



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE
DU 20 JUIN 2022 ET SON PROLONGEMENT LE 21 JUIN 2022**

PROCÈS-VERBAL

In extenso

ADOPTÉ EN SEANCE PLENIERE LE 17 OCTOBRE 2022



**CONSEIL REGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

SEANCE PLENIERE DU 20 JUIN 2022

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 20 JUIN 2022

**Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire**

Le Secrétaire de séance désigné

Le Président du Conseil régional

Benoît TIRANT

Alain ROUSSET

S O M M A I R E

Séance Plénière du 20 juin 2022 et son prolongement le 21 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Benoît TIRANT

.....

- Ouverture de la séance	P. 10
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente	P. 12
- N° 1a – Compte administratif et compte de gestion 2021 – Budget principal	P. 39
	Vote P. 74
- N° 1b – Compte administratif et compte de gestion 2021 – Budget annexe « Agence Régionale de l’Innovation »	P. 75
	Vote P. 75
- N° 1c – Compte administratif et compte de gestion 2021 – Budget annexe « Régie Cinéma »	P. 76
	Vote P. 76
- N° 1d – Compte administratif et compte de gestion 2021 – Budget annexe « Fonds Européens »	P. 77
	Vote P. 77
- N° 1e – Compte administratif et compte de gestion 2021 – Budget annexe « Service public local – production d’énergie photovoltaïque »	P. 78
	Vote P. 78

- N° 2a – Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget principal P. 79
Vote P. 80
 - N° 2b – Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe « Agence Régionale de l'Innovation » P. 81
Vote P. 81
 - N° 2c – Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe « Régie Cinéma » P. 81
Vote P. 81
 - N° 2d – Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe « Fonds Européens » P. 82
Vote P. 82
 - N° 2e – Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe « Service Public Local production d'énergie photovoltaïque » P. 83
Vote P. 83
 - N° 3 Rapport d'activités 2021 P. 84
 - N° 4 Demande d'exercer la qualité d'Autorité de gestion régionale du FEADER Nouvelle-Aquitaine P. 85
Vote P. 89
 - N° 5 Fonctionnement du Conseil Régional : délégation de pouvoir du Conseil Régional à son Président en matière de fonds européens P. 90
Vote de l'amendement P. 94
Vote P. 95
 - N° 6 Demande d'exercer la fonction d'Autorité nationale des programmes de coopération territoriale européenne INTERREG POCTEFA et Espace Atlantique P. 96
Vote P. 96
 - N° 7 Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation P. 97
- Votes des amendements P. 137 à 147

- Vote P. 148
- N° 8 – Schéma régional biomasse P. 149
- Vote P. 165
- N° 9 – Transition énergétique – Contrat de partenariat Compétitivité énergétique – Avenant
n° 1 – Smurfit Kappa Cellulose du Pin P. 166
- Vote P. 167
- N° 10 – Classement et réserve naturelle régionale du site de Saint-Cyr P. 168
- Vote P. 171
- N° 11 – Convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Littoraux et des
Rivages Lacustres P. 172
- Vote P. 175
- N° 12 – Observatoire de la Côte de Nouvelle-Aquitaine : convention multipartenariale
P. 176
- Vote P. 182
- N° 13 Convention de partenariat avec VINCI Autoroutes et Nouvelle-Aquitaine Mobilité pour
une autoroute bas carbone
- P. 183
- Vote P. 191
- N° 14 Avenant n° 1 au contrat de performance entre la Région Nouvelle-Aquitaine et SNCF
Réseau P. 192
- Vote P. 201
- N° 15 Transfert de compétences à des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) en
matière de transports scolaires : compléments de transferts et optimisation de moyens
P. 202
- Vote P. 203
- N° 16 Convention de délégation de compétences en matière de transport public maritime
régulier sur la liaison maritime Fouras – Ile d’Aix
- P. 204
- Vote P. 205

- N° 17 Port de Bayonne : adoption d'orientations d'aménagement pour les secteurs Saint-Bernard sur les communes de Bayonne et de Boucau – Engagement d'études préalables d'opportunité et de faisabilité P. 206
Vote P. 210
- N° 18 – Label régional « Campus Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » - Mise à jour du cahier des charges et labellisation de 4 nouveaux campus P. 212
Vote P. 213
- N° 19 – Jeunesse et citoyenneté : mesures de soutien pour l'aide alimentaire des jeunes en situation de précarité P. 214
Vote P. 219
- N° 20 – Fusions des lycées Léonce Vieljeux à La Rochelle (17) et des lycées Antoine de Saint-Exupéry à Parentis-en-Born (40) P. 220
Vote P. 221
- N° 21 – Plan régional de réduction des tensions de recrutement : soutien à l'évolution et à la reconversion professionnelles des chercheurs d'emploi P. 222
Vote P. 225
- N° 22 – Service public régional de formation professionnelle : reconduction des deux habilitations de service public (HSP). Socle de compétences et premier niveau de qualification P. 226
Vote P. 232
- N° 23 – Pacte territorial d'insertion (PTI) pour le département des Deux-Sèvres P. 233
Vote P. 236
- N° 24 – Agir avec les territoires pour l'Insertion et l'emploi : partenariat avec les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) P. 237
Vote P. 239
- N° 25 – Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Euskal Moneta P. 241
- N° 26 – Nouvelle charte du télétravail P. 243
Vote P. 245

- N° 27 – Vacations : conditions générales de recours à des agents vacataires P. 246
Vote P. 247
- N° 28 Tableau des emplois P. 248
Vote P. 249
- N° 28bis Modification du règlement intérieur : réunion du Conseil Régional et de sa Commission Permanente par visioconférence P. 250
Vote P. 250
- N° 29 Approbation de 7 contrats de développement et de transitions : Gâtine, Haut Limousin, Vallée de la Dordogne Corrézienne, Périgord Vert, Cœur-Entre-Deux-Mers, Sud Gironde, Vallée du Lot P. 251
Vote P. 252
- N° 30 – Contractualisation Etat-Régions 2021-2027 Approbation des Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) 2021-2027 Massif des Pyrénées, Massif Central, Plan Loire, Plan Garonne et Plan Lot P. 253
Vote P. 254
- N° 31 – Convention-cadre de partenariat – Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) P. 256
Vote P.263
- N° 32 – Plan de soutien à la médecine vétérinaire pour les animaux de rente 2022-2026 P. 264
Vote P. 269
- N° 33 – Règlement d'intervention en faveur des Tiers-Lieux 2022-2024 P. 270
Vote P. 270
- N° 34 - Règlement d'intervention en faveur des Equipements Culturels P. 271
Vote P. 278
- N° 35 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la culture et du patrimoine P. 279
Vote P. 286

- N° 36 Revitalisation des centres bourgs : convention-cadre d'accompagnement pluriannuelle pour Hagetmau (40) P. 287
Vote P. 288
- N° 37 Accompagnement de l'OPAH-RU de Sainte-Livrade-sur-Lot et de l'OPAH-RU d'Argentat-sur-Dordogne/Saint-Privat P. 289
Vote P. 290
- N° 38 – Filière Santé/Silver Economie : Signature du contrat local de santé du Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre (Barval) P. 291
Vote de l'amendement P. 297
Vote P. 298
- Vœux et motions P. 300

Vœux et motions

<i>Vœu « Pour la réouverture aux voyageurs de la ligne Agen-Auch ».....</i>	P. 300 Vote	P.302
<i>Motion « Un vélo pour chaque lycéen·ne et apprenti·e en Nouvelle-Aquitaine »</i>	P. 303 Vote	P.308
<i>Motion « Pour des études et des procédures renforcées sur le projet Pure Salmon »</i>	P.309 Vote	P.312

ANNEXES :

- Liste des Conseillers Régionaux	P.313
- Convocation et ordre du jour	P.323
- Amendements, Vœux, Motions	P.327
- Avis CESER	P.335
- Lien du site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine – accès délibération	P.375

Étaient présents :

Alain ROUSSET (PS), Andréa BROUILLE, Jean-Louis NEMBRINI (PS, ayant donné pouvoir le mardi 21/06/2022 à Alain ROUSSET), Karine DESROSES (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 21/06/2022 à Sandrine DERVILLE, PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUËDE (PS), Gérard BLANCHARD (PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS).

Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/06/2022 à Dominique ASTIER, PS), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLETT-BLU (LREM, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 20/06/2022 et le mardi 21/06/2022 à Jérôme PEYRAT, LREM), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 20/06/2022 à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS), Thibault BERGERON (PS), Maryline BEYRIS (PS), Gilles BOEUF (PS), Xavier BONNEFONT (CI), Florent BOUDIÉ (LREM, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 20/06/2022 et le mardi 21/06/2022 à Marie-Ange MAGNE, LREM), Isabelle BOUDINEAU (PS, ayant donné pouvoir le mardi 21/06/2022 à Mathieu HAZOUARD, PS)), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 20/06/2022 à Anne-Laure BEDU, ECOLO), Pascale BOUSQUET-PITT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 20/06/2022 à Marie-Laure CUVELIER, PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Sophie BUSSIÈRE (ECOLO), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAIGNEDE (CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS, excusé le mardi 21/06/2022), Sandrine CHADOURNE (RN), Jean-Pierre Philippe CHAGNAT (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 21/06/2022 à Karine DESROSES, PS), Christelle CHASSAGNE (PS, excusée le mardi 21/06/2022), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Jacques COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO, ayant donné pouvoir le lundi 20/06/2022 en cours de séance à Katia BOURDIN, ECOLO puis à Sophie BUSSIÈRE, ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS), Geneviève DARRIEUSSECQ (CI, excusée et ayant donné pouvoir le mardi 21/06/2022 matin à Pascale REQUENNA, CI), Daniel DARTIGOLLES (CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS), Christian DEVEZE (CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS), Émilie DUTOYA (PS, excusée ayant donné pouvoir le mardi 21/06/2022 à Andde SAINTE MARIE, PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS), Frédérique ESPAGNAC (PS), Hélène ESTRADÉ (LR), Bixente ETCHEÇA HARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (PS), Laurence FARRENG (CI, excusée le mardi 21/06/2022), Nicolas FLORIAN (LR, excusé ayant donné pouvoir le lundi 20/06/2022 à Guillaume GUERIN, LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 20/06/2022 à Christine SEGUINAU, ECOLO), Yves FOULON (LR, excusé le mardi 21/06/2022), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO, ayant donné pouvoir le lundi 20/06/2022 en cours de séance à Marilyne FORGENEUF, ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Guillaume GUERIN (LR, excusé le mardi 21/06/2022), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Jérôme GUILLEM (PS), Véronique HAMMERER (LREM, ayant donné pouvoir le lundi 20/06/2022 en cours de séance à Jérôme PEYRAT, LREM), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HERAUD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 20/06/2022 et le mardi 21/06/2022 à Sandrine HERNANDEZ, PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Brahim JLALJI (CEC), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN, excusée le mardi 21/06/2022), Virginie JOUVE (PS), Rémi JUSTINIEN (PS), Delphine LABAILS (PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS), Sandrine LAFFORE (PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS), Christelle LAPOUGE (CI), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 21/06/2022 à Jean-Philippe PLEZ, PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Étienne LEJEUNE (PS), Nathalie LE YONDRE (PS), Marie-Ange MAGNE (LREM), Bastien MARCHIVE (CI, excusé le mardi 21/06/2022 ayant donné pouvoir à Christelle LAPOUGE, CI), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS), Frédéric MELLIER (CEC), Françoise MESNARD (PS, ayant donné pouvoir le lundi 20/06/2022 à Rémi JUSTINIEN, PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS, ayant donné pouvoir le mardi 21/06/2022 en cours de séance à Sandrine LAFFORE, PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR, excusé le mardi 21/06/2022), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir le lundi 20/06/2022 à

Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jérôme PEYRAT (LREM), Martine PINVILLE (PS, ayant donné pouvoir le mardi 21/06/2022 à Andréa BROUILLE, PS), Nicolas PLATON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 20/06/2022 et le mardi 21/06/2022 à Colette LANGLADE, PS), Mélanie PLAZANET (PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG), Jonathan PRIOLEAUD (LR, excusé le mardi 22/06/2022), Julie RECHAGNEUX (RN), Pascale REQUENNA (CI), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI, excusé ayant donné pouvoir le mardi 21/06/2022 à Daniel DARTIGOLLES, CI), Henri SABAROT (PS), Andde SAINTE-MARIE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 21/06/2022 à Sandrine DERVILLE, PS), Éric SARGIACOMO (PS), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS, excusée le mardi 21/06/2022), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR), Nicolas THIERRY (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 20/06/2022 et le mardi 21/06/2022 à Maryse COMBRES, ECOLO) Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOULET (PS, excusé, ayant donné pouvoir le mardi 21/06/2022 à Dominique ASTIER, PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 21/06/2022 à Guillaume RIOU, PS), François VERRIERE (RN), François VINCENT (PS), Reine-Marie WASZAK (PS), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN), Francis WILSIUS (PRG)

Étaient représentés :

Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS, ayant donné pouvoir à Florent LACARRERE, PS) ; Anabelle REYDY (CEC, ayant donné pouvoir à Alain BACHE, CEC) ; Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir à Karfa DIALLO, ECOLO)

Était Excusée :

Sylvie FRANCESCHINI (RN)

*Tout Conseiller Régional ayant un lien d'intérêt avec un dossier ne participe pas à ce dossier, est considéré comme se déportant, quitte la salle lors du débat et figure dans le résultat du vote après la mention « *Non-participation » ou détenant les arrêtés de déport.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU
CONSEIL RÉGIONAL**

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, quelques éléments formels de notre journée. On arrête les conversations.

Sur la pause déjeuner - excusez-moi de commencer par cela - on essaie de se tenir entre 13 h 30 et 15 h 00.

On essaie de bien séparer aussi le Conseil régional d'élections qui ont pu avoir lieu ces derniers jours.

M. COLOMBIER. - Nous saluons la représentation parlementaire.

M. LE PRÉSIDENT. - Et il y en a d'autres, mon cher Jacques. Je le ferai tout à l'heure.

M. COLOMBIER. - Absolument.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis sur la forme, là. Donc pause déjeuner, 13 h 30 - 15 h 00. Le quorum est atteint. Est-ce que Benoît TIRANT est là ? Oui, je l'ai vu tout à l'heure.

M. TIRANT. - Oui.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce que Benoît TIRANT accepte d'être Secrétaire de séance ?

M. TIRANT. - Il accepte.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. On a transmis un dossier dans le cadre de la procédure d'urgence pour régler le problème de la présence par visioconférence, en application des textes actuels qui couvrent encore la Covid. Il n'y a pas d'opposition à cette modification du Règlement intérieur ? Je vous en remercie.

Sur les délibérations 34 et 35, on les avancera après la délibération 24.

Sur l'organisation des votes, j'en appelle à la collaboration des Présidentes ou des Présidents de groupes pour que le vote soit exprimé clairement, de telle sorte que les services de Marie-Pia LARÉE puissent bien inscrire tout cela dans le vote.

Je sais que l'application des règles déontologiques, notamment de déport, agacent. Et la complexité du dispositif sera certainement à revoir, mais en tout cas il est impératif que là aussi, les services des Assemblées puissent bien noter les déports qui vont être proposés.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, s'il vous plaît. Simplement, au nom du groupe écologiste, vous poser une question parce qu'effectivement, on vous remercie d'emblée,

Président, de parler du déport : on a un problème et cela concerne toute l'Assemblée. Comment cela va se passer globalement ? Cela veut dire que les élus de la Région mandatés dans certains organismes ne peuvent pas s'exprimer, et cela pose vraiment un problème.

M. LE PRÉSIDENT. - Si, ils peuvent s'exprimer.

M. TRIFILETTI. - Alors s'ils peuvent s'exprimer, c'est déjà un mieux, mais l'on va avoir un double problème : c'est qu'ils vont être obligés de sortir en permanence de notre séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Je reconnais volontiers que tout cela est surréaliste, mais nous appliquons la loi.

M. TRIFILETTI. - Donc simplement, on a un souci qui est plus global et on aimerait bien que l'on puisse trouver une issue - vous l'imaginez bien - favorable, qui puisse être à la fois un garant de démocratie, mais aussi une possibilité de mener sagement nos débats.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je prends le point. Les services appliquent la loi et cette loi est plus que complexe, voire parfois surréaliste.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE

DU 21 mars 2022

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le procès-verbal, y a-t-il des remarques ? Des abstentions, des oppositions ?

S'il n'y en a pas, ce procès-verbal est donc adopté.

INTERVENTION DU PRESIDENT : PROPOS LIMINAIRES

Avant de passer à des interventions liminaires, peut-être quelques mots, à la fois sur cette séance plénière et sur son contexte. Je crois qu'elle illustre assez bien la force de l'action régionale, pas simplement le SRDEII, même si c'est un texte important : la politique contractuelle, les actions en direction de la biodiversité, toute cette réflexion portant notre ambition de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première Région éco-responsable dans cette décennie. Mais tout d'abord, je tiens à féliciter les collègues fraîchement élus ou réélus députés dans notre hémicycle. Florent BOUDIÉ, Edwige DIAZ, Nicolas THIERRY, Geneviève DARRIEUSSECQ, Annick COUSIN, Caroline COLOMBIER et Bastien MARCHIVE qui vont, pour certains, et dans un contexte un peu particulier, découvrir ou redécouvrir le Palais Bourbon.

Pour avoir usé pendant 2 mandats cette expérience, n'oubliez pas que la Nouvelle-Aquitaine et la Région, votre Région, notre Région, ont aussi besoin à Paris de se faire entendre. Je ne sais pas comment les choses vont se passer : le contexte est inédit dans la V^e République, totalement inédit. Étonnant d'abord que cette élection au scrutin majoritaire à deux tours puisse donner une forme de résultat s'apparentant à une proportionnelle intégrale. Quoique. Et puis cette terrifiante abstention qui doit nous faire réfléchir, pas forcément à chaud, mais dans les semaines et les mois qui viennent. Je plaide, vous le savez, depuis longtemps pour une vraie République décentralisée, que nos concitoyens sachent qui fait quoi, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec une Région ou d'autres niveaux de collectivités locales largement sous-traitantes de l'État qui posent d'énormes problèmes, voire le mouvement des Gilets Jaunes, à nos concitoyens, et qui expliquent sûrement une

part du résultat de cette élection : perte de repères. En tirer des leçons. La mesure de cette terrifiante abstention. C'est un crève-cœur, mais il faut regarder la réalité en face : le vote tel qu'il est pratiqué n'est plus sacré. C'est le signe d'une profonde crise de la représentation, une lente érosion qui menace aujourd'hui l'ensemble de l'édifice. C'est d'autant plus déchirant qu'à nos portes, l'Ukraine se bat pour son indépendance et sa survie.

Et puis nous avons aussi une grande responsabilité sur les différentes crises que nous traversons : la crise climatique, pour laquelle nous avons décidé il y a plusieurs années d'en faire la priorité, l'axe principal de notre stratégie : Néo Terra puis Néo Terra 2. La biodiversité, One Health, Une Seule Santé... Tout cela fait partie de nos objectifs. Mais je reviens, parce que cela me reste sur le cœur : la bataille que j'ai menée depuis longtemps sur la décentralisation, comme tous les pays démocratiques l'ont fait. Le centralisme éloigne les électeurs des urnes, il exacerbe les débats au niveau national, alors que tous les pays démocratiques arrivent à se parler entre forces politiques pour arriver à des compromis qui dépassent parfois les positions initiales.

Quelques mots aussi, quand même, sur les plaisirs que l'on a pu ressentir récemment, qui n'ont rien à voir avec la politique. Je tiens à féliciter en votre nom le Stade Rochelais - je l'ai fait, déjà - pour sa victoire historique en Coupe d'Europe.

Fierté, donc. Inquiétude, bien entendu, pour les Girondins, mais je suis le moins à même de pouvoir commenter ce qui se passe.

Et puis cette canicule que nous venons de subir et qui semble s'arrêter - mais rien n'est moins sûr - et qui démontre, s'il fallait trouver une preuve supplémentaire du dérèglement climatique, de ces causes anthropiques et sur lesquelles il faudra que nous réfléchissions, parce qu'il n'y a pas simplement les décisions politiques à prendre ; il y a le choix de la sobriété de chacun et de chacune de nos concitoyens et concitoyennes. Cela valide bien sûr la priorité que nous avons mise dans le cadre de nos compétences sur les infrastructures ferroviaires, même si - et je l'écrirai à la Première ministre - nous devons avoir des réponses à cet engagement, notamment sur le plan de nos responsabilités et sur le plan de nos moyens. Nous avons engagé plus de 900 millions d'euros sur la rénovation ferroviaire, mais on voit bien qu'avec une ingénierie SNCF qui n'est pas forcément toujours présente, avec des coûts qui - je pense à Limoges/Poitiers - qui explosent, nous avons un certain nombre de problèmes à régler. Et là, l'État peut être à la manœuvre sans s'occuper des détails.

Mais en tout cas, le problème de la canicule, le problème de l'eau, le problème de la santé, sont des enjeux fondamentaux que nous devons relever à notre niveau, avec quelque

chose qui est assez paradoxal, c'est que l'on nous demande de plus en plus de prendre des responsabilités : je pense aux différents schémas et Laurence ROUEDE dira peut-être quelques mots dans le courant de la journée sur les travaux sur le SRADDET, le schéma d'aménagement du territoire, après que l'on aura évoqué le schéma de développement économique ; demain, la responsabilité sur les zones Natura 2 000.

Il y a là un champ nouveau dans lequel nous devons exercer nos responsabilités sans avoir forcément les moyens budgétaires pour traduire sur les territoires nos actions. Nous verrons comment cela va se passer. En tout cas, je veux vous remercier toutes et tous, parce que l'Assemblée est quasiment en totalité présente. Je salue ceux qui sont au bout de l'écran, et en nous souhaitant un débat serein, apaisé, constructif et efficace.

Je vous remercie.

Je suppose qu'il y a des interventions ?

On peut passer directement à l'ordre du jour ?

Edwige DIAZ. Cela m'aurait étonné.

INTERVENTION DES PRESIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

Groupe Rassemblement National et Apparentés

Mme DIAZ. - Oui, merci Monsieur le Président. C'est bien sûr avec beaucoup d'émotion que je vais procéder à ce propos liminaire.

Le cycle électoral qui vient de se terminer a fini d'achever la grande recomposition politique que nous annonçons depuis des années, et plusieurs enseignements doivent être tirés. Parmi eux, il y a bien évidemment l'incroyable dynamique du Rassemblement national en Nouvelle-Aquitaine, *Sud Ouest Gironde* ne s'y trompe pas ce matin en nous consacrant une une : oui, ici le Rassemblement national fait son nid.

Depuis les élections régionales où nous avons - je tiens à le rappeler - été choisis par les Néo-Aquitains pour incarner pour la première fois la principale force d'opposition dans cet hémicycle, nous enchaînons les succès. Je remercie chaleureusement les 780 000 électeurs qui ont accordé leur voix à Marine LE PEN au premier tour de la présidentielle, et les

1 262 000 Néo-Aquitains qui lui ont accordé leur confiance au second tour. Une performance historique en augmentation de respectivement 140 et 300 000 voix en 5 ans.

Je tiens particulièrement à souligner notre excellente performance en Dordogne, en Charente et en Creuse où nous avons réalisé près de 48 % des voix, et bien sûr en Lot-et-Garonne où nous avons terminé en tête au premier comme au second tour.

Avec ces 780 000 électeurs, Marine LE PEN aura donc rassemblé en Nouvelle-Aquitaine 5 fois plus d'électeurs que Yannick JADOT et Valérie PÉCRESSE, 9 fois plus que Fabien ROUSSEL et - navrée de vous le dire, Monsieur le Président - 10 fois plus d'électeurs que votre candidate Anne HIDALGO. Si je voulais appuyer là où cela fait mal, je vous dirais que même avec les scores cumulés de vos candidats, cela fait toujours 300 000 voix de moins que celles réunies par la nôtre.

Cela a de quoi appeler à la modestie de certains sur ces bancs, qui osent parfois remettre en cause notre légitimité et qui feraient mieux de s'interroger sur la leur, d'autant plus qu'aujourd'hui, nous devenons au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine le groupe disposant du plus de députés. Mais de ce cycle électoral victorieux, nous retiendrons surtout notre incroyable succès aux élections législatives. En 2017, nous faisons 6 seconds tours dans toute la Région. Cette fois avec 17 seconds tours, nous étions présents dans près de la moitié des circonscriptions et y avons réalisé des scores exceptionnels.

Je tiens à rendre hommage à mes amis et collègues Conseillers régionaux qui étaient nombreux engagés dans ce second tour et qui ont réalisé des percées très remarquées. Toutes mes félicitations à Sandrine CHADOURNE pour ses 47 % dans le Libournais, et à Laurent LAMARA et ses 40 % sur le Bassin d'Arcachon ; à Pascal MARKOWSKY, Séverine WERBROUCK et Nathalie COLLARD qui ont raté la victoire de très peu en atteignant respectivement 49,10 %, 48,26 % et 48,82 % des voix en Charente-Maritime. Un score qui prouve que ce département est une terre d'avenir pour le Rassemblement national.

Mes félicitations également à Florence JOUBERT qui atteint 29,38 % en triangulaire en Dordogne, à Marion LATUS et Eric SOULAT qui réalisent 45,42 et 45,86 % en Vienne, et enfin à Sébastien DELBOSQ pour sa très belle campagne ponctuée d'un excellent 48,52 % des voix en Lot-et-Garonne. Je vous le dis à tous, chers amis : bientôt, ce sera votre tour.

Ces résultats que peu auraient imaginés il y a quelques années sont le fruit du travail d'implantation que nous menons, mais aussi et surtout de l'énorme progression de nos idées en Nouvelle-Aquitaine. Oui, de plus en plus de Néo-Aquitains demandent l'arrêt de l'immigration massive. Oui, de plus en plus de Néo-Aquitains demandent que l'on agisse

enfin face à l'insécurité grandissante. Oui, de plus en plus de Néo-Aquitains ne supportent plus d'être abandonnés par la classe politique. Oui, de plus en plus de Néo-Aquitains disent « stop » au racket fiscal et demandent que l'on agisse enfin pour améliorer leurs fins de mois. Oui, de plus en plus de Néo-Aquitains refusent le grand déclassement, la fermeture de nos services publics et la mort de notre système de santé. Oui, de plus en plus de Néo-Aquitains se posent une question : que deviennent notre région et notre pays ?

M. LE PRÉSIDENT. - Chère Edwige, la campagne est terminée.

Mme DIAZ. - Justement, puisque la campagne est terminée, vous devez tirer les enseignements. Vous ne pouvez plus mépriser nos idées. Vous ne pouvez plus faire comme si nos électeurs n'existaient pas. Vous ne pouvez plus agir comme si les revendications étaient illégitimes et devaient être balayées d'un revers de la main. Monsieur le Président, vous venez de demander que les nouveaux parlementaires de cet hémicycle soient à votre côté pour défendre la Nouvelle-Aquitaine. Oui, Monsieur le Président, nous serons à vos côtés pour défendre la Nouvelle-Aquitaine, pour peu que vous respectiez nos électeurs, nos idées, et que vous arrêtiez dès aujourd'hui votre sectarisme insupportable qui consiste à refuser à chaque proposition que notre groupe vous émet, via nos amendements et nos motions par exemple. Il ne peut y avoir de coopération s'il n'y a pas de réciprocité.

Aujourd'hui, la Nouvelle-Aquitaine est incontestablement devenue une terre d'élection pour le Rassemblement national, et demain sera une terre de victoire. Et des victoires, nous en avons déjà eu de très belles hier soir, malgré un mode de scrutin injuste, les tambouilles politiciennes, les alliances sur fond d'arnaque électorale et la mobilisation du système contre nos candidatures. La Nouvelle-Aquitaine sera représentée pour la première fois de son histoire par 6 députés Rassemblement national.

Je félicite bien évidemment Serge MULLER pour sa victoire avec plus de 50 % dans la seconde circonscription de Dordogne ; mes amis Grégoire DE FOURNAS pour sa victoire au forceps dans le Médoc, Hélène LAPORTE et Annick COUSIN pour leur très large et très belle victoire dans le Lot-et-Garonne ; et enfin, félicitations à Caroline COLOMBIER qui fera une excellente députée de la Charente.

Me concernant, en l'ayant emporté avec quasiment 59 % des voix dans ma circonscription, j'aurai également l'immense honneur de siéger aux côtés de Marine LE PEN et de 87 autres députés du Rassemblement national à l'Assemblée nationale. Je voudrais ainsi m'adresser aux plus de 25 000 électeurs qui m'ont accordé leur confiance pour les représenter durant ces 5 prochaines années : je ne vous décevrai pas. Avec mes 88

collègues députés du Rassemblement national, nous incarnerons la première force d'opposition à Emmanuel MACRON au Palais Bourbon. Nous ne lâcherons rien face aux deux principaux blocs que nous affronterons, composés de ceux qui veulent détruire la France pour l'un et de ceux qui veulent la détruire encore plus vite pour l'autre. De notre côté, nous nous battons pour rendre aux Français leur pays, leur argent et leur parole. Pendant les 5 prochaines années, nous serons en première ligne pour combattre le saccage social, la hausse du coût de la vie et la retraite à 65 ans, pour empêcher la saignée fiscale, pour lutter contre l'effondrement de l'État dans l'école, dans la sécurité, dans la justice et dans la santé. Nous ne céderons également pas un seul pouce face aux provocations de l'extrême gauche burkini. Vous le savez, Monsieur le Président, cette extrême gauche à laquelle vos amis socialistes ont vendu leur âme pour sauver quelques maigres sièges ; et bien cette extrême gauche immigrationniste, communautariste, anti-laïcité, anti-flics, anti-nucléaire, bref, anti-tout et surtout anti-française. Face aux députés de la République MCKINSEY et aux députés de la République TRAORÉ, nous serons des députés de la République française, parce que nous serons aussi des élus de terrain au plus proche des préoccupations des Néo-Aquitains...

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Edwige.

Mme DIAZ. - Non, je vais terminer Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci alors.

Mme DIAZ. - Parce que nous serons aussi des élus de terrain au plus proche des préoccupations des Néo-Aquitains, nous serons les porte-parole... Madame, un peu de respect pour la démocratie. Présentez-vous aux élections, vous viendrez nous donner des leçons après.

M. LE PRÉSIDENT. - Edwige DIAZ, si vous pouviez terminer parce que vous ne donnez pas le bon exemple.

Mme DIAZ. - Je suis largement dans mon temps de parole, Monsieur le Président. Je sais que les propos que j'expose ne vous font pas plaisir, mais pardonnez-moi de respecter le Règlement intérieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas qu'ils ne me font pas plaisir, c'est qu'ils sont hors sujet.

Mme DIAZ. - Je suis largement dans mon temps de parole. Donc je disais que dès demain, nous exigerons la baisse des taxes sur les carburants, la revalorisation des pensions...

Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD - Quel rapport avec les compétences du Conseil régional ? Vous nous cassez les pieds !

Mme DIAZ. - Le droit à une retraite digne...

Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD - Ce n'est pas le lieu, on vous le redit ! Vous le savez.

Mme DIAZ. - La fin d'une immigration massive, le retour de l'ordre face à l'impunité judiciaire pour les délinquants...

M. Benoît TIRANT - C'est le Conseil régional, s'il vous plaît Madame.

Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD - Taisez-vous !

Mme DIAZ. - La réintégration des milliers de soignants suspendus, la préservation de nos services publics. Mais aussi bien sûr...

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense que pour la bonne santé de notre Assemblée, il faut que vous terminiez.

Mme DIAZ. - ...la défense de notre agriculture, de notre industrie et de nos emplois face à la concurrence internationale déloyale. Chers collègues, avec nous, c'est le peuple qui vient d'entrer à l'Assemblée nationale.

Mme DIAZ. - Preuve que quand le peuple vote, le peuple gagne.

M. LE PRÉSIDENT. - Si l'on pouvait rester sur les compétences de la Région... Ce lieu n'est pas forcément un lieu pour s'entraîner sur des discours à l'Assemblée nationale.

Qui souhaite intervenir ?

Mme DIAZ. - Cela vous arrange que l'on n'en parle pas trop, Monsieur le Président. C'est vrai que quand on voit le score de Madame HIDALGO, je comprends que vous ayez envie de parler d'autre chose.

M. LE PRÉSIDENT. - Edwige, vous avez parlé suffisamment. N'en rajoutez pas, s'il vous plaît.

Guillaume GUÉRIN.

M. GUÉRIN. - Merci Monsieur le Président. Un mot de politique générale puisque nous sommes au lendemain du second tour des élections législatives. Cela ne vous a pas échappé. La défaite de la majorité présidentielle est totale, mais est-ce vraiment une surprise ? Le Président MACRON a fait en sorte, à l'occasion de l'élection présidentielle, qu'il n'y ait pas de débat devant les Français. Le Président MACRON a choisi depuis des mois déjà son adversaire de second tour, Madame LE PEN. Monsieur MACRON a agité les peurs à l'occasion de cette élection présidentielle, expliquant aux Français que s'ils ne votaient pas utile, c'est-à-dire en votant pour lui, ils auraient potentiellement un second tour opposant Monsieur MELENCHON et Madame LE PEN, et que ce second tour plongerait le pays dans le chaos. Monsieur MACRON, avec l'habileté que l'on lui connaît, a réussi ce tour de passe-passe et a réussi à s'imposer face à Madame LE PEN, avec un score qui est tout sauf glorieux.

Il a agité les peurs. Cela a marché pour l'élection présidentielle. Et il a tenté une deuxième fois d'agiter les peurs à l'occasion des élections législatives, expliquant que cette fois-ci, c'étaient ses candidats ou MELENCHON. Il espérait, comme à l'élection présidentielle, pouvoir bénéficier des voix de la social-démocratie - vous êtes nombreux dans cet hémicycle, vous vous reconnaissez aisément - et des voix de la droite républicaine, comme il l'avait fait à l'occasion de l'élection présidentielle. Et bien, cela ne vous a pas échappé : cela n'a pas marché et le boomerang lui est revenu en plein visage.

Est-ce vraiment une surprise, mes chers collègues ? Pas de débat, pas de mandat. Aujourd'hui, l'Assemblée nationale reflète, je le crois, profondément l'état du pays. Jamais les extrêmes n'ont été aussi haut dans cet hémicycle et force est de constater que le Président de la République n'a aujourd'hui pas de majorité, et qu'il se trouve dans l'incapacité de gouverner le pays.

Mais au-delà des résultats politiques qui, inéluctablement, vont conduire à une instabilité institutionnelle - gageons qu'elle ne soit que ponctuelle -, il reste la question de la désaffection des urnes par nos concitoyens, vous l'avez dit, Monsieur le Président. Et vous avez raison. Je crois que plus le citoyen est éloigné du centre de décision, ou plus il a le sentiment d'en être éloigné, moins il vote. Et cela, mes chers collègues, je crois que nous devons tous collectivement nous poser la question, parce que nous allons de Charybde en Scylla sur ce sujet, d'élection en élection, le taux de participation recule, y compris aux

dernières élections municipales dans nos collectivités. Monsieur le Président, sachez que notre groupe des Républicains, bien qu'étant clairement dans votre position, accompagnera tous les projets d'aménagement du territoire qui visent à rendre l'action de la Région lisible au plus près de nos concitoyens.

À ce titre, Monsieur le Président, j'attire votre attention sur un point extrêmement inquiétant pour moi : c'est la hausse du coût de l'énergie qui, aujourd'hui, grève dangereusement les finances des collectivités. J'ai vu une série de motions, d'amendements déposés en fin de séance. Je n'en ai pas vu un seul sur la hausse du prix de l'énergie déposé par les groupes politiques.

Aujourd'hui, les finances des collectivités locales, des villes, des EPCI, des départements explosent sous l'augmentation du coût de l'énergie. Et les finances de la région n'échappent pas à la règle.

Monsieur le Président, vous siégez dans une puissante association d'élus qui s'appelle l'ARF ; je crois qu'il serait de bon augure que toutes les grandes associations d'élus - l'Association des Départements de France, l'Association des Régions de France, l'Association des Maires de France - interpellent clairement l'exécutif national pour que soient mises en place des mesures d'encadrement du coût de l'énergie pour les collectivités, car cette augmentation du coût de l'énergie et les dépenses qui en sont induites viennent grever directement nos budgets et pénalisent le service public que nous offrons à nos populations. Vous avez des mairies qui ont aujourd'hui des piscines toutes neuves qui restent fermées parce qu'ils ne peuvent pas les chauffer. C'est une réalité de terrain, c'est une réalité concrète. Monsieur le Président, je crois que tous les élus doivent interpellier le Gouvernement sur le sujet.

Je ne serai pas plus long, je n'use pas tout mon temps de parole. Je vais donner la parole à mon ami Pascal COSTE qui a réalisé une magnifique prestation en Corrèze et qui permet à la droite républicaine de faire le grand chelem dans ce département. Mon cher Pascal, je te laisse la parole.

Merci Monsieur le Président.

M. COSTE. - Merci cher collègue. Je n'avais pas spécialement prévu de prendre la parole. Je pense que le moment est grave. Je pense que Guillaume a parfaitement résumé la situation. Moi, la question qui m'interpelle, c'est comment on redonne une place dans ce pays, ou comment Emmanuel MACRON et son pseudo-Gouvernement redonnent une place aux corps intermédiaires, redonnent une place au peuple, redonnent une place aussi aux élus locaux, parce que Monsieur le Président, vous avez fait partie de ceux qui avaient été bafoués, parfois humiliés dans vos politiques par ce Gouvernement. Et je pense que l'on est trop complaisant, bien trop complaisant par rapport à cet état de fait.

La vraie question, c'est : est-ce que l'on est en capacité, nous, élus locaux qui avons la confiance de l'ensemble de nos concitoyens, de pouvoir prendre la parole sur des sujets aussi importants que ce qu'il disait à l'instant sur le pouvoir d'achat, mais aussi sur des lois d'avenir et d'orientation ? Je pense notamment à la révision de la loi climat résilience. Et là, Monsieur le Président, j'ai bien vu vos groupes de travail, un certain nombre de choses, mais ne reproduisez pas ce qu'a fait Emmanuel MACRON pendant ce quinquennat. Faites de la place aussi à vos oppositions. Faites de la place à ceux qui ont aussi la légitimité de terrain et la capacité à pouvoir porter sur le terrain aussi une voix forte, à être en capacité de construire et d'être force de proposition pour que tous ensemble, nous puissions faire évoluer les lois.

Vous avez appelé l'ensemble des députés de Nouvelle-Aquitaine, à juste titre, à porter très fort aussi cette voix de la Nouvelle-Aquitaine et ce qui font nos spécificités. Je pense que l'on a véritablement besoin d'être peut-être beaucoup plus force de proposition que l'on n'a été. Il y a de la place, vraisemblablement, pour être écouté aujourd'hui. C'est certainement une évolution majeure sur le quinquennat qui devrait arriver, ou sinon on arrivera à de grandes difficultés.

Donc moi, je suis, avec l'ensemble du groupe, à disposition pour que l'on puisse reprendre les choses clairement. Néo Terra 2, il faut arrêter d'en parler : il faut travailler ensemble parce que les orientations qui sont prises aujourd'hui - on va le voir sur le SRDEII - ne vont pas dans le sens du maintien d'une économie forte sur notre territoire. Le SRADDET : on est loin aussi de la capacité à pouvoir développer l'ensemble de notre Région sans laisser des territoires oubliés. Parce qu'aujourd'hui, faire un procès d'intention au Rassemblement national, c'est certainement très minable. Les électeurs ne sont pas des

extrémistes : les électeurs sont ceux qui ressentent peut-être plus fortement que tout le monde que les politiques traditionnels que nous sommes les ont largement laissés de côté. Et si nous, localement, on n'est pas capable de redonner un espoir, on va passer durablement à côté de l'essentiel.

Donc on a une responsabilité collective, et je pense que nos collectivités, que ce soit régions, départements et communes, doivent peut-être se re-questionner et que notre force de frappe doit servir au mieux les intérêts de tous les Néo-Aquitains.

Je sais que vous êtes un grand Républicain. Attachés à cela, nous avons un devoir d'exemplarité et je ne doute pas que collectivement, nous y arrivions.

Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Pascal COSTE. Justement d'ailleurs, nous avons dans quelques jours - je ne sais plus, Geneviève BARAT me rappellera les dates - un colloque à côté de La Souterraine, un forum rural ou sur les ruralités. Je ne sais plus quelle est la date exacte. 5 juillet. Donc je vous invite à vous y inscrire. Et nous aurons le témoignage, d'ailleurs, d'une cheffe d'entreprise qui est installée à La Courtine. Donc s'il y a un village rural... Grâce à la Région, on a pu transformer l'entreprise et la maintenir sur ce territoire. Je rappelle quand même : 36 % de l'emploi industriel net de France créé en Nouvelle-Aquitaine, notamment dans le monde rural. Donc je crois que l'on a mis en place à la fois une ingénierie, une stratégie, pour répondre. Mais aujourd'hui, malheureusement, quelle est la difficulté ? Jamais autant de projets ne nous arrivent, mais les ressources des Régions, à la différence des autres Régions européennes, ne sont pas là pour accompagner la totalité de ces projets et on nous fait agir plus en tant que sous-traitants d'appels à projets annoncés de Paris que sur nos propres stratégies.

Qui souhaite intervenir ? Oui, Alain BACHÉ.

Groupe Communiste, Ecologiste, Citoyen

M. BACHÉ. - Mes chers collègues, Monsieur le Président, bonjour. Un petit peu d'histoire : le 20 juin 1789, à l'aube de la Révolution, s'est tenu l'acte fondateur de la démocratie française dans la salle du jeu de paume, tout proche du château de Versailles. Les députés jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné à la France une Constitution. Après ce serment, une Assemblée nationale constituante est mise en place, abolira les

privilèges et rédigera la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Ce 20 juin 2022, nous nous retrouvons en séance plénière au lendemain d'élections législatives à l'issue desquelles nul ne peut se prévaloir d'être vainqueur tant l'abstention est forte.

C'est ce qui s'est également passé à l'élection présidentielle : une élection non pas d'adhésion, mais de contestation. En effet, en plus du très net revers infligé au camp d'Emmanuel MACRON hier soir, l'abstention a largement progressé lors de ces scrutins. Cela doit nous interpeller collectivement car il est de notre responsabilité d'élus de s'y pencher.

Je viens d'entendre quelques propos à l'instant et je vous invite à réfléchir sur ce qui se passe sur le territoire, qui se traduit en vote ou en non-vote en ne participant pas à ces élections, sur les conséquences, les difficultés et les incompréhensions de l'application de la loi NOTRe. Il nous revient de considérer à son juste niveau le malaise qui s'installe dans notre pays et dont les symptômes sont certes l'abstention record, mais aussi l'indéniable montée de l'extrême droite qui n'épargne plus notre région. Nous devons regarder ce qui s'exprime sur notre territoire. Notre groupe adresse ses plus vives félicitations à tous les candidats de la NUPES, victorieux ou non, qui ont su fédérer la gauche autour d'ambitions porteuses d'espérance et d'une réelle alternative. Cette dynamique, si elle s'est avérée insuffisante, surtout au niveau du regard de l'abstention, a déjà su redonner des couleurs à une gauche assumant la rupture avec le libéralisme. L'actualité ainsi que notre propre vécu dans le territoire nous ramènent justement au désastre libéral. Je parlerai tout simplement de l'hôpital et de la santé en général, dont sont victimes les citoyens et les citoyennes sur notre territoire. La prise en charge des patients et les conditions de travail des personnels soignants sont dans le rouge. Comme vous le savez - je ne fais que répéter ce que nous avons vécu ces dernières semaines sur nos territoires - les urgences d'Oloron-Sainte-Marie et de Sainte-Foy-La-Grande ont été temporairement fermées ; celles de Bordeaux au CHU Pellegrin voient leur accès plus que limité ; le SMUR d'Orthez est en grande difficulté, menaçant l'existence même de son hôpital.

Sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, de Marmande à Saint-Junien en passant par Jonzac et Montmorillon, l'alarme a déjà été tirée par les personnels et les habitants qui ont subi des fermetures lors des semaines passées.

Les élus du groupe communiste avaient d'ailleurs adressé un courrier au Directeur de l'ARS le 23 mai dernier pour pointer ces alertes qui ne saurait rester lettre morte. En dépend la survie de notre système de santé au bord de l'effondrement, accablé par des politiques libérales mortifères pour tous nos services publics.

Une autre problématique d'urgence vitale s'impose aussi à nous : alors que nous vivons un épisode de chaleur et de sécheresse sans précédent, la préservation de la ressource en eau figure parmi les combats à mener prioritairement, en particulier face au conflit d'usages de l'eau qui tend à se développer sur notre territoire. Il nous faut modifier réellement notre approche sur ces questions en trouvant des réponses adéquates pour les besoins de la population, des producteurs et des agriculteurs, afin que l'eau ne puisse plus constituer un objet de conflit entre usagers. Pour cela, il nous faut mettre tous les acteurs autour d'une table, en mettant en place de véritables Assises de l'eau.

Nous aurons aussi l'occasion d'échanger sur la question de l'emploi. Cela doit passer selon nous par la reconnaissance d'une utilité sociale à l'entreprise et à l'être humain, dont des garanties. Nous ne pouvons pas rester inertes face à la destruction des statuts, des conventions collectives et des droits individuels, et le fait essentiel d'avoir un salaire pour pouvoir vivre.

Avant de conclure mon propos, nous souhaitons attirer votre attention sur les revendications de l'Intersyndicale des cheminots de la région. Comme vous le savez, les cheminots néo-aquitains manifestent aujourd'hui contre les inquiétantes perspectives d'ouverture à la concurrence de nos terres. Ce faisant, ils défendent selon nous un service public ferroviaire qui soit susceptible de répondre à des besoins de déplacement sûrs, décarbonés et efficaces. Ces revendications, nous les soutenons sans réserve. Les élus communistes que nous sommes refuseront catégoriquement la mise en concurrence de nos trains. C'est pourquoi nous plaidons pour le renouvellement de la Convention TER de la Région avec l'opérateur public historique qu'est la SNCF pour une durée maximale de 10 ans.

Pour votre information, puisque les cheminots viendront vous remettre le Livre blanc de la SNCF, Monsieur le Président, dans la journée, et qu'ils viendront ici en manifestation, quand ils arriveront devant le Conseil régional d'Aquitaine, nous, notre groupe, descendrons les rejoindre.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Alain. Oui, Pascale.

Mme RÉQUENNA. - Oui, merci Monsieur le Président. Bien entendu, je démarrerai ce propos en adressant mes félicitations républicaines à l'ensemble des députés nouvellement élus ou bien réélus, avec un mot particulier pour Geneviève DARRIEUSSECQ à qui les Landais ont largement renouvelé leur confiance, Florent BOUDIÉ qui a également été réélu, et enfin Bastien MARCHIVE qui fera un jeune et dynamique nouveau député. Permettez-moi également d'avoir un mot pour tous ceux qui se sont engagés et qui n'ont pas connu le même succès.

Depuis notre dernière séance plénière, 2 élections se sont succédé. La première a été la réélection du Président de la République sortant hors cohabitation sous la V^e République ; et la seconde élection, l'élection législative qui a porté l'alliance Ensemble en tête, y compris dans la région Nouvelle-Aquitaine, avec toutefois une majorité relative qui tranche avec le fait majoritaire auquel nous étions habitués, et qui ne permettra pas de gouverner le pays en l'état.

Alors, si bien entendu nous militons pour que le Président de la République ait une majorité absolue, en bons démocrates, nous ne contestons ni ne critiquons le résultat des urnes. Notre inquiétude se porte ailleurs. La classe politique française sera-t-elle capable de renouer avec les vertus du dialogue et du compromis qui nous est cher et qui est indispensable aujourd'hui, si nous voulons nous diriger vers de l'apaisement et non pas vers une crise institutionnelle majeure qui ne ferait que continuer de diviser un pays qui l'est déjà beaucoup ? Aujourd'hui, nous formons donc ici le vœu que chacun prenne ses responsabilités, que les plus raisonnables des Républicains, que les partis de Gouvernement, aient la volonté de mener le dialogue et ne privilégient pas la démagogie et le cynisme d'une opposition systématique, ce qui probablement leur permettrait d'exister, mais de manière très brève. Nous pensons que cela est absolument nécessaire si nous voulons éviter à la fois l'immobilisme qui serait source de nouvelles crises, et également l'agitation révolutionnaire que certains appellent surnoisement de leurs vœux, faisant fi de la République et de la démocratie.

Nous souhaitons vivement, ainsi, que chacun, au sein de l'Assemblée nationale, prenne ses responsabilités et que nombreux sortent des postures clientélistes de champions de l'opposition, pour travailler dans l'intérêt de la France et des Français. Il va probablement falloir que tous, nous soyons en capacité d'innover et que nous allions vers un mode de

gouvernance de coalition à l'allemande, qui implique une responsabilité partagée et qui devra dépasser les positions initiales.

Monsieur le Président, s'il est évident que l'apaisement de notre pays en passera par un dialogue entre les forces politiques au sein de l'Assemblée nationale, la relation État et collectivités et les choix stratégiques seront aussi primordiaux, d'autant qu'une zone de flou entoure l'avenir des collectivités locales, notamment d'un point de vue budgétaire. La forte contraction de la croissance et l'actuelle poussée de l'inflation, qui va probablement durer, viennent contrarier des perspectives que l'on a vues favorables en 2021, qui paraissaient favorables pour les années suivantes, et au vu du contexte parlementaire également, nous pouvons légitimement nous interroger sur la loi de finance qui sera la prochaine loi.

Face à un cadre budgétaire potentiellement contraint, le Conseil régional devra réaffirmer ses priorités. De manière constante, nous vous l'avons dit et nous vous le redisons : nous réaffirmons la nécessité d'avoir une politique territoriale beaucoup plus importante. La politique territoriale est celle qui doit s'attacher à tous et à chacun des territoires, à nos spécificités, à nos différences, à notre diversité. Elle reste aujourd'hui trop lacunaire, trop marginale. Il y a au sein de notre région de nombreuses difficultés sociales ; il y a dans nos territoires des situations, des agglomérations, des villages, des villes qui ne bénéficient pas du rayonnement de la Métropole, ou de grandes agglomérations, ou de pôles de centralité.

Monsieur le Président, le sentiment de relégation, de déclassement est grand dans certains endroits de la Nouvelle-Aquitaine. C'est ce sentiment d'abandon aussi qui a permis aux extrêmes de largement progresser, et particulièrement au Rassemblement national sur des territoires qui, jadis, étaient de droite ou de gauche. En matière d'aménagement du territoire d'ailleurs, si l'on regarde le positionnement de la Nouvelle-Aquitaine en 2019 et 2020 sur les moyens qui sont alloués par habitant, on voit que nous nous situons à la 15^e position en 2019, 16^e en 2020, et je crains que le compte administratif 2021 ne vienne corriger cet écueil.

Un mot, brièvement, de ce compte administratif - Christian DEVEZE interviendra plus longuement lors des débats. Nous notons dans ce compte-là qu'il y a une situation financière qui s'est nettement améliorée en 2021 par rapport à 2020. C'est le cas globalement pour l'ensemble des Régions. Nous notons avec satisfaction l'investissement qui a été porté à 877 millions d'euros. Nous devons également rappeler que l'ensemble des Régions ont progressé en matière d'investissement, largement soutenues pour cela par le plan de relance.

En matière économique, si nos chiffres sont honorables, nous notons néanmoins que nous impulsions largement moins que ne le fait la Nouvelle-Occitanie, menée d'une main de maître par la courageuse Carole DELGA.

Monsieur le Président, courageuse Carole DELGA, je le souligne effectivement.

M. LE PRÉSIDENT. - Talentueuse.

Mme RÉQUENNA. - Et talentueuse Carole DELGA. On note également dans ce compte administratif une forme de satisfaction suite à l'amélioration des ratios financiers. Soit, dont acte. Mais nous préférerions, plutôt que de vouloir - et je vous l'avais dit lors du BP, Monsieur le Président - revenir à des ratios financiers plus que convenables, que l'investissement soit plus important sur les territoires, pour accompagner leur développement, pour permettre à des entreprises de s'y installer, pour permettre que l'emploi puisse y être présent et éviter de nombreuses mobilités qui créent des Gilets jaunes ensuite sur nos ronds-points.

Aujourd'hui, je crois que plus que jamais cela est possible, puisque le post-Covid doit être une véritable opportunité pour les territoires les plus ruraux.

Voilà, Monsieur le Président, sur le compte administratif.

Sur le SRDEII, nous y reviendrons dans les débats et de la même manière, ce que je peux d'ores et déjà vous dire est que nous aurions aimé que l'architecture évolue pour être une architecture territorialisée dans cette nouvelle mouture du SRDEII.

Je conclurai d'un mot sur l'aspect démocratique dans cette Assemblée. Aujourd'hui, nous avons 38 rapports qui sont mis en délibération, parmi lesquels le compte administratif, le SRDEII qui sont des rapports extrêmement lourds, à quoi s'ajoute une Commission permanente qui se déroulera demain en début d'après-midi, pour laquelle on nous avait dit qu'il y aurait quelques dossiers pour permettre le renouvellement de dispositifs qui arrivaient à terme le 30 juin. Or, on se retrouve quasiment avec une CP complète.

Tout ceci n'est pas très sérieux, n'est pas très respectueux de la démocratie qui doit vivre dans cette Assemblée. On a plutôt le sentiment de se trouver dans un endroit où il faut entériner simplement des délibérations plutôt que dans un lieu de débats, Monsieur le Président.

Sur ce sujet, je vais également rouvrir un sujet qui est celui des moyens alloués au groupe pour financer les collaborateurs. Nous avons eu des entretiens avec Sandrine DERVILLE, nous avons fait part de nos positions : la loi 3DS permet de revenir à ce qui se

pratiquait ici en 2018. Donc Monsieur le Président, je vous avais interrogé lors d'une Commission permanente et vous m'aviez répondu que lorsque cela serait possible, vous reviendriez à ce qui se pratiquait. Aujourd'hui, nous n'avons pas eu de retour, nous n'avons pas de délibération, ni maintenant, ni demain sur ce sujet. Donc pour que nous puissions préparer ces séances de manière assidue, pour qu'il y ait de la cohérence dans cet hémicycle, pour que cela ne soit pas une chambre d'enregistrement, mais un véritable lieu de débats, Monsieur le Président, je vous invite à nous allouer les moyens que la loi nous permet d'avoir.

Je vous remercie Monsieur le Président, mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois que Sandrine DERVILLE vous a dit que l'on répondrait à la rentrée, ce qui maintenant est demain.

Sur la réflexion par rapport au compte administratif, au budget, je trouve cela un peu étonnant, notamment par rapport aux entreprises. Vous savez que ce qui distingue la région Nouvelle-Aquitaine des autres régions de France est l'effort que nous faisons auprès des entreprises. Nous n'avons d'ailleurs jamais eu - je le disais tout à l'heure, je le rappelle - autant de dossiers. La réputation de la région, sur le plan notamment de l'innovation et de l'accompagnement de la transition énergétique, écologique, climatique, etc., est toujours là, et les chefs d'entreprises, les entreprises sont souvent d'ailleurs beaucoup plus proactives que d'autres secteurs de notre société. C'est toujours la même antienne que tient le centre, c'est-à-dire quelque chose qui tient à la dispersion et au saupoudrage. On en connaît les résultats dans beaucoup de régions et en tout cas, nous ne sommes pas, nous, dans un effet d'affichage que d'autres peuvent avoir. Quand on dit que l'on aide une entreprise sur l'accompagnement des entreprises à la transition énergétique, nous le faisons. Nous le faisons sur les méthaniseurs pour le gaz vert, nous le faisons sur le ferroviaire, nous le faisons sur l'ensemble des choses.

On aura ce débat avec Alain BACHÉ : pourquoi je suis favorable à la loi NOTRe et à la renforcer ? Parce qu'avant la loi NOTRe, tout le monde faisait tout et on se trouvait à 10 derrière un ruban. Pour régler un problème quand on est à 10 derrière un ruban, il faut 3 à 4 ans, ce qui fait que l'on retarde la décision publique et que l'on surenchérit la décision publique. Quand il y a un pilote dans l'avion, quand il n'y a qu'un interlocuteur, je peux vous dire que cela coûte moins cher et cela va plus vite. C'est une définition totale. Regardez, Alain, combien de temps il faut pour se mettre d'accord. Et cela, c'est terrible : nos concitoyens ne voient pas la réalisation de l'action publique. Cela, je maintiendrai ce cap des

priorités, mais on ne peut pas me dire « prenez des priorités » et en même temps me proposer du saupoudrage.

Stéphane TRIFILETTI.

Groupe Ecologiste, Solidaire et citoyen

M. TRIFILETTI. - Merci Président. Monsieur le Président, chers collègues, la chute de la participation aux élections s'inscrit maintenant dans les temps longs. Ni les législatives ni même la présidentielle n'ont inversé cette tendance lourde qui avait atteint des sommets aux dernières régionales. Cela confirme la défiance vis-à-vis du politique et de nos institutions.

Les errements d'entre-deux-tours, y compris au plus niveau de l'État, contribuent eux aussi à attiser cette défiance.

Comment se considérer comme seul porteur du projet républicain lorsque l'on ne prend pas position face à l'extrême droite dans près de 52 circonscriptions, avec le résultat que l'on connaît en termes de montée de l'extrême droite ? En s'arrogeant le monopole de la République, Emmanuel MACRON dénie à ses adversaires une liberté fondamentale : celle de ne pas être d'accord avec lui. L'éthique de la responsabilité républicaine fut notamment portée par notre collègue Maryse COMBRES. En se retirant d'une triangulaire dans le Lot-et-Garonne...

... elle a donné sens justement à la défense de notre destin commun. Bravo à elle. Oublier que face à l'extrême droite on ne tergiverse pas, ce n'est pas une erreur, c'est une faute. Une faute lourde.

Un bravo appuyé aussi à notre Président de groupe, Nicolas THIERRY, qui intègre la représentation nationale comme 22 autres élus écologistes. Un score notable dans la circonscription de Bordeaux centre, comme la victoire de Lisa BELLUCO à Poitiers, nous montre que les caricatures à l'encontre des élus et des maires écologistes n'ont pas de prise sur les électeurs et les électrices qui veulent des actes, pas des atermoiements ou des déclarations d'intentions.

Ce lendemain d'élections législatives marque la fin d'un cycle et une recomposition majeure de la vie politique française dans le cadre d'un scrutin majoritaire usé. La vraie nouveauté de ce scrutin est la Nouvelle Union Populaire, Ecologique et Sociale qui l'apporte, qui devient la première force d'opposition. La REM, *Start-up Nation* 2017, Ensemble 2022,

apparaît de fait comme un nouveau RPR seventies, sans SARDOU, ni Sheila, ni TRAVOLTA. Cet avatar devra composer avec LR pour mener sa politique néolibérale productiviste. Les marcheurs revendiquaient la pensée complexe ; ils tournent maintenant comme Zébulon dans le manège désenchanté des droites du siècle passé, et même de l'extrême droite.

C'est dans ce contexte vintage que nous adressons nos félicitations républicaines aux députés élus. Pendant que je vous parle, des scientifiques se proposent d'accueillir ces nouveaux députés pour leur proposer une formation sur le climat et la biodiversité. Malgré le consensus scientifique, l'incroyable retard sur l'urgence d'agir est là et il serait intéressant de voir quels élus participeront à cette formation, et ce qu'ils en feront. Les derniers chiffres d'augmentation des gaz à effet de serre sont dramatiques en France : +6,4 % entre 2020 et 2021. L'écologie punitive dont se gargarisent certains pour mieux cacher leur irresponsabilité nous rattrape. La vraie punition est en fait là, sous nos yeux. La vague la plus précoce de canicule jamais enregistrée au niveau national cette semaine renforce un peu plus la sécheresse inquiétante des sols et les risques d'incendie. La qualité de l'air dans notre région a viré au rouge vif simultanément au record des températures. En fin de siècle, sans atténuation, une telle situation dure 4 mois par an. Occurrence canicules, sécheresses, mais aussi phénomènes climatiques extrêmes comme le 4 juin dernier près de Loudun.

Notre collègue Thierry PERREAU n'a pas hésité à vous écrire pour vous alerter, Monsieur le Président. Violence extrême de l'épisode de grêle qui, en 15 minutes, a ravagé ce secteur. Certains viticulteurs et céréaliers ont eu jusqu'à 100 % de leur récolte détruite. Nous apprécierons une réponse à ce courrier, surtout à ces situations dramatiques.

L'espèce humaine fait face à une urgence existentielle : trouver les conditions pour éviter que la planète devienne invivable. Les forces vives de l'avenir nous interpellent, Monsieur le Président, mes chers collègues. Il est aussi de notre responsabilité en Nouvelle-Aquitaine de proposer ce seul chemin pour vivre ensemble. A notre échelle, généralisons Néo Terra à 100 % des budgets afin d'être à la hauteur. Montrons ce chemin de la résilience. Malgré nos alertes récurrentes, le compte n'y est encore pas et cette plénière le prouve encore trop souvent. Notons par exemple le terrible signal des baisses marquées des dépenses d'investissement sur les maigres lignes haut littoral, biodiversité et PNR. On le constate dès à présent dans le compte administratif 2021, le CESER soulignant d'ailleurs qu'il faut augmenter les financements alloués à ces lignes pour les prochains budgets, et plus globalement, je cite, que le Conseil régional doit accélérer la mise en œuvre de ses politiques en termes de transition écologique et sociale. Bref, impacter ces très faibles

budgets environnementaux maintenant, alors d'ailleurs que votre bilan d'activité 2021 encense ces politiques, méritera quand même une sacrée dialectique pour le justifier.

Autre exemple de manque d'ambition : si nous nous réjouissons durant cette plénière du classement d'une réserve naturelle régionale supplémentaire, nous rappelons que l'objectif Néo Terra était la création de 25 nouvelles RNR d'ici 2030. Suite aux échanges en Commission, vous semblez tabler sur une quinzaine en tout. Est-ce à dire, Président, que la Région a renoncé à cet objectif ambitieux, qui avait été introduit d'ailleurs par Nicolas THIERRY ?

Nous sommes d'autant plus en soucis qu'un rapport de l'Union Internationale pour la conservation de la nature démontre que les efforts de conservation, tels que les réseaux d'air protégés ou les mesures de restauration, ne seront absolument pas suffisants si nous ne transformons pas notre système de production. Nous devons réduire massivement nos subventions aux activités les plus polluantes, compris évidemment la construction de nouvelles infrastructures. Réinterroger un modèle de développement, c'est aussi aujourd'hui proposer des solutions autour du SRDEII. Nous notons globalement de bonnes intentions affichées en matière de transition écologique, qui devront néanmoins se traduire dans le budget. Malheureusement, ces orientations sont toujours trop larges et non contraignantes. Les vrais choix sont reportés à la rédaction du règlement d'intervention entreprise, notamment. Gros point noir. Les éco-socio-éthico-conditionnalités n'ont droit qu'à 4 lignes au total. Rien de précis, donc, pour les autres collectivités qui se référeront à ce document, ce que vous expliquera Anne-Laure BEDU tout à l'heure.

Demain, en Commission permanente, plusieurs subventions pour des pulvérisateurs seront présentées, comme souvent. Ce SRDEII ne changera rien dans les temps moyens tant que nous n'aurons pas une véritable ambition sur nos règlements d'intervention. Un seul rappel : notre collectivité s'est engagée à sortir des pesticides cancérigènes mutagènes reprotoxiques avant 2025.

Faibles exigences concomitantes aux politiques État-Régions que nous retrouvons aussi dans le contrat de plan interrégional qui enferme fréquemment dans ce modèle dépassé et du passé. Le contrat vallée de Garonne ouvre la porte au financement du stockage de l'eau pour une minorité d'agri-managers, laissant d'ailleurs sur le carreau tous les autres paysans. Ces choix ne nous permettent pas d'accompagner le changement vers un modèle agricole bon pour la santé, l'autonomie énergétique contribuant à une géopolitique apaisée. Les engrais azotés de synthèse sont une bombe climatique. Rappel : il faut l'équivalent en gaz d'1 kg de pétrole pour produire 1 kg d'azote synthétique. Changer de modèle agricole est

une nécessité au moment où certains réclament toujours plus d'eau, de glypho et de phyto. Nous regrettons que les plans d'action ne mettent pas davantage l'accent sur l'agro-écologie et les solutions fondées sur la nature.

Plus globalement, les politiques publiques concernant la bio ne sont pas à la hauteur, d'autant qu'une confusion est organisée avec d'autres labels peu exigeants, comme le souligne la Commission européenne. Pour la commission, aider la HVE autant que le bio est du jamais-vu en Europe, au moment où plusieurs études montrent que la HVE n'a aucun bénéfice pour l'environnement. Dommage d'être resté sur ce logiciel périmé au niveau national et régional dans l'octroi des subventions. Nous souhaitons que le plan stratégique national, mais aussi le plan stratégique régional puissent enfin trier le bon grain de l'ivraie. Nous serons donc particulièrement vigilants lors de la présentation du PSR le 8 juillet prochain.

Ce bon tri, Christine SÉGUINAU en fin de plénière nous aidera à l'effectuer en ce qui concerne le projet Aquacole Pure Salmon dans l'estuaire de la Gironde.

Enfin, nous espérons que la motion Un vélo pour chaque lycéen et apprenti retiendra toute votre attention, chers collègues, pour accompagner l'expérience précoce de l'éco-mobilité, symbole d'une écologie heureuse.

Faire face au défi climat, disparition du vivant, explosion des inégalités, discriminations, démocratie, passe par cette écologie des solutions quand tant de forces de repli et de haine grondent et menacent. Monsieur le Président, chers collègues, saisissez ce moment-clé pour ouvrir ce chemin vers l'apaisement collectif en faisant le pari de la démocratie, de la justice et des solidarités écologiques pour vivre mieux ensemble.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, vous êtes au courant - si vous êtes rentré dans le dossier - que ce sont des pulvérisateurs pour l'agriculture biologique.

M. TRIFILETTI. - Je ne crois pas, Président...

M. LE PRÉSIDENT. - Si. Cela vient de m'être dit. Jean-Pierre vous le dira. Alors, il y a du HVE.

M. TRIFILETTI. - Il y a du HVE, nous sommes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais le HVE est un cran qui améliore. Peut-être que ce n'est pas suffisant, je partage cela. Et puis quant à changer structurellement un certain nombre de choses, si c'est simplement proposer des vélos pour des élèves qui, vraisemblablement, en

ont déjà... Comment va-t-on les ramasser ? Comment va-t-on les réparer ? Comment va-t-on gérer tout cela ? Je vous suggère d'avoir des propositions plus exigeantes à l'égard de l'exécutif.

Groupe PRG Le Centre Gauche

M. PLEZ. - Merci Monsieur le Président, merci Martine. Monsieur le Président, chers collègues, ce matin, comme beaucoup, je voulais commenter la séquence électorale qui vient de se terminer en deux temps : présidentielle et législative. Je voulais vous parler de cette famille politique à recréer à gauche dans cet espace laissé vide entre les déçus de la droitisation du Gouvernement MACRON et ceux qui ne se reconnaissent pas dans les files de la NUPES. Je voulais vous parler de tout cela. Je voulais même en parler avec un trait d'humour, en vous félicitant Monsieur le Président : vous avez réussi avec la NUPES à élargir votre majorité, notre majorité régionale avec nos collègues d'Europe Ecologie Les Verts qui pourront maintenant voter le budget à Bordeaux, faisant partie d'un groupe à Paris.

Je voulais en parler avec un peu d'humour et puis finalement, au gré des interventions, la volonté d'en rire m'est un petit peu passée. Mais vous parlez de la nécessité d'avoir un peu de clarté et de cohérence en politique, d'avoir un peu de constance, et on ne peut pas regretter le manque de constance, de clarté et de cohérence et à la fois se plaindre de l'abstention. On ne retrouve plus nos petits dans ces élections.

Donc finalement, je voulais vous parler de tout cela, Monsieur le Président, chers collègues. Et finalement une chose me préoccupe - et je rebondis sur votre propos liminaire qui parle de cette nécessité de décentraliser, nécessité accrue par le fort risque de paralysie du pays. Et on n'est pas dans un pays déjà décentralisé comme en Belgique où effectivement, l'absence de Gouvernement ou d'action gouvernementale et de législature permet quand même aux collectivités et au territoire de vivre et d'œuvrer. On n'est pas en Italie non plus, avec une coalition qui ferait vivre à côté un Alexis CORBIERE et une Marine LE PEN. On est difficilement en Allemagne, avec une coalition mais qui, de fait, se droitiserait d'autant plus et qui, de notre point de vue, ferait encore plus de déçus dans le LR de LREM.

Un pays centralisé, un risque de paralysie : simplement pour conclure mon propos dans un moment où il faut accélérer les transitions avec une estimation : il nous reste trois ans pour sauver le monde. C'est quand même grave de se le dire aujourd'hui. On peut se féliciter

des résultats électoraux ou se décevoir, mais en ce lendemain de gueule de bois pour nous, simplement dire qu'il faut accélérer les transitions, qu'il faut accélérer la décentralisation et donc demander à tous les députés élus, de quelque bord qu'ils soient, de porter le vœu que nous avons présenté ici même en décembre sur la nécessaire décentralisation à Paris, et de rédiger peut-être une loi NOTRe en version 2 qui aille encore plus loin dans la répartition des rôles et la décentralisation.

Groupe Parti Socialiste – Place Publique - Apparentés

Mme PINVILLE. - Monsieur le Président, cher Alain, chers collègues, je tiens tout d'abord à féliciter de manière républicaine les parlementaires qui vont dans quelques jours siéger à l'Assemblée nationale. Je tiens également à féliciter tout particulièrement deux collègues de notre groupe : Margarita SOLA qui était candidate en Charente-Maritime et Christophe CATHUS pour leur très beau score, qui ont su porter haut et fort leurs valeurs, leurs convictions sur le terrain au terme d'une campagne courte, certes, mais intense. Bravo à eux et à tous les collègues qui ont pu se mobiliser.

Enfin, félicitations aux députés socialistes de la Région, nouveaux ou réélus : je pense à Alain DAVID, à Boris VALLAUD, à Iñaki ECHANIZ, à Stéphane DELAUTRETTE et à David HABIB.

Nous sommes donc au lendemain d'un second tour de ces élections législatives si particulières en tous points de vue : une campagne éclair, similaire à celle qu'a connue l'élection présidentielle, et surtout un triste record d'abstention qui doit toutes et tous nous interroger, nous interpeller, nous, décideurs politiques, sur l'état démocratique de notre pays et son déficit qui se creuse inexorablement d'élection en élection. L'abstention en particulier d'une partie de la jeunesse avec ce chiffre qui nous laisse pantois : 75 % des moins de 35 ans ne se sont pas rendus aux urnes. C'est la traduction de la crise de représentation dont souffre notre pays, mais aussi de la présidentialisation du régime, d'un État trop souvent jacobin qui dévitalise le scrutin parlementaire. Et c'est le message qu'ont souhaité faire passer nos concitoyennes et concitoyens à l'issue de ces élections législatives. La majorité présidentielle n'obtient pas de majorité absolue avec des ministres et figures du macronisme battu, et qui devra composer pour gouverner. Une droite qui s'effrite, mais qui garde un poids certain dans l'Assemblée, et permettrait de faire la bascule. Cela n'inspire rien de rassurant et annonce sans doute une rentrée sociale des plus rudes sur le plan des retraites et autres

réformes sociétales. Ces résultats traduisent une forte volonté d'union à gauche, et on en voit le résultat et les 549 députés élus.

Enfin, force est de constater le score historique du Rassemblement national avec 89 députés. Et dans notre région, cette inquiétante montée au gré des élections doit nous interpellier, d'autant que nous connaissons leurs discours et leurs votes, ici à l'Assemblée Régionale contre la liberté culturelle, contre l'ESS, contre la politique de la Ville, contre les politiques de solidarité. D'élection en élection, quel que soit le sujet - services publics, éducation, politique énergétique - une constante dans la réponse : sécurité, immigration et anathème jeté sur une partie de nos concitoyens. Quel que soit l'aspect du plat final servi, les ingrédients seront toujours les mêmes.

M. COLOMBIER. - Quelle caricature...

Mme PINVILLE. - Face au péril de l'extrême, je tiens à rendre hommage aux républicains de tous bords, qui ont su avec honneur ne rien céder sur l'essentiel, notamment en appelant en responsabilité au front républicain.

M. COLOMBIER. - Il est mort, Madame. Il est mort.

Mme PINVILLE. - Je le dis et redis haut et fort : la mobilisation républicaine contre l'extrême droite doit être systématique. Face à ceux qui ne cessent de véhiculer leurs discours haineux, face à ceux qui confondent liberté d'expression et racisme...

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, j'aimerais que l'on arrête les invectives comme cela. J'aimerais que l'on revienne à un peu plus de raison.

Mme PINVILLE. - ... antisémitisme...

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois que balle au centre, mon cher Jacques.

M. COLOMBIER. - Nous ne parlons pas avec haine. Alors écoutez, il faudrait peut-être un peu arrêter là.

M. LE PRÉSIDENT. - On laisse terminer Martine PINVILLE.

Mme PINVILLE. - Face à ceux qui ciblent toujours les mêmes populations, nous ne pouvons avoir d'hésitation.

M. COLOMBIER. - Très bien. Alors dans ce cas-là, pas d'interruption de votre part quand nous aurons nous aussi des interventions.

Mme PINVILLE. - Contexte de crise sans précédent : à la crise démocratique qui se diffuse profondément et de manière inquiétante d'élection en élection s'ajoute la crise

sanitaire depuis deux années, qui perdure encore aujourd'hui. Puis une guerre dont nous mesurons les conséquences pour notre humanité et qui entraîne avec elle une crise géopolitique d'une ampleur incommensurable et économique sans précédent.

Je mesure pleinement les sujets qui risquent d'impacter notre action régionale au quotidien : inflation, pénuries, pouvoir d'achat, les difficultés ne manquent pas, fragilisent chaque jour un peu plus notre pacte républicain et appellent à la mobilisation de tous les acteurs, en particulier publics, pour surmonter les crises successives qui nous frappent et accompagner nos concitoyens.

Beaucoup reste encore à faire pour leur garantir une vie décente. Le pouvoir d'achat va diminuer de 0,8 % en 2022 sous le poids de l'inflation. Il nous appartient collectivement de mettre fin à ce désarroi qui gagne nos habitants sur nos territoires. Montrons-leur qu'ils restent la priorité de la puissance publique. Nous avons plus que jamais aujourd'hui la responsabilité de prendre à bras-le-corps l'urgence territoriale en réinvestissant notre Région, en réinvestissant la France. Car j'ai personnellement la conviction que c'est par nos territoires et leur dynamique, appelés au secours des économies nationales, que nous résoudrons d'un même élan nos défis sociaux, économiques et environnementaux.

Préservez notre modèle social par nos accompagnements sur l'économie sociale et solidaire, sur la culture, le sport, l'engagement associatif ; tout ce qui fait vivre le modèle républicain de notre pays dans nos villes comme dans nos villages. Dans ce contexte, la Région a une place essentielle à jouer puisqu'elle fait figure de collectivité motrice dans bien des domaines : l'accompagnement du tissu économique, des transitions, qu'elles soient numériques, écologique, agricole ou sociétale, de la formation, de l'éducation et de la santé. Et notre Région, par sa volonté politique, a su répondre aux nombreux défis de notre temps par Néo Terra, par le SRADDET, par le SRDEII - que nous verrons aujourd'hui - et continuera d'être force de créativité, d'innovation - et je pense à One Health - face aux défis et enjeux contemporains. Je pense en premier lieu au dérèglement climatique qui est d'autant plus perceptible, palpable depuis ces derniers jours et les épisodes caniculaires que nous vivons.

Permettez-moi d'avoir une pensée pour le monde culturel, organisateur de festivals, qui après avoir fait face à 2 années de complications, d'annulations dues à la crise sanitaire, ont dû annuler leurs manifestations le week-end dernier. Je pense au festival Chahuts qui favorise les arts dans l'espace public dans le quartier Saint-Michel à Bordeaux, et qui a vu ses deux derniers jours annulés ; ou encore le très beau Freemusic à Montendre qui attendait plus de 50 000 festivaliers le week-end dernier. Il est important de considérer le

changement climatique et le changement environnemental comme des problématiques croisées et de trouver des solutions conjointes. La Nouvelle-Aquitaine est la seule Région de France à décliner les enjeux planétaires en matière de climat et d'environnement en enjeux locaux, et Néo Terra permet de répondre aux enjeux soulevés par cette crise et de renforcer progressivement la contribution de notre Région aux équilibres alimentaires mondiaux. Notre volonté est bel et bien d'être une Région résiliente qui fait face aux grands enjeux actuels, notamment climatiques, et nous sommes sur ce chemin depuis le début. Je tiens à féliciter, à remercier peut-être aussi, le déterminisme de l'exécutif, de son Président Alain ROUSSET et de Guillaume RIOU, Vice-président dans ce domaine.

Enfin, au nom de notre groupe PS, Place publique et apparentés, je tiens à remercier notre collègue Andréa BROUILLE qui a mené un remarquable travail durant de longs mois pour élaborer la nouvelle feuille de route du développement économique en Nouvelle-Aquitaine, le SRDEII pour la période 2022-2028. Il s'agit d'un travail concerté, d'une ambition partagée de l'ensemble des acteurs régionaux qui ont été associés pour tenir compte des spécificités des territoires, car la Nouvelle-Aquitaine est composée de tissus économiques et industriels très divers. Faire de la politique, c'est fixer un cap ; c'est voir plus loin et proposer une vision d'avenir pour entraîner toute une région vers un objectif commun. La mise en place de ce nouveau schéma en est la parfaite illustration, car ce SRDEII, au-delà d'être un cadre stratégique, représente un levier d'action pour voir plus loin ensemble. Il propose une déclinaison opérationnelle des grands marqueurs politiques de notre mandature, et je le redis, tel que Néo Terra, One Health ou l'usine du futur.

Je le disais dans mon propos liminaire : nous devons tirer toutes les conséquences des résultats des élections législatives, en particulier lors de l'élaboration de nos politiques. Le vote aujourd'hui de notre feuille de route du développement économique nous donne une occasion concrète d'apporter des réponses aux attentes de nos concitoyens, en tenant parfaitement compte du contexte actuel et des enjeux comme la guerre en Ukraine, les crises énergétique ou sanitaire, la désindustrialisation, les conditions de travail ou l'ancrage dans les territoires ; en étant au rendez-vous des transitions et de la compétitivité des entreprises pour sortir des énergies fossiles et décarboner l'économie tout en confortant les chaînes de valeur et la souveraineté régionale.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon, Martine.

Mme PINVILLE. - J'ai presque terminé, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, il faut que ce soit terminé.

Mme PINVILLE. - En créant un outil bien ancré dans le quotidien des Néo-Aquitains, car ils placent l'humain au cœur du développement, avec une attention particulière à la qualité de vie au travail ou à la formation des salariés ; en plaçant l'innovation au cœur de la stratégie dans toutes ses dimensions : économique, sociale, environnementale.

Je tiens également à saluer le travail de Sandrine DERVILLE qui va nous présenter tout à l'heure le compte administratif et le compte de gestion de la collectivité. C'est toujours un moment important qui permet de souligner la bonne santé financière de la Région, puisque la Nouvelle-Aquitaine s'est vu attribuer récemment par l'agence de notation Fitch la note AA, soit la meilleure note que l'on puisse accorder aux régions françaises. Cela ne doit pas nous faire oublier que le contexte actuel, avec notamment l'inflation des dépenses énergétiques et les incertitudes pesant sur nos recettes, nous obligent plus que jamais à une gestion sérieuse de notre budget ; gestion essentielle pour assurer un avenir pérenne aux Néo-Aquitains et continuer d'accompagner durablement les acteurs du territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Martine PINVILLE. Nous pouvons maintenant passer à la suite de l'ordre du jour et je vais demander à Sandrine DERVILLE de nous faire le point sur un joli compte administratif.

Ne cachons pas notre plaisir.

01- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021
01A - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL
01B - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE « AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION »
01C - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE « REGIE CINEMA »
01D - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPEENS »
01E - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL – PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »

Mme DERVILLE. - C'est vrai, d'autant que c'est plutôt une bonne nouvelle avant une période - cela a été évoqué en propos liminaire - qui peut être compliquée, liée aux surcoûts. Pour commencer, Président, permettez-moi de remercier, avant de présenter ce compte administratif, l'ensemble des services de la Région puisque le compte administratif est le résultat et la traduction de leur travail, donc un grand merci à eux toutes et tous.

Plaisir aujourd'hui, en effet Président, de vous présenter de bons résultats, je pense, sur ce compte administratif 2021 qui s'inscrit dans un contexte particulier. Nous pouvons y relever les conséquences, bien sûr, de la crise sanitaire qui s'est étalée dans le temps, qui a produit des effets - on en a déjà parlé - sur le plan économique, mais aussi des effets plutôt inattendus : je pense ici au rebond économique que l'on a connu en 2021 et qui est venu contredire quand même beaucoup de prévisionnistes, notamment au sujet de l'emploi, au sujet des tensions sur les recrutements que l'on avait pas forcément vu venir au moment de la crise sanitaire, et leurs conséquences bien sûr sur les formations ; ou encore aux prémices du retour de l'inflation qui est à date galopante, et nous en subissons, nous en voyons les effets que subissent nos concitoyens tous les jours.

En conséquence, nous pouvons y retracer les engagements politiques de la Région qui a pris ses responsabilités dans la gestion de cette crise sanitaire et dans l'amorce d'un retour très progressif à une situation d'avant-crise qui va devoir s'installer dans cet autre contexte économique incertain que nous connaissons aujourd'hui. C'est pourquoi je peux d'ores et déjà vous indiquer que les résultats sont des résultats positifs. Après une dégradation des ratios financiers en 2020 qui était liée à la mise en place des plans d'urgence et de relance, le résultat 2021 amorce le rétablissement de nos équilibres financiers.

Tout d'abord, chers collègues, le budget a été réalisé à hauteur de 2 954 000 000 euros, comme vous le voyez à l'écran. Plus précisément, il est réalisé à hauteur de 1 915 000 000 en section de fonctionnement, en faveur par exemple du transport de voyageurs, de la formation, de l'emploi, du fonctionnement de nos lycées ou encore de l'action économique ou du soutien aux acteurs culturels ou sportifs par exemple. Et également 1 039 000 000 euros en section d'investissement. Au global, par rapport à 2020, c'est donc une progression de 2,2 % de nos dépenses, soit 64,2 millions d'euros de dépenses supplémentaires avec une priorité forte et constante sur nos politiques en faveur de la jeunesse, de l'économie et de l'emploi et de l'aménagement du territoire.

Conformément à nos engagements, c'est donc un budget qui traduit un niveau d'investissement record à hauteur de 876,6 millions d'euros en 2021, c'est-à-dire une progression de 4,1 % par rapport à l'exercice précédent, l'exercice 2020 qui était lui-même déjà une année record. Notre ratio d'effort d'investissement progresse et s'établit pour l'exercice 2021 à 31,8 % avec un taux de réalisation lui aussi en amélioration de 95,4 %. Par ailleurs, en 2021, la Région a remboursé ses emprunts pour un montant total de 162 millions d'euros.

Au-delà des facteurs exogènes qui nécessitent une adaptation du pilotage budgétaire et le renforcement de notre programmation pluriannuelle, le budget de notre collectivité démontre avant tout qu'il est tourné vers les Néo-Aquitains et vers les territoires. En cumulé, les dépenses d'intervention de la Région constituent plus de 85 % de nos dépenses, avec des priorités politiques confortées en cohérence avec nos compétences socles. Vous le voyez sur le diagramme qui s'affiche à l'écran : le premier poste de dépense demeure celui de la jeunesse, de l'éducation et de l'apprentissage pour 30 % - là je vous parle bien en cumulé investissement + fonctionnement - puis vient le soutien aux entreprises, au tourisme, à l'économie sociale et solidaire, à l'agriculture et à la formation professionnelle pour environ 20 %. Tient également une part importante le soutien à nos territoires, aux infrastructures, au haut-débit, à la culture, au sport, à la ville associative et à la santé pour 19 %. Et enfin, la Région demeure engagée en matière de biodiversité en faveur de toutes les transitions et de la mobilité durable pour 14 %.

L'exercice 2021, chers collègues, traduit à la fois une amélioration des taux de réalisation dont on peut se satisfaire, mais également une conformité à nos engagements budgétaires. Au global, nous avons donc en 2021 un budget qui a été mieux réalisé, avec une progression des dépenses de 2,2 points dus essentiellement - quasi exclusivement, même - au niveau soutenu d'investissement, et avec une progression du taux de réalisation

de ces mêmes dépenses d'investissement, plus précisément les dépenses de fonctionnement hors frais financiers et fonds européens sont quasi stables, puisqu'elles augmentent de 0,1 % avec également une légère amélioration de leur taux de réalisation de 0,39 points. Les dépenses d'investissement, quant à elles, progressent encore pour atteindre 876,6 millions d'euros comme je vous le disais, c'est-à-dire une hausse de 4,1 points et également une forte progression du taux de réalisation qui passe en 2021 sur ces dépenses d'investissement à 97,19 %. Aussi, cette quasi-stabilité des dépenses de fonctionnement annonce l'ambition de revenir à des ratios conformes au niveau d'avant-crise tout en conservant un niveau d'investissement élevé pour répondre aux besoins liés à la sortie de crise sanitaire, au contexte économique fragile, à la nécessité d'engager les grands projets structurants de ce début de mandat dont on a déjà eu l'occasion de parler lors des orientations budgétaires.

Peut-être un petit focus sur un élément notable dès ce compte administratif, et qui va être à noter au moins dans les deux exercices budgétaires à venir : c'est la montée en puissance de la PPI des lycées concernant l'évolution précise de nos dépenses. Cette PPI, pour vous rappeler qu'elle a été votée, chers collègues, en 2017 pour un budget total de 1,3 milliard en tenant compte des différentes actualisations, et qui est en train de produire ses effets puisque l'on a vu un pic de dépenses en 2021, pic qui va s'accroître dans les 2 prochaines années, 2022-2023. En 2021, vous relevez une forte progression des travaux dans les lycées de l'ordre de 52 % - ces travaux qui viennent améliorer la vie quotidienne de nos lycéens. Comme vous pouvez le constater, l'année 2021 marque un net rebond. Cela se poursuivra jusqu'à 2024 environ.

De plus, sur les 750 millions d'euros de travaux qui nous restent à payer, à noter que nous risquons d'être confrontés à des problématiques de surcoût liées entre autres au contexte d'inflation que nous connaissons et que certains d'entre vous ont évoqué dans leurs propos liminaires, mais aussi aux difficultés d'approvisionnement ou encore à des problématiques de pénuries. Sachez que nous y sommes attentifs et nous suivons cela régulièrement avec Jean-Louis NEMBRINI et ses équipes.

Dans ce contexte et en contrepartie - je vous ai beaucoup parlé de dépenses, parlons un petit peu de recettes, chers collègues -, nos recettes totales hors emprunt enregistrent - et c'est une bonne nouvelle - sur l'année 2021 une hausse de 6,8 points avec un niveau global de 2 612 000 000 euros répartis de la manière suivante :

- 2 387 000 000 en section de fonctionnement,
- 224,4 millions en section d'investissement.

Quelques éléments à noter sur ces progressions globales qui représentent une hausse d'un peu plus de 166 millions d'euros : concernant les recettes de fonctionnement, dans un contexte marqué par le fort ralentissement de l'économie en 2020, il convient d'observer que la substitution de la CVAE par une fraction de TVA en 2021, conformément aux engagements de l'accord partenarial État-Régions, a permis de contenir les impacts. La fraction de TVA en remplacement de la DGF a bénéficié logiquement du rebond économique inattendu que nous avons constaté en 2021, qui était l'année de reprise après la crise, liée à la hausse du PIB. Ceci a généré pour la Région une hausse de recettes de 14 points, c'est-à-dire 53 millions d'euros supplémentaires sur cette fraction de TVA en remplacement de DGF. Mais cette progression est conjoncturelle : elle doit être analysée comme un phénomène de sur-rattrapage par rapport à 2020 qui avait été une année particulièrement compliquée en matière de TVA. Aussi, les prévisions de croissance revues à la baisse pour 2022 peuvent nous laisser penser que cette progression de TVA, en tout cas à un tel niveau, sera exceptionnelle pour l'année 2021. Il est possible également de relever que la part de recettes fiscales demeure prépondérante dans les recettes de la Région : 76 % de nos recettes totales contre 79 % en 2020. En revanche, et malgré une reprise d'activité là aussi, ces recettes-là ont connu une hausse conjoncturelle. Les recettes de cartes grises, bien qu'elles aient fortement augmenté en 2021 - mais c'était attendu par rapport à une année 2020 quasi à l'arrêt - n'ont toutefois pas retrouvé leur niveau d'avant-crise, et il convient de nuancer cette progression que l'on a connue de 14 millions après une année marquée par la crise sanitaire. J'y reviendrai un peu plus en détail après.

Enfin, notons que les recettes tirées de la mise en œuvre du pacte et du plan jeunes progressent de 46,6 millions d'euros en 2021, conformément à la programmation. Concernant les recettes d'investissement, la dynamique de ces recettes est liée pour l'essentiel à la création de la dotation régionale d'investissement qui s'élève à 11,9 millions d'euros. Pour rappel, chers collègues, c'est une dotation de l'État destinée à soutenir les projets portés par les Conseils régionaux dans les domaines principaux de la rénovation énergétique des bâtiments publics qui nous appartiennent. Si ces évolutions à la hausse demeurent bien sûr bénéfiques pour nos ratios financiers, je souhaite néanmoins les nuancer car elles doivent être appréhendées dans un contexte économique que nous savons toutes et tous atypique et incertain.

Comme indiqué précédemment, peut-être un petit focus sur les recettes de cartes grises qui sont moins importantes par rapport à nos prévisions budgétaires de 8 millions d'euros. Nous avons « budgété » 8 millions d'euros de plus que ce que nous avons perçu au budget

2021 et il est à craindre, malheureusement, que cette érosion se poursuive en raison du contexte économique peu propice à l'achat de véhicules et à l'évolution du parc automobile qui se verdit. Sur ce dernier point, nous ne pouvons bien sûr que nous en féliciter, mais sur la frise que vous voyez projetée à l'écran, vous pouvez constater la perte de recettes progressive que nous observons depuis quelques mois sur ces recettes de cartes grises. Plus globalement, nous pouvons nous interroger sur l'assiette de cette taxe, ses règles d'exonération alors même que la Région œuvre au quotidien sur les transitions environnementale et climatique. D'ailleurs, le CESER, dans son avis, partage ce questionnement et souligne la contradiction entre certaines de nos recettes et la transition écologique, sans compter bien sûr les annonces récentes du Parlement européen qui vont dans le bon sens sur l'interdiction de la vente de véhicules thermiques pour 2035, mais qui interrogent quant à la pérennité de nos recettes.

D'ici à la fin de l'année, nous aurons à en tirer toutes les conséquences pour le budget supplémentaire avec une perte de recettes que je peux d'ores et déjà estimer, fourchette basse ou optimiste, à 20 millions d'euros sur ce poste des cartes grises.

Aussi, les résultats de l'exercice 2021 nous encouragent dans notre stratégie financière prudentielle, marquée par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement qui, conjuguée comme le vous le disais à une hausse de nos recettes, nous permet d'obtenir un rétablissement significatif de notre épargne. Très précisément, notre épargne brute progresse de 43 % avec un taux d'épargne brute qui retrouve à peu près des niveaux aux alentours des 20 % : 19,8 % (20 % est un peu le niveau cible que l'on se fixe) contre 14,7 % en 2020. Donc on retrouve un niveau quasi équivalent au niveau que nous connaissions avant la crise sur le taux d'épargne brute.

Toutefois, soulignons que 19 % de la hausse de notre épargne ont été mobilisés pour absorber l'augmentation du remboursement en capital de la dette, ce qui signifie que les efforts doivent être maintenus pour que cette épargne puisse servir l'autofinancement de nos investissements. Dans le même temps, le recours à l'emprunt d'équilibre en 2021 a diminué de 16 points par rapport à 2020 pour s'élever à 385 millions d'euros contre 456 millions - je le rappelle même si ce n'est pas agréable - sur l'exercice 2020. Cependant, notre encours de dette poursuit malgré tout sa progression de 9,7 points par rapport à 2021, bien que la capacité de désendettement passe de 7,3 années fin 2020 à 5,6 années fin 2021, grâce à l'amélioration de l'épargne brute.

À la clôture 2021, un solde excédentaire est donc constaté à hauteur de 202,5 millions d'euros dont 187 millions de résultats antérieurs. Des résultats qui confortent nos

orientations budgétaires fixées par l'Assemblée et qui nous invitent à la poursuite de notre pilotage budgétaire rigoureux.

Quelques mots peut-être pour finir sur notre endettement, comme je vous le disais avec un encours de dette qui s'élève à 2 659 000 000 euros. Je souhaite souligner à cette occasion notre gestion prudente de la dette et remercier les équipes du pôle finances pour leur pilotage extrêmement rigoureux de cette dette.

Nous avons un encours à taux fixe à 80 %. Aussi, face au risque d'augmentation des taux d'intérêts, on peut souligner que l'impact sera pour l'essentiel neutre en 2022, et c'est plutôt une bonne nouvelle. À noter également que 245 millions d'euros de financements bancaires ont été sécurisés en 2021 à des conditions très compétitives dans le cadre de consultations menées d'une main très ferme par nos équipes en juillet 2020 et en septembre 2021. La Région a également émis des émissions obligataires pour 140 millions d'euros entre mai et novembre 2021. Il s'agit là d'une étape importante pour nous permettre de diversifier nos sources de financement à des conditions plus compétitives. Et enfin, étape importante parce qu'en 2022, la Région va pouvoir émettre ses premières obligations vertes, sociales et durables en cohérence avec nos ambitions Néo Terra.

En conclusion, ce compte administratif souligne notre engagement fort en matière d'investissement, mais également une maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte particulier qui nous permet d'améliorer nos ratios financiers. Cet exercice et les résultats confirment donc notre stratégie budgétaire. Pour l'avenir, cher Président, chers collègues, ce compte administratif nous aidera dans la préparation budgétaire : je pense notamment au budget supplémentaire et au budget primitif 2023, dans un contexte économique marqué par une inflation forte, et la crise énergétique générant beaucoup de surcoûts dont on a pu parler en détail en Commission des finances.

Autre incertitude liée aux relations État-collectivités territoriales : quelles relations financières avec l'État ? Serons-nous soumis à un nouveau contrat de Cahors ou à une autre mesure contraignante sur nos dépenses ? Quelle évolution de nos recettes fiscales ? Quelle contractualisation avec l'État ? Je pense notamment au volet mobilité CPER. Voilà quelques-unes des questions qui entourent notre préparation budgétaire et le contexte dans lequel se trouvent nos finances. Voilà pourquoi un bon rétablissement de nos ratios financiers comme nous l'avons vu en 2021 est plutôt une bonne nouvelle.

Voilà Monsieur le Président, chers collègues, ce compte administratif.

M. DUFAY. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Votre présentation du compte administratif 2021 est marquée par votre autosatisfaction coutumière, car à vous entendre, vous êtes presque parvenus à rétablir nos équilibres financiers. Pourtant, en entrant dans le détail, les chiffres présentés sont plutôt inquiétants, surtout vu le contexte international que vous semblez ignorer. Mais nous savons tous parfaitement, pourtant, qu'il n'en est rien : vous savez très bien que vous nous emmenez dans le mur.

Comme à chaque fois, vos dépenses sont en augmentation de +2,2 % par rapport à 2020. Comme à chaque fois, votre endettement augmente pour atteindre près de 2,7 milliards en 2021, soit une progression de 235 millions par rapport à 2020. Comme à chaque fois, vous recourez massivement à l'emprunt, encore 385 millions après le montant record de 456 millions en 2020. Ce n'est malheureusement que grâce à cette fuite en avant que vous avez réussi jusqu'à présent à vous maintenir. Nous ne voyons aucune mesure sérieuse de redressement de vos comptes. Vous gérez vos comptes aussi mal que le PS gère ses voix.

Le seul indicateur positif que l'on pourrait trouver concernerait l'évolution de nos recettes. Malheureusement, elle était due à l'endettement massif de l'État et à son plan de relance qui a provoqué un contexte économique favorable pour notre Région en 2021, mais qui vient de subir un coup d'arrêt. En effet, nous avons une croissance nulle au premier trimestre. Nous avons une explosion des coûts de l'énergie encore à venir, et qui va alourdir nos frais de fonctionnement, dont les transports. Une forte augmentation des matières premières fait dériver les coûts de nos travaux. Une inflation galopante, notamment sur l'alimentaire, va provoquer un déficit majeur sur nos 25 millions de repas servis dans nos cantines. Avez-vous prévu de les répercuter aux familles que vous avez assommées par vos taxes ? Une remontée des taux qui va fortement alourdir le service de la dette alors que vous avez pris le risque d'en faire certains à taux variable - 20 % - sans COLLAR, autrement appelé tunnel de taux, qui aurait évité une exposition incontrôlable possible. L'expérience des taux indexés sur le Franc suisse aurait dû vous servir.

Sur ces plans, nous devons reconnaître que vous n'êtes pas aidés par la gestion macronienne de notre pays. D'ailleurs, vos propres prévisions concernant l'impact financier de cette crise sont extrêmement préoccupantes : 75 millions de pertes d'aides 2022, soit 3 % des dépenses de fonctionnement de la Région, et environ 115 millions en 2023. Ajoutons à cela les pertes de recettes massives à prévoir sur les cartes grises entre autres. Et dire que vous admettez vous-mêmes en Commission que ces prévisions sont plutôt optimistes ! Le pire est annoncé dans un tel contexte, et il est évident que notre situation budgétaire va tomber dans les abîmes, car vous nous avez mis au bord du précipice. Si vous avez besoin

de notre aide pour juguler cette prévision, il suffirait que vous nous donniez la présidence de la commission : nous y mettrions bon ordre.

Votre stratégie d'emprunter massivement vous apparaissait possible pour les collectivités en comptant sur l'aide de l'État. Compte tenu de la gestion calamiteuse de l'État depuis 2008 par les LR, elle est devenue totalement obsolète, voire suicidaire, avec l'explosion des taux d'intérêts à venir. Votre dette de près de 2,7 milliards va générer un surcoût de 27 millions par an par pourcentage d'augmentation. Imaginez la situation de la France avec son endettement 1000 fois supérieur au vôtre si la BCE ne rachète plus nos dettes ! Vous n'aurez plus le choix : il faudra couper drastiquement dans vos dépenses anarchiques.

Une fois encore, nous tenons à souligner les principales dépenses inutiles et coûteuses que vous réalisez :

- La politique de la Ville qui a englouti des millions d'euros dans certains quartiers sans aucun résultat probant, mis à part une explosion de l'insécurité et des violences,
- La coopération internationale qui nous fait dépenser des millions chaque année en pure perte, sans aucun retour pour la Région à part quelques voyages touristiques pour satisfaire vos lubies internationales,
- L'économie sociale et solidaire, cette économie grassement subventionnée à fonds perdus, dont la part ne cesse malheureusement d'augmenter chaque année dans notre Région,
- Vos obsessions à vouloir reprendre les compétences de l'État avec malheureusement l'obligation d'accroître toujours plus les charges salariales,
- Bien sûr, vos obsessions écologistes issues de Néo Terra qui polluent l'ensemble de la politique régionale et notre Région,
- Sans compter les multiples subventions à des associations politiques, gauchistes bien entendu, qui constituent une grande partie de votre clientèle électorale.

En cela, l'explosion des prix de l'énergie et des matières premières, qui devrait vous inquiéter à juste titre, va être un révélateur impitoyable pour votre gestion. Les collectivités locales, parmi lesquelles notre Région, vont en payer le prix fort, notamment sur le coût de fonctionnement des lycées qui va monter en flèche. Il est plus que temps de réaliser les choix politiques qui s'imposent pour redresser nos équilibres financiers et de recentrer enfin la gestion sur ses vraies missions prioritaires. Les années 2022, 2023 et les suivantes s'annoncent particulièrement difficiles et vous ne semblez pas du tout préparés pour les

affronter. Les finances de la Région brûlent et vous regardez ailleurs. Vous devez vous rendre à l'évidence : votre idéologie politique a fait son temps et vous auriez dû écouter beaucoup plus tôt les élus du Rassemblement national qui n'ont cessé de vous proposer des économies de bon sens à réaliser. Il est encore temps pour vous de changer d'avis.

Pour toutes ces raisons et parce que ce compte administratif traduit tous vos errements politiques et idéologiques que nous n'avons cessé de dénoncer, nous voterons sans surprise pour vous contre son adoption.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous rappelle juste une chose : dans toutes les Assemblées, les comptes administratifs ne sont qu'une photographie et pas un vote politique. Il doit d'ailleurs correspondre au compte de gestion du comptable. Donc je ne saisis pas le sens.

Maintenant, il y a une autre chose qui me fait un peu rire : j'ai une certaine longévité.

M. DUFAY. - Bien connue.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Et depuis 22 ans exactement, le Front national...

M. DUFAY. - Rassemblement national, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - ... devenu le RN... Oui, enfin c'est pareil.

M. DUFAY. - Non, ce n'est pas du tout pareil.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais si, c'est pareil.

M. DUFAY. - Mais non.

M. LE PRÉSIDENT. - ... me dit exactement la même chose. Et à chaque fois...

M. DUFAY. - Et à chaque fois, vous n'écoutez pas.

M. LE PRÉSIDENT. - ... tout s'améliore, parce que vous avez observé peut-être un chiffre que vous n'avez pas vu, c'est que l'on a au contraire raccourci le délai de désendettement de près de 2 ans, mon cher.

M. DUFAY. - Non.

M. LE PRÉSIDENT. - Et si.

M. DUFAY. - On doit donc vous remercier, alors.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous conseille de lire l'avis du CESER. Cela vous fera du bien.

Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Bien, merci Monsieur le Président. Comment analyser la présentation du compte administratif que vient de nous faire la Vice-présidente chargée de la question des finances ? Nous dirions simplement : une gestion prudente, rigoureuse, qui traduit selon nous la présentation d'un budget sincère avec des ratios, effectivement, normaux et conformes, avec un niveau d'investissement très important. Nous y voyons là des choix prioritaires de la Région avec la transition écologique, avec 3 visions :

- la réindustrialisation,
- la jeunesse,
- les territoires,
- sans oublier bien évidemment les mobilités.

Quant aux dépenses de fonctionnement soulignées comme maîtrisées, elles ne peuvent être efficaces que si elles ne pèsent pas à la longue sur le service public régional. Nous insistons, pour ce qui nous concerne, parce que nous avons besoin de femmes et d'hommes, de fonctionnaires pour remplir nos missions au niveau régional. Il nous faut être attentifs à cette maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Nous avons certes une présentation qui fait apparaître une bonne santé financière de la Région, qui va nous permettre de répondre à des dépenses imprévues - nous pensons à la hausse des fluides, à la dotation de fonctionnement dans les lycées -, qui va nous obliger à répondre aussi à la construction et au développement des transports en termes d'investissement sur les prochaines années, et également aux questions environnementales. Nous n'oublions pas, dans ces remarques positives, qu'il nous faut veiller au bien-être au travail de nos agents.

Nous aurons, dans les prochaines semaines et les prochains mois, à répondre à des questions financières importantes, notamment par rapport aux demandes qui se font jour, notamment - je viens de le dire - sur la question de la dotation globale de fonctionnement pour les lycées, liée à l'augmentation de l'énergie, à l'augmentation du point d'indice puisque plein d'engagements ont été pris. On verra bien qui tient ses promesses à l'Assemblée nationale. On regardera attentivement ce que feront les nouveaux élus. Nous aurons également à répondre au glissement vieillesse-technicité, et nous aurons également à faire face - parce que personne n'en a parlé - à la question du surcoût des matières premières pour, notamment, la construction. Ce sera vrai pour les lycées, mais ce sera certainement vrai aussi pour la rénovation du réseau ferré.

Il nous faudra aussi avoir des actions urgentes liées aux urgences climatiques. Nous pensons - et je l'ai dit dans mon propos liminaire - aux questions de l'accès à l'eau. Je voudrais donc retenir dans la situation financière une baisse, effectivement, importante du recours à l'emprunt de -16 %, avec un solde excédentaire de plus de 200 millions et une capacité de désendettement : c'est bon signe et cela nous permettra peut-être, même si nous, nous avons une vision pas opposée, mais un peu différente sur le désendettement... Monsieur le Président venait de faire remarquer que l'on est passé de 7,3 à 5,6 années pour le désendettement, donc une bonne façon d'aborder la prochaine séquence financière.

Il nous faudra aussi répondre à de nombreux défis, notamment celui de donner réponse aux besoins humains en lien avec les territoires. Une petite parenthèse pour terminer mon propos, Monsieur le Président : je pense que l'on ne s'est pas compris par rapport à la loi NOTRe. Moi, ce que je ressens sur le territoire, ce que nous ressentons, est que les gens ne comprennent plus rien sur les territoires : y compris ceux et celles qui étaient les plus appréciés en termes d'élus - les maires - commencent à être désavoués sur leur territoire parce que personne ne comprend qui fait quoi et quels sont les élus qui peuvent amener réponse. Quand ils se trouvent questionnés sur la suppression des services publics, on dit : « Ce n'est pas nous, c'est l'intercommunalité. » Et souvent, l'intercommunalité, quand on voit la taille des intercommunalités, les gens ne savent pas qu'ils font partie de telle ou telle intercommunalité, qui sont les élus qui les représentent. C'est de cela qu'il s'agit sur la loi NOTRe. Ce n'est pas de réfléchir à peut-être de nouveaux transferts de compétences.

Moi je suis, pour ce qui me concerne, pour aller plus loin sur la décentralisation sur certains aspects, mais à condition que l'on ait les pouvoirs et les moyens financiers. Et nous n'avons aujourd'hui ni les pouvoirs, et encore moins les moyens financiers. C'est à cela qu'il nous faut effectivement travailler dans les prochains mois, et peut-être que la nouvelle Assemblée, dans sa diversité, amènera les réponses adéquates, mais cela oblige à répondre à ces questions de qui fait quoi sur le territoire et pour quel intérêt : pour apporter réponse aux besoins humains individuels, collectifs, et aux besoins des territoires.

Voilà, Monsieur le Président. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je comprends mieux. La loi NOTRe a amélioré les choses, mon cher Alain, en séparant la compétence de développement économique Département-Région, en travaillant là-dessus. Moi, je suis partisan que nous n'ayons pas la clause de compétence générale parce qu'on le voit bien dans les débats : la clause de compétence générale signifie que l'on va tout saupoudrer, tout faire. On va clientéliser et cela ne marche pas. Il n'y a pas de priorités.

Deuxièmement, oui, c'est vrai... Parce qu'à chaque fois, on mélange la décentralisation et la déconcentration. On est le seul pays à être dans un modèle colonial. ROCARD l'avait écrit en 1966 sous un pseudonyme : nous sommes dans un modèle colonial. Donc comme l'État garde tout comme compétences, on ne sait pas qui est responsable de quoi.

Mme FORGENEUF. - Monsieur le Président, chers collègues. D'imprévues, les crises qui se succèdent ne sont plus des inconnues. Covid, guerre, dérèglement climatique, les crises se succèdent voire se superposent, s'installent durablement pour ne plus être « seulement » des crises, mais pour devenir le monde de demain qui frappe à notre porte. À défaut d'avoir apporté les réponses qui auraient pu les éviter - je parle de la surexploitation des ressources, du recul de la biodiversité, de la destruction des milieux, de la compétition et de la libéralisation forcenée et au détriment de la nature et de l'humain - c'est notre capacité d'adaptation qu'il va falloir travailler et inverser notre rapport à l'économie qui ne doit plus être une finalité, mais au service du vivant.

Nous avons eu l'occasion de nous féliciter de la solidité financière de notre Région lui ayant permis d'affronter la tempête sans trop de dommages tout en soutenant les territoires et ses acteurs. Mais est-ce que nous ne sommes pas allés trop vite en sacrifiant des choses importantes ? Quelques interrogations se posent à nous - j'allais dire « à nouveau » - au regard des ambitions que vous affichez.

La baisse de la durée en années pour le surendettement n'est-elle pas trop rapide au regard des enjeux, et ne risque-t-elle pas de fragiliser notre capacité d'intervention ? Je m'explique : on voit une baisse des fonctionnements sur les politiques d'intervention dans des secteurs qui devraient être la priorité de nos arbitrages, dans le pilier jeunesse notamment, sur l'économie territoriale et politique de retournement ou sur la vie associative et l'égalité, passant de 9,5 millions en 2020 à 5,9 millions en 2021 avec un taux de réalisation très médiocre : 74,35 %. C'est aussi vrai sur l'aménagement du territoire et notamment sur les questions environnementales dans les politiques biodiversité, eau, littoral, transition énergétique et adaptation au changement climatique. C'est un signal assez peu adapté à la situation que nous traversons et cela ne va pas s'arranger si le Gouvernement met à exécution un certain nombre de choses entendues pendant les campagnes électorales qui viennent de s'achever.

Ainsi, Emmanuel MACRON puis Bruno LEMAIRE ont annoncé vouloir que les collectivités contribuent à la réduction des déficits de l'État à hauteur de 10 milliards. Le contrat de Cahors pourrait faire également son grand retour et grever un peu plus notre capacité à agir. Le resserrement des dépenses risque de brutaliser un peu plus nos

territoires. C'est un vrai risque d'aggravation des inégalités, de la précarité, aussi bien pour les acteurs économiques que pour les populations, notamment les plus modestes au moment où l'inflation explose. Nous l'avons évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, le CESER également, et il le relève à nouveau dans son analyse du compte administratif. Nous sommes inquiets quant aux engagements encore trop peu marqués dont la part d'incertitude ne peut être l'alibi. Un trop grand flou, pour ne pas dire une absence, règne encore sur la traduction budgétaire de Néo Terra, contrairement à l'affichage que vous en faites. La résilience dans les actes, ce seraient les éco-conditionnalités, meilleur moyen pour engager la transition écologique et énergétique dans les entreprises, et donner une lisibilité au sens de l'action publique de notre collectivité.

Nous les appelons de nos vœux à chaque débat d'orientations budgétaires, à l'occasion du SREII. A chaque [RI même-2.01.50], on nous répond toujours « bientôt ». Ce n'est pas sérieux. Le débat d'orientations budgétaires 2021 présentait le Covid comme facteur de dégradation conjoncturelle des recettes et de certains indicateurs de désendettement, avec des scénarios de sortie de crise relativement optimistes, et nous avertissions déjà sur cet optimisme.

Nous appelons encore une fois à pondérer, à relativiser cet optimisme au regard de la réalité : nous déplorons sincèrement que la transition écologique ne soit pas encore vraiment traduite dans les chiffres du budget réalisé en 2021. Malgré les éléments de langage déclinés, aussi bien dans le rapport d'activité que dans les communiqués de presse, pour ces raisons, nous nous abstenons. Nous avons conscience qu'effectivement le compte administratif n'est que quelque chose qui a été réalisé et que le compte de gestion... Mais pour afficher notre désaccord politique, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste une observation. Il y a 2 façons d'établir un budget : de l'affichage, beau, un certain nombre de collègues de toutes sensibilités peuvent le faire. J'annonce 100 millions ici, j'annonce des sommes, etc. Après, quand vous regardez la réalisation, il n'y a plus rien. Et tout l'effort justement pour essayer d'avoir un budget rigoureux qui tienne compte de nos priorités a été d'inscrire les crédits dont nous avons besoin. Prenez un exemple que l'on connaît depuis longtemps et que Nicolas THIERRY connaît bien : on a affiché par le passé des sommes importantes sur des acquisitions foncières pour les mettre en réserve, etc. Ces sommes n'étaient jamais dépensées parce que nous n'avons pas, comme une commune - et encore, une commune peut difficilement le faire - la possibilité d'avoir un droit de préemption, etc., tout ce qui peut aller. Donc afficher n'est pas agir. Vous voyez ce que je veux dire ?

De la même manière, l'idée : j'achète des vélos sans penser au coût d'entretien, sans penser au coût de fonctionnement de ces vélos alors que la plupart des jeunes ont des vélos. Un, nous avons réhabilité la totalité - je parle sous le contrôle de Jean-Louis NEMBRINI - des garages pour sécuriser les vélos dans les lycées, ou les mobylettes, ou des choses comme cela. Deux, nous devons faire face - je n'ai plus le chiffre en tête, une dizaine de millions d'euros au moins - au bond de l'énergie, des fluides, dans les lycées. Trois, le principal objectif est de faire en sorte que les bâtiments des lycées soient totalement actifs par rapport au réchauffement climatique. Que ce soient des bâtiments soit zéro carbone, soit bas carbone.

C'est cela, les enjeux les plus importants. Donc on peut dire : ce que vous faites ne suffit pas par rapport au réchauffement climatique, mais toute la politique bâtiminaire va dans ce sens. Alors moi, je veux bien que l'on achète des vélos ou que l'on offre des vélos. Le problème a été quand même plus sensible pendant la période de Covid de mettre un ordinateur à la disposition des élèves qui ne pouvaient pas venir ou des élèves dont les parents ne pouvaient pas acheter un ordinateur. A un moment donné, il faut savoir choisir.

M. GUÉRIN. - Je tiens à saluer la présentation talentueuse à laquelle s'est livrée Sandrine DERVILLE sur ce compte administratif, mais nous avons un titre à lui trouver, Monsieur le Président, nous aurions sans doute appelé cela un compte administratif au résultat en trompe-l'œil.

L'année 2021 fut marquée pour l'ensemble des collectivités au niveau national par une reprise de l'activité économique, avec un taux de croissance de plus de 7 %, après le recul enregistré de -8 % en 2020, ce qui ramène quasiment au niveau d'avant-crise sans l'assurance de pérennité tant le contexte reste instable : inflation, pouvoir d'achat et hausse du coût de l'énergie. Factuellement, ici en Nouvelle-Aquitaine, les chiffres du compte administratif 2021 traduisent un retour proche des chiffres de 2019. Vous évoquez une amélioration des indicateurs budgétaires, Monsieur le Président, mais vous oubliez de dire que ceci est surtout dû à la conjoncture opportune et non à un véritable effort de responsabilité budgétaire.

A la page 2 du rapport, vous affirmez, je vous cite : « L'année 2021 amorce un rétablissement progressif des grands équilibres financiers. » C'est techniquement exact, Monsieur le Président, mais pourquoi ? La principale raison de cette amélioration réside dans l'augmentation sensible des recettes de fonctionnement, paramètre qui va ensuite entraîner tous les autres. Cette hausse est imputable à la reprise d'activité économique et ce, sur tout le territoire national. Selon une note de conjoncture de l'Insee produite très

récemment, l'activité économique de la Région Nouvelle-Aquitaine a dépassé son niveau de 2019 : une embellie dans le tertiaire marchand, non marchand, le tourisme, l'industrie qui reste encore en tension à cause des difficultés d'approvisionnement et de la hausse du coût des matières premières. Donc vous le constatez avec nous Monsieur le Président : il y a bien une hausse de la consommation à tous les niveaux.

Sur les recettes de fonctionnement, il y a une hausse de 144 millions d'euros, c'est factuel. Mais ceci, Monsieur le Président - et je suis sûr que vous en conviendrez avec nous - est lié au remplacement massivement de la CVAE par une fraction de la TVA qui s'avère être plus favorable à nos finances. De même, une substitution de la DGF par une autre fraction de TVA est aussi importante du fait du rebond économique, à savoir +14 % sur 2021.

Sur les dépenses de fonctionnement maintenant, Monsieur le Président, elles sont en quasi-stabilité : +0,1 %, c'est-à-dire +2,6 millions. Mais n'oublions pas que cette quasi-stabilité des dépenses de fonctionnement a pu être permise en 2020 par la réforme de l'apprentissage et la suppression de la compétence qui a modifié les équilibres financiers en 2020 à hauteur de 144 millions ainsi soustraits du fonctionnement, l'apprentissage se traduisant à 90 % par des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Président, il n'y avait donc pas de véritable maîtrise du fonctionnement, mais une opportunité bienvenue qui a en fait marqué des hausses dans bien d'autres secteurs. Si globalement sur 2021 on pouvait parler de quasi-stabilité, il faut noter des écarts significatifs dans 2 hausses de fonctionnement particulièrement : le personnel et les intérêts d'emprunt.

Sur les charges de personnel, nous vous alertons très régulièrement sur ce sujet, Monsieur le Président : elles augmentent de 16,7 millions, soit 4,5 % avec notamment, la dernière année, la mise en place du RIFSEEP et le GVT. De 2015 à 2021, sur ces charges de personnel, la hausse est de 70 millions d'euros, soit +22 %, bien loin des économies que prenait à l'époque Monsieur VALLINI et bien loin des bienfaits évoqués que devait procurer la fusion des Régions.

Je cite une source, la DGCL, qui explique que la Région Nouvelle-Aquitaine supporte les plus lourdes charges de personnel par rapport aux autres Régions, puisque la Région Nouvelle-Aquitaine se situe à 64 euros par habitant, soit 23 % de plus que la moyenne nationale qui, elle, se situe à 52 euros par habitant.

Sur les charges financières et les intérêts d'emprunt, là encore nous sommes en hausse : +4,6 millions, soit 11 %. Cette hausse est due aux provisions à constituer qui augmentent de 4,4 millions, et en fait la hausse de l'endettement régional est celle de l'encours de la dette et a directement des répercussions sur le montant des intérêts.

L'épargne brute est en augmentation. Vous évoquez que c'est un satisfecit. Nous vous donnons gage de ce satisfecit, mais encore une fois ceci est conjoncturel, Monsieur le Président. En réalité, en 2020, après retraitement de la réforme de l'apprentissage, il y a une baisse réelle de 49 millions des recettes de fonctionnement et une hausse réelle des dépenses de fonctionnement de 57 millions. L'épargne brute était donc en dégradation de 30 % avec un montant de 331 millions. L'épargne brute en 2021, avec 472,6 millions, redevient proche de celle d'avant-crise en 2019 qui était de 478 millions. Il faut noter que 19 % de cette hausse des 142 millions de 2021 est mobilisée pour assumer la progression du remboursement en capital de la dette, soit une hausse de 27 millions, traduite en pourcentage : 20 %.

Ainsi, l'autofinancement des investissements par l'épargne nette n'a bénéficié qu'à hauteur de 115 millions supplémentaires et non de 142 millions, présentation très habile faite par Sandrine DERVILLE.

Autre satisfecit, vous l'évoquez : l'emprunt en baisse. Mais Monsieur le Président, l'encours de la dette est, lui, en forte hausse. L'emprunt n'aurait-il pas pu être diminué davantage, Monsieur le Président ? Il fallait financer 34 millions supplémentaires de dépenses d'investissement. Pour cela, vous disposiez de ressources supplémentaires. Je ne vais pas toutes vous les citer. Mais l'emprunt aurait pu baisser de 130 millions d'euros environ, autour de 330 souscrits ; or, il ne baisse que de 71 millions pour atteindre 385 millions contre 456 en 2020.

Mais le plus inquiétant pour nous, Monsieur le Président, c'est l'encours de la dette qui, lui, explose : presque 10 % de plus par rapport à 2020. Pour 2021, la croissance du PIB a permis de faire face à un niveau d'investissement plus élevé, mais le recul de la croissance après 2022, comme le note la Cour des comptes avec une précision de 1,6 % en 2023, va nécessiter de stabiliser la dette, et surtout de la diminuer. La hausse des taux d'intérêts reste aussi un danger pour les 20 % de dette régionale à taux variable, vous en conviendrez.

Monsieur le Président, j'attire votre attention sur le fait que c'est une condition pour faire face à d'autres chocs économiques toujours possibles et au financement des priorités régionales. La Région doit absolument retrouver des marges de manœuvre budgétaires.

L'amélioration de 2021 des recettes reste fragile car elle est le seul facteur de cette amorce de rétablissement. Or, des investissements lourds tels que la GPSO, le CPER, le plan TER se profilent pour les années à venir, et comment, Monsieur le Président, va-t-on pouvoir les financer avec un taux d'endettement de 111 % des dépenses réelles de fonctionnement ?

Sur l'encours de la dette, il progresse toujours de 235 millions par rapport à 2021 alors que l'emprunt souscrit en 2021 a, lui, diminué de 71 millions d'euros seulement. La prospective financière est alarmiste : l'encours de la dette ne pourrait éventuellement diminuer qu'au-delà de 2026. Il a augmenté de 700 millions d'euros en 4 ans. Quant à notre capacité de désendettement - et la diminution en 2021 reste très aléatoire - elle passe de 7,3 années en 2020 à 5,6 années en 2021, mais la raison de cette baisse réside seulement dans le contexte conjoncturel, encore une fois, de 2021 avec le rebond de l'activité économique qui a favorisé la hausse des recettes de fonctionnement et donc l'épargne brute.

Tout cela est très fragile, Monsieur le Président, je crois que tout le monde ici en a bien conscience. Peut-être limiter à 2021 ne saurait constituer une assurance pour l'avenir, une base de prospective fiable. D'ailleurs, la projection régionale fixe, pour un compte administratif simulé en 2022, une capacité de désendettement de 7,3 années, et toujours de 7 années sur un compte administratif simulé en 2023. Les 5,6 années de 2021 restent donc transitoires à ce stade. Encore une fois, vous en conviendrez.

Le taux d'endettement direct de la Région, quant à lui, est en progression régulière. La projection du tableau que vous avez passée est éloquente. Elle témoigne d'une forte augmentation jusqu'à 121 % en 2025, pour atterrir seulement autour de 115 % en 2027. Le remboursement de la dette en capital augmente de 27 millions : 136 en 2020, 163 en 2021, soit 20 % de hausse, Monsieur le Président. Quant à l'annuité en intérêts, elle augmente de son côté de près de 5 millions en 2021, pour arriver à une hausse de 11 %.

La dette régionale atteint donc...

M. LE PRÉSIDENT. - Tu as déjà dit cela.

M. GUÉRIN. - Oui, je le redis.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord.

M. GUÉRIN. - J'insiste là-dessus parce que c'est...

M. LE PRÉSIDENT. - Tu n'es pas paumé dans tes feuilles là, non ?

M. GUÉRIN. - Non, non. Je le redis, Monsieur le Président. Je vais même vous le redire en conclusion. La dette régionale est à 80 % à taux fixe et 20 % à taux variable. Vous

avez eu de la chance, vous avez limité les taux variables, contrairement à certaines Régions par le passé qui n'ont pas fait ces choix-là, et nous les payons encore aujourd'hui, Monsieur le Président.

Les dépenses aussi, comme l'ensemble de votre compte administratif, sont en trompe-l'œil : elles augmentent de 64 millions. 61 millions ont été réellement investis sur les territoires, c'est ce que vous évoquez. Y a-t-il un véritable effort d'investissement à cette hauteur ? Nous considérons que non car seulement 27 millions ont bénéficié aux politiques d'intervention, 823 millions, qui n'augmentent que de 3 % et le PPI lissé 2017-2021 est le secteur le plus abondé, mais il n'est réalisé qu'à hauteur de 46 % fin 2021.

Sur les investissements 2021, les politiques d'intervention sur le territoire, Monsieur le Président, sont bien des politiques en trompe-l'œil. La baisse sur l'action économique est imputable - vous allez me le dire - à la baisse des crédits des plans d'urgence Covid qui ont été très élevés en 2020, mais globalement, il s'agit d'une baisse globale de 77 millions d'euros.

Globalement, Monsieur le Président, vous pouvons noter qu'il y a simplement un maintien du montant élevé des dépenses de fonctionnement sans amorce quelconque d'une diminution qui, à elle seule, permettrait à l'avenir de restaurer durablement un haut niveau d'épargne brute et d'abaisser l'endettement de la Région qui reste élevé et très préoccupant.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste deux choses. La CVAE - et c'est pour cela que j'y étais attaché, même s'il fallait peut-être trouver un certain nombre de solutions - était 2 fois plus productive pour nous que la TVA. C'est l'inverse de ce que vous avez dit.

En gros, la CVAE, c'était +6 ou 7 %, quelque chose comme cela, d'après ce que l'on me dit. La TVA est à 2 à 3 %.

M. GUÉRIN. - Ecoutez Monsieur le Président, pardon mais l'on n'a pas les mêmes chiffres. En 2020, la CVAE : 677 millions. En 2021, le remplacement de la CVAE par une fraction de TVA, on arrive à 693 millions, soit une hausse de 2,4 %.

M. LE PRÉSIDENT. - On refera le point là-dessus, mais la CVAE représente +6 % par an. Donc elle était beaucoup plus dynamique parce que l'Aquitaine est attractive, parce que l'on accompagne les entreprises plus que d'autres.

Deuxième chose : je n'ai pas les mêmes chiffres non plus sur la part dans le fonctionnement de l'ingénierie régionale, des collaborateurs et collaboratrices. Mais le choix

que l'on a fait n'est pas un choix d'externaliser le service public régional. Vous voyez ce que je veux dire ? D'autres Régions et d'autres collectivités font le choix d'externaliser à des structures qui ne sont pas dans la fonction publique territoriale. Une des forces que nous avons, si je ne prends que le secteur du développement économique, est d'avoir des équipes qui comprennent les entreprises, qui peuvent les accueillir, voire même les conseiller. C'est le cas des transports, c'est le cas de tous les services. Mais le choix qui a été fait est de ne pas faire appel à des cabinets extérieurs. D'ailleurs, on va, avec Sandrine, faire la chasse parce qu'il y en avait encore un peu, et l'on va aller dans ce sens.

M. PLEZ. - Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs. On a entendu plusieurs choses très différentes sur des chiffres qui sont têtus, parce qu'ils disent la même chose quand on les lit : on a entendu que l'on allait dans le mur, on a attendu que l'on n'allait pas assez vite dans le mur, on a entendu que quand on faisait de bons choix, c'était de la chance et que ce qui était bon dans le compte administratif était de la conjoncture. Moi, je voudrais surtout commencer par féliciter à la fois la Vice-présidente qui, à travers sa voix, nous montre tout ce qui a été fait par l'ensemble de l'exécutif, parce que c'est cela, un compte administratif - que l'on ne se trompe pas de sujet, ni de débat, ni même donc de vote. On n'est pas sur un vote budgétaire. On nous demande simplement de constater la sincérité et la réalité de l'action qui était l'année écoulée.

Les documents sont de qualité, mais leur plus grand mérite est la qualité de la photographie de nos finances. Ce compte administratif, il faut se le dire, est bon. Il est même très bon. En cela, il est rassurant. Il est rassurant en temps de crises successives, cela a été dit, et la qualité de notre gestion budgétaire nous sera d'ailleurs utile demain - cela a été dit par vous-même, Monsieur le Président, et par la Vice-présidente - quand nous devons élaborer le prochain budget avec les effets conjugués, superposés - vous avez raison - de crises que nous vivons encore.

Ce compte administratif, nous le trouvons bon parce que l'on y voit au rang des augmentations 2 choses essentielles : l'investissement et le taux de réalisation qui a atteint un taux historique de presque 96 %. On ne le voit pas souvent, il faut le signaler. Dans un budget prévisionnel, on dit ce que l'on va faire, et dans ce compte administratif, on fait ce que l'on dit et on le fait avec un fort taux de réalisation, presque 100 %. Cette augmentation en investissement - investissements qui battent des records d'année en année - et ce taux de réalisation soulignent le dynamisme de l'action régionale. C'est de cette action régionale que j'aimerais parler, qui fait de l'investissement une priorité tout en contenant à un niveau

très raisonnable les dépenses de fonctionnement qui, mécaniquement, d'année en année, augmentent. Les maintenir, c'est déjà beaucoup d'efforts, chacun le sait.

De l'action donc, et de la bonne gestion : c'est finalement notre marque de fabrique, Monsieur le Président, un modèle néo-aquitain en matière de gestion des données publiques. Une bonne gestion qui profite aux Néo-Aquitains et je rejoins ce qui a été dit par notre collègue Alain BACHÉ : c'est la finalité des choses qui compte, et à quoi servent ces finances et pour qui ? Par exemple, en matière de développement économique et d'emploi, c'est le fort soutien financier à tout ce qui participe à la réindustrialisation. En matière d'investissement pour la jeunesse, c'est la programmation pluriannuelle d'investissement pour les lycées : ce n'est pas neutre, il y a une grosse augmentation de l'enveloppe. Ou encore en matière de transition écologique, c'est la mise en œuvre de Néo Terra que l'on voit de façon transversale dans toutes les politiques publiques que nous menons.

Autre motif de satisfaction : la capacité de désendettement qui s'améliore en se situant à 5,6 annuités. Il a fallu que je le lise 2 fois dans le compte administratif pour vraiment y croire parce que c'est vraiment une bonne surprise. Et enfin, l'emprunt d'équilibre qui diminue de 16 % et l'épargne nette qui bondit.

Il faut se le dire, chers collègues : une immense majorité de collectivités aimeraient avoir un tel compte administratif. Il est bon et rassurant, je l'ai dit, et j'ajoute qu'il est rassurant pour demain car c'est en s'appuyant sur cette bonne gestion que nous pourrons faire face demain aux effets de la guerre en Ukraine qui ne manqueront pas de nous obliger à des arbitrages budgétaires parfois douloureux. A cet égard, nous voulons dire tout de suite qu'avec nos compétences obligatoires, la priorité pour nous est et sera la transition écologique, c'est-à-dire le financement de Néo Terra qui est aussi une réponse aux nécessités géopolitiques de souveraineté énergétique et alimentaire - Néo Terra et One Health, parce que nous ne pouvons lui soustraire la santé et le vivant. Il faudra donc prioriser, et nous voulons déjà poser ces priorités.

M. DEVEZE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, Pascale RÉQUENNA est intervenue tout à l'heure sur la stratégie globale et la situation financière de notre collectivité. Je n'y reviendrai pas même si je trouve également qu'un pilotage budgétaire axé uniquement sur le respect impératif de certains ratios peut paraître peu opportun dans la situation actuelle qui réclame sans doute un peu d'anticipation et d'initiative. Pour autant, je n'oublie pas, Monsieur le Président, l'importance d'une bonne gestion financière, notamment au regard de la notation de notre collectivité. Martine PINVILLE l'a souligné à raison et le double A décerné par l'agence Fitch il y a quelques jours vous permet logiquement de vous

enorgueillir dans la presse régionale d'avoir obtenu la meilleure note décernée par cette agence. C'est certes un élément bonifiant à l'heure de recourir à l'emprunt, mais il ne faut uniquement que cela réduise la volonté d'action et d'intervention de la Région en cette période de crise ; crise qui glisse du sanitaire à l'économique avec une inflation qui progresse fortement et qui va nécessiter d'adapter la politique de nos collectivités. Nous aurons, je présume, l'occasion d'en débattre lors de prochaines séances, et notamment lors du débat d'orientations budgétaires.

Mais revenons au sujet : le compte administratif. Je ne vous cache pas, Monsieur le Président - pour développer un petit peu plus le propos de Pascale - que je suis toujours très surpris du calendrier budgétaire. Je l'ai, je crois, déjà souligné : nous nous retrouvons aujourd'hui pour constater les résultats de la gestion 2021, certes d'un point de vue financier, mais aussi pour apprécier la traduction en matière de politique régionale. Sandrine DERVILLE nous a rappelé les sections de fonctionnement et d'investissement qui vont dégager un résultat excédentaire d'un peu plus de 202 millions d'euros. Ces résultats sont pour le moins conséquents, certes. Et même nous qui les validons aujourd'hui devons attendre 4 mois - octobre 2022 - pour les utiliser au travers du budget supplémentaire 2022, soit 3 mois avant la fin de l'exercice budgétaire : mécaniquement, une incapacité de la Région à pouvoir utiliser en tout cas la totalité de cette manne financière en 2022 sur une si courte période, laquelle va donc dormir jusqu'en 2023. Si on la met en perspective avec le besoin de renforcement de certaines politiques régionales, à commencer par l'aménagement du territoire et des politiques contractuelles avec d'autres collectivités, c'est fort regrettable.

Sans vouloir vous demander de mettre en place le calendrier budgétaire que je qualifierais d'idéal - à savoir, dans cet ordre, votre décompte de gestion et compte administratif de l'année n-1, affectation du résultat n-1 puis vote du budget primitif de l'année n afin d'intégrer immédiatement les résultats ainsi affectés - qui présente certainement des surcharges de travail pour les services de la Région tels qu'ils sont organisés actuellement, et peut-être également de l'agent comptable, mais cela permettrait en tout cas de faire l'économie de devoir préparer un budget supplémentaire lui-même générateur d'une charge de travail importante, en tout cas quand il est significatif, dont on pourrait ainsi se passer ; sans vouloir donc vous demander de mettre en place un tel calendrier, je trouverais alors opportun - et je pense que je ne suis pas le seul dans cette Assemblée - que le vote du budget supplémentaire intervienne plus tôt dans l'année.

En outre, et probablement par déformation professionnelle, je suis plutôt fervent défenseur de la modernisation des techniques budgétaires et comptables. C'est à titre que je

réitère une proposition, celle que j'avais avancée en février dernier, à savoir la mise en place d'un budget vert. Mon idée, bien qu'alors éconduite, semble pourtant avoir fait son chemin : j'ai appris en effet que lors de la dernière Commission environnement a été évoquée l'idée de mettre en exergue dans les budgets les éléments Néo Terra. Je ne peux que me féliciter de cette évolution que j'appelais de mes vœux, mais je trouverais pertinent d'aller jusqu'au bout de la démarche et de mettre en place un budget vert comme vient de le faire la Bretagne cette année, après la Région Occitanie qui, sous l'impulsion de la - j'ai retenu - courageuse et talentueuse Carole DELGA, fut la première Région de France à l'adopter dès 2021. Cette démarche semble donc présenter un réel intérêt puisqu'outre les Régions, de grosses collectivités l'adoptent également.

Pour poursuivre avec des éléments du rapport de présentation, il est indiqué page 5 que la variation du fonds de roulement a été positive de 42,8 millions d'euros en 2021 ; elle l'avait été également à hauteur de 11,8 millions en 2020. Je me suis interrogé sur la signification de cette information. *A priori*, cela veut dire que la Région a mobilisé plus de recettes d'investissement sous toutes les formes, et que les dépenses d'investissement effectuées sont peut-être moindres. On a en quelque sorte sur-mobilisé des ressources - c'est une question que je pose - alors que cela n'était pas forcément nécessaire.

Je rejoins le propos de Guillaume GUÉRIN antérieurement : cette sur-mobilisation est-elle imputable à un niveau d'emprunt souscrit trop important ?

Pour valider cette conclusion, encore faudrait-il connaître le niveau précis du fonds de roulement et non pas, c'est vrai, simplement la variation de ce dernier. Cette information serait très intéressante, car elle nous permettrait d'avoir une vision globale sur le financement des investissements de la Région et non pas du seul impact de l'année dernière. L'analyse du bilan par grandes masses, présentée en page 32, pourrait permettre de déterminer le fonds de roulement, mais vous savez que pour ce faire, il convient de procéder en nombre de retraitements. Or, l'examen des comptes de régularisation en pied de bilan fait apparaître des montants très conséquents, et notamment au passif, une somme de 92 millions, qui plus est en négatif. J'avoue, comme je l'ai souligné jeudi en Commission, que je ne comprends pas la nature et le montant négatif de cette somme importante placée au passif. Doit-on conclure qu'il s'agit d'un passif soustractif bonifiant ? Votre réponse nous permettra de mieux comprendre le caractère pérenne de la trésorerie de la Région qui en découle, à hauteur d'un montant important de 217 millions d'euros fin 2021.

Autre point qui peut paraître technique au premier abord mais qui structure à 80 voire 90 % le budget de la Région : la gestion pluriannuelle. Je ne vais pas revenir sur les aspects

techniques et budgétaires des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement. Non, mon propos portera plutôt sur les masses que cela représente.

Dans le rapport de présentation, pages 29 à 31, vous évoquez la pluriannualité. En 3 pages à peine, on traite - si j'étais critique, je dirais plutôt « on évacue » - quelque 6 milliards d'euros de dépenses programmées. 5 919 000 000, pour être très précis. Bien que m'étant penché avec soin sur le détail des autorisations, il n'est pas facile de comprendre pourquoi d'anciennes, voire très anciennes autorisations figurent toujours dans ce que j'appellerais le stock. Sont-elles encore justifiées ? Les explications fournies dans le rapport ne paraissent pas correspondre aux seules AP 2015 constituées avant la fusion, ni même les PPI lissés 2018 à 2021. On retrouve des AP beaucoup plus anciennes, y compris sur les lycées, mais aussi sur les développements économiques. Ces vieilles AP traduisent la non-réalisation de dépenses. Cela peut-il interroger aussi la capacité des services à mettre en œuvre les enveloppes votées ? Auquel cas, ces enveloppes sont-elles trop volontaristes ? Afficher n'est pas agir, disiez-vous, Monsieur le Président. Je m'accorde sur ce propos.

Mais ce qui m'a le plus étonné, c'est l'ampleur des annulations d'autorisations. Ce n'est pas 50 millions, ce n'est pas 100 millions, ce n'est pas 200 millions, mais ce sont bien 544 millions d'AP et d'AE qui sont annulées en 2021, rayées d'un trait de plume sans que l'on ait la moindre explication sur la raison de ces annulations. Elles peuvent se justifier par de la caducité, comme le règlement budgétaire et financier le prévoit ; je le conçois. Mais d'autres raisons pourraient probablement être avancées : sur-calibrage des AP et des AE au moment du vote, voire des AP et des AE qui ne correspondent pas aux besoins des acteurs locaux, ou bien encore des AP ou des AE non consommées par manque d'informations des acteurs locaux qui pourraient en bénéficier. Or, nous n'avons aucune analyse, même pas des grandes masses nous présentant les motifs d'annulation de ces AP/AE. Notre Assemblée aurait besoin de disposer de cette information afin de mieux appréhender la qualité de la gestion pluriannuelle.

Pour en finir, j'aimerais, Monsieur le Président, revenir sur les taux de réalisation de certaines politiques ; taux de réalisation certes rares, mais étonnamment faibles et pour lesquels je suppose que vous pourrez m'apporter un éclairage. J'ai été frappé ainsi de constater - je crois que cela a été déjà relevé - qu'au sein du pilier 4 (transition énergétique et écologique), le taux de réalisation en fonctionnement de l'action 4.4 (transition écologique et adaptation au changement climatique) n'est que de 66,13 %. Certes, ce n'est pas l'action la plus importante de ce pilier et je vous sais gré que le taux de réalisation global du pilier - je l'ai bien retenu - en fonctionnement est de l'ordre de 98 %. Ce pilier est un pilier présenté

comme prioritaire. Cela a poussé ma curiosité à voir comment notre Région se situait par rapport à d'autres, à l'Occitanie voisine en particulier. Et là, sur la base des chiffres 2020 de l'Observatoire des politiques régionales de Régions de France, j'ai pu constater que même si notre Région se targue d'être volontariste dans la compétence environnementale, elle se situe toujours derrière l'Occitanie. Cette dernière a en effet dépensé en 2020, globalement, en fonctionnement et en investissement, 12 euros par habitant, alors que pour la même année, nous n'étions qu'à 9 euros par habitant, soit un quart de moins.

Autre politique qui me pousse à vous demander des éclairages : il s'agit de la formation professionnelle continue. À l'investissement, le taux de réalisation n'est que de 63,80 % contre 80 en fonctionnement. J'ai constaté que les taux de réalisation étaient également faibles en 2019. Comment expliquez-vous cette situation ? Est-ce une raison structurelle que je ne maîtrise pas liée à ce secteur ? Est-ce un surdimensionnement des budgets ? Je n'en sais trop rien.

Dans la même veine, je m'interroge sur les taux de réalisation faibles et en baisse dans la section de fonctionnement sur l'apprentissage : 73,57 % contre 80,70 en 2020. Et sur les politiques contractuelles auxquelles mon groupe est pourtant très attaché, 72,51 % contre 80,87 %.

Je vous remercie pour les précisions que vous pouvez apporter concernant ces derniers éléments, car ils peuvent traduire un rythme insuffisant dans la mise en œuvre, mais aussi une faiblesse relative de la priorisation de ces politiques dans les priorités régionales. C'est à l'aune de vos réponses que l'on pourra porter un jugement, celui-là plus précis, de la politique régionale.

Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues. Je ne vais pas être plus long, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Monsieur DEVEZE. Juste, la plupart des questions - je parle sous le contrôle de Sandrine - n'ont pas été posées en commission. Ce sont des questions très techniques. Il y a des services...

M. DEVEZE. - Je suis désolé Monsieur le Président, je crois que la question la plus spectaculaire, l'histoire de faire figurer une somme de -92 millions dans un passif d'un bilan, même l'aide comptable que je ne suis plus l'a souligné, et je crois que je l'ai demandé à Sandrine.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais cela se pose en commission, Monsieur DEVEZE.

M. DEVEZE. - J'ai posé la question à Sandrine.

M. LE PRÉSIDENT. - Et l'on vous a répondu.

M. DEVEZE. - Vous m'avez répondu ? Par mail, oui.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela tient à une chose - je parle sous le contrôle de Sandrine et de Jérôme...

M. DEVEZE. - Monsieur le Président, ce matin par mail. Honnêtement, ce matin j'étais malheureusement sur un sinistre, un feu toute la nuit à Cambo.

M. LE PRÉSIDENT. - M. DEVEZE, vous avez parlé longuement. Quand on gère une collectivité territoriale, on essaye de faire du judo avec les taux d'emprunt. Et il est souvent important d'emprunter en décembre plutôt que d'emprunter en février ou mars suivant, pour des raisons de taux. Je crois que c'est l'explication de ce chiffre-là, mais le Directeur Général des finances vous répondra.

Quant au problème de formation professionnelle, vous savez que l'on gère pour le compte de l'État une partie des dossiers. L'État avait fixé - pour des raisons d'ailleurs très politiques - des niveaux de recrutement de stagiaires - je parle sous le contrôle de Karine DESROSES - considérables, sauf que comme pour le recrutement des entreprises, on n'a pas pu trouver le nombre de stagiaires. C'est aussi simple que cela et c'est valable pour toutes les régions.

Troisièmement, les AP et les AE, vous avez régulièrement à faire le nettoyage d'AP et d'AE très anciennes et qu'il faut nettoyer. Je ne sais pas quel était votre métier avant, si c'était dans une collectivité locale.

M. DEVEZE. - C'est effectivement une modeste collectivité. Mais 544 millions ne sont pas une petite somme. Elle est bien supérieure à celle de l'année dernière.

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez !

Mme RÉQUENNA. - Monsieur le Président, vous pouvez le laisser s'exprimer.

M. LE PRÉSIDENT. - Il s'est exprimé pendant 12 minutes, ma chère Pascale.

Mme RÉQUENNA. - Vous êtes en train d'expliquer que finalement, il faudrait que vous teniez la plume de votre opposition pour qu'elle puisse s'exprimer quand vous souhaitez qu'elle s'exprime.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. J'en rêve, Pascale REQUENNA.

Mme RÉQUENNA. - La question a été posée en commission. La réponse a été apportée par mail ce matin, il ne l'a pas vue, il est en droit de reposer cette question. Monsieur DEVEZE est un maire, il est un expert comptable, il peut s'exprimer dans cet hémicycle. Il peut s'exprimer.

M. LE PRÉSIDENT. - Il s'est exprimé suffisamment longtemps. Simplement : un, je le redis, les commissions sont là pour cela. Alors, on ne peut peut-être pas donner une réponse tout de suite, mais il y a aussi les services ; deuxièmement, sur les AP et les AE, je vais essayer de terminer par rapport à l'inquiétude qui est la sienne : c'est que le budget de la Région est de plus de 3 milliards. Il y a un budget d'investissement qui n'est pas loin du milliard, ce qui fait que l'on peut avoir de vieilles AP et AE. Maintenant, le Directeur Général Adjoint chargé des finances peut vous recevoir et vous ouvrir tous ses livres quand vous voulez.

M. LAUSSU. - Bonjour Monsieur le Président. Merci. Je vais tâcher d'avoir un discours un peu plus apaisant.

M. LE PRÉSIDENT. - Et plus court.

M. LAUSSU. - Vous avez agacé ma collègue Pascale REQUENNA, mais je sais que l'on va trouver un bon compromis. Tout d'abord, je souhaitais remercier pour la présentation Madame DERVILLE. Le groupe des démocrates indépendants souhaite s'exprimer sur l'exécution budgétaire et les perspectives financières à un moment où le contexte national est incertain, avec une inflation historique ; à un moment également où les conditions du recours à l'emprunt se durcissent. Avant toute chose, le bilan financier de l'année 2021 doit être l'occasion de saluer la compétence, le professionnalisme, l'engagement tout au long de l'année des agents de notre collectivité. Ainsi, nous souhaitons remercier chaque agent de cette collectivité.

Le bilan financier de l'année 2021 est globalement satisfaisant, puisque la Région Nouvelle-Aquitaine en 2021 dispose de l'une des épargnes brutes les plus importantes depuis 2014. Après la crise sanitaire en 2021, la Région a retrouvé les marges de manœuvre, notamment grâce au dynamisme de la TVA. Toutefois, Monsieur le Président, la situation financière actuelle doit être mise en perspective avec le poids du remboursement de la dette. Ce dernier a sensiblement augmenté durant ces dernières années. Par conséquent, l'épargne nette diminue structurellement, comme vous le mentionnez dans le rapport. Alors que la Région a emprunté environ 150 millions d'euros en 2019 pour financer ses investissements, en 2021 la Région est obligée d'emprunter plus de 385 millions d'euros.

Ainsi, en 2 ans, la Région a besoin de doubler le montant de ses emprunts pour financer ses investissements. Or, la part des emprunts dans le financement des investissements doit nous interroger alors que nous constatons un durcissement des conditions d'emprunt pour les collectivités locales et l'augmentation des taux d'intérêts.

Ce contexte incertain nous oblige à nous interroger sur la capacité à investir dans les prochaines années de notre collectivité. Cette problématique se pose d'autant plus que nos indicateurs, dès 2021, vont également être impactés par l'inflation. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion lors du budget supplémentaire d'évoquer ce nouveau défi auquel doit faire face notre collectivité. Cet enjeu est d'autant plus important qu'à la suite de la réforme de la fiscalité, nous n'avons plus de marge de manœuvre au niveau du dynamisme des recettes.

Enfin, nos ressources fiscales ne sont plus corrélées avec l'attractivité de notre territoire. Ainsi, malgré la croissance importante de notre Région, les ressources fiscales auront le même dynamisme que des Régions qui ont une moindre attractivité et un besoin moindre en matière d'investissement sur les infrastructures.

Fidèle à ses valeurs de décentralisatrice, notre groupe souhaite réaffirmer son inquiétude concernant la déconnexion entre la fiscalité perçue par notre Région et l'attractivité du territoire. Ce contexte incertain et les défis que nous avons relevés nous obligent donc à être encore plus vigilants dans l'analyse de nos politiques publiques. Aussi, je pense qu'au-delà des débats qui peuvent exister en Commission, il serait important que notre Assemblée délibérante, lors de l'adoption du compte administratif, puisse bénéficier par piliers ou par sous-secteurs d'indicateurs de performance. Il serait notamment intéressant d'explicitier les dépenses par piliers, comme cela peut être fait au moment du budget primitif, pour connaître l'avancement réel des politiques publiques.

Enfin, toujours dans cette exigence de transparence, il est nécessaire d'explicitier la ventilation de la hausse des dépenses de personnel, comme l'a déjà souligné Guillaume GUÉRIN : sur les 16,7 millions d'euros d'augmentation, combien s'expliquent par l'harmonisation du régime indemnitaire ? Combien s'expliquent par la part des indemnités de fin de contrat ? Il est nécessaire sur cette dépense structurante pour notre budget que l'Assemblée délibérante dispose de plus d'informations au moment de l'adoption du compte administratif.

Monsieur le Président, dans ce contexte, l'efficience de la dépense publique est essentielle. Le groupe de l'Union des démocrates indépendants serait donc dans une

position constructive mais exigeante, pour que chaque euro dépensé contribue avec efficacité au développement et à l'attractivité de tous les territoires de notre belle région.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis assez d'accord avec vous sur la relation entre les recettes et nos compétences, et l'attractivité. Et cette déconnexion contre laquelle je me suis battu - j'en disais un mot tout à l'heure - est un vrai problème.

Le deuxième problème : oui, même s'il y a dans le bilan budgétaire 2021 une amélioration assez substantielle de nos comptes, notamment - j'ai peut-être mal entendu ce que vous avez dit - l'épargne nette s'améliore. Et elle s'améliore considérablement puisqu'elle augmente de 59 %. Le temps de désendettement recule de 2 années, et l'on est autour de 5 années. Je crois que notre collègue Blaise le disait tout à l'heure, beaucoup de collectivités aimeraient avoir ce chiffre. Il serait d'ailleurs intéressant que l'on compare, dans les collectivités que l'on représente, le temps de désendettement entre nous. C'est vrai que la région a ceci de différent avec les départements qu'il y a, notamment sur les départements côtiers de la Nouvelle-Aquitaine, voire des villes aussi de l'intérieur, des bonds considérables en matière de droits de mutations. Nous, nous ne les avons pas : on ne prélève pas directement, à part l'épaisseur du trait sur la taxe sur les carburants. Nous n'avons pas d'impôts dont on peut décider le taux, sauf sur les cartes grises. Mais en tout cas, il faut que l'on soit prudent.

Je le redis, je souhaite que les services, notamment les spécialistes, puissent être ingénieux quant au moment où l'on emprunte, pour pouvoir faire un calcul d'anticipation sur les taux. Aujourd'hui, je crois que - on a dû me dire cela la semaine dernière, je regarde Jérôme LARUE - les banques se refusent à nous prêter à des taux fixes. Donc tout le débat qu'il y a eu de plusieurs collègues sur taux fixe/taux variable, certes il faut mettre ceinture et bretelles, mais aujourd'hui, les banques refusent de prêter au taux fixe.

Je vais demander à Sandrine DERVILLE de répondre. Vous savez que la loi, c'est que je dois m'absenter. On a un certain nombre de dossiers sur lesquels je dois complètement m'absenter : l'approbation des comptes de gestion, le budget principal, le budget ARI, les annexes fonds européen, etc. Donc dès que Sandrine a répondu à vos interpellations, interrogations, doutes, je vous quitterai momentanément.

Mme DERVILLE. - Merci Président. Pas certaine de répondre à tous vos doutes, mais je vais faire de mon mieux. Je vais essayer de vous répondre, dans le désordre peut-

être, avec mes excuses, mais pour grouper quelques questions et compléments de réponses à vous apporter.

D'abord, en premier peut-être, vous redire que les dépenses de fonctionnement ne sont pas que des frais généraux. J'ai entendu parler pas mal de dépenses de fonctionnement. Pour vous donner quand même un focus, nos dépenses de fonctionnement pour la Région sont de :

- 300 millions pour les transports routiers,
- 330 millions pour les TER,
- 300 millions pour la formation professionnelle,
- 200 millions de dotations dans les lycées pour leurs frais de fonctionnement,
- 200 millions pour les agents des lycées,
- 150 millions d'aides économiques.

C'est essentiellement cela, nos dépenses de fonctionnement.

Sur les dépenses de personnel, effectivement elles ont augmenté, comme cela l'a été dit, entre 2015 et 2021, mais je rappelle quand même que la principale part de cette augmentation est que l'on a 140 agents de plus, notamment liés au transfert dans les transports par exemple. Les 140 agents ne sont que dans les transports. Voilà la hausse en millions d'euros entre 2015 et 2021.

Sur les comparaisons interrégionales, effectivement, on les regarde, je modèrerais simplement ces propos : comme l'a dit le Président, nous, dans nos dépenses de personnel, on n'externalise peu. On internalise beaucoup de choses, ce qui fait que les périmètres de dépenses de personnel ne sont pas les mêmes entre les différentes Régions, donc méfions-nous des comparaisons. On est effectivement une Région qui internalise pas mal de dépenses. Vous ne retrouverez pas ces dépenses-là sur d'autres Régions, ce qui peut expliquer que d'autres Régions ont des dépenses de personnel, ramenées en euros par habitant, inférieures aux nôtres.

Quelques mots sur le débat taux variable/taux fixe : je rappelle que sur les taux variables, les surcoûts sont pris en compte dans nos scénarios de prospective, nos scénarios de stress. Je tiens à vous rassurer si certains d'entre vous en doutaient : nous n'avons pas de prêts toxiques à la Région. Taux variable, ce ne sont pas des prêts toxiques dont on a parlé longuement il y a quelques années, simplement des emprunts à taux variables classiques comme en ont beaucoup de collectivités ; effectivement, cela a été dit. Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, c'est à peu près 80 % de nos emprunts qui sont à taux

fixes, les 20 % restants à taux variables. C'est une moyenne importante sur les taux fixes. D'autres Régions - puisque l'on était sur les comparaisons interrégionales que vous appréciez -, en Grand-Est par exemple, c'est 76 % de l'emprunt qui est à taux fixe, le reste à taux variable. En PACA, un peu plus de 70 % à taux fixe. Donc aujourd'hui seulement 20 % de notre encours est à taux variable. On fait diminuer cette part d'année en année depuis 2016, étant entendu qu'aujourd'hui, il ne faut pas forcément avoir peur des taux variables : ils sont indexés sur EURIBOR 3 à 12 mois et les taux sont très intéressants. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais les taux demeurent inférieurs à notre taux moyen de dette. Cela ne veut pas dire grand-chose mais il est de 1,5 point, et les taux sur la partie à taux variable demeurent très inférieurs à cela.

Concrètement, on agit sur le pilotage de notre dette : 50 % de notre encours à taux variable est en cours de sécurisation. On regarde des achats d'options pour plafonner tout ceci. Bref, tout cela pour vous dire que les équipes de Jérôme LARUE suivent tous les jours, pour sécuriser tout cela, pour vous donner un chiffre. Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, pour sécuriser au taux plafond, on estime que le coût est environ d'une augmentation de 1 point sur la dette, donc tout cela se réfléchit et il faut le faire au bon moment, vous l'avez dit Président. Sur l'emprunt, j'ai entendu dire que l'on n'aurait peut-être pas dû emprunter en 2021 et que l'on aurait dû davantage financer nos investissements : au contraire, vu les taux en 2021, je pense que l'on a emprunté au bon moment et justement, ce que l'on a emprunté en 2021, nous n'aurons pas à l'emprunter en 2022 et après, au moment où les taux augmentent. Donc en empruntant en décembre 2021, on a emprunté au moment où l'emprunt était peu cher, bien moins cher que ce qu'il ne sera en 2022.

Pour répondre à Monsieur DEVEZE sur le calendrier budgétaire, je suis assez d'accord avec vous et c'est l'objectif que l'on se fixe : c'est bien de voter compte administratif et budget supplémentaire à la même séance plénière - donc celle-ci, de juin - sauf que pour faire cela, il faut que l'on ait voté un budget en décembre. Là, vous vous souvenez que cette année, Monsieur DEVEZE, on a voté le budget en février. Donc effectivement, c'est une année un petit peu exceptionnelle, où en plus on a le gros impact des surcoûts qu'il va nous falloir évaluer très finement lors de notre budget supplémentaire. Voilà pourquoi on a décalé cette année le budget supplémentaire au mois d'octobre, mais à terme, dans les années à venir et, je l'espère, dès l'année prochaine, on rentrera dans un calendrier budgétaire classique : vote du budget en décembre, vote du compte administratif et du budget supplémentaire en même temps en juin, et au milieu de tout cela bien sûr, les orientations budgétaires en novembre.

J'espère vous avoir répondu là-dessus, étant entendu qu'avec le bon résultat que vous avez évoqué, on va d'ores et déjà baisser notre emprunt d'équilibre 2022.

Pardon d'avance, c'est peut-être un peu technique sur les -92 millions que vous avez évoqués ; désolée aussi pour ma réponse un peu tardive, Monsieur DEVEZE. Vous dire simplement qu'il s'agit de dépenses qui sont inscrites au compte 471 qui est un compte bien particulier, cher collègue, qui regroupe toutes nos recettes qu'il reste à classer ou à régulariser. Effectivement, le solde sur l'année 2021 est très débiteur, vous l'avez pointé et vous avez raison. Une grosse partie est notamment un emprunt de 60 millions encaissé le 22 décembre 2021, mais pour lequel les titres ont été émis un peu tardivement, en 2021 mais en fin d'année. Donc la paierie nous les a rejetés, ce qui fait que les titres ont dû être réémis en 2022, d'où un montant très important - vous avez raison de le souligner - en déficit.

Sur les points sur lesquels vous souhaitiez des précisions sur les taux de réalisation un peu inférieurs à la moyenne : en formation professionnelle, le Président a longuement répondu, je rajouterai que les parcours ont également été plus courts, il me semble - je vois Karine qui opine de la tête - en 2021 que ce qui avait été envisagé. En fait, à peu près la moitié des parcours que l'on a vus en 2021 ont été inférieurs à ce que l'on avait prévu, et donc qui dit parcours inférieurs dit dépenses inférieures également.

Je ne reviendrai pas sur les difficultés de recrutement sur certains lots : notamment, on a du mal à remplir nos formations dans les secteurs du bâtiment, des métiers de bouche, du commerce, avec derrière les conséquences que l'on connaît aussi et que l'on voit déjà de difficultés de recrutement au niveau des entreprises. Sur l'apprentissage, également une moindre réalisation en 2021, qui est liée au solde de subvention lié à l'appel à projets carte des formations, carte 2020 : le déploiement de la feuille de route a été très impacté par la crise sanitaire. Notamment, ils n'ont pas pu déployer le plan de communication tel qu'initialement défini sur le secteur de l'apprentissage ; difficultés également à mettre en place l'accompagnement des organismes de formation portant sur l'apprentissage en période de confinement ; et également des structures dont les préoccupations étaient logiquement - on le comprend tout à fait - tournées vers le maintien de leurs activités et la continuité pédagogique, et qui donc n'ont pas forcément fait appel au solde de subvention.

Rapidement peut-être sur les annulations, mais bien sûr on pourra y revenir plus en détail si vous le souhaitez, soit en Commission des finances, soit - comme le proposez le Président - par une réunion dédiée, Jérôme me précise que c'est pour être exact 271 millions en AP et 298 millions en AE qui ont été annulées. Tout ceci est détaillé dans

l'annexe budgétaire qui fait, je crois, 169 pages. Il y a à peu près 20 lignes en moyenne par page. Effectivement, on a annulé environ 3 400 AP et AE pour une moyenne de 170 000 euros chacune. Ce sont de vieilles dépenses, comme l'a évoqué le Président, de projets qui ne se réaliseront pas et qu'il convient de nettoyer régulièrement.

Voilà Président, je crois que j'ai fait à peu près le tour, en ne répondant pas sur les questions auxquelles vous aviez bien sûr déjà répondu.

M. LE PRÉSIDENT. - Je m'absente et laisse la main à Andréa pour la suite des différents comptes.

Conformément aux textes, le Président Alain Rousset, quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Poursuite de la séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente

Mme BROUILLE. - Merci Président. Tout d'abord, je vais soumettre à votre approbation les comptes de gestion 2021 de la Région Nouvelle-Aquitaine. Nous commençons par le compte de gestion 2021 pour le budget principal.

M. COLOMBIER. - Madame la Présidente, une explication de vote s'il vous plaît.

Mme BROUILLE. - Oui, je vous écoute.

M. COLOMBIER. - Très rapide. Je constate qu'il n'est pas l'habitude, du moins dans les années précédentes, que vous nous fassiez voter en même temps le compte administratif et le compte de gestion.

Mme BROUILLE. - Non, toujours en fait : on commence par le compte de gestion, et après...

M. COLOMBIER. - Il y aura deux votes séparés ? D'accord, très bien.

Mme BROUILLE. - Voilà, et après on fera le compte administratif.

M. COLOMBIER. - D'accord. Enfin il y aura 2 votes séparés. D'accord, merci.

Mme GAGNEUR. - Simplement vous signaler que l'ensemble du groupe communiste valide tous les comptes, administratif et compte de gestion.

Mme BROUILLE. - C'est noté. Si vous me le permettez, on va reprendre. Compte de gestion 2021, budget principal. Je vous écoute. C'est bon, c'est noté ?

Compte de gestion 2021, budget annexe pour ARI. Y a-t-il des observations ? Vous avez dû donner tous vos....

Mme RÉQUENNA. - Pardon, je ne comprends pas là. On vote ? On n'a pas donné de positions de votes.

M. COLOMBIER. - On ne comprend pas bien. Que vote-t-on ?

Mme BROUILLE. - En même temps, à chaque fois que je vous pose la question « compte de gestion 2021, budget principal », il me semble que je me suis tue pour vous écouter, mais il n'y a pas... Donc je passe...

Mme FORGENEUF. - Demandez qui est pour, qui est contre et qui s'abstient.

Mme BROUILLE. - Très bien. Sachant que c'est plutôt sur le compte administratif - on est bien d'accord ? - que sur le compte de gestion. C'est l'Assemblée qui doit donner acte au payeur régional. On est d'accord ?

M. COLOMBIER. - Non, non.

Mme BROUILLE. - Sur les principes de l'approbation des comptes de gestion. Vous voulez faire des remarques à chaque fois.

M. COLOMBIER. - Je ne sais pas là, je ne comprends pas bien. Je vous signale que le groupe RN votera contre le compte administratif, mais votera pour le compte de gestion qui est une simple opération comptable comme quoi les chiffres sont justes.

Mme BROUILLE. - C'est cela, merci.

M. COLOMBIER. - C'est pour cela que je demandais s'il y avait 2 votes différents : 1 contre pour le compte administratif, 1 pour pour le compte de gestion.

Mme BROUILLE. - Je viens juste de vous expliquer effectivement que le compte de gestion, notre Assemblée doit donner acte simplement au payeur régional de l'approbation des comptes de gestion. Donc à chaque fois, je vous pose la question : « Compte de gestion 2021, budget principal ? » S'il n'y a pas de remarques, je considère que l'Assemblée donne acte, donc je passe au compte de gestion 2021, budget annexe ARI...

M. TRIFILETTI. - Madame la Présidente, on ne vous suit pas là.

Mme RÉQUENNA. - On ne donne pas acte, on vote. Donc nous, nous votons favorablement les comptes de gestion...

M. COLOMBIER. - C'est un vote, compte de gestion. Ce n'est pas de donner acte.

Mme BROUILLE. - C'est un vote pour, mais je donne acte au payeur.

Mme RÉQUENNA. - C'est chacun qui choisit ce qu'il vote. Donc nous votons favorablement les comptes de gestion, et nous nous abstenons sur les comptes administratifs.

Mme BROUILLE. - D'accord. Donc vous voulez que l'on fasse dans l'ensemble ? Je ne passe pas par chaque budget annexe ?

Mme FORGENEUF. - Si s'il vous plaît, passez par chaque budget.

Mme BROUILLE. - Alors, je reprends. Sur le compte de gestion 2021, budget principal, j'ai le vote pour du Rassemblement national, pour LR, abstention... Est-ce que vous êtes déjà d'accord là-dessus ?

M. COLOMBIER. - C'est le compte de gestion...

M. TRIFILETTI. - Concernant le groupe écologiste...

Mme BROUILLE. - Bon, que voulez-vous là ? Maintenant je vous donne la parole pour voter, donc j'aimerais bien connaître la position de chaque groupe. Je reprends. Je commence par RN : favorable. LR : favorable. Sur les autres, je vous écoute.

Mme RÉQUENNA. - Compte de gestion, favorable. Compte administratif, abstention.

M. PEYRAT. - Mais depuis quand vote-t-on par groupe ?

Mme FORGENEUF. - Vote écologiste pour le compte de gestion.

M. PEYRAT. - On ne vote pas par groupe, on vote par délibération, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - On vote par délibération, mais chaque groupe a le droit de s'exprimer. Oui, excusez-moi, cela a toujours été comme cela. Sur chaque délibération, on demande à chaque groupe politique de se positionner sur cette délibération.

Donc il ne reste plus que le groupe Europe Ecologie...

Mme FORGENEUF. - Nous, on vote pour le compte de gestion. Mais on s'abstiendra sur certains comptes administratifs, mais pas tous.

Mme BROUILLE. - Mais cela, on verra après. Alors, vous me demandez de faire chaque compte de gestion, et après quand je fais un par un les comptes de gestion, vous me donnez dans l'ensemble. Donc soyez aussi un peu cohérents si vous voulez que j'arrive à vous faire voter tout ce compte de gestion.

Je reprends : on fait compte de gestion par compte de gestion. Compte de gestion 2021, budget principal. Marie-Pia, vous avez noté ? Alors on passe au suivant : compte de gestion 2021, budget annexe ARI. Les mêmes positionnements ?

Mme REQUENNA. - Oui.

M. COLOMBIER. - Non. Madame la Présidente, sur le compte administratif et compte gestion...

Mme BROUILLE. - Mais je suis au compte de gestion !

M. COLOMBIER. - Permettez-moi de dire l'erreur : il aurait fallu séparer, comme cela c'était plus clair.

Mme BROUILLE. - Mais je sépare là. Est-ce que vous m'écoutez, Monsieur COLOMBIER ? Je vous fais voter sur le compte de gestion 2021, budget annexe ARI. Est-ce que j'ai prononcé « administratif » ?

M. COLOMBIER. - Permettez-moi de vous donner nos votes. En dehors du compte de gestion principal - nous votons pour -, nous votons contre les autres comptes de gestion annexes.

Mme BROUILLE. - Non, je ne vous demande pas cela. Je vous demande de vous positionner... C'est incroyable Monsieur COLOMBIER, s'il vous plaît, écoutez-moi. Le groupe Europe Ecologie vient de me demander de faire compte de gestion par compte de gestion. Je le fais. Donc je porte compte de gestion par compte de gestion, donc je vais vous redemander à chaque fois, mais j'ai bien noté que le Rassemblement national votait pour l'ensemble des comptes de gestion. Malgré tout, je vais vous redemander à chaque fois votre position et à tous les groupes, et après je passerai en deuxième temps sur le compte administratif.

Est-ce que tout le monde est d'accord ?

Mme FORGENEUF. - Le groupe écologiste ne vous a pas demandé de voter un par un les comptes de gestion, mais les comptes administratifs.

Mme BROUILLE. - Si, si, si. Excusez-moi, mais à un moment je veux bien être sympathique et souriante...

Mme FORGENEUF. - Je vous ai dit que c'était sur les comptes administratifs.

Mme BROUILLE. - Je reprends. Je suis au troisième compte de gestion. Le compte de gestion 2021 pour le budget annexe des fonds européens, même positionnement de tous les groupes ? Je continue.

Mme BROUILLE. - Compte de gestion 2021, budget annexe régie de cinémas. Même position pour tout le monde ? Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Compte de gestion 2021, budget annexe SPL, production photovoltaïque. Même positionnement ? Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Nous passons donc maintenant au vote des comptes administratifs 2021.

Sur le compte administratif 2021 du budget principal, merci de bien vouloir, par groupe politique, me donner votre vote.

M. COLOMBIER. - Contre.

M. GUERIN. - Contre.

Mme REQUENNA. - Abstention.

Mme FORGENEUF. - Abstention.

Mme BROUILLE. - Et pour le reste, j'imagine que c'est un pour. Je vous remercie.

N° 1a

Vote sur «Compte administratif et compte de gestion 2021 – budget principal»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Non-participation au vote: ROUSSET Alain

Mme BROUILLE. - Sur le compte administratif 2021, le budget annexe ARI. Rassemblement national ?

M. COLOMBIER. - Contre.

M. GUERIN. - Et idem pour toute la suite. Contre.

Mme REQUENNA. - Abstention.

Mme FORGENEUF. - Abstention.

N° 1b

Vote sur «Compte administratif et compte de gestion 2021 – budget annexe Agence Régionale de l’Innovation »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen; La République en Marche; UDI et Territoires; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Non-participation au vote: ROUSSET Alain

Mme BROUILLE. - Très bien, je vous remercie. Sur le compte administratif, budget annexe régie cinémas. Même vote pour tous ?

M. COLOMBIER. - Contre, RN.

Mme BROUILLE. - Pour les autres ?

Mme FORGENEUF. - Abstention.

Mme BROUILLE. - Abstention ? Pascale, sur la régie cinémas, vous êtes abstention ?

Mme RÉQUENNA. - Abstention pour l'intergroupe sur l'ensemble des comptes administratifs.

Mme BROUILLE. - D'accord, très bien. Je vous remercie.

N° 1c

Vote sur «Compte administratif et compte de gestion 2021 – budget annexe Régie cinéma»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants minuscule**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Non-participation au vote: ROUSSET Alain

Sur le compte administratif 2021 sur le budget annexe fonds européens ?

M. COLOMBIER. - RN contre.

Mme BROUILLE. - Pour les autres, pas de changement de position sur ces comptes administratifs ? Je vous remercie.

N° 1d

Vote sur «Compte administratif et compte de gestion 2021 – budget annexe
Fonds européens»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Non-participation au vote: ROUSSET Alain

Et enfin le dernier, le compte administratif 2021 sur le budget annexe SPL production photovoltaïque : pas de changement, même vote pour tous les groupes ?

M. COLOMBIER. - RN contre.

Mme FORGENEUF. - Pour, pour le groupe écologiste.

Mme BROUILLE. - RN, pas de changement.

Mme FORGENEUF. - Et nous là-dessus, on est pour.

Mme BROUILLE. - Pour. Je vous remercie. Peut-on aller chercher le Président ? En attendant peut-être son retour pour lui annoncer le vote des comptes administratifs, Sandrine, sur l'affectation du résultat du budget principal ?

N° 1e

Vote sur «Compte administratif et compte de gestion 2021 – budget annexe
Service Public Local – production d'énergie photovoltaïque»

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen

▪ **CONTRE** : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

▪ **ABSTENTION** : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Non-participation au vote: ROUSSET Alain

<p>02A - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL</p> <p>02B - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE « AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION »</p> <p>02C - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE « REGIE CINEMA »</p> <p>02D - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPEENS »</p> <p>02E - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »</p>

Mme DERVILLE. - Rapidement, on vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal 2021 comme suit :

- 350 976 927,33 euros pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- 202 542 690,26 euros en excédent de fonctionnement reporté, en report à nouveau créditeur sur la ligne codifiée 002.

Affectation du résultat qui sera réalisé dans le cadre de la prochaine décision modificative de l'exercice 2022. Sauf demande particulière, je vous épargne le même exercice de détail de l'affectation des résultats sur les budgets annexes. C'est précisé dans les délibérations, mais si vous le voulez, je peux vous les détailler.

Mme BROUILLE. - Merci Sandrine. Si vous en êtes d'accord, nous allons procéder au vote un par un de chaque affectation des résultats.

Pour l'affectation du résultat du budget principal, y a-t-il des contre ?

M. COLOMBIER. - Abstention du RN.

Mme BROUILLE. - Alors, il n'y a pas de contre, on est bien d'accord ? J'ai l'impression de parler dans le vide.

Y a-t-il des abstentions ?

Mme FORGENEUF. - Oui, le groupe écologiste, solidaire et citoyen.

Mme BROUILLE. - Très bien. C'est noté.

N° 2a

Vote sur «Affectation du résultat de l'exercice 2021 – budget principal»

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

▪ **ABSTENTION** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme BROUILLE. - Nous passons à l'affectation du résultat du budget annexe, agence régionale de l'innovation. Y a-t-il des contre ? Y a-t-il des abstentions ?

M. COLOMBIER. - Oui, abstention du Rassemblement national.

Mme FORGENEUF. - Et du groupe écologiste.

Mme BROUILLE. - Bien. Cette affectation est adoptée.

N° 2b

Vote sur «Affectation du résultat de l'exercice 2021 – budget annexe Agence Régionale de l'Innovation»

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

▪ **ABSTENTION** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme BROUILLE. - Affectation du résultat du budget annexe fonds européens.

Y a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

Mme FORGENEUF. - Oui.

Mme BROUILLE. - Abstention du RN et Europe Ecologie. L'affectation est adoptée, je vous remercie.

N° 2c

Vote sur «Affectation du résultat de l'exercice 2021 – budget annexe Régie cinéma »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme BROUILLE. - Affectation du résultat du budget annexe, régie cinémas.

M. COLOMBIER. - Abstention.

Mme BROUILLE. - Même vote ?

Mme FORGENEUF. - Abstention.

Mme BROUILLE. - Abstention, je vous remercie.

N° 2d

Vote sur «Affectation du résultat de l'exercice 2021 – budget annexe Fonds européens»

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

▪ **ABSTENTION** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme BROUILLE. - L'affectation du résultat du budget annexe service public local, production d'énergie photovoltaïque.

M. COLOMBIER. - Abstention.

Mme FORGENEUF. - Pour.

Mme BROUILLE. - Cette affectation est adoptée. Cher Président, vos comptes administratifs ont été à la majorité adoptés.

N° 2e

Vote sur «Affectation du résultat de l'exercice 2021 – budget annexe Service Public Local – production d'énergie photovoltaïque»

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

▪ **ABSTENTION** : Rassemblement National et Apparentés

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

03 - RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le rapport d'activités, Sandrine DERVILLE ?

Mme DERVILLE. - Rien de particulier, si ce n'est la traduction... C'est le détail, les politiques qui ont été mises en œuvre avec le compte administratif dont je vous ai infligé les chiffres.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. L'Assemblée donne acte ? Oui ?

Je vous remercie.

N° 03

sur «Rapport d'activités 2021»

L'Assemblée DONNE ACTE

04 - DEMANDE D'EXERCER LA QUALITE D'AUTORITE DE GESTION REGIONALE DU FEADER NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons la demande d'exercer la qualité d'autorité de gestion régionale du FEADER Nouvelle-Aquitaine.

M. RAYNAUD. - Président, chers collègues. Comme vous le savez, nous étions autorité de gestion sur l'ensemble du second pilier depuis 2014 jusqu'à 2022. Donc nous avons sur cette période-là mobilisé plus de 2 300 000 000 de crédits européens sur l'ensemble du second pilier, sur 9 ans. Dans le cadre de la mise en œuvre de la prochaine politique agricole commune sur 2023-2027 dans le cadre du PSN, sur un périmètre réduit puisque sur l'ensemble des mesures surfaciques, c'est l'État qui a repris la main, donc nous mobiliserons sur cette période de 5 ans un peu plus de 430 millions d'euros.

Il nous est demandé d'autoriser la Région Nouvelle-Aquitaine à être autorité de gestion sur la gestion du FEADER tel que prévu au sein de l'ordonnance 2022-68 du 26 janvier 2022.

Voilà Président, très rapidement.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Mme RÉQUENNA. - Monsieur le Président, il y a Laurence FARRENG qui est en visioconférence, qui va présenter un amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est sur cette délibération ou la délibération suivante ?

Mme RÉQUENNA. - C'est l'ensemble des délibérations. Ah oui, peut-être plutôt sur la prochaine, oui.

M. BAUDE. - Président, j'aurais aimé m'exprimer sur cette délibération, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

M. BAUDE. - Merci Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président. Si nous partageons sur le principe la possibilité que notre Région puisse évidemment être autorité de gestion du FEADER, cette délibération est pour nous l'occasion d'évoquer le plan stratégique national de la France, auquel faisait référence Jean-Pierre RAYNAUD juste avant pour la PAC 2023-2027, et notamment le fait qu'il ait été retoqué par la Commission permanente, puisque cette même Commission permanente considère que le PSN - et je cite

- « ne permet d'accompagner que partiellement la transition écologique des secteurs agricole et forestier ». Et la possibilité, d'ailleurs, pour les agriculteurs notamment certifiés Haute Valeur Environnement - HVE donc - d'accéder aux éco-régimes de la future PAC est quelque chose qui est particulièrement critiqué. La commission note - et je cite également avec préoccupation - que « le label HVE offrirait un même niveau de rémunération que l'agriculture biologique, alors que son cahier des charges est beaucoup moins contraignant ».

Monsieur le Président, mes chers collègues, ce sont exactement les mêmes alertes que nous vous formulons régulièrement, que ce soit d'ailleurs dans cet hémicycle ou en commission. En réalité, seule l'agriculture biologique répond aux urgences liées à la lutte contre le dérèglement climatique, à l'amélioration de la santé, à la prévention de la biodiversité et la qualité de l'eau, à des rémunérations décentes pour les paysans et au renouvellement des générations. D'ailleurs, on pourrait remettre en évidence l'écueil que cela représente, comparer : en France, le PSN en l'état, cela représenterait pour les aides surfaciques qu'évoquait Jean-Pierre RAYNAUD 80 euros à l'hectare pour les productions HVE, à égalité avec l'agriculture biologique. En Allemagne, pour l'agriculture biologique, 290 euros pour la bio. Donc comparer ces 80 euros pour la bio en France à égalité avec le HVE dont on sait ce que pense la commission - mais pas que - sur le cahier des charges avec les 290 euros en Allemagne, tout le monde peut mesurer le recul que cela va engendrer pour l'agro-écologie.

Monsieur le Président, une fois de plus, nous vous demandons à l'occasion de cette délibération d'entendre les alertes de l'Office français de la biodiversité, de l'autorité environnementale, des analyses de l'association locale « Alerte aux toxiques ! », et maintenant de la Commission européenne.

Entendez donc, Monsieur le Président, ces alertes, et acceptez de voir la réalité en face : la HVE est une impasse dans laquelle vous allez emmener l'agriculture régionale si vous ne vous distinguez pas en Nouvelle-Aquitaine, notamment avec le PSR, du PSN qui a été proposé et qui - je l'espère d'ailleurs - sera profondément modifié.

Vous aurez compris que si nous voterons pour cette délibération qui a pour principe de décentraliser la gestion du FEADER, nous continuons à appeler de nos vœux qu'une véritable transition agro-écologique soit mise en place à l'échelle régionale pour pallier les écueils notamment de la gestion de la politique agricole à l'échelle nationale.

Deux dernières remarques, mes chers collègues. La première pour confirmer que lors de la Commission permanente qui va se dérouler demain, vous nous proposez de financer des pulvérisateurs, en effet pour des exploitations en agriculture biologique, mais également d'autres pour des exploitations HVE qui, pour celles-ci, pourront épandre des pesticides de synthèse avec ces mêmes pulvérisateurs.

La deuxième remarque pour vous demander, s'il vous plaît Monsieur le Président, d'arrêter de comparer le cuivre, utilisé en agriculture biologique, avec les pesticides de synthèse dont on sait de façon scientifique que sur le plan de la santé - que ce soit d'ailleurs pour les agriculteurs, pour les consommateurs, mais aussi pour les écosystèmes - ils sont infiniment plus dramatiques.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis d'accord avec ce que vous dites. Je donnerai la parole à Jean-Pierre de suite. Le problème est que c'est une décision nationale.

M. RAYNAUD. - Effectivement on n'a pas eu trop notre mot à dire sur le PSN. On n'a pas du tout été associé aux décisions qui ont été prises, mais je ne peux pas laisser dire que l'on fait autant d'efforts sur HVE que l'on en fait sur la bio. En termes de crédits, je rappelle les crédits consacrés au développement d'HVE qui est malgré tout en progrès par rapport à une situation pour les gens qui ne sont dans aucune démarche certifiée, démarche qui est en train d'être complètement renouvelée et amendée par le ministère en ce moment, avec beaucoup plus d'exigences et notamment l'arrêt de la voie B qui était une voie qui permettait d'accéder facilement au label HVE sans beaucoup d'efforts. C'est supprimé et les contraintes environnementales seront supérieures.

En ce qui nous concerne, on est sur un effort budgétaire sur le développement et la certification HVE qui tourne autour de 1,3 million par an, et on est à plus de 21 millions pour ce qui concerne l'agriculture biologique. C'est simplement pour rappeler que notre priorité a bien toujours été l'agriculture biologique et je crois que l'on ne peut pas nous faire de reproches.

Ce que l'on regrette sur la délibération que l'on vient de voter est d'avoir perdu les mesures surfaciques, parce que pour nous, le fait que des Régions aient pu rester autorités de gestion sur les MAE et sur le développement de l'agriculture biologique aurait été un véritable levier pour assurer la transition sur nos territoires. Ce n'est pas ce qui a été retenu au niveau du PSN. On le regrette mais malheureusement, il faudra faire sans.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Vous demandez que la Région Nouvelle-Aquitaine exerce sa qualité d'autorité de gestion régionale du FEADER. Vous présentez ce transfert de compétences comme une étape supplémentaire de la décentralisation. Le FEADER permet de définir des priorités en matière de politique agricole. En même temps, au cours de la dernière programmation, ce fonds s'est révélé être une usine à gaz en termes de gestion. La décentralisation, c'est bien ; la simplification, c'est mieux. Surtout pour nos agriculteurs qui sont, *in fine*, les bénéficiaires de ces fonds européens et les premières victimes des lenteurs, des complexités et des absurdités administratives. Le contribuable peut être aussi victime financière des surcoûts entraînés par ce transfert de compétences, et également des refus d'apurement des aides de la PAC. En effet, dans le cadre juridique européen, la correction ou la sanction financière est, le cas échéant, adressée à l'État membre même si c'est une Région qui est responsable des erreurs.

De plus, Force Ouvrière Agriculture, en décembre 2021, titrait un communiqué de presse ainsi : *transfert du FEADER, aides non surfaciques : la grande pagaille.*

Le syndicat défend les agents de l'État devant être transférés en Région et tire des constats catastrophiques du précédent transfert de compétences, avec notamment la multiplication des intervenants, les Conseil régionaux avec chacun sa propre vision, les DRAAF, les DDT, les Préfets de Régions et de Départements, les IGAPS et jusqu'aux chefs de SEA. Il est important que les agents de l'État puissent bénéficier de garanties fortes en matière d'accompagnement de rémunération, de maintien de missions et de localisation du poste.

Ce transfert, enfin, contribue à la dilution de l'État et à la multiplicité des stratégies agricoles alors que l'heure est à l'union pour retrouver la souveraineté alimentaire française.

Enfin, le Règlement européen prévoit que le FEADER puisse contribuer au démarrage d'activités non agricoles dans les zones rurales : par exemple, en 2016, la Commission européenne a spécifié que ces fonds destinés aux agriculteurs puissent être utilisés en outre à l'accueil de migrants. Ainsi, Monsieur le Président, pouvez-vous d'ores et déjà nous garantir que les fonds destinés aux agriculteurs iront exclusivement aux agriculteurs ?

Ainsi, le groupe Rassemblement national votera contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense que vous êtes mal informé. D'abord, nous co-construisons - je parle sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD - avec le monde agricole l'utilisation et la répartition des crédits FEADER. Je regrette, comme l'a fait Jean-Pierre

RAYNAUD, que nous n'ayons pas les mesures agro-environnementales dites « surfaciques ».

Il y a eu, c'est vrai, au départ - non pas à cause des agents de la Région ou des agents de l'État en Région, ou de nous-mêmes - un retard sur le versement des aides. Cela venait d'une structure d'Etat qui s'appelle l'agence de paiement, qui a privilégié le pilier n°1 et qui s'est emmêlé les pinceaux autour de ses logiciels. Nous avons dû faire l'avance des crédits européens aux territoires. Oui, il y a une partie du FEADER qui va à des structures locales sur des projets de ruralité : les opérations LEADER, qui sont parfaitement démocratiques - ce n'est pas la Région qui les choisit. La Région veille à ce que cela rentre dans les objectifs et les réglementations européennes, mais ce n'est pas nous qui les gérons. Cela se fait à partir des territoires ruraux, et je crois que vous avez toujours défendu la ruralité ici-même. Les sommes qui sont versées par l'Europe à nos agriculteurs sont considérables, parfois inégalement réparties, souvent au profit des plus gros, au détriment d'exploitations plus modestes, et la Région essaye de faire pour le mieux dans la gestion, à tel point qu'il n'y a pas eu ce que l'on appelle la remontée d'office ou le dégagement d'office : c'est-à-dire que si nous n'engageons pas, nous ne mandatons pas la totalité des crédits, l'Europe récupère ces crédits. La Région Nouvelle-Aquitaine, que ce soit sur le FEDER ou sur le FEADER, n'a pas eu de dégagement d'office et a pu faire son travail à destination du monde rural et des agriculteurs.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 04

Vote sur «Demande d'exercer la qualité d'Autorité de gestion régionale du FEADER Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A LA MAJORITE

05 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL : DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL REGIONAL À SON PRESIDENT EN MATIERE DE FONDS EUROPEENS

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a une autre délibération qui est une délégation au Président de l'engagement de ces sommes. Il y a un amendement qui est proposé par Centre et Indépendants, UDI.

Mme FARRENG. - Monsieur le Président, chers collègues. Je souhaite en effet, au nom de notre groupe Centre et Indépendants, vous proposer cet amendement qui est une redite par rapport à un amendement que nous avons déjà présenté en juillet il y a un an, et qui vise de la même manière à modifier le cadre des délégations à vous-même, Monsieur le Président, du pouvoir de procéder à l'attribution et à la mise en œuvre des aides au titre du fonds FEDER.

En effet, il nous semble que compte tenu de l'importance des montants qui peuvent être attribués à la Région au titre de sa compétence d'autorité de gestion des fonds européens, il serait légitime, par souci de transparence, que la Commission permanente puisse se prononcer sur ces fonds après avis du Comité régional de programmation. Afin de ne pas embouteiller les arbitrages et décisions qui sont prises, nous proposons de fixer à 100 000 euros les subventions au-delà desquelles l'avis de la Commission paritaire serait demandé.

Voilà, c'est très simple : en dessous des montants de 100 000 euros, vous gardez tout pouvoir à votre discrétion pour décider de ces attributions, et dès lors que la subvention dépasse les 100 000, cela serait soumis à l'approbation de la Commission paritaire.

A l'époque, quand nous avons déjà présenté cet amendement, vous aviez fait part - et l'on vient d'en parler - des lourdeurs administratives et des ralentissements que cela pourrait générer ; or, il nous semble qu'avec une Commission paritaire tous les mois ou tous les 2 mois, il suffirait qu'un tableau de communication se transforme en délibération et elle suivrait ainsi le parcours habituel d'une délibération de Commission permanente. Rien n'empêche alors les services de prévoir un traitement interne de façon accélérée.

Je vous propose, Monsieur le Président, de pouvoir mettre aux voix cet amendement pour faire en sorte que la Commission permanente puisse se prononcer sur les subventions au-delà de 100 000 euros.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je ne vous propose pas d'adopter cet amendement.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, juste une explication de vote rapide : c'est dans la continuité de la délibération précédente où l'on considère que c'est à l'État de gérer cette compétence de fonds européens et non aux Régions. Il faut un équilibre entre centralisation et décentralisation. On considère qu'il va trop loin...

M. LE PRÉSIDENT. - Là, ce n'est pas un équilibre.

M. FREYCHET. - ...vers la décentralisation. On ne souhaite pas non plus vous donner le pouvoir de décider à votre guise de l'attribution de ces fonds européens et souhaitons que l'Assemblée régionale serve à quelque chose. Donc le groupe RN votera contre cette délibération.

Concernant l'amendement LREM, on est d'accord sur le principe mais pas sur l'idée de seuil, donc on s'abstiendra sur l'amendement LREM.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien. Pourquoi sommes-nous hostiles ? D'abord, toute l'information est totalement transparente, et l'élaboration de ces politiques se fait avec 300 personnes, les équipes de la délégation Europe. Tout cela remonte, y compris sur le fond d'ailleurs de la stratégie. Si nous mettions en place ce dispositif, cela signifie qu'il faudrait faire 2 tuyauteries et que l'on retarderait par définition - parce que les dossiers se font par milliers - au profit des agriculteurs ou au profit des territoires de plusieurs mois la décision sur ces points-là.

En tout cas, la Commission permanente comme les élus sont parfaitement informés de tous les dossiers, puisque cela figure dans les envois de la Région.

Je mets aux voix cet amendement, qui est d'avis de l'adopter ?

Mme BEDU. - Monsieur le Président, s'il vous plaît, une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui ?

Mme BEDU. - Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe évidemment ne peut que reconnaître les bénéfices du transfert important de l'autorité de gestion aux Régions, avec comme vous le savez la pleine responsabilité politique, juridique et financière qui les caractérise. Mais nous sommes aussi obligés de constater que cette décentralisation a été complexe, avec à la fois un manque de moyens humains et techniques qui s'est ajouté avec un système de gestion informatique peu adapté, comme cela a été rappelé tout à l'heure.

Un autre élément qui est très important est la crise démocratique qui sévit dans notre pays à toutes les échelles de vote, qu'elles soient européennes ou régionales. En tenir compte, c'est justement faire en sorte de faire vivre pleinement la démocratie dans nos institutions.

Nous appelons donc une gouvernance plus partagée et moins technocratique, qui serait plus adaptée à la bonne gestion de ces fonds. Un sujet aussi fondamental ne peut reposer uniquement entre les mains d'un Président, celles du délégué et celles d'un service Europe et coopération, aussi experts soient-ils. Cela ne le rend pour nos concitoyens ni appropriable, ni transparent. D'ailleurs, il s'agit bien dans le cadre de ce règlement d'une possibilité et non pas d'une obligation. Si nous voulons que l'Europe soit aimée, il faut la sortir de son enclave technocratique. Rappelons les sommes en jeu : 84 millions par an sur la période FEADER 2023-2027. Pourquoi alors, en effet, ne pas élargir ce pouvoir à la Commission permanente, et même à notre Assemblée plénière, dès lors que d'importantes sommes sont engagées, en fixant un seuil au-delà duquel ces deux Assemblées pourraient être convoquées ?

Cette mesure a été mise en place dans les Hauts-de-France en 2016 et c'est cet engagement démocratique, à l'encontre d'une hyper-personnalisation du pouvoir, que nous défendons.

Vous l'aurez compris, nous voterons contre cette délibération, mais en faveur de l'amendement.

M. SARGIOCOMO. - Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Sachant que l'on a passé 175 000 dossiers en la matière, 85 % étaient inférieurs à 15 000 euros, 96 % à 50 000 euros, que changer la procédure amènerait à rallonger considérablement les délais d'attribution. Comme l'a souligné d'ailleurs le groupe RN tout à l'heure, une des particularités est effectivement des temps d'attribution et l'arrivée des fonds directement aux agriculteurs en particulier. Il serait dommageable que par une procédure modifiée, nous allongeâmes ces délais de façon très importante.

De surplus, l'ensemble des règles d'attribution est encadrée par les programmes opérationnels. Il paraît assez absurde de devoir complexifier de trop cette attribution, donc le groupe socialiste et apparentés demande que cet amendement soit rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ajoute que le service ne travaille pas en opportunité mais en légalité. Que, deuxièmement - quelqu'un parlait de technocratie, je crois que c'est quelqu'un du groupe EELV - je ne sais pas si vous mesurez qu'avec 300 co-constructeurs, c'est une

technocratie. Je crois que l'on a cette politique. Donc je vous propose de rejeter cet amendement.

Qui est pour l'amendement ?

Qui est contre ?

Mme LARROUY. - Le groupe communiste aussi est contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui s'abstient ?

Cet amendement est donc rejeté.

N° 5

Vote sur l'amendement déposé par les groupes Centre et Indépendants, La République en Marche, UDI et Territoires

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

AMENDEMENT REJETE

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains**

M. LE PRÉSIDENT. - Je soumets la délibération. Qui est d'avis de l'adopter ?

Mme LARROUY. - Le groupe communiste vote pour.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Qui s'abstient ?

M. TRIFILETTI. - Mais Monsieur le Président, rappel au règlement : où sont les communistes ? Ils sont fantômes là.

Mme LARROUY. - Je suis désolée, les communistes sont en visioconférence.

M. LE PRÉSIDENT. - Le groupe communiste vote avec le groupe majoritaire.

M. TRIFILETTI. - Mais ils sont à distance. Simplement, qui parle ? Que l'on voie... Il y a un Règlement intérieur me semble-t-il.

Mme LARROUY. - Je suis désolée. C'est Madame LARROUY qui est en visioconférence et qui a tout à fait le droit d'être en visioconférence.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, Isabelle LARROUY, que fait le groupe communiste ?

Mme LARROUY. - Tout à fait. Je représente le groupe communiste, je suis en visioconférence et je crois que j'ai le droit d'être en visioconférence, me semble-t-il. Parce que l'on entend beaucoup parler de démocratie, ce serait bien que certains groupes qui en parlent beaucoup l'appliquent réellement.

Merci.

M. TRIFILETTI. - Excusez-moi Madame, je n'avais pas vu que vous étiez en visioconférence, mais en salle on n'avait aucun communiste qui était présent. Je le note.

M. LE PRÉSIDENT. - Isabelle LARROUY s'est prononcée pour le groupe.

Donc je mets aux voix la délibération complète.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Mme LARROUY. - Donc le groupe communiste.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Cette délibération est donc adoptée

N° 5

Vote sur «Fonctionnement du Conseil régional : délégation de pouvoir du Conseil régional à son Président en matière de fonds européens»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTE A LA MAJORITE

**06 - DEMANDE D'EXERCER LA FONCTION D'AUTORITE NATIONALE DES
PROGRAMMES DE COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE INTERREG
POCTEFA ET ESPACE ATLANTIQUE**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la fonction d'autorité nationale des programmes de coopération territoriale INTERREG POCTEFA et espace Atlantique, y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 6

Vote sur «Demande d'exercer la fonction d'autorité nationale des programmes de coopération territoriale européenne INTERREG POCTEFA et Espace Atlantique»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A LA MAJORITE

07 - SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

M. LE PRÉSIDENT. - Le schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Episode 2.

Je vais donner la parole à Andréa BROUILLE qui a conduit avec les services et le cabinet ce document.

Mme BROUILLE. - Merci Président. Tout d'abord, avant de commencer cette présentation, je souhaitais remercier le travail transversal de tous les agents de la Région et de la majorité ; remercier aussi pour leur participation aux rencontres territoriales et leurs nombreuses contributions l'ensemble des acteurs économiques de la Nouvelle-Aquitaine ; et enfin, saluer les échanges constructifs avec tous les groupes politiques.

Comme vous le savez, mes chers collègues, la Région doit élaborer un schéma régional de développement économique et d'internationalisation, le SRDEII. Derrière cet acronyme, c'est notre feuille de route. Pour le développement économique, il définit les orientations en matière d'aide aux entreprises, quel que soient leur taille, leur nature, leur secteur d'activité ou leur lieu d'implantation. Il organise également la complémentarité entre les actions de la Région et les autres collectivités.

Compte tenu du contexte tant sanitaire que géopolitique, nous avons décidé d'adopter un nouveau schéma. Bien sûr, ce schéma capitalise sur les acquis du premier : j'en profite pour saluer Bernard UTHURRY, mon collègue qui a tenu le stylo du précédent schéma. Je disais « acquis du premier » parce que nous ne partons pas de rien. Vous savez que la Région porte depuis toujours une politique très volontariste sur l'accompagnement des acteurs économiques qui porte ses fruits, puisqu'en 2019, c'est en Nouvelle-Aquitaine que 36 % de l'emploi industriel net a été créé. Nous allons nous appuyer également sur des atouts régionaux qui sont nombreux. Nous disposons de richesses naturelles, culturelles, d'un tissu économique et industriel diversifié, d'une dynamique de recherche et d'innovation, et d'une attractivité naturelle qui sont autant de leviers potentiels pour notre économie et nos emplois.

Ce schéma - comme je l'ai dit en préambule - a été construit autour d'une large concertation. La priorité a effectivement été de donner la parole à celles et ceux qui créent l'emploi et la croissance et qui concourent au développement de notre économie sur

l'ensemble du territoire. Cette démarche concertée a été et est essentielle pour mettre en œuvre une stratégie au plus près des acteurs. Ce schéma est une déclinaison opérationnelle de notre feuille de route Néo Terra parce que nous devons réunir les conditions pour passer de l'usine du futur à l'usine durable. Il prend bien sûr en compte le contexte actuel et prépare, je dirais, aux évolutions futures pour garantir notre souveraineté. Ce schéma va s'appuyer sur la recherche, bien sûr sur l'innovation, mais également la formation, l'humain et l'ancrage territorial.

Pour garantir sa pertinence et son efficacité, il nous faudra favoriser la mise en synergie des actions de chacun, chacun dans son rôle, chacun dans ses compétences, et assurer bien sûr la cohérence entre les stratégies régionales telles que le SRADDET, le SRESRI et puis les stratégies nationales comme France 2030 et les stratégies européennes, tant avec le Green Deal.

Ce schéma, que l'on a souhaité innovant - on s'est appliqué à nous-mêmes notre exigence en termes d'innovation pour les acteurs économiques - est pour une économie au service d'un territoire et de ses habitants. Il a pour ambition de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première Région éco-responsable. Cette ambition est déclinée en 3 priorités :

- Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi,
- Renforcer notre souveraineté par l'innovation responsable,
- Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur de ce développement.

Avec comme principes directeurs l'innovation - ADN de la Région - comme un levier-clé de réponse aux transitions, un soutien marqué à l'économie et à l'emploi du quotidien, et une coopération entre tous les acteurs.

Priorité 1 : accélérer ces transitions. Nous sommes partis du principe que ces transitions représentent des opportunités pour les acteurs économiques, et qu'il fallait s'en saisir. Elles vont donc être accompagnées pour cette priorité autour de 7 chantiers :

- Soutenir la transition énergétique et la sortie des énergies fossiles : comment on réduit la consommation de nos entreprises et comment on construit une stratégie de mix énergétique pour que cette énergie consommée soit plus sobre et moins carbonée.
- L'économie circulaire au cœur de ces transitions : arriver à une autosuffisance sur certains composants, à l'instar de ce que l'on a déjà réalisé avec la batterie.
- Favoriser la sobriété et la sécurité numérique des entreprises.

- Répondre aux enjeux du financement des entreprises pour les rendre plus résilientes.
- Prévenir et accompagner les transmissions, les fragilités et le retournement. Ce sont des enjeux primordiaux pour maintenir l'emploi dans nos territoires.
- Faire également évoluer les pratiques d'achats vers des achats responsables.
- Accompagner l'internationalisation de l'économie régionale puisque la Nouvelle-Aquitaine est la seule région ayant une balance excédentaire.

Priorité 2 : renforcer notre souveraineté. Cela passe bien sûr par conforter les chaînes de valeurs et la souveraineté régionale. On y retrouve la réindustrialisation, l'intelligence économique, les stocks stratégiques. Il faudra également miser sur la diversité de nos filières : vous savez que nous disposons d'un écosystème très riche et très diversifié. Il faudra continuer la structuration de nos filières pour impulser les sauts technologiques, intégrer l'approche d'Une Seule Santé, et également soutenir les grands projets qui sont souvent des vitrines de nos filières, à l'instar de Ferrocampus.

Nous nous appuierons sur la recherche pour dynamiser l'innovation, les sauts technologiques et le transfert vers les entreprises. En France, nous sommes assez bons sur l'amont, mais un peu moins sur l'après, la difficulté étant de passer de l'idée d'innovation au transfert sur l'entreprise et l'industrie.

Chantier n°4, vous l'avez tous reconnu : c'est l'usine du futur, le club des ETI, PROPULS - cette plateforme qui met en œuvre les préconisations de l'usine du futur. C'est tout simplement comment permettre à nos PME de devenir les ETI de demain.

Chantier n°5 : encourager la création d'entreprises.

Et enfin, le 6 : promouvoir l'innovation au service de l'humain. Ce chantier nous démontre que dans l'innovation, il n'y a pas que de l'innovation technologique, mais il y a aussi de l'innovation sociale, organisationnelle et d'usage. C'est souvent une innovation au service de l'humain pour diminuer la pénibilité au travail.

Troisième priorité : placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement. Vous avez un grand chantier sur la formation : comment on fait l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins des entreprises, mais également comment on répond aux projets de formation des salariés ?

Chantier n°2 : rendre les entreprises néo-aquitaines plus attractives. Cela, c'est pour répondre à l'évolution de la relation au travail, cette nouvelle quête de sens que nous avons tous pu entendre sur nos territoires, c'est promouvoir de nouvelles pratiques, comment on

travaille sur l'attractivité des métiers. Il faudra préserver et valoriser les ressources régionales pour un développement économique pérenne des territoires, et puis consolider les atouts de nos territoires. Ce chantier est très transverse : il embarquera toute collectivité et tout acteur économique, parce que force est de constater qu'accueillir une entreprise par du foncier, du bâtiment, ne suffit plus. Il faut aussi accueillir les salariés, leurs familles. Quand je m'installe dans un territoire et que je travaille, où est-ce que mon fils peut aller à l'université ? Est-ce que j'ai un médecin à proximité ? Comment je peux y aller ? En tout cas cette globalité est de consolider les atouts de nos territoires.

Développer bien sûr la responsabilité sociétale, environnementale et territoriale, la RSE, pour en faire un vrai levier de développement et renforcer l'économie sociale et solidaire. C'est un marqueur fort de la Région Nouvelle-Aquitaine parce que c'est une économie qui dépend de l'humain et qui est ancrée sur nos territoires.

Enfin, pour finir, dernière diapositive : comment concrétiser ces priorités ? Les gamelles et les bidons, excusez-moi l'expression mais c'est comment on met en œuvre cette ambition : tout simplement en définissant les règlements d'intervention, notamment avec l'intégration des éco-socio-conditionnalités. Nous mettrons aussi en place une gouvernance collective. Il y aura la CTAP, mais nous avons souhaité aussi mettre en place une conférence de tous les acteurs économiques pour garder en tout cas ce lien et cette impulsion que nous avons pu mettre en place lors de cette construction avec ce dialogue permanent, pour se mettre au plus près des besoins des entreprises, des acteurs économiques, au plus près de nos territoires.

Et puis enfin, de disposer d'un dispositif de suivi pour pouvoir, le cas échéant, modifier, impulser un peu plus vite nos règlements d'intervention pour faire, ensemble et de manière transverse, de la Région Nouvelle-Aquitaine la première Région éco-responsable.

Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Andréa.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, voilà un dossier important parce que l'activité économique, l'économie au sens large du terme est une compétence importante de la Région. Ce dossier n'est pas nouveau puisque - vous le dites, même vous - c'est une mise en conformité, par le contexte géopolitique, par la crise sanitaire, mais j'aurais envie de dire surtout pour se mettre en conformité avec Néo Terra. D'ailleurs, quand on lit la délibération, on ne peut pas le louper parce que c'est écrit en gras

quasiment à chaque paragraphe, et même page 4 on voit surgir « Néo Terra » derrière la carte de la Région. On voit donc bien que c'est un point très important.

Pourquoi pas ? Tout le monde dans cet hémicycle aurait du mal à choisir entre l'économie et l'écologie. Il faut que les 2 se conjuguent, et je pense que personne n'irait contre cela. La difficulté est : où met-on le curseur ? La difficulté est de savoir quel est le plus important sur tel projet ou quel est le plus important sur un autre. C'est là que les choses ne sont pas, finalement, aussi simples. Est-ce qu'à un moment donné, Néo Terra sera un frein ou un avantage ? Je vais me permettre de prendre un exemple. On en a parlé au SRADDET mais on est bien obligé d'y revenir sur ce dossier : la zéro artificialisation nette. Si l'on veut accueillir des entreprises, si l'on veut les installer, si l'on veut qu'elles se développent, si l'on veut qu'elles s'agrandissent, si l'on veut développer ce tissu économique, il faudra trouver des terrains. Et pas forcément les trouver dans les zones d'activités métropolitaines ou des grands centres urbains, mais aussi sur les zones plus reculées, parce que l'on voit bien à des moments que lorsque l'on implante des entreprises - et cela a été dit, d'ailleurs, dans votre document -, il faut trouver de l'emploi, il faut trouver de quoi se loger. Il n'est pas facile de se loger dans les métropoles. Et tous les collègues qui sont arrivés d'en dehors de la Gironde ce matin ont bien compris qu'il n'était pas facile de circuler. Donc il fallait en plus venir. Quand on veut implanter à Laruscade une entreprise qui risque de faire des ballons dirigeables pour transporter, ce n'est pas par hasard que l'on va la faire à Laruscade ! C'est parce que l'on comprend à un moment donné qu'il faut se mettre un peu à l'extérieur.

Donc cette zéro artificialisation nette des sols, même si la circulaire Castex du 7 janvier 2022 précise un peu les contours, si on l'applique, c'est stricto-sensu comme cela nous a été expliqué. Au SRADDET, cela va être compliqué.

Plusieurs questions : où en sommes-nous du groupe de travail transpartisan qui était censé élaborer des critères ? Allons-nous appliquer cette ZAN sur tous les territoires de la même manière ? Quel a été le premier résultat de la conférence InterSCoT qui a eu lieu, qui est quand même importante puisque cette fameuse circulaire - dont j'ai parlé - du 7 janvier 2022 permet, grâce à la loi 3DS d'ailleurs, justement de discuter InterSCoT. Et enfin, quelle compatibilité aura-t-on avec le SRADDET ? Mais vous avez déjà répondu à cette question.

Les entreprises, vous l'avez dit, ont besoin d'être accompagnées, d'être aidées, d'être surtout accueillies. Donc il faudra le faire, comme je viens de l'expliquer, dans les divers territoires de notre Région. Ce schéma, vous l'avez dit, a été élaboré aussi avec le monde économique. C'est vrai, cela a été dit dans toutes les commissions. Je crois que si les élus qui sont là ont assisté aux commissions dont ils sont membres, ils l'ont bien vu : cela a été

élaboré avec eux, cela a été discuté avec eux et nous apportons un point très particulier au suivi. D'ailleurs, nous aurons dans quelques mois les mesures qui seront déclinées, le règlement d'intervention - pour être plus précis - qui sera là.

Vous voyez, nous avons des questions qui ne sont pas anodines. Nous considérons à un moment donné que notre Région est attractive : on a cette chance par rapport à d'autres. Elle est de mieux en mieux desservie, parce qu'il y a eu des investissements des collectivités locales. Elle est aujourd'hui également attractive pour les conjoints ou pour vivre mieux dans une région. J'ai envie de dire, comme cela peut se faire sur la métropole en ce moment : ne cassons pas le jouet. Ne cassons pas ce bel outil qu'est notre Région Nouvelle-Aquitaine en y mettant des contraintes qu'il n'y aurait pas ailleurs. Il y a des exemples frappants - et je ne les citerai pas pour ne pas citer de marque ou d'entreprise - dans lesquels on explique qu'il faut 3 ans ou 4 ans pour mettre en compatibilité les dossiers d'urbanisme, les réseaux ou autres pour qu'ils s'implantent. D'autres Régions sont plus efficaces, et je ne parle même pas des pays. Vous connaissez l'histoire de Tesla qui voulait s'implanter en France et finit en Allemagne parce qu'en Allemagne, c'est 9 mois pour s'implanter et en France, c'est 3 ans. Ne tombons pas avec des réglementations compliquées dans ce piège. Ce serait grave pour notre Région.

Face à ces questions, face au règlement d'intervention qui est à venir et que l'on regardera, nous sommes actuellement dans une abstention vigilante, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je remercie mon ami de cet essai de diplomatie politique. Je rappelle que zéro artificialisation nette a été fixé en 2050 et qu'aujourd'hui, nous avons décidé dans le précédent SRADDET -50 % d'ici 2030.

Je ne sais pas si l'on anticipe, mais je pense que l'on est juste dans cette période un peu compliquée où par rapport au réchauffement climatique et à toutes ses conséquences, il faut que l'on soit courageux. Pas simplement lucide, mais courageux. Ce qu'il vient de se passer en matière de canicule nous montre à quel point il y a urgence et il faut essayer, en mobilisant l'ensemble des acteurs de la Région, y compris les chefs d'entreprises, y compris les industriels, y compris les collectivités, de proposer une trajectoire qui nous permette peut-être, arrivés à 2030, de regarder ce qui se passe. Parce que repousser en 2050 des décisions alors que le GIEC nous dit 2025, je pense que ce ne serait pas raisonnable.

De plus, Andréa vient de me montrer une fiche : le problème n'est pas tant en matière d'étalement urbain sur les entreprises. Je crois que les entreprises représentent simplement 4 % de la consommation foncière. Par contre, l'habitat représente 42 % et les infrastructures

de transports, 28 %. Donc on est bien là dans une stratégie de choix. Cette stratégie de choix sur les transports, on la partage, sinon il faudra que l'on double les autoroutes d'ici 2030 ou 2040. Et pour les entreprises, je pense que l'on a été suffisamment raisonnable, mais je vais demander à Laurence de vous répondre peut-être rapidement.

Il y a un autre point - et on a échangé avec Laurence ROUEDE - qui, suite aux différentes statistiques qui sont sorties, me semble important, puisque vous évoquez le problème de l'artificialisation des sols. Chaque année, on construit autant de logements qu'il y a de vacance de logements. Je pense que là aussi, il faudra être courageux. Cette vacance n'est pas uniforme sur l'ensemble des territoires, mais voilà.

Sur l'autre point, je pense que l'attractivité de la région - j'ai la prétention de dire que l'on y a contribué - fait qu'aujourd'hui, à la limite, il faudrait que l'on soit un *Land* pour accompagner toutes les entreprises à quelque lieu qu'elles soient de s'implanter sur le territoire. On a installé d'ailleurs une entreprise, après le départ de BorgWarner à Tulle, une très belle entreprise qui répond à 2 objectifs :

- L'objectif de non-artificialisation ou de limitation de l'artificialisation puisqu'elle s'installe dans la friche industrielle de BorgWarner,
- Elle travaille dans l'économie circulaire : elle va retraiter et régénérer tous les déchets des entreprises métallurgiques pour les ramener au début de la fabrication, que ce soit le titane, le zinc, l'aluminium, etc. Et vous savez que la France a un retard. On aura d'ailleurs un travail à avoir et je souhaite qu'on l'ait avec les maires et les intercommunalités : on a un travail énorme à faire sur les déchets et sur le retraitement. On ne peut pas voir une augmentation de la quantité de déchets produite par habitant aussi importante qu'on la connaît en Nouvelle-Aquitaine.

Laurence, peut-être, pour compléter ?

Mme ROUEDE. - Sur la méthode, pour vous rassurer, on travaille déjà avec la Conférence des SCoT. On les a rencontrés régulièrement, techniquement et en format plénier ; la dernière rencontre a eu lieu il y a une semaine environ. On travaille de concert. On est aussi dans l'attente de ce que la conférence des SCoT nous proposera parce qu'elle doit faire des propositions et peut faire des propositions à la Région. En attendant, on travaille.

On travaille à la territorialisation des 50 % : c'est ce que nous demande la loi, donc c'est la première étape sur laquelle on est en concertation. On a rappelé en Conférence territoriale de l'action publique le fait que l'on souhaitait travailler aussi au-delà de ces rapports avec la

Conférence des SCoT avec un groupe de collectivités volontaires qui viendraient travailler avec nous sur ce sujet de la territorialisation des 50 % pour, justement, aller dans le dur de certains cas où pourraient être soulevés des sujets difficiles. Tout le monde est bienvenu dans ce groupe de travail que l'on avait appelé le « groupe des 50 », que l'on appelle le « groupe territorialisation ».

Pour ce qui est du ZAN, le Président l'a dit : l'horizon est 2050, donc c'est plus éloigné. Là il n'y a pas de territorialisation parce que par définition, le zéro artificialisation nette en 2050 devra être partout, pour tout le monde, sur tous les territoires. C'est bien la première étape des 50 % qu'il faut regarder en ayant en tête les enjeux, les particularités, les trajectoires des différentes collectivités, des différents projets. C'est dans notre méthode. Et puis le redire : en effet, c'est l'étalement résidentiel sur lequel il faudra produire le plus d'efforts pour aller chercher les marges de manœuvre. Cela a été dit, l'artificialisation est de l'imperméabilisation : elle cause des dégâts, on le sait et on partage ces sujets-là, je le crois. Maintenant, il faut effectivement travailler autrement les projets d'aménagement résidentiel.

Sur le consommer et sur les besoins à venir, ce n'est pas du côté de l'industrie que les plus grandes tensions foncières auraient à voir le jour, et c'est la recherche qualitative de foncier pour l'industrie ou pour l'économie qui doit nous rassembler et nous permettre de trouver des marges de manœuvre pour le développement de tous les territoires, évidemment en fonction des projets et de leur attractivité.

C'est donc un travail complexe que l'on porte en partenariat et en discussion. Tout le monde est libre de venir travailler avec nous sur ce groupe de travail.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Laurence.

M. GUÉRIN. - Président, s'il vous plaît, un complément non polémique à Laurence ROUEDE. Vous dites que vous avez créé un groupe de travail dans le cadre de la conférence des SCoT. Qui avez-vous invité ?

Mme ROUEDE. - On en a parlé à la Conférence territoriale de l'action publique. Il y a déjà un certain nombre de collectivités où des maires nous ont écrit spontanément, ou des représentants d'EPCI ou de départements qui nous ont écrit en disant qu'ils étaient intéressés pour travailler à la territorialisation. Donc d'ores et déjà, on les a inclus. Et à la dernière CTAP qui a eu lieu la semaine dernière, on a fait un appel à candidatures pour ceux qui veulent venir...

M. GUÉRIN. - Ecoutez, ce n'est pas arrivé jusqu'aux intercommunalités. Donc si vous pouvez le transmettre...

Mme ROUEDE. - En tout cas ceux qui étaient en CTAP, mais vous l'entendez là.

M. GUÉRIN. - Ce serait bien, parce que c'est un vrai sujet. Président, pardon de vous reprendre : ce n'est pas vous qui anticipez la ZAN sur le -50 % à horizon 2030, c'est la loi. Elle s'applique à tout le monde. D'ailleurs, j'aimerais bien que l'on vous trouve à nos côtés là-dessus parce que le décret d'application n'a pas attendu la Conférence des SCoT pour être imposé aux collectivités. Aujourd'hui, le décret s'applique et malheureusement, cela ne tient pas compte des enjeux locaux, de la territorialisation, et je pense que beaucoup d'élus locaux, quel que soit leur bord politique dans ces territoires néo-aquitains, ne se rendent pas compte de l'impact que cela va avoir pour leurs territoires. Parce que le décret est en application. La Conférence des SCoT a jusqu'au mois d'octobre 2022 pour rendre ses orientations mais le Gouvernement est passé en force sur ce dossier comme sur beaucoup d'autres, et aujourd'hui le décret s'applique aux collectivités, c'est-à-dire -50 % à horizon 2030. Ce n'est pas vous qui l'anticipez pour des raisons climatiques ou je ne sais quoi. C'est la loi.

Malheureusement, les territoires qui ont été vertueux vont être aussi fortement pénalisés que ceux qui ne l'ont pas été, parce qu'aujourd'hui on ne sait pas sur quelles bases on travaille. Si vous êtes capable, Laurence, de me dire sur quelles bases on travaille, franchement, toutes les associations d'élus vont être preneuses parce qu'aujourd'hui on ne le sait pas concrètement.

Mme ROUEDE. - Il est vrai que l'on n'a pas choisi le décret. On avait anticipé parce que dans le SRADDET actuel, on avait inscrit les -50 % ; mais on l'avait inscrit à l'échelle de la Région, justement on n'avait pas territorialisé. Ce que nous demandent la loi et les décrets est d'aller dans cet effort de territorialisation qui a pour objectif, justement, de tenir compte des trajectoires des territoires, et notamment de ne pas pénaliser les territoires vertueux. Le principe des -50 % ne devrait être mis en application qu'après la modification du SRADDET et les SCoT auront jusqu'à 2026 pour se mettre en conformité avec la loi climat résilience, et ensuite les PLUI jusqu'en 2027. Donc il y a encore du temps de travail devant nous. Et nous, au niveau de la Région et avec les SCoT, on a une dizaine de mois : c'est en mars 2023 que l'on devra ici vous présenter nos propositions de territorialisation qui correspondront à ne pas faire du -50 % partout pour tout le monde : c'est justement ce principe-là.

Maintenant, je ne vous donne pas la réponse à l'avance parce que l'on a 10 mois de travail devant nous pour aller au-devant de cette territorialisation qui ne sera pas la même. Ce sera peut-être du -60 %, du -40, cela dépendra des territoires...

M. GUÉRIN. - Invitez tous les EPCI, ils seront ravis de venir.

Mme ROUEDE. - ... de leur parcours, de leur trajectoire et de leurs projets.

M. GUÉRIN. - Merci Laurence.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai d'ailleurs écrit en ce sens à diverses reprises et essayé de participer à des débats parlementaires. En tout cas j'ai alerté le Gouvernement sur les problèmes des territoires qui ont été vertueux et qui pourraient se trouver pénalisés.

Pascale RÉQUENNA.

Mme RÉQUENNA. - Président, chers collègues, merci. Tout d'abord, merci Andréa pour cette présentation et pour ce travail dans le cadre de la mise à jour de ce document, y compris pour la concertation qui a eu lieu à travers les plateformes mises en ligne, les rencontres territoriales et les rendez-vous avec les groupes.

Sur la forme, Monsieur le Président, nous regrettons que dans cette nouvelle version, une nouvelle architecture n'ait pas prévalu : une architecture fondée sur la territorialisation. Ce que je dis là rejoint ce que j'ai dit ce matin, il ne s'agit pas là de saupoudrage, au contraire de ce que vous avez pu vous-même dire. Cela fait 10 ans que l'on réclame cela au sein du groupe centriste. D'autres avant nous ont porté cette parole. Il s'agit peut-être, plutôt que de saupoudrage, d'une décentralisation territoriale. Vous l'appellez au niveau national, nous l'appelons également au niveau régional. On parle de renforcer les territoires, mais pour les renforcer, avant cela il faut y avoir créé de l'activité économique.

Sur la forme encore, nous regrettons - et nous avons demandé cela lors des rencontres avec Andréa, en l'occurrence Geneviève DARRIEUSSECQ - que ce document ne soit pas plus simple et plus facilement accessible et compréhensible, notamment pour les TPE et les PME.

Sur le fond, un de vos axes prioritaires consiste à renforcer une souveraineté régionale, ce qui pour nous est un contresens et de nature à nous inquiéter, car nous concernant, la souveraineté ne vaut que si elle est nationale ou européenne. Nous souhaiterions donc que vous ne vous positionniez pas, une fois de plus, dans un couloir propre, mais qu'il y ait bel et bien des liens avec l'État et l'Europe sur plusieurs sujets : la réindustrialisation du pays, la souveraineté alimentaire par exemple. Et globalement, dans la mise en œuvre de nos politiques publiques, nous devons adhérer aux stratégies européennes ou nationales, et dans ce cadre-là, apporter notre spécificité, notre contribution, notre part en complémentarité pour être plus fort. Ne pas faire cela est prendre le risque de commettre des erreurs dans

notre stratégie, d'être isolé comme nous l'avons fait lors de la dernière séance sur la feuille de route régionale sur la filière électronique qui ne prenait pas en compte le plan d'investissement public européen de 42 milliards d'euros.

Avoir un raisonnement seulement régional sans être lié à l'État ou à l'Europe, c'est aussi prendre le risque de passer à côté de plusieurs filières stratégiques. J'en évoquerai 3 brièvement :

- Je pense d'abord à l'industrie pharmaceutique dont il est très peu fait mention dans le SRDEII, alors même que nous avons connu les difficultés liées à l'externalisation de 80 % de la fabrication des molécules des médicaments, et alors que 100 % de la fabrication des génériques est sous-traitée. La crise sanitaire a mis en exergue le risque de cette dépendance qui, conjuguée à la réduction des écarts de coûts des pays émergents, permet d'envisager une relocalisation de la production de certains médicaments. Il en a une approche très elliptique et là encore, bien sûr, nous ne pourrions faire seuls, mais il nous semble qu'à l'instar des Régions les plus actives dans le secteur de l'industrie pharmaceutique telle l'Île-de-France, la Normandie ou encore l'Auvergne-Rhône-Alpes, et forte de 63 établissements dont 37 sites de production en Nouvelle-Aquitaine, de son cluster sur les industries de la santé - le GIPSO -, la Nouvelle-Aquitaine pourrait aussi être véritablement force de proposition en matière de relocalisation et de fabrication de molécules thérapeutiques majeures. Il est évoqué une Commission dans ce document ; je ne sais pas de laquelle il s'agit. En tout état de cause, nous l'avons appelée de nos vœux le 2 juillet 2020. Nous n'avons jamais été sollicités.
- Je pense également à la robotique : notre Région, du fait de l'existence sur son territoire de plusieurs champions industriels, a tous les atouts pour devenir une terre d'excellence en la matière. Geneviève DARRIEUSSECQ l'avait d'ailleurs porté l'an dernier.
- Je pense également à l'économie bleue dans son acceptation la plus large, qui n'est toujours pas considérée comme une filière à part entière. Lors du vote du schéma en 2016, par la voix de Michel VEUNAC, nous avons déjà souligné ce point-là, d'autant que pour nous, cette absence conduit à une absence de vision quant au rôle que joueront les infrastructures portuaires dans les prochaines années, *a fortiori*, Monsieur le Président, dans la perspective de devenir la première Région éco-responsable de France. Je crois que là où nous avons construit l'usine du futur, nous

devrions avoir l'ambition de construire le port du futur : un port adapté aux nouveaux usages, connecté, intelligent, respectueux de l'environnement.

Je n'en dirai pas plus sur ce sujet, il fera l'objet d'un amendement qui sera présenté par Christian DEVEZE.

De manière générale, concernant cette nouvelle mouture du schéma, nous trouvons dommage qu'il y ait peu d'inflexion par rapport au précédent, si ce n'est en matière environnementale. Nous regrettons qu'il ne s'adapte pas mieux au nouveau contexte national, international mais aussi qu'il n'ait pas tiré parti de quelques erreurs du passé.

J'aborderai deux points, deux exemples que je prendrai pour corroborer ce que nous considérons être les conclusions qui auraient dû être tirées.

D'abord, le foncier et l'immobilier d'entreprise. On y vient, Monsieur le Président, de manière constante, de manière récurrente...

M. LE PRÉSIDENT. - Et je ne suis pas une saupoudreuse.

Mme RÉQUENNA. - ... avec toujours le même enthousiasme. Nous y venons, cher Président. Je crois que plus que jamais, nous devons y venir : les territoires ont besoin que l'on renforce leur attractivité, que l'on amène, que l'on facilite, que l'on porte les conditions du développement économique de manière éco-responsable. Qui mieux que la Région pour accompagner cela ?

Je le redis : le post-Covid peut être une opportunité pour les territoires les plus ruraux de Nouvelle-Aquitaine. Or, dans ce schéma, vous ne nous proposez de traiter ce sujet que sous le prisme de la déprise industrielle, ce qui est une attitude totalement défensive, là où nous voudrions que vous soyez percutant, que vous soyez offensif. La vulnérabilité des territoires ne doit plus être la clé d'entrée.

Et donc, la petite cerise sur le gâteau, cher Président, est qu'un amendement en ce sens sera présenté par Jean DIONIS DU SÉJOUR.

Ensuite, sur la centralisation, je parlais au début de mon propos de la forme du document, peu accessible alors que les chefs d'entreprises ne cessent de réclamer de la simplification. Simplifier la vie, c'est également rapprocher la Région des territoires, c'est leur permettre d'avoir un accès facilité à l'information et une grande réactivité dans l'instruction des dossiers. Là encore, Monsieur le Président, décentralisation État-Régions, décentralisation Région-territoires. Il y aura de nouveau un amendement sur ce sujet porté par Jean DIONIS DU SÉJOUR.

Ce qui est présenté comme une nouveauté est de remettre l'humain au cœur de la stratégie : là aussi, nous avons eu un propos sur le sujet en 2016. Cette dimension avait également été reprochée par le CESER et nous sommes nous-mêmes convaincus que le développement économique doit être intimement lié au développement, au service de l'emploi et des territoires, tout en étant conforme aux objectifs de développement durable.

A la lecture de ce troisième axe, nous regrettons que - bien qu'existante - la dimension humaine demeure relativement pauvre. Je prends l'exemple de la dimension d'égalité et de lutte contre les discriminations : elle n'est que mentionnée très vaguement, entre parenthèses, comme un facteur d'attractivité des entreprises. C'en est un, bien sûr, je ne vous reprocherai pas non plus d'être pragmatique sur ce sujet, mais il ne faut pas en oublier la dimension sociale pure. Or, en la matière, nous ne voyons que très peu d'ambition affichée, au contraire de ce que l'on peut trouver dans d'autres SRDEII modifiés, comme par exemple en Région Centre-Val de Loire qui inclut dans son schéma toute une partie consacrée à l'égalité incluant des démarches d'innovation sociale, à l'image, entre autres, d'un plan visant à réduire les inégalités liées à la parentalité qui est mis en place en partenariat avec l'État.

C'est d'autant plus regrettable que cette volonté légitime et nécessaire de renforcer l'attractivité des entreprises néo-aquitaines est elle-même assez lacunaire dans ce document. Si elle mentionne rapidement la qualité de vie au travail, elle omet quelques leviers qui nous paraissent pourtant stratégiques, indispensables, et qui ont déjà été débattus dans cette Assemblée. Je citerai rapidement l'offre de logement, qui est abordée de manière extrêmement brève ; aucun mot non plus sur l'hébergement des saisonniers, dont la faiblesse structurelle est un problème majeur, récurrent, et totalement préjudiciable pour l'économie régionale, notamment pour les secteurs agricole et touristique. Très peu de mentions sur les mobilités alors que l'on sait que le poids des transports est grand dans les difficultés de recrutement. Là aussi, notre collègue Daniel DARTIGOLLES avait abordé ce sujet il y a quelques temps. Vous paraissiez convenir de la nécessité de traiter ce problème de mobilité.

En écho avec votre volonté de devenir la première Région éco-responsable, il est assez longuement question - et c'est heureux - de l'économie circulaire, mais nous pensons que votre ambition pourrait être enrichie d'un axe supplémentaire au fort potentiel économique et environnemental, qui est la consigne du verre. Je vais inclure dans cette intervention la défense de l'amendement pour aller plus loin dans la réflexion pour une généralisation à

l'échelle régionale du réemploi du verre ; la consigne, qui limite drastiquement l'utilisation des ressources naturelles et qui se traduit...

M. LE PRÉSIDENT. - Pascale ?

Mme RÉQUENNA. - Oui, vous la votez ? Ah oui, je suis d'accord.

Donc l'amendement sur le verre, je pense que vous allez le voter.

Par contre, là nous parlons de développement durable, mais je dois évoquer la question de la ressource en eau pour le secteur agricole qui n'est pas abordée dans ce document, ce qui est pour nous extrêmement grave. Il faut assumer. Ainsi, s'il est indispensable que l'utilisation raisonnée et les partages des usages soient une priorité de la Région, il est également nécessaire qu'une stratégie de disponibilité de la ressource en eau pour l'agriculture soit élaborée. Ceci est vital pour ce pan de l'économie régionale qui doit contribuer à la souveraineté alimentaire nationale, et bien sûr je ne peux pas entendre ce que j'ai entendu ce matin, à savoir que nous ne devons avoir que des productions en bio.

Donc nous aurons également un amendement sur ce sujet, et je crois que tel que le fait l'Occitanie et Carole DELGA, nous pouvons trouver des solutions. Je vous invite à prendre attache avec cette talentueuse Présidente de Région.

Pour conclure, Monsieur le Président, il y a quand même 2 chapitres : un sur l'évaluation des politiques publiques qui est très bref, donc je vous demande encore une fois de vous référer au schéma de la Nouvelle-Occitanie qui a véritablement des grilles d'évaluation extrêmement précises, et puis à mettre en œuvre également la Commission d'évaluation des politiques publiques que nous avons installée, mais dont on n'a pas de nouvelles.

Enfin, d'un mot pour terminer, le dernier paragraphe qui concerne les crises, franchement, des crises, malheureusement je crains que nous n'ayons à en affronter d'autres : il est extrêmement elliptique aussi.

Donc il y a de bonnes choses ; il y a des choses que nous aurions aimé voir différentes. Si vous votez l'ensemble de nos amendements, nous voterons le SRDEII, sans quoi nous nous abstiendrons.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - 14 minutes, 19 secondes ! Et vous êtes Présidente de groupe.

Mme RÉQUENNA. - Je me suis emballée. Monsieur le Président, je vous signale juste une chose : sur les schémas, il n'y a pas de limite de temps.

M. LE PRÉSIDENT. - Je croyais qu'il n'y avait pas de limite de temps sur le budget, mais sur les schémas, si.

Je voudrais juste quand même m'étonner. Vous dites que le sujet est complexe et vous en rajoutez. L'eau, le logement... Est-il possible, dans un schéma de développement économique, de tout mettre ? Est-ce que cela peut faire l'objet de la reprise de toutes les politiques ? Vous avez parlé de mobilité, vous savez très bien que l'on a des débats sur la mobilité ; sur le logement, nous en avons. Je partage le souci sur le logement des saisonniers. On a anticipé sur beaucoup de Régions sur le logement des jeunes. On est même une des rares Régions à avoir revendiqué la compétence. Et je pense que nous faisons les choses, en co-construction d'ailleurs avec le CROUS, les offices HLM, d'une manière suffisante. Alors, oui, on aurait pu dire plus de choses sur l'égalité hommes-femmes, sur...

Mme RÉQUENNA. - Ce n'est pas du tout sur l'égalité hommes-femmes.

M. LE PRÉSIDENT. - Si, cela a été dit notamment par le CESER, l'égalité hommes-femmes.

En même temps, on est sur un schéma de développement économique. C'est là où je suis un peu surpris, parce que vous n'êtes pas sans savoir que d'abord sur le plan du réchauffement climatique et des transitions environnementale, écologique et énergétique, on a été la seule Région et la première à mettre en place un écosystème sur la batterie. Vous auriez pu le dire, parce qu'il n'y a pas d'autres Régions aujourd'hui qui ont un écosystème sur la batterie, y compris sur la batterie de demain - pas celle qui va sortir aujourd'hui de l'usine de Nersac, même si le fait d'avoir l'usine à Nersac est quand même quelque chose d'assez important. C'est quelque chose de structurel, ce n'est pas simplement une idée de vélo. C'est la transition énergétique des voitures. On a le centre de recherche à Bruges ; on a le centre d'homologation à Pessac ; on a les ensembliers à Poitiers ; on a le travail sur l'ensemble du corps de la batterie, y compris les recherches sur les matériaux et la sortie de la chimie liquide... On aurait pu le dire.

Vous dites que l'on parle de souveraineté. Oui, on parle de souveraineté, parce que j'estime que l'État n'a pas de politique industrielle. J'estime que l'État n'a pas de politique structurelle sur le plan des filières. Je m'exprime suffisamment souvent dans le Conseil de surveillance des investissements d'avenir : ce sont des briques. On met des briques un peu partout, on ne réfléchit pas à des stratégies industrielles. Vous parlez des médicaments. Vous savez très bien qu'avant toute réaction de Madame DARRIEUSSECQ, j'avais mis en

place ici même, il y a plus de 2 ans, un groupe de travail sur la reconquête technologique des principes actifs des médicaments.

Vous ne le savez pas ? Et bien je vous le dis.

Mme RÉQUENNA. - Absolument pas. Vous reprendrez mon propos liminaire du 2 juillet 2020. J'en appelais à la création de cette commission. On n'a jamais été sollicité. Jamais.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez déjà parlé 14 minutes, Pascale. Et bien je vous le dis. Ecoutez plutôt ce que je dis plutôt que ce que disent les autres.

Donc on a un groupe de travail.

Mme RÉQUENNA. - Je vous ai fait strictement le même propos là que le 2 juillet. Faites-vous sortir le compte rendu et vous verrez : mot à mot, strictement. Faites-vous sortir le compte rendu par vos services.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous sommes la seule Région à avoir mis en place un groupe de travail non seulement sur les principes actifs des médicaments...

Mme RÉQUENNA. - C'est comme tout à l'heure Guillaume GUÉRIN : avec qui ?

M. LE PRÉSIDENT. - Nous sommes la seule Région à l'avoir fait. Donc pas de leçon sur les médicaments.

Et savez-vous ce que l'on a fait dans ce groupe de travail ? Essayez de réfléchir, je l'avais dit ici. Essayez de réfléchir comme l'a fait DRT, qui est pourtant une entreprise de votre département, à savoir comment on est capable de biosourcer les médicaments. Y a-t-il de la part du Gouvernement, depuis 5 ans, une seule recherche dans ce domaine-là ? Aucune ! Donc je n'ai pas besoin de leçon d'un Gouvernement qui n'a pas de compétences sur l'aspect industriel. Vous ne savez pas toutes les batailles qu'il faut que l'on mène pour sauver VoltAero, pour sauver Flying Whales, pour sauver les nouveaux médicaments chez Aelis Farma : on passe un temps fou à se battre sur le moindre dossier.

Dans les Landes, vous avez par exemple des entreprises comme le béton bas carbone. Vous avez tout le cluster que l'on a fait sur les produits alternatifs aux pesticides chimiques. Il faut que l'on passe un temps fou pour se battre avec le Gouvernement et l'appareil d'État. Zéro résultat ! Donc pas de leçon.

Mme RÉQUENNA. - Alors au lieu d'envoyer 1,8 % et de faire NUPES, il fallait vous présenter à la Présidence de la République.

M. LE PRÉSIDENT. - J'aurais dû me présenter peut-être, j'aurais dû.

Deuxièmement, sur l'économie bleue, cela fait 8 ans que l'on a regroupé toutes les entreprises qui travaillent sur l'économie bleue. Cela fait 8 ans qu'on l'a fait. Vous réinventez la lune, la roue ou le fil à couper le beurre.

Allez, cela m'énerve.

Mme RÉQUENNA. - Monsieur le Président, maintenant il y a la présentation des amendements.

Mme TARIS. - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. La Région, en tant que cheffe de file en matière de développement économique, exerce un rôle incontournable qu'elle définit par le document stratégique du schéma régional qui nous est présenté. Ce nouveau schéma qui nous est présenté constitue et présente les grandes orientations de la politique régionale pour les prochaines années. Les conséquences des mesures sanitaires mises en place face à la pandémie au cours des 2 dernières années et du conflit russo-ukrainien ont brusquement et profondément bouleversé le contexte économique global, ce qui légitime effectivement un renouvellement du schéma dont il est question afin de redéployer les priorités de la Région.

Outre la donne sanitaire et géopolitique que je viens d'évoquer, il nous semble impossible par ailleurs de faire abstraction des effets issus des choix politiques nationaux, notamment depuis 2017. Ces effets ne sont autres qu'une précarisation de l'emploi, un recul des droits sociaux, une flambée des inégalités, une passivité certaine face au péril climatique et un délitement des services publics.

Face à cela, dans la mesure de ses responsabilités et de ses moyens, notre collectivité peut et doit faire le choix d'une vision de progrès pour ses territoires et ses habitants. Nous l'appelons de nos vœux, d'autant que cette autre vision permettrait de conférer aux acteurs publics toute la place qui leur revient dans la défense des intérêts collectifs, dont la préservation environnementale, le bien-être social dans les entreprises, ainsi que l'équité entre les territoires, intérêt qui s'avère par essence difficilement compatible avec un laisser-faire libéral. En effet, la recherche de rentabilité privée comme seule finalité inscrite au cœur d'une stratégie économique constituerait une impasse dommageable à ces objectifs incontournables et impératifs.

Forts de ces constats, nous ne pouvons que nous réjouir de la mention des éco-socio-conditionnalités en guise de futurs critères de versement des aides de la Région aux entreprises. Les deniers publics ont ceci de spécifique qu'ils constituent en eux-mêmes un potentiel de redistribution en vertu de choix politiques. En l'occurrence, il s'agira de faire des

aides régionales un véritable levier de changement, si ce n'est de transformation économique et sociale, vers un modèle radicalement plus vertueux auquel nous ne pouvons que souscrire. Conditionner l'accès à des aides régionales s'inscrit dans cette logique, et plus précisément l'égalité femmes-hommes au plan salarial tout autant qu'au plan de l'évolution professionnelle qui doit être une condition *sine qua non* à l'accès aux aides publiques. La lutte contre les discriminations, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la création d'emplois de qualité en CDI, la mise en formation des salariés tout au long de leur parcours, la transition vers un modèle énergétique vertueux, sont autant d'objectifs d'intérêt général que notre collectivité peut mener à bien en les consacrant comme conditions d'accès à ces aides.

En outre, une territorialisation des aides devra être concrétisée de manière à favoriser le développement d'activités et d'emplois, notamment industriels, dans les zones vulnérables dépourvues situées dans l'arrière-pays régional en marge du dynamisme littoral et de la métropole bordelaise. Cet objectif est bel et bien considéré par le schéma, ce dont nous nous réjouissons.

A l'inverse, la mise en concurrence entre territoires serait une mise en péril certaine de la recherche d'un équilibre. C'est pourquoi nous invitons à la prudence quant à l'usage récurrent du terme « compétitivité économique », et surtout à l'usage qui pourrait en être fait comme fil conducteur unique. L'équité entre territoires et l'égalité entre tous les habitants doit demeurer le fil conducteur de la stratégie pour répondre à la visée à long terme de reconquête économique et industrielle.

Nous pouvons exprimer une satisfaction face à l'idée mentionnée dans ce document d'une conférence des acteurs économiques : il revient en effet à la Région, dans sa responsabilité de cheffe de file sur les questions économiques, de prendre l'initiative d'une telle instance. Régulièrement réunie avec les partenaires sociaux et économiques de nos territoires, elle permettra de définir des objectifs concertés et chiffrés en termes d'emploi, de formation, de stratégie de filière et d'aménagement des territoires à long terme.

L'ensemble de ces sujets ne sauraient être traités séparément. Chaque territoire, au travers de ses spécificités, pourra alors exprimer des besoins différents. Dès lors, les différents leviers régionaux s'actionnent en cohérence et complémentarité pour y répondre.

Une telle nécessité est aussi prise en compte dans ce nouveau SRDEII, largement issu de la feuille de route Néo Terra, en croisant et en s'articulant avec d'autres schémas stratégiques comme celui du SRADDET. En clair, nous saluons les intentions affichées dans

ce nouveau schéma de placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement, d'œuvrer pour l'égalité, d'atténuer les disparités territoriales, d'accentuer la réindustrialisation, qui sont des orientations majeures pour notre pays.

L'étape opérationnelle de la refonte du règlement d'intervention en fin d'année sera quant à elle décisive pour concrétiser ces orientations, et nous ne manquerons pas de prendre part à la réflexion.

Pour tous ces motifs, nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Isabelle. Juste peut-être, je n'oppose pas le mot « compétitivité » à l'humain. Parce qu'une entreprise, dans le contexte dans lequel on est aujourd'hui - et on ne peut pas le renationaliser comme le souhaitent certains - suppose d'être compétitive. Mais être compétitif, qu'est-ce que c'est ? C'est aussi donner du sens à l'attractivité de l'entreprise. On le voit aujourd'hui : regardez les élèves de Polytechnique. Ils souhaitent avoir du sens dans leur future affectation. Et il en est de même des jeunes ou des moins jeunes. Une entreprise, c'est très bien ; c'est pour cela que le succès de l'usine du futur qui met la qualité de vie au travail au cœur de la productivité et de la compétitivité est essentiel, et les salariés d'une entreprise savent bien que si l'entreprise n'est pas compétitive, elle passe de l'autre côté de la vie et de la mort.

Sur les territoires, regardez. On sort d'une période difficile pour La Souterraine, en Creuse, qui est quand même le département le plus rural de France et le deuxième département le moins peuplé. On a réussi à faire venir une entreprise qui va créer 350 emplois autour du cuir, en restructurant toute la filière du cuir à l'échelle de la Région et du luxe. Je parlais de la batterie tout à l'heure, mais la filière traditionnelle du cuir et du luxe se développe d'une manière assez incroyable, que ce soit en Dordogne, que ce soit en Haute-Vienne, en Creuse, voire dans l'agglomération bordelaise, autour d'un écosystème. Ces écosystèmes, on les a mis en place. La difficulté de l'exercice, c'est que l'on ne décrète pas la création d'une entreprise. On ne décrète pas l'engagement d'une famille, d'un homme, d'une femme, pour mettre sa maison en gage et créer son entreprise, lever des emprunts auprès de la banque. On ne maîtrise pas la totalité de la création d'entreprises, parce qu'il faut qu'il y ait un engagement humain ; mais dans ce domaine-là, je pense - moins cette année que l'année dernière - que nous sommes une des Régions de France où l'on crée le plus d'entreprises.

Le monde économique doit se renouveler et tout notre travail vise, effectivement, à faire en sorte que se créent plus d'entreprises qu'il n'en disparaît. C'est là un travail.

Enfin, j'insiste après notre discussion avec Pascale RÉQUENNA : le secteur de la santé - ce sur quoi on travaille avec les services de développement économique et Françoise JEANSON - est l'un des secteurs sur lesquels on peut le plus innover. On a 20 000 emplois aujourd'hui. Les nouveaux médicaments ; reconquérir les principes actifs des médicaments. Eh oui, je n'ai pas demandé l'autorisation à l'État de le faire, parce que l'État ne s'en occupe pas.

Qui souhaite prendre la parole sur ce dossier ?

Mme TARIS. - Si je peux me permettre, Président... Excusez-moi, je ne discute pas l'aspect compétitivité en tant que tel. Ce que je discute, ce sont les effets, délétères parfois, sur les méthodes managériales des salariés. J'ai bien compris l'intérêt d'être compétitif dans l'implantation industrielle et à tous les niveaux, national, international. Il ne s'agit pas de rester derrière. Mais ce sont les effets qui sont liés à cette compétitivité sur le traitement des salariés dans l'entreprise. C'était de cela, surtout, que je voulais parler.

M. LE PRÉSIDENT. - Je comprends. C'est bien pour cela que quand on lance cette stratégie industrielle qui est la seule qui existe au niveau national, qui part de l'Aquitaine puis de la Nouvelle-Aquitaine, l'usine du futur, le principe actif de l'amélioration de la situation des entreprises est l'amélioration de la qualité de vie au travail des salariés. Cela donne une attractivité, y compris pour l'embauche, qui est pour l'envie de venir travailler parce qu'il y a du sens dans l'entreprise.

Bien. Muriel BOULMIER.

Mme BOULMIER. - Oui, merci Monsieur le Président. Je voudrais revenir à la base même du texte qui nous est proposé, de la réflexion qui nous est proposée, tout d'abord pour dire qu'une abstention bienveillante, pour un schéma qui n'est qu'un schéma d'orientation, peut nous laisser penser que si ce schéma d'orientation débouche sur des propositions structurées et des règlements d'intervention qui conviennent aux territoires, c'est bien pour cela que l'abstention sera bienveillante. Mais plus sérieusement, on touche là au cœur de la compétence même de la Région, que ce soit l'aménagement du territoire ou l'économie. En effet, je ne vois pas comment on peut s'affranchir d'une approche encore plus transversale, parce qu'il va y avoir un effet décoratif avec le SRADDET, qui va être l'outil de l'aménagement des territoires, en plus sur des périodes comparables puisque l'on sera

obligé de travailler le SRADDET entre 2022 et 2023 et ce schéma-ci, on devra être en situation, pareil, fin 2022-2023, de proposer quelque chose.

Or, je vois bien qu'il y a quand même 3 points qui doivent être absolument reliés au point central qu'est l'entreprise. Et là, je ne parle pas des filières, parce que le principe même de l'entreprise, évidemment, précède celui de l'activité qui s'y exerce. Mais je ne vois pas comment on peut travailler cette réflexion-là sans associer de manière très étroite la mobilité, le logement et le numérique, qui sont les 3 points indissociables de cette réflexion. Et c'est vrai que dans la longue explication qui est donnée, les développements et ce que vous avez présenté, je vois bien que ce n'est pas - à mon sens, pour permettre notre réflexion commune - assez lié, assez partagé ; et je ne veux pas revenir sur ce que mes amis ont dit ce matin, mais la situation contemporaine fait qu'il est bien normal que nous nous interroguions sur l'emploi d'une part, mais également le pouvoir d'achat qui est lié au travail, et donc qui peut avoir un impact sur la mobilité, puisque notre région essentiellement rurale ne peut malheureusement pas se satisfaire uniquement du train, même si nous l'appelons de nos vœux puisque d'une manière générale, les grands objectifs que vous avez énoncés en préalable de la présentation, nous les partageons.

M. LE PRÉSIDENT. - Il est évident que tout peut être dans tout, chère Muriel. La France a perdu l'habitude de réfléchir politique industrielle. Elle l'a perdue depuis les années 1970, même s'il y a eu des sursauts sur l'innovation, sur le temps de travail, sur un certain nombre de choses. J'ai souhaité - pardon de dire « je » - que cette région ait une stratégie et une politique industrielles. Le résultat - pas tout seul, c'est aussi le fait qu'il y ait l'arrivée de la LGV, qu'il y ait un climat bienveillant et d'attractivité dans cette région naturellement attractive, au sens propre du mot « naturel » -, puisque tout le monde parle d'évaluation : 36 % de l'emploi industriel net de France est créé en Nouvelle-Aquitaine. Cela n'existe nulle part ailleurs, y compris dans les régions historiquement industrielles : Rhône-Alpes, Hauts-de-France, région parisienne.

Donc on réindustrialise. Après, est-ce que cela signifie que l'on ne s'occupe pas du logement ? Non. Vous êtes bien placée pour le savoir. On a recréé les foyers de jeunes travailleurs ; on s'occupe du logement des jeunes d'une manière prioritaire ; on s'occupe aussi des transports avec des coûts relativement bas qui permettent d'avoir un impact sur le pouvoir d'achat et sur le numérique. Je ne sais pas ce que va dire Pascal COSTE qui veut intervenir, mais la Région en est quand même à près de 300 millions d'euros, accompagnant les Départements pour régler le problème du numérique. Il y avait des initiatives avant que ce soit la grande Région : ça s'appelait « Dorsal » en Limousin, mais on ne peut pas dire que

l'on n'est pas intervenu sur le numérique. On a même eu, je crois, une attitude décentralisée - comme le dirait Pascale RÉQUENNA - de déléguer aux Départements le soin d'être maîtres d'ouvrage. Je ne sais pas comment mieux faire ! Mais c'est vrai qu'il y a eu une priorité sur le numérique.

Par rapport au SRADDET, mettons les choses les unes après les autres : là, il s'agit de stratégie économique, industrielle, qui doit être liée à la transition écologique - même si certains diront ici que l'on n'en fait pas assez -, de stratégie humaine parce que la qualité de vie au travail est un élément de compétitivité important, gagnant-gagnant des deux côtés. Je ne sais pas si l'on peut mettre tout dans tout. Vous voyez ce que je veux dire ? Parce que sinon, on n'arrive pas à s'en sortir. Nous avons souhaité être plus transversal, mettre du sens, se dire quelles sont les phases de reconquête technologique parce que oui, si on ne les prend pas en charge, personne ne le fera à notre place.

Vous savez, notre pays est triplement décentralisé. Je crois l'avoir dit mille fois. Il est centralisé sur le plan politique et administratif ; il est centralisé sur le plan industriel, des grands groupes qui sont aspirés à l'international qui achètent sur étagère plutôt qu'à GM&S à La Souterraine, pour faire court ; et un système de financement de l'économie qui est centré aussi sur l'aspiration de l'épargne à Paris et avec le déficit de fonds propres et de capitaux propres de nos entreprises.

On est donc dans ce modèle. J'enrage tous les jours de ne pas pouvoir accompagner toutes les entreprises à la hauteur qu'elles mériteraient et les technologies nouvelles, mais il est vrai que depuis les années 1970, on a perdu une intelligence politique à l'égard du développement industriel.

M. COSTE. - Président, je pense que l'on partage pleinement votre cri du cœur sur la désindustrialisation de la France et sur le fait que l'on n'ait pas de politique réelle et stratégique en la matière. C'est vrai que la Région Aquitaine puis maintenant Nouvelle-Aquitaine n'est pas restée sans rien faire, même si les effets sont toujours à moyen terme. Là, on est bien dans un document stratégique.

Je voudrais revenir sur la notion qui vous a fait sourire d'abstention bienveillance. Ce n'est pas de la diplomatie, c'est aussi que l'on est au milieu du gué avec le SRDEII : on est dans l'attente d'un document qui va quand même être très structurant pour notre territoire, qui aura des impacts très forts avec le SRADDET. Je pense que tout le monde est revenu et a lié très directement les 2 documents, parce que ce que l'on fera en matière d'urbanisme ou de possibilité d'urbanisme sur l'ensemble de notre territoire aura des incidences, forcément,

sur la politique industrielle et sur la politique économique. C'est pour cela que nous, on préférerait que l'on puisse prendre le temps de bien regarder les 2 ensemble et avoir de vraies complémentarités entre ces 2 documents et, peut-être, que l'on puisse, au-delà de la Commission transpartisane dont Guillaume parlait tout à l'heure - avoir une Commission qui associe aussi des élus régionaux : c'est-à-dire qu'il y a effectivement l'ensemble des collectivités, la conférence des SCoT et autres, mais il y a aussi la collectivité, parce que ce sont quand même des Conseillers Régionaux au final qui prendront la décision, et non pas les conférences des SCoT et autres. Je pense donc qu'il est important qu'un certain nombre d'entre nous soyons autour de la table pour y travailler. Je pense qu'il y a quelques volontaires.

Tout cela pour dire que l'on a, sur le SRDEII, dans la stratégie et le lien avec le SRADDET, quelques interrogations notamment sur le volet agricole. Cela a été dit tout à l'heure, il n'est pas du tout présent. Cela reste quand même un secteur économique ; j'entends les arguments que vous avez développés, mais je pense que lorsque l'on parle de SRADDET, la souveraineté alimentaire et la capacité de compter les espaces agricoles comme des espaces aussi de respiration, de non-artificialisation, et qui permette de régler cette question quand même d'urbanité - parce que si on n'a pas de souveraineté alimentaire, on n'est pas bien -, je pense que c'est à lier. Ce sont des sujets qu'il faut être capable de mettre.

Je pense aussi aux investissements touristiques, Monsieur le Président. Je vous y suis très attaché. La question du tourisme grève énormément le droit à artificialiser des sols, surtout avec les modes de calcul que l'on va avoir. On voit cela sur nos territoires. Donc la capacité de l'investissement touristique, il y a l'aspect côtier mais aussi tout le tourisme de l'intérieur des terres qui représente quand même quelque chose de fort, et sur lequel là aussi il faut que l'on puisse remettre un certain nombre de sujets dans le SRDEII.

Juste - pour ne pas rallonger de trop -, il reste la question de l'énergie. Là aussi, c'est un vrai sujet parce que celui qui sera en capacité demain de tenir l'eau - c'est un autre sujet - et l'énergie, et de produire de l'énergie, sera en capacité de garantir des moyens de production et une forme d'industrialisation de notre pays. Aujourd'hui, on est à la veille d'avoir des industries qui s'arrêtent à cause du coût et du surcoût énergétique. Et ce n'est pas que le gaz, et ce n'est pas que la crise en Ukraine qui nous mène la difficulté énergétique : toute la transition écologique et la sobriété, on la fait essentiellement avec l'augmentation de l'énergie électrique donc à un moment, on va arriver avec des difficultés.

Il faut donc aussi que ceux qui ont la capacité de stocker, gérer de l'eau et avoir de l'énergie puissent développer ces marges de progrès en matière économique et en matière de développement industriel.

Donc les 2 documents sont très liés. Moi, je souhaite que l'on puisse avoir une réflexion peut-être un peu large sur le sujet, que l'on travaille peut-être aussi sur la constitution d'enveloppes régionales sur le droit à artificialiser... On a plein d'idées en la matière, mais je pense qu'il est nécessaire que l'on puisse échanger sereinement sur ces 2 documents. Là, on n'est pas dans des choses partisans, loin de là. Quel aménagement équilibré veut-on, à la fois sur le plan environnemental, sur le plan social et sur le plan économique ? Je pense que l'on a des intérêts forts à y retravailler, peut-être un peu plus qu'au travers de ces lignes qui restent quand même assez technocratiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite à relire quand même, parce que vous êtes sévère à l'égard de tout le travail qui a été fait, qui est un travail en co-construction, même si l'on peut se dire « tiens, il manque cela ». Parce qu'au fur et à mesure que l'on lit le texte, on se dit « tiens, il faudrait rajouter cela », etc. C'est une pelote de laine que l'on tire.

Sur la souveraineté alimentaire, je pense m'être exprimé ; cela s'y trouve. Il y a même tout un chapitre sur l'agro-écologie qu'il faut bien définir, parce que l'on n'a pas encore défini l'agro-écologie même si certains la pratiquent.

Les principaux dossiers sur le tourisme sont Lascaux, le Lot-et-Garonne ; ils ne sont pas sur la côte. Je crois que l'on développe longuement sur le tourisme.

Sur l'énergie, on a lancé - à l'époque avec Françoise COUTANT - tout un travail sur le gaz vert. On est aujourd'hui une des Régions les plus dynamiques en matière de méthaniseurs, et il faut que ces méthaniseurs ne soient pas simplement le fait des plus gros agriculteurs des Landes de Gascogne : on a aussi un projet de mille agriculteurs entre la Dordogne et la Charente limousine. Supplément de revenus, production de gaz ou production d'électricité dans le réseau, etc. On devrait pouvoir être autonome par rapport à la part de gaz russe qu'il nous reste d'ici 7-8 ans, ce qui n'est pas si mal que cela.

M. COSTE. - Mais là, ce n'est pas de reprocher à la Région de ne pas faire en ce sens et de ne pas chercher un équilibre avec les territoires infrarégionaux. Je ne dis pas cela. Je dis que le SRADDET peut nous amener - parce que le tourisme est consommateur, notamment sur les espaces... C'est cela. Et aller à l'encontre de la politique qui a été connue jusqu'à aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. - Notons qu'aujourd'hui, avant que l'on s'en occupe - je parle sous le contrôle de Laurence ROUEDE -, nous étions la Région qui occupions tous les ans le plus d'espace par habitant. Un département comme la Dordogne, c'était 10 000 mètres carrés par an et par habitant. Ce n'est pas 436 mètres carrés pour une maison qui doit être construite, c'est 10 000 mètres carrés. Donc on a des statistiques et si l'on veut aujourd'hui maintenir l'agriculture, notamment à la périphérie des villes ; si on veut désimperméabiliser les sols ; si l'on veut recréer le cycle long de l'eau, cela passe par limiter l'étalement urbain.

Qui souhaite intervenir ?

M. CHAGNIAT. - Nous Monsieur le Président. Le RN.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, Madame BEDU, allez-y.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Président, moi j'ai des amendements, le 2 et le 3.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais on termine la discussion générale.

M. CHAGNIAT. - Nous avons une intervention, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord.

Mme BEDU. - Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord je voulais réagir aux propos de mes collègues Monsieur DUPRAT et Madame RÉQUENNA, puisqu'ils voudraient pratiquer la même politique foncière aujourd'hui, en 2022, que dans les années 1980 au service du développement économique. Je voudrais simplement rappeler où nous en sommes puisque cet étalement urbain et l'artificialisation, justement, des sols contribuent à la dégradation du fonctionnement de nos écosystèmes, à la perte de biodiversité et aux phénomènes climatiques extrêmes. On s'achemine à la fin du siècle à quand même, probablement - d'après les scientifiques, et Gilles BŒUF est ici dans la salle - à +3 ou +5 degrés. Nous constatons dès maintenant l'effondrement du vivant.

Sincèrement, quand j'entends aujourd'hui des humains se plaindre de ne plus pouvoir bâtir dans notre pays, alors que nous vivons dans cette situation, je trouve que ce déni est absolument sidérant.

Ce nouveau SRDEII porte une ambition louable qui est de faire de notre Région la première Région éco-responsable de France en 2030, et bien entendu, notre groupe ne peut que souscrire à cet objectif, étant donné qu'il porte ces valeurs écologiques dans son ADN. Ce SRDEII est le fruit d'un lourd travail que nous saluons et d'une concertation à la hauteur des enjeux. Rappelons quand même que 46 000 entreprises sont aidées, pour un montant

de 1,8 milliard d'euros provenant d'aides régionales, et de 1,3 milliard d'euros d'aides européennes : c'est considérable.

Le préambule de ce schéma est au niveau des attentes de ce qu'une population est en droit d'exiger en ce siècle déjà bien entamé, où elle doit affronter tant de menaces. L'effort pour justement intégrer l'ensemble de nos politiques publiques va dans le bon sens. Néo Terra s'annonce comme une forme de chapeau sous lequel viendraient se ranger nos arbitrages, et cette tentative d'imbriquer les choix économiques, les choix écologiques et les choix sociaux est pertinente. C'est bien la bonne ligne à suivre.

Nous nous réjouissons de trouver régulièrement le terme « responsable » derrière un certain nombre de sujets liés au développement économique : la gestion des données, l'innovation, le numérique. Car nous sommes convaincus que cette notion de « responsabilité sociale et environnementale » est un concept-clé pour engager l'ensemble de notre société dans les transitions. On y trouve des enjeux extrêmement importants : la réduction des consommations énergétiques et des ressources, la décarbonation de notre économie, souligner l'économie circulaire, l'ESS, les achats responsables. Tous ces chantiers sont incontournables, ils sont dans la priorité n°1 du schéma notamment ; ils ont bien été pris en compte et ouvrent de véritables espoirs de transformation.

La prise en compte des territoires et de leur équilibre est également de bon augure, tout comme les efforts pour mieux prendre en compte l'adéquation entre l'offre d'emplois et la demande pour ce qui relève de la formation.

Enfin, la gouvernance de ce SRDEII, assurant un système de pilotage et de suivi, est également très positive.

Néanmoins, en rentrant dans le détail de ce document, et au-delà de l'intention préalable, il apparaît que le corpus est décevant dans le sens où il est inabouti, encore bien trop teinté d'empreinte sectorielle. Premièrement, il faudrait commencer par le titre du document qui conduit à un paradoxe : comment, après le Covid, défendre en même temps l'internationalisation de notre économie et la relocalisation de notre économie ? Ensuite, le titre de la priorité 2 - « renforcer notre souveraineté par l'innovation responsable » - témoigne de cette sorte de fascination pour l'innovation susceptible de tout résoudre, tant le problème écologique que l'enjeu de notre souveraineté. Nous sommes les enfants de Jacques ELLUL et nous doutons fortement de l'efficacité de cette conception techniciste, mais il faudrait du temps pour l'expliquer et pour comprendre le caractère illusoire et dangereux de cette croyance. Puisque vous avez cité ce bel auteur, SAINT-EXUPERY, en introduction, je vous

laisse méditer sur une autre phrase de l'auteur dans Pilote de guerre justement - c'est d'actualité.

« L'intelligence ne vaut qu'au service de l'amour. »

D'une manière générale, nous regrettons que le terme « responsable » soit trop souvent utilisé sans que les mesures correspondent pleinement. La priorité 2 illustre parfaitement cet abus de langage car à l'exception du chantier 2.6, il n'est jamais question de responsabilité au sens de la RSE. On y retrouve des choses que l'on connaît bien, qui sont utiles bien sûr - la recherche, les sauts technologiques, la réindustrialisation, l'usine du futur, la création d'entreprises - mais finalement, rien qui s'apparente à une quelconque considération pour l'écologie à l'heure de l'effondrement dramatique du vivant. La RSE fait d'ailleurs l'objet d'un chantier à part, tout comme l'ESS, au sein de la priorité n°3.

Ensuite, et c'est un chantier également très important, il est révélateur que le financement de nos entreprises ne soit conditionné par aucune exigence liée à la prise en compte du social, de l'environnement ou de l'éthique, pas même - comme cela a été dit par mes collègues - sur l'égalité femmes-hommes dans le champ du social qui reste finalement peu investi. Pourtant, le levier public de transformation sociétale se situe précisément à cet endroit.

Monsieur le Président, la main invisible du libéralisme ne permet pas de réorienter nos choix de production et de consommation. Ce serait trop beau. Il faut l'orienter et vous le savez bien.

Enfin, pour terminer sur l'aspect territorial, il nous semble opportun d'insister sur l'effort urgent à porter sur nos territoires vulnérables avec une ingénierie renforcée pour répondre aux défauts des services publics.

En résumant, l'intention annoncée est bonne, la communication est excellente, mais la traduction dans les mesures concrètes au service de la transition écologique est largement insuffisante au regard des amples défis qui sont les nôtres. Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Je regrette que vous ne nous ayez proposé aucune idée. Dans votre propos, il n'y a pas une seule idée. Il n'y a pas une seule proposition, que des critiques.

M. DAMESTOY. - Nous avons participé au groupe de travail, nous avons rencontré Madame Andréa BROUILLE et nous lui avons fait part de toutes nos propositions.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous reprenez la page 2 : l'égalité hommes-femmes y figure. Vous reprenez la page 16 : « égalité hommes-femmes »... Est-ce que ce document, ensuite, doit être simplement la collection des redites des lois de la République ?

Mme BEDU. - Monsieur le Président, voulons-nous réorienter notre société par l'intermédiaire de l'économie ? Je vous pose cette question.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est ce que l'on dit, et d'ailleurs c'est ce que vous avez dit dans la première partie de votre propos. Dans la première partie de votre propos, tout était parfait.

Mme BEDU. - Oui, le préambule.

M. LE PRÉSIDENT. - Dans la deuxième partie, il y a des remarques. Je termine, je vous ai laissée parler. Deuxièmement, à la fois dans la deuxième partie de votre propos, vous parlez de sauts technologiques, vous parlez de recherche, et à un moment donné, vous me dites que l'on est fasciné par l'innovation. L'innovation n'est pas que technologique, d'abord : elle est humaine, elle est managériale, elle est sociale, et cela, c'est très bien dit d'ailleurs dans le dossier.

Mais si, aujourd'hui, je re-cite ce document parce que j'y suis - et le monde économique, le monde de la recherche le savent très bien - dans le groupe de travail que j'ai mis en place avec le Professeur Bernard BÉGAUD qui est le spécialiste français des médicaments et Monsieur CARRÉ qui vient du monde de la pharmacie, l'objectif que j'ai fixé est comment biosourcer les principes actifs des médicaments. Comment on se départit de la dépendance à la Chine ? 98 % des principes actifs des médicaments font le tour de la planète, viennent de la Chine et provoquent des ruptures pour nos concitoyens. Qui a lancé cela ? Me l'avez-vous proposé ? Jamais.

Monsieur CHAGNIAT.

M. CHAGNIAT. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. En préambule, on ne le rappellera jamais assez : avant de vouloir des aides, nos entreprises cherchent avant tout un environnement favorable qui leur permette de prospérer. Cela implique la baisse des contraintes administratives et fiscales bien sûr, mais aussi le fait d'exercer sur un territoire qui soit dynamique. Pour cela, il faut des services publics développés et des infrastructures denses, particulièrement dans la ruralité. Le problème est que vous abordez les questions de l'aménagement du territoire trop brièvement, alors qu'elles sont pourtant centrales, et votre politique n'encourage pas le dynamisme de tous les territoires, bien au contraire.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais Monsieur CHAGNIAT, 36 % de l'emploi industriel net. Vous ne voyez pas que simplement le bilan détruit votre argumentation ?

M. CHAGNIAT. - Puis-je terminer, Monsieur le Président ? Vous me ferez part de vos remarques à la fin.

Nous pensons par exemple au mauvais état général de nos lignes ferroviaires secondaires. Certes, vous vantez le grand plan d'investissement sur ces lignes signé en partenariat avec l'État, mais ce n'est qu'un rattrapage de ce qui aurait dû être fait depuis bien longtemps.

Je pense encore à vos refus, maintes fois répétés, d'investir dans les infrastructures routières alors que c'est la clé du désenclavement et le seul moyen d'attirer des entreprises sur les territoires.

Au-delà de ce premier manque, nous sommes en profond désaccord avec la double philosophie de ce schéma. Tout d'abord, il porte très mal son nom : ce n'est pas un schéma régional, mais l'application de la stratégie européenne de la spécialisation économique dite « intelligente ». On se demande bien pourquoi. C'est une erreur qui entre en contradiction avec vos beaux discours de nouveau converti aux questions de relocalisation et de souveraineté. A ce sujet, je voudrais citer un extrait : « *La réindustrialisation de la France contre le chômage et les délocalisations, l'innovation pour se projeter dans l'avenir, la coopération en matière de recherche entre acteurs du privé et du public.* » Ces propos sont d'actualité et vous semblent probablement pertinents. En fait, ils proviennent d'une allocution datant de 10 ans, de janvier 2012, de Marine LE PEN. Ainsi, après avoir ignoré ces principes de bon sens par dogmatisme mondialiste et européiste, vous faites semblant de les redécouvrir, mais en les assimilant mal à nos yeux. Comment pourrait-il en être autrement après tant d'années d'errance et de déni ?

À ce sujet, je ne résiste pas au plaisir de vous citer BOSSUET, puisque l'on était dans les citations : « *Dieu sourit des hommes qui déplorent les conséquences dont ils chérissent les causes.* »

Pour revenir à la spécialisation économique des territoires, cette dernière a déjà démontré toute sa nocivité. Un territoire qui se spécialise est un territoire qui se rend dépendant parce qu'il met de côté le développement de pans entiers de notre économie. Nous en avons constaté ces derniers mois les conséquences : parce que nous avons abandonné l'idée d'être producteurs, nous sommes devenus dépendants dans beaucoup de domaines, y compris sur la simple question des médicaments, des blouses, des masques,

etc. Vous souhaitez appliquer exactement le même raisonnement avec ce schéma : miser tout sur les points forts de notre Région, quitte à sous-investir dans les points qui ne seraient pas suffisamment moteurs à vos yeux.

En caricaturant à peine, on a l'impression que vous souhaitez que la Nouvelle-Aquitaine soit avant tout une terre de startups et de grands groupes. Bien sûr, il en faut, mais nous souhaitons que la Nouvelle-Aquitaine de demain soit aussi une terre de commerçants, d'artisans, de professionnels du tourisme, de pêcheurs, d'agriculteurs. Mais dans ce schéma, vous n'en parlez quasiment pas ou alors à la marge, seulement histoire de les citer.

Je vous le redis : une économie forte n'est pas une économie spécialisée, mais une économie diversifiée qui s'appuie et soutient l'ensemble de ses filières, et non pas seulement des filières d'excellence.

Deuxième grand problème philosophique avec votre schéma : vos lubies néoterriennes et l'ambition de devenir la première Région éco-responsable de France. Evidemment tout y passe : le développement sans fin de l'économie assistée, qui est l'économie sociale et solidaire ; celui de la fameuse éco-responsabilité sociale des entreprises, les détournant de leur finalité première ; sans oublier l'éco-socio-conditionnalité des aides, dont rien que le nom a de quoi faire fuir bien des chefs d'entreprises qui comprendront qu'ils vont devoir affronter des montagnes de contraintes pour espérer toucher quelques aides. C'est aussi - on ne pouvait malheureusement pas y échapper - la sacro-sainte transition énergétique vers le renouvelable, y compris photovoltaïque et éolien. Le tout pour assurer soi-disant la décarbonation de l'économie et notre indépendance énergétique. On aurait pu espérer un éclair de lucidité avec un mot sur le nucléaire, si important dans notre Région. Vous auriez pu par exemple, Monsieur le Président, annoncer une volonté de défendre auprès du Gouvernement l'installation d'EPR en Nouvelle-Aquitaine pour pérenniser cette filière qui concilie emploi et énergie propre. Mais évidemment, silence radio. On continue avec des énergies qui vont nous conduire à la catastrophe. Peu importe pour vous qu'après tout, plus on développe ces énergies intermittentes, plus on devient dépendant aux gaz étrangers et plus on développe ces énergies extrêmement coûteuses, plus la facture énergétique de nos entreprises explose.

Au final, vous êtes encore dans une écologie caricaturale. Vous ne voulez pas d'une politique au service de nos entreprises, mais que nos entreprises soient au service de votre politique et ce, malgré toutes les menaces qu'elle peut représenter pour elles. Nous vous l'avons déjà dit : vous prétendez vouloir l'écologie et les entreprises, mais vous n'aurez ni l'un, ni l'autre.

Bien sûr, tout n'est pas à jeter dans ce document, mais même sur ce qui va dans le bon sens, il y a un goût d'inachevé et parfois le sentiment que vous ne mettez pas les moyens au service de votre ambition. Par exemple, c'est très bien d'annoncer de grands objectifs en matière d'aides à l'installation, à la transmission, à l'innovation ou même à l'internationalisation ; mais sans y mettre les moyens financiers, c'est un vœu pieux, et force est de constater qu'ils tiennent une part très marginale des crédits que vous dédiez à l'économie, alors qu'elle est déjà elle-même le parent pauvre de vos budgets.

Parmi elles, la transmission et...

M. LE PRÉSIDENT. - Excusez-moi, 30 secondes. Est-ce que vous savez que ce qui nous distingue des autres Régions de France est la part du budget de développement économique ? Qu'est-ce que vous racontez, là ?

M. CHAGNIAT. - Qui reste trop faible.

M. LE PRÉSIDENT. - Qu'est-ce que vous racontez ? C'est fonction de notre budget. Et vous n'avez même pas de doutes sur ce que vous lisez !

M. CHAGNIAT. - Après, ce sont des arbitrages, je comprends.

Parmi elles, les transmissions et reprises d'entreprises seront un enjeu majeur de ce mandat. Nous accueillons favorablement l'idée d'une feuille de route sur cette question, d'autant plus que l'on a du retard sur d'autres régions qui ont déjà établi une stratégie autour de cette question. Cela a de quoi étonner quand on sait que plus de 110 000 chefs d'entreprises ont plus de 55 ans dans notre Région. L'enjeu, tant du point de vue de la préservation sur le long terme du tissu économique que de celle de l'emploi, est gigantesque.

Je ne développerai pas davantage car il y a beaucoup de choses à dire sur ce document. Par exemple sur le besoin de faire monter en puissance les fonds d'investissement, car la problématique fondamentale des entreprises françaises en développement reste leur capitalisation près de 4 fois inférieure à celles de nos principaux concurrents européens.

Nous avons aussi des interrogations sur l'accès au foncier pour encourager les installations d'entreprises. Il faut dire que l'articulation de ce document avec le SRADDET et ses règles relatives à l'artificialisation des sols est particulièrement floue à nos yeux. C'est un document qui contient à la fois beaucoup d'excès, beaucoup d'insuffisances et beaucoup de flous.

Nous voterons donc contre ce SRDEII.

M. LE PRÉSIDENT. - Ecoutez, j'en suis forcément heureux par rapport au discours que vous venez de tenir, parce que quand même, j'ai dit depuis le début - et notamment pendant la crise Covid, et je le dis depuis longtemps - que la diversification de notre tissu industriel a fait sa résilience pendant la crise. Quand je parle de la santé, de l'industrie de la santé, cela fait partie des diversifications.

Mais que vous ignoriez que l'on aide à 92 % d'abord les PME et les TPE et la création de l'entreprise me scie. Il faut quand même que l'on partage les mêmes informations.

Frédéric MELLIER avait demandé la parole.

M. MELLIER. - Ce sera très court, Monsieur le Président, et cela m'évitera d'intervenir sur la délibération sur Smurfit. Comme l'a évoqué Isabelle TARIS, notre groupe partage entièrement l'ambition de réindustrialisation de notre région et la politique industrialisation de la région. Tout le monde sait en même temps que même si nous visons collectivement la sobriété énergétique, industrialiser demande beaucoup d'énergie en général.

J'entends le débat qui est porté aujourd'hui sur la question du coût énergétique. Je m'étonne qu'il vienne des bancs de la droite de cette Assemblée, puisque la réalité, au-delà de la crise ukrainienne, est que c'est la libéralisation de l'énergie qui amène aujourd'hui à l'explosion des coûts, alors que quand nous avons un service public régulé de l'énergie, nous étions en capacité de maîtriser ce coût-là, ce qui pose d'ailleurs de travailler plus et mieux le mix énergétique, bien sûr avec beaucoup de renouvelable à l'intérieur, mais aussi avec le maintien d'une industrie nucléaire qui permette de maîtriser nos coûts énergétiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je pense que le débat a été ample.

Bernard UTHURRY.

M. UTHURRY. - Merci Monsieur le Président pour ces quelques minutes. Je vais être bref aussi.

Je note dans les derniers échanges - à part l'avant-dernier qui était totalement à charge et caricatural - des convergences et des points partagés. Il est dommage qu'à partir du moment où l'on n'est pas d'accord sur tout, on considère que l'on n'est plus d'accord sur rien, même si certaines abstentions se profilent comme étant des abstentions bienveillantes. Il faut avancer.

Je ne vous étonnerai pas en disant que j'ai beaucoup apprécié la présentation du SRDEII par Andréa BROUILLE. Je ne suis pas uniquement porté par le sentiment

confraternel qui me lie à elle ou par l'estime que je lui porte, parce que je veux surtout saluer le travail collaboratif qui a été mené depuis plusieurs mois avec l'ensemble des partenaires, et surtout les territoires. Et puis cela me rajeunit de 6 ou 7 ans : la première version du SRDEII, rappelez-vous, c'était la Nouvelle-Aquitaine, cette mosaïque un peu étrange que nous apprenions à apprivoiser ; cette mosaïque de paysages incroyables et cette diversité incroyable de potentiels économiques dont l'agriculture et le tourisme, puisqu'il a été remarqué que l'agriculture n'a pas sa place : oui, elle y a toute sa place depuis agropastoralisme en passant par les forêts et jusque dans les cultures et l'élevage.

La première version du schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation avait donc pour but de faire un lien entre les territoires et le développement économique. En fait, le schéma régional avait pour but d'asseoir un règlement d'intervention qui soit empreint de discernement pour nous puissions traiter à la fois les territoires et les filières qui en avaient plus besoin que d'autres. C'est cela, faire de la politique à l'échelle d'un territoire, quelle que soit sa taille.

Le fil rouge était celui-là : uniformiser ce territoire pour que les productions, depuis le laboratoire jusqu'à l'objet, en passant par les PME et les TPE de notre territoire, et même plus loin que la vie de l'objet, jusqu'au recyclage de l'objet, puissent être totalement intégrées sur notre territoire. Tout cela a amplifié le fait que nous ayons par exemple des usines à la campagne, que nous ayons des dizaines d'ETI qui sont réparties dans des endroits improbables, hors métropoles et hors agglomérations, dans nos campagnes et auprès de nos sous-préfectures.

L'idée était donc de développer la production partout, mais c'est aussi de challenger les multiples défis qui se proposent à nous comme jamais dans l'histoire, finalement. Le défi du réchauffement climatique, le défi de la transformation énergétique, le défi de la transformation numérique, tous ces défis qui passent par de l'innovation technologique, certes, mais qui passent aussi par de l'innovation non technologique. Cela, c'était une nouveauté, et c'est une nouveauté en mouvement. L'innovation non technologique est tout ce qui relève des ressources humaines, de la RSE des entreprises, du bien-être au travail, de l'ergonomie du poste pour réduire les maladies professionnelles, tout ce qui relève aussi de la considération portée aux salariés, en associant les salariés au destin de l'entreprise. Cela, c'était nouveau et cela devient de plus en plus d'actualité : mettre l'humain au centre du dispositif de production. Là, la feuille de route Néo Terra, qui vise à ce que nous soyons moins lourds sur notre planète, plus économes de ses ressources, plus attentifs aux comportements, à la surconsommation, moins voraces par rapport à l'utilisation, moins

surconsommateurs, plus exigeants dans l'inversion du mix énergétique pour privilégier les énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles, par exemple. Toute cette dimension a pris un intérêt particulier et un élan particulier, avec 2 phénomènes qui sont venus troubler l'onde dans laquelle nous évoluions : le Covid d'une part et la guerre d'autre part. Cela a considérablement changé la donne.

Il faut y rajouter, à mon avis, une transition comportementale. On dit qu'il y a un avantage à toutes les situations : peut-être que les situations que nous vivons actuellement, qui sont dramatiques, sont en train de transformer le comportement notamment des jeunes générations, notamment dans leur manière de consommer, dans leur manière de se loger, dans leur manière de circuler, de chercher du sens dans leur métier. Nous avons regardé avec satisfaction des jeunes qui étaient dans cette recherche de sens, mais cette transition n'est pas sans poser quelques problèmes d'adaptation aux entreprises : j'étais l'autre jour avec un entrepreneur, un chef d'entreprise, d'une PME qui venait d'embaucher un technicien dont il avait besoin, et ce technicien, au bout de 6 semaines, est venu lui dire : « Tiens, j'ai une opportunité pour faire le tour du monde pendant 2 ans. Je veux saisir cette opportunité. » Donc il est parti faire le tour du monde et l'entrepreneur s'est retrouvé un peu sur le flanc, avec la nécessité de chercher. Cela affecte tous les métiers, mais c'est quelque chose qui intègre le SRDEII nouvelle formule.

Je voudrais conclure en disant que j'étais content d'avoir participé à la naissance du bébé : il se portait bien il y a quelque 6 ou 7 ans, et je suis content maintenant de voir que la croissance se passe bien. Une fois de plus, j'appelle de mes vœux le fait que sur des problèmes aussi importants, aussi transversaux, auxquels tout le monde est invité à participer, on ne reste pas sur les 15 % qui peuvent nous faire diverger, mais que l'on se mette d'accord sur les 80 ou 85 % qui peuvent nous faire avancer. C'est pour cela que j'invite massivement à ce que l'unanimité se fasse - c'est peut-être un vœu pieux - autour de l'adoption de ce schéma régional du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation porté par Andréa BROUILLE.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Bernard.

On a discuté longtemps. Je pense que l'on ne va pas lire les amendements. Je suis saisi par 4 amendements - après chaque groupe dira ce qu'il fait - de Centre et Indépendants, En Marche et UDI. Il y a notamment un amendement qui concerne l'attention aux ports, aux infrastructures portuaires, qui a été, je crois, réécrit en ajoutant la filière hydrogène.

M. DEVEZE. - Je pense qu'effectivement, il me revient de présenter cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Ne le présentez pas. Tout le monde l'a lu.

M. DEVEZE. - Je ne vais pas le présenter, je vais dire 2 phrases si vous le permettez. Je vais faire vite puisqu'effectivement, il est relatif à l'économie bleue et j'ai bien compris que c'était le dernier échange que vous avez eu avec Pascale, je ne veux donc pas rajouter de la houille dans les ports de la façade atlantique.

Vous le savez, ce n'est pas une nouveauté pour les centristes que de se soucier de ce sujet. Cela me permet d'ailleurs de passer un clin d'œil amical à mon ami Michel VEUNAC qui a présenté plusieurs sujets sous l'ancienne mandature et d'ailleurs, dès 2019, une motion sur ces énergies marines avait été présentée. L'océan, vous le savez, est un enjeu d'avenir de plus en plus important pour la Nouvelle-Aquitaine. Nous sommes une région maritime. Nous ne retrouvons pas l'économie bleue comme filière à part entière dans le texte, si ce n'est quelques allusions à travers la gestion des ressources en page 70, ou sur le biomimétisme en page 79. Nous le regrettons. Nous aurions apprécié avoir une filière pleine et entière de l'économie bleue clairement identifiée dans ce schéma directeur.

Ce regret est d'autant plus justifié que dans le bilan 2017-2020 de l'ancien schéma, un focus était réalisé sur la croissance bleue où il était indiqué que les aides aux activités maritimes ne représentent qu'1 % de celles votées sur les thématiques sectorielles et filières, alors que dans le même temps, l'OCDE nous rappelle de manière constante que les océans contribueront au PIB mondial à hauteur de 3 000 milliards de dollars à l'horizon 2030.

Cette déception est d'autant plus forte que la Région, dans un rapport intitulé « Partageant l'ambition océan », laissait naître bien des espoirs. En outre, la Région Nouvelle-Aquitaine avait également co-signé un document « Un océan de solutions » remis au Président de la République lors du G7 à Biarritz en août 2019. Ce nouveau schéma donnait l'occasion de corriger le tir : il n'en est rien.

D'autres Régions ont été plus entreprenantes sur le sujet : je pense notamment aux Pays de la Loire qui ont identifié dans leur nouveau schéma économique les filières émergentes de la croissance bleue. Le précédent schéma de la Région Occitanie prévoyait un plan littoral très complet, avec la volonté affichée dès 2016 de profiter de la croissance maritime.

Oui, cette filière aurait mérité *a minima* d'avoir une fiche annexe dédiée afin d'y voir plus clair dans les intentions de la Région en la matière.

Nous proposons donc de corriger cet écueil par l'ajout d'un paragraphe tel que proposé par notre amendement. Celui-ci présente également un deuxième volet puisqu'il n'y a pas de stratégie pour la croissance bleue sans des infrastructures portuaires au centre de ladite stratégie. On trouve une fiche annexe sur la pêche, une autre sur les industries nautiques et navales, certes, mais nous ne retrouvons dans le texte qu'une forte dimension logistique des infrastructures portuaires. Or, c'est bien plus que cela et la délibération n°17 qui concerne le port de Bayonne en est la preuve. Un port qui est un écosystème, autour duquel nous avons des politiques à mener, notamment en matière d'activité économique et d'aménagement foncier. Je présume que Mathieu BERGÉ ne me contredira pas.

Soulignons aussi le rôle majeur de nos ports pour la transition écologique et énergétique et là, revenons à celui de Bordeaux qui est actif sur le sujet avec une ambition forte d'hydrogène vert.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon. Juste, vous avez 4 amendements, si vous passez chacun autant de temps après tout le débat que l'on a eu, on ne va pas s'en sortir.

M. DEVEZE. - J'ai fini Monsieur le Président. Le schéma des Pays de la Loire, lui aussi, fait apparaître une volonté de construire le port du futur. L'ambition y est importante pour 100 kilomètres de littoral. Nous en avons 9 fois plus.

Voilà l'objet de ce double amendement : corriger ces 2 lacunes qui sont intimement dépendantes puisque les ports sont aussi au centre de cette économie bleue dont nous souhaitons qu'une place plus ambitieuse y soit consacrée dans ce schéma.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Cet amendement - je parle sous le contrôle de Pascale RÉQUENNA - a été réécrit pour trouver...

Mme RÉQUENNA. - Très légèrement modifié.

M. LE PRÉSIDENT. - Voilà, notamment mettre l'hydrogène, etc. Cet amendement réécrit de l'UDI et du Centre vous a été distribué... Vous ne l'avez pas ? Il vous a été envoyé par mail. Ces histoires de mails !

Mme RÉQUENNA. - Monsieur le Président, si vous voulez, en attendant on va présenter les autres.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez, on présente les autres. Il y en a un qui n'a rien à voir mais dont on voit bien la suite, qui est de s'appuyer sur les missions départementales pour

rapprocher la Région des citoyens et des territoires. On le fait déjà. Je vous propose de ne pas retenir cet amendement.

Mme RÉQUENNA. - On va le présenter.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Si vous voulez bien, on va en parler.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. On ne va pas passer...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Si, c'est de droit Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Le premier amendement modifié, vous l'avez sur la tablette.

On passe à la Maison départementale. Je donne la parole à Jean DIONIS DU SÉJOUR s'il y en a pour une minute, pas plus.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Une minute ?

M. LE PRÉSIDENT. - Pendant les élections, vous avez découvert qu'il y avait des Maisons départementales.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - La prochaine fois, je vous accueille dans celle d'Agen. Elle est ouverte quand on a mal aux dents et elle parle des horaires de transports. C'est une rigolade, votre maison à la Région.

M. LE PRÉSIDENT. - Je lirai votre discours aux agents. Cela va leur faire plaisir.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - On va en faire quelque chose de sérieux. Monsieur le Président, je présente l'amendement, il est de droit. Je voudrais d'abord dire, puisque vous le dites comme cela, je fais un commentaire public électoral : un merci à ma collègue Maryse COMBRES - vous auriez pu le faire d'ailleurs, Président - dans le cadre d'un accord départemental entre adversaires du Rassemblement national, pour des raisons de fond, notamment la construction européenne et la relation à l'étranger. Merci Maryse, je voulais te le dire.

Puisque l'on parle, un petit quizz : à votre avis, chers collègues, où sont instruites les demandes économiques de la part du territoire lot-et-garonnais faites à la Région ?

Je vous aide : à 300 kilomètres du Lot-et-Garonne, à 3 heures de voiture. Vous ne trouvez toujours pas ? 4 heures de train... Et bien c'est Limoges.

Monsieur le Président, oui, il faut que les Directions de la Région se déconcentrent, mais on peut quand même faire mieux qu'uniquement les anciennes capitales régionales du Limousin et du Poitou-Charentes. Donc effectivement, nous vous proposons le dispositif de

Maison départementale de Région renforcée. On veut y mettre un service d'instruction unique. L'État le fait ! C'est pour cela qu'il y a plus de proximité avec l'État que la Région.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous vous débrouillerez avec Agrotech et Agropole. C'est un pur scandale.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Vous êtes en train de m'expliquer que la Région est plus proche des citoyens que l'État ? J'espère que vous voulez rire.

Je continue. Ce ne sont pas des inepties, c'est une réalité. Nous vous proposons - la parole est libre ici - un service d'instruction départementale des subventions. Première chose. Nous vous proposons notamment de développer des actions d'information et de communication aux entreprises locales. Que je sache, ce n'est pas fait dans les Maisons de la Région. Enfin, nous vous proposons d'y faire l'instruction des dossiers dont la demande de subventions serait inférieure à 200 000 euros.

Monsieur le Président, vous avez nommé 47 élus régionaux référents. Honnêtement, je me mets à leur place : ils peinent à trouver leur place. Donnez-leur des moyens de travail ! Vous avez fait, Monsieur le Président, un propos liminaire...

M. MOLIERAC. - Il y a le contrat CADET aussi sur le Villeneuvois, Jean.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - ...qui était intéressant. Vous nous dites : il y a une crise politique actuelle, et vous avez raison. Et vous proposez d'en sortir par un nouvel élan de décentralisation. Nous, les centristes, on dit « chiche ». Vous devez faire votre part. Nous vous faisons cette proposition. Monsieur le Président, faites la vôtre et rapprochez la Région des entreprises aquitaines, notamment des petites. Vous avez le sentiment d'être très proche : ce n'est pas leur ressenti, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Le problème est que vous êtes en train, avec cette espèce de polémique rituelle sur la distance avec les territoires qui camoufle en fait le souhait que la Région vienne subvenir aux besoins et aux projets de la ville d'Agen et de l'agglomération d'Agen, de torpiller ce que présente le Centre, les Marcheurs et l'UDI. Vous n'imaginez pas l'image que vous donnez...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Merci pour ce conseil politique. En général, les électeurs agenais ne pensent pas cela et c'est ce qui m'importe. Merci pour votre avis.

M. LE PRÉSIDENT. - On l'a vu d'ailleurs avec le résultat que vous avez fait pour les élections régionales à Agen.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Il était très convenable, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Très convenable, oui.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Et encore hier, nous sommes à 60 % pour la majorité présidentielle à Agen, donc je vous remercie. Ce commentaire n'a pas de sens. Il n'est pas pertinent.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez surtout eu raison de remercier Maryse COMBRES.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Mais je l'ai fait, et vous auriez dû le faire Monsieur le Président. Cela a manqué.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors qu'est-ce qu'il se passe ? J'entends - d'ailleurs cela a été évoqué ce matin - dire : attention, les crédits de fonctionnement sont trop importants, notamment, à travers les crédits de fonctionnement, les crédits de personnel. Qu'est-ce que vous me demandez ? C'est la contradiction de base, parce que si l'on veut rajouter du personnel qui fait l'instruction, il faut amener tous les personnels. Il faut être capable d'instruire tous les dossiers.

Aujourd'hui, vous qui êtes un adepte de la visioconférence, de l'ordinateur depuis des années et des années, cela se fait avec un clic. Nous ne souhaitons pas, pour des raisons de maîtrise des fonctionnements, et même des ressources humaines, et en même temps de la relation qu'il peut y avoir entre les ressources centrales et les ressources de terrain, faire ce que vous nous demandez. Donc je propose que l'on ne retienne pas cet amendement qui me semble être dispendieux et qui va casser une part des compétences des sites régionaux de Limoges, de Poitiers ou de Bordeaux.

M. PERREAU. - Président, si vous le permettez, on aurait aimé dire quelques mots sur cet amendement. Ce sera bref.

Cet amendement est certainement généreux et nous en retenons l'intention, c'est-à-dire rapprocher la Région des citoyens et des territoires. En revanche, les moyens ne semblent pas les bons car les Maisons, même départementales, seront toujours trop loin. Ce n'est pas le principal problème. Nous avons actuellement à la Région plusieurs modalités de formes et de moyens humains qui nous paraissent tout à fait adéquats s'ils aspiraient pour l'essentiel nos politiques publiques.

Je vais prendre 2 exemples. Les Comités de ligne sont imparfaits mais offrent de réelles relations entre les usagers, les citoyens et les élus sur la question des mobilités. Les animateurs CADET ont été cités. C'est vraiment très bien, c'est une ingénierie économique

d'ensembliers au service des territoires, mais combien sont-ils ? 7, je crois. Pourquoi si peu, alors que leur travail est vraiment reconnu ?

On pourrait citer une longue liste de bonnes initiatives, mais elles sont trop timides alors que les besoins de proximité, de relation avec des personnes qui connaissent votre territoire, sont immenses. Un guichet, même de proximité, reste un guichet, et un dossier complexe sera toujours froid et hostile. C'est là que les reproches sont faits.

Pour que la Région soit proche, il faut que les femmes et les hommes qui l'animent soient en immersion dans les territoires. Il faut inverser nos processus et décentraliser nos moyens, les territorialiser. Il faut transformer, organiser notre relation aux citoyens en leur faisant confiance : ils sont les experts de leur quotidien et de leurs besoins. Animer la proximité est d'abord l'incarner.

On s'abstiendra donc sur cet amendement, malgré l'intention généreuse.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle qu'au départ, ces Maisons départementales sont issues du transfert de la compétence des Départements aux Régions sur les transports. Nous les avons dotées ensuite d'agents emploi/formation, développement économique, et des agents plus généralistes, DATAR et formation professionnelle. Donc il y a tout ce qu'il faut pour être en contact. Créer des lieux d'instruction viserait à faire exploser la Région. Je vois bien où va Jean DIONIS DU SÉJOUR, mais tant que je serai là, non.

M. ARMAND. - Je m'inscris en faux contre les propos de mon collègue élu de Lot-et-Garonne et maire d'Agen : la Maison de la Région du Lot-et-Garonne est dotée d'un personnel compétent et dévoué. Elle est ouverte depuis un an et demi. J'y vais pour ma part travailler régulièrement avec les services, dont pas plus tard que la semaine dernière où nous étions avec les élus du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne en visioconférence avec Monsieur le Président de la Région aux transports, Monsieur Renaud LAGRAVE. J'invite donc Monsieur le maire d'Agen, qui ne semble pas la connaître, à venir la visiter.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement.

Mme RÉQUENNA. - Président, Jean DIONIS DU SÉJOUR n'a jamais remis en cause les compétences des agents qui travaillent dans ces bureaux pour ce qui concerne le transport.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

L'amendement est donc rejeté.

N° 7

Vote sur l'amendement « Maison de la Région »

Amendement N°2 déposé par les groupes Centre et Indépendants, La République en Marche, UDI et Territoires

▪ **POUR : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

AMENDEMENT REJETE

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Mme DEWAELE. - On n'a pas voté le premier.

M. LE PRÉSIDENT. - Le premier, il fallait qu'il soit distribué. Est-ce que vous en avez pris connaissance sur vos tablettes ?

M. COLOMBIER. - Oui et on ne prend pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien. Alors, sur le premier amendement qui concerne ports, littoral et croissance bleue, je vous propose de l'adopter après sa re-rédaction.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Adopté, avec la non-participation au vote ou l'abstention...

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, contre pour le groupe écologiste, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord.

M. BACHÉ. - Comme le groupe communiste, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous votez contre la croissance bleue ?

M. BACHÉ. - Absolument.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah bon. C'est nouveau.

M. BACHÉ. - C'est par rapport à la façon dont c'est amené, parce que l'on peut toujours se raconter tout un tas de choses : il faut que l'on soit logique avec ce que nous disons, parce que l'on nous demande de faire toujours plus, et ce sont les mêmes qui disent qu'il faut réduire les dépenses. Cela ne peut pas aller.

Mme RÉQUENNA. - Il faut être inventif.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est bien vu, Alain.

N° 7

Vote sur l'amendement « Économie bleue »

Amendement N°1 déposé par les groupes Centre et Indépendants, La République en Marche, UDI et Territoires (annexé ci-joint)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT ADOPTE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Sur l'amendement n°3, bien entendu c'est un amendement que Jean DIONIS DU SÉJOUR va se faire un plaisir de résumer en une phrase : comment la Région peut-elle se substituer à la compétence des EPCI sur l'immobilier d'entreprise ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, sur cette affaire-là, pour le moment l'état des lieux est que vous n'intervenez que sur les territoires dits « vulnérables ».

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. Pas les territoires riches.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Nous proposons une généralisation de ce soutien pour 2 raisons.

Une première raison concerne l'équité territoriale. En effet, la viabilisation des zones d'activités économiques, que ce soit la desserte routière, l'anticipation des réseaux de fluides, la couverture fibre, a un coût identique dans toutes les zones d'activités économiques. Par contre, la revente de foncier aux entreprises est une autre histoire : quelque part en Corrèze, en Creuse, dans le Lot-et-Garonne, c'est 30 euros du mètre carré, et sur le littoral aquitain on est entre 110 et 150 euros du mètre carré. Il y a là une inéquité majeure. Cela fait plusieurs fois que l'on vous le dit. Entendez les territoires qui vous le disent.

Mais il y a aussi quelque chose que vous ne voyez pas dans cette affaire, ou en tout cas qui n'est pas dit : ces zones d'activités économiques sont la meilleure manière de faire de l'économie propre au niveau d'un certain nombre d'enjeux - je veux parler du traitement des eaux, des déchets. Vous n'arriverez pas à rapprocher à la fois développement économique et enjeux Néo Terra si vous n'avez pas un parti pris actif dans l'élaboration et le maillage du territoire de Nouvelle-Aquitaine de ces zones d'activités économiques de nouvelle génération.

Donc pour ces 2 raisons, nous vous proposons de faire marcher ensemble développement économique et développement durable, de faire marcher ensemble SRDEII, équité territoriale et développement durable, et nous vous proposons donc d'élargir cette participation de la Région à l'immobilier et au foncier d'entreprise.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose de ne pas retenir cet amendement pour des raisons évidentes. Une première raison est que la Région a seule en charge - avec l'État, certes - d'accompagner les entreprises qui rentrent dans les zones d'activités, de les guider, de les aider à l'innovation, de les aider à investir. Ce sont des sommes de plusieurs centaines de millions d'euros que nous y consacrons, quelle que soit la taille - TPE, PME, startup. On ne peut pas tout faire. Cela signifie que si nous faisons aussi en dehors des

zones vulnérables l'accompagnement du bâtiminaire, on ne pourrait pas financer les entreprises.

Or, le succès du financement des entreprises et de la réindustrialisation s'oppose à ce saupoudrage et à cet intérêt qui est un peu trop gros, et qui est porté continûment, avec une obstination incroyable, par Jean DIONIS DU SÉJOUR.

Je vous propose donc de voter contre.

M. PERREAU - Vraiment quelques mots encore plus courts que tout à l'heure, Président. Là, on entend bien que la mise en œuvre des politiques publiques locales, parfois, remettent un peu en question à l'usage la rigueur de règlement d'intervention.

De toute façon, nous, le groupe écologiste, solidaire et citoyens, on est hostile à la confusion des aides en faveur de l'immobilier d'entreprise. Il n'y a pas de problème de ce côté-là, mais l'on pense que sur certains sujets comme la réhabilitation de friches industrielles, commerciales ou agricoles, pour notamment le déploiement de structures de l'économie sociale qui sont porteuses de nombreuses services - ressourceries, conserveries, Tiers-Lieux - on pourrait regarder parfois d'un peu plus près, d'une façon plus significative et dans le cadre des contrats de territoires. Parce que les ressources de toutes petites EPCI et des structures elles-mêmes sont de toute façon insuffisantes.

M. LE PRÉSIDENT. - On sait déjà cela Thierry.

M. PERREAU. - Là, il y aurait certainement une matière, au-delà des fonds pilotés par l'État et à la marge par l'EPF (Etablissement public foncier), une action de la Région qui pourrait donner des points de respiration dans les territoires.

On ne votera pas cet amendement, ne serait-ce que parce qu'il se termine clairement par une demande de soutien aux plus grandes entreprises.

M. LE PRÉSIDENT. - Thierry PERREAU, on fait déjà ce que vous demandez. Vous le savez bien. Donc attention quand on est dans ce genre de débat à ne pas amener des personnes en erreur. Sur les ressourceries dont vous parlez, sur les Tiers-Lieux dont on parle, on le fait déjà.

Je vous propose de ne pas retenir l'amendement dionisé.

Qui soutient l'amendement n°3 ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Allez, emballé.

N° 7

Vote sur l'amendement « Immobilier d'entreprises »

Amendement N°3 déposé par les groupes Centre et Indépendants, La République en Marche, UDI et Territoires (annexé ci-joint)

▪ **POUR : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

M. LE PRESIDENT. - On a un autre amendement qui concerne une stratégie à approfondir sur le verre. Je crois que l'on peut partager, Pascale, cette stratégie. Ce qu'il aurait fallu faire est peut-être d'avoir - mais c'est ce que Maud CARUHEL est en train de travailler - une réflexion sur le recyclage d'un certain nombre de déchets. Le verre est celui qui a le plus de recyclage. Par contre, on a une baisse sur le recyclage du papier ; on n'est pas très bon - à la différence des pays d'Europe du nord - sur l'aluminium ; et justement - je crois que Pascal COSTE était là - on a reçu une entreprise à Tulle - qui est en zone très urbaine, comme chacun le sait, une métropole -, sur la reconversion de la friche de BorgWarner et qui va travailler à la récupération de métaux, mais pas simplement les retraiter, qui va les régénérer. Ils ont une technologie. C'est une entreprise écossaise qui s'installe, qui est assez performante.

L'autre difficulté que l'on a est que l'on peut réfléchir, par exemple avec le Cognac, sur la filière verre. Vous l'évoquez dans votre amendement, sauf que le Cognac a besoin de verre très blanc - je crois qu'ils appellent cela comme cela - qui vient du début de la filière, de

tout l'amont de la filière. Et il est très compliqué d'amener des verres recyclés qui sont légèrement colorés dans certaines filières qui représentent plutôt le luxe.

Mais pour ma part, je vous propose d'adopter cette...

Mme DEWAELE. - Je veux bien faire une petite intervention positive sur l'amendement. Au-delà du recyclage, l'amendement parle plutôt de réemploi et c'est cela qui est intéressant parce que c'est d'abord de la silice économisée. Il y a beaucoup d'énergie pour produire ce verre, donc autant le réutiliser, d'autant que le prix du gaz induit un surcoût aujourd'hui de 25 à 50 % pour une bouteille. Donc comme indiqué sur le site du ministère de l'Ecologie, dans les circuits de niveau régional, l'impact environnemental du verre (re-remplissage) peut être beaucoup plus faible dès lors que les circuits de distribution sont courts. Il faut que ce soit inférieur à 260 kilomètres aller-retour pour que cela marche. Utiliser des contenants en verre, c'est aussi éviter le plastique jetable : aujourd'hui en France, c'est 96 bouteilles par personne et par an. Plastique que l'on retrouve partout dans notre environnement, dans les sols, dans l'eau et jusque dans notre organisme sous forme de perturbateurs endocriniens. Toutes les analyses montrent qu'il fait désormais partie de nos formules sanguines.

Nous soutenons en Nouvelle-Aquitaine au moins 2 projets autour de ces dynamiques de réemploi et de la consigne des bouteilles. Cela va donc dans le bon sens, mais la Nouvelle-Aquitaine est la deuxième surface viticole de France ; c'est aussi la deuxième région française en termes de site de production avec 264 brasseries, donc elle pourrait être plus ambitieuse en devenant la première Région pour une économie innovante, sobre en énergie, riche en emplois, dont la bouteille consignée - pour reprendre l'expression de mon collègue Thierry - serait ainsi le joyau et le joyeux étendard de la Nouvelle-Aquitaine.

Je conclurai en rappelant que notre groupe a déposé une proposition sur le réemploi et la consigne des bouteilles lors de la concertation en ligne et lors d'une réunion avec la Vice-présidente. Nous soutiendrons bien sûr cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Qui est d'avis d'adopter cet amendement ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Que fait le groupe LR ?

M. GUERIN. - Tout le groupe LR ne prend pas part au vote, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Cet amendement est donc adopté.

N° 7

Vote sur l'amendement « Consigne »

Amendement N°4 déposé par les groupes Centre et Indépendants, La République en Marche, UDI et Territoires (annexé ci-joint)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : Communiste, Ecologique, Citoyen**

AMENDEMENT ADOPTE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Ensuite, on a un autre amendement sur l'eau, dont on voit bien les arrière-pensées, qui fait l'objet d'une réflexion avec ma très chère collègue d'Occitanie Carole DELGA. Mais vous n'en avez peut-être pas souvenir : on a signé une convention sur l'eau avec l'Occitanie et l'Agence de l'eau qui s'appelle l'Entente et qui travaille sur ces sujets-là. Je ne voudrais pas que l'on aille simplement sur les choses un peu politiciennes, même si l'eau est totalement essentielle à l'agriculture comme à nos concitoyens. Le problème, en tant que Président du Comité de Bassens, est plutôt le partage de l'eau aujourd'hui, et le problème de la ressource quantitative et de la qualité de l'eau.

Donc je ne vous propose pas d'adopter cet amendement.

Mme GRAVAL. - Je souhaitais intervenir. Notre groupe souhaite d'abord rappeler qu'il existe une stratégie régionale de gestion de la ressource en eau. Ensuite, même si nous reconnaissons les besoins en irrigation du secteur agricole, celui-ci se doit de tenir compte de l'état de la ressource en eau, de la hiérarchie de ses usages, tout en assurant également et rapidement sa mutation vers l'agro-écologie.

Nous voterons contre cet amendement parce qu'il propose d'intégrer l'agriculture conventionnelle irriguée, et par extension les projets de méga-bassines, dans cette stratégie.

Nous voterons contre cet amendement parce qu'il contredit le Code de l'environnement qui détermine une hiérarchie des usages de l'eau respectueuse d'une ressource qui doit restée accessible à tous. Pour rappel :

- priorité première à la fourniture d'une eau potable en quantité suffisante et de bonne qualité,
- seconde priorité à la préservation en bon état des milieux aquatiques,
- troisième priorité, l'usage de l'eau à des fins économiques dont l'agriculture est une composante au même titre que la fourniture d'électricité ou le refroidissement des centrales nucléaires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme RÉQUENNA. - Oui, juste pour dire que l'on proposait quand même une stratégie de disponibilité pour les agriculteurs dans le cadre d'un schéma qui parle de développement économique, l'agriculture étant un pan majeur de notre économie. Nous avons quand même aussi à l'esprit le sujet plus global de l'eau, pour répondre à ma collègue, et la nécessité d'un partage des usages.

Pour autant, on ne peut pas à la fois parler de souveraineté, de circuits courts, de produits bio et renoncer à prendre ce sujet à bras-le-corps.

Nous, nous voterons favorablement l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien sûr. Pascale, le problème aujourd'hui est qu'il y a une baisse de la quantité d'eau qui tombe en Nouvelle-Aquitaine et qu'à l'heure où l'on parle, on ne peut pas remplir les bassines là où elles existent - les réserves de substitution. Donc je pense qu'il faut que l'on reprenne tout cela au vu de la disponibilité qui peut exister aujourd'hui.

Je ne vous propose pas d'adopter cet amendement.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Cet amendement est donc rejeté.

N° 7

Vote sur l'amendement « Ressource eau »

Amendement N°5 déposé par les groupes Centre et Indépendants, La République en Marche, UDI et Territoires (annexé ci-joint)

▪ **POUR** : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

▪ **CONTRE** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen

AMENDEMENT REJETE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a un amendement que je ne comprends pas. Au paragraphe 3 - je me tourne vers Andréa -, « un schéma adaptatif agile et en lien avec un système de suivi permettra son portage évolutif »... C'est déjà prévu. Et puis pardonnez-moi mais tout le monde nous reproche d'avoir trop de monde : on ne va pas démultiplier tout ce qui est...

Mme MAGNE. - Je vais préciser le contenu de cet amendement si vous le permettez, en une minute, très rapidement. C'est un amendement qui vise à instaurer un système de suivi afin d'adapter le pilotage des politiques publiques et d'ajuster la stratégie régionale au plus près des territoires et des acteurs économiques et associatifs. On note en effet que les territoires les plus vulnérables sont bien souvent les moins dotés en moyens humains et techniques pour s'approprier les politiques économiques régionales. Les très petites entreprises, qui représentent 83 % du tissu économique régional, peuvent rencontrer les mêmes difficultés. Il nous faut donc lutter contre les disparités d'appropriation de ce schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Nous proposons donc de créer cet outil d'évaluation qui repose sur des indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs, et c'est une proposition qui s'inscrit notamment dans la lignée

de ce qu'a pu dire le CESER en regrettant l'absence d'évaluation du schéma adopté en 2016 par le Conseil régional.

On a bien vu le bilan chiffré qui nous donne quelques éléments d'information, mais nous ne devons pas cependant passer à côté d'une évaluation plus fine. Je tiens à préciser par rapport à votre propos liminaire que cet amendement n'a assurément pas vocation à favoriser une politique de saupoudrage entre les territoires ou entre les acteurs économiques, ni à cautionner un quelconque droit de tirage, mais bel et bien à se doter des outils de suivi qui permettront d'adapter l'accompagnement régional à la diversité des territoires et des acteurs économiques.

On a donc une double vertu, à la fois celle d'objectiver la situation entre les territoires et les acteurs économiques, mais aussi celle de renforcer l'adaptabilité, l'agilité de ce schéma, ce qui nous semble correspondre aux ambitions que vous affichez et que nous partageons.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste pour vous dire qu'il est prévu dans le schéma, pour celles et ceux qui l'ont bien lu, des conférences annuelles de suivi. Après, sur le côté quantitatif du suivi, combien de création d'emplois industriels... ce que vous évoquiez tout à l'heure sur le budget vert avec les difficultés, que ce soit en Bretagne ou en Occitanie, à le mettre en place et qui suscite des discussions interminables pour savoir si les TER Diesel sont verts parce que c'est un outil de transport collectif, mais ils ne sont pas verts parce qu'ils sont au Diesel...

Je rappelle quand même que l'on a été de loin la première Région à travailler avec autant de scientifiques à mettre en place Néo Terra et que pour ma part, je suis moins dans le faire-savoir que dans le faire.

Je ne propose pas de reprendre cela, parce que l'on va encore remettre des procédures qui existent. Je ne sais pas si Andréa BROUILLE veut suivre cela, mais à mon avis on aura un suivi naturel qui sera fait, d'autant que sur les TPE dont vous parlez, on a passé commande aux Chambres de commerce et aux Chambres des métiers pour chaluter tous les dossiers émergents ou les dossiers qui peuvent exister, du petit commerce dans une toute petite ville du Limousin qui a besoin de se refaire pour avancer, ou de recréer son multiple rural, à la PME. Tous ceux-là, on les a. On les a régulièrement, y compris les aides attribuées à ces entreprises. Donc je ne vous propose pas de retenir cet amendement.

Qui est pour ? Il n'y a que 2 pour ? 3, 4, 5, 6 ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Cet amendement est donc repoussé.

N° 7

Vote sur l'amendement « nouveau SRDEII » (annexé ci-joint)

▪ **POUR : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

AMENDEMENT REJETE

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose maintenant de reprendre le texte dans son ensemble.

Mme SÉGUINAU. - Président, excusez-moi. Juste pour noter que le groupe écologiste est sur une abstention.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord.

Je mets aux voix l'ensemble du texte. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Il a été amendé.

Je rappelle, Pascale, qu'il a été amendé.

Mme RÉQUENNA. - Oui Monsieur le Président, mais insuffisamment. Par conséquent, nous nous abstiendrons.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ? Il y a un vote rapide d'EELV.

Qui est contre ?

Donc ce schéma, chère Andréa, est adopté à la presque unanimité.

N° 7

Vote sur «Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas bien, Pascale, ce que vous avez fait.

Mme RÉQUENNA. - Président, vous auriez franchi le cap de 2 amendements supplémentaires, nous le votions. Vous avez progressé, vous avez un peu écouté, mais pas suffisamment.

M. LE PRÉSIDENT. - À un moment donné, vous me dites : « Vous pourriez au moins en retenir 1. » Là, on en retient 2, cela ne va pas. Jamais satisfaite.

08 - SCHEMA REGIONAL BIOMASSE

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons maintenant au rapport n°8. Je vais donner la parole à Guillaume RIOU sur le schéma régional biomasse.

M. RIOU. - Mesdames, Messieurs, merci. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vais donc vous présenter le schéma régional biomasse.

Pourquoi un schéma régional biomasse ? On va y revenir dans l'exposé, vous le verrez dans les slides qui vont suivre, mais auparavant - puisque l'on m'a dit que c'était un schéma et que nous avons du temps -, cela me paraissait suffisamment important pour que l'on puisse essayer de contextualiser un peu cette opération. Il y a la question des enjeux :

- des enjeux de souveraineté : ce terme est régulièrement employé en ce moment, il l'a été ce matin à plusieurs reprises,
- des enjeux industriels : nous venons de le voir à travers le schéma régional de développement économique,
- des enjeux de souveraineté sanitaire : nous avons pu le vivre ces derniers mois, ces dernières années,
- des questions de souveraineté alimentaire : les dernières semaines le caractérisent. Nous avons la chance dans notre pays de pouvoir être suffisamment indépendants en la matière, encore que tout cela est très sous-tendu par l'apport de gaz extérieur pour fabriquer - quand ce n'est pas fabriqué à l'extérieur - des engrais azotés,
- la question de la souveraineté énergétique évidemment : vous savez que nous utilisons encore 58 % d'énergies fossiles dans l'ensemble de nos activités et de notre consommation finale d'énergie, qu'à travers ces 58 % d'énergies fossilisées, 17 % proviennent du gaz que nous ne produisons pas dans notre pays. Ce gaz correspond à une utilisation d'environ 25 térawatt-heure sur les 170 térawatt-heure utilisés en région. Cela pose donc la question du problème de disponibilité, évidemment, et *a fortiori* la disponibilité pour l'hiver prochain 2022-2023 : est-ce que la Russie coupera ou pas le gaz pour réchauffer nos habitations ? C'est une vraie question. Il y a évidemment en cascade la question du prix, et nous savons déjà - cela a été déjà émis ce matin - que les collectivités locales ont des surcoûts. C'est pour les entreprises, c'est vrai pour les familles. Aujourd'hui, de manière très

individuelle, nous consommons environ 30 mégawatt-heure. Lorsque le mégawatt-heure par an et par individu est à 100 euros, cela fait 3 000 de coût d'énergie final, mais lorsque l'on parle de 200, de 400 euros, nous arriverons sur des prix qui seront de l'ordre de 6 000, puis 9 000, puis 12 000 par individu et par an. La chose est évidemment absolument insupportable.

Il y a donc de vrais enjeux de disponibilité des enjeux socio-économiques. Il y a par ailleurs, vous le savez, l'enjeu du défi climatique avec les perspectives de Néo Terra, les perspectives inscrites dans notre SRADDET de 30 % de baisse de consommation, de 50 % de baisse de gaz à effet de serre au regard de ce que nous émettions en 2010, et puis l'objectif d'arriver à 45 % d'énergie renouvelable dans notre mix énergétique.

Il n'y a pas 36 solutions, il y en a essentiellement 2. D'où viennent les possibles ENR d'une part de la géothermie, de la croûte terrestre, et d'autre part du système solaire à travers l'éolien, à travers le photovoltaïque évidemment, à travers l'hydroélectricité - oui, il y a un lien entre le système solaire et l'hydroélectricité par l'évaporation puis les neiges et les cascades - et évidemment la question de la biomasse ? Tout cela n'est pas exhaustif. La biomasse à travers 2 possibilités que nous allons instruire à cet instant :

- La possibilité du bois énergie, la ressource ligneuse - et je laisserai mon collègue Henri SABAROT peut-être développer le sujet dans un second temps, s'il veut bien ;
- La question de la ressource organique.

Le bois énergie, avec tout ce qu'il peut comporter dans ce qui n'est pas utilisé - le houpier, tout ce que vous savez du bois énergie - et la biomasse agricole à travers les biocarburants, le biogaz... Vous avez tous évidemment lu les tablettes Néo Terra donc vous savez que nous avons des perspectives de 30 % de biogaz dans l'utilisation du gaz total à horizon 2030, que nous pouvons aller jusqu'à 100, voire 110, 120 % à l'horizon 2050, et potentiellement - c'est ce que décrit ce schéma et nous allons y revenir - devenir territoire exportateur.

Mais tout cela suggère un certain nombre de questions, notamment par rapport à la hiérarchie des usages. Pour ce qui est de la biomasse agricole, évidemment, la question alimentaire en premier lieu est à considérer, les questions de chimie, de méthanisation et de biocarburant. Je ne sais pas quelle seront les priorités dans 10 ans, 20 ans, 30 ans : est-ce que la chimie sera moins importante que les biocarburants et nos déplacements ?

Deuxième solution : le bois énergie, mais là aussi, des priorisations d'usages en amont quant au bois de construction. Par exemple la menuiserie, tout ce qui est traditionnellement

industrialisé, manufacturé ou ce qui peut provenir de l'artisanat. Même cascade de priorisations concernant les déchets.

La question énergétique, vous l'avez compris, vient potentiellement en dernier recours. C'est ce que nous pensons initialement. Nous reverrons dans quelques années si tel est toujours le cas.

Faisons peut-être un petit focus sur la question des ressources organiques. En synthèse, 42 millions de tonnes - nous disent les ingénieurs - sont disponibles. Sur ces 42 millions, nous pouvons raisonnablement, en laissant les autres usages prioritaires comme l'alimentation par exemple, utiliser 15 millions de tonnes. À cet instant, nous n'en utilisons qu'1 million de tonnes pour produire 1 petit térawatt-heure. Vous voyez donc qu'il y a encore un gap important. On peut multiplier par 15 l'usage.

D'où vient cet usage ?

- En premier lieu, pour 9 millions de tonnes sur les 15, des effluents d'élevage. Sachez que dans ces perspectives de schéma régional biomasse, la dégradation de l'élevage a été prise en compte ; la dépopulation tant animale que des effectifs humains, l'érosion démographique agricole a été prise en compte.
- En deuxième lieu, les cultures intermédiaires multi-usages. Vous avez tout cela sous vos yeux : l'herbe de prairie éventuellement, puisqu'il y aura sans doute des zones sur lesquelles l'élevage sera moins présent, et il y aura d'autres possibilités d'utilisation.

En tout cas, je vous le disais : ce schéma régional biomasse permettra d'atteindre nos objectifs de 100 % en 2050.

La ressource ligneuse : là nous ne parlons plus en millions de tonnes, mais en mètres cubes. Aujourd'hui, 2,3 millions de mètres cubes sont utilisés, ce qui génère une production d'énergie d'environ 5 térawatt-heures. Là, nous avons la possibilité de multiplier par 4, par 5 le potentiel et d'utiliser *in fine*, en 2027, environ 11 millions de mètres cubes. Petite information, j'ai un peu regardé quel était le pouvoir de production et d'accroissement de la forêt : il est environ de 5,5 mètres cubes par hectare et par an. Tout cela est donc très objectif.

Il fait également référence à la mise en œuvre de ce schéma régional biomasse, un plan d'action assez classique sur le partage des connaissances avec un Comité de suivi tout au long de l'exercice, composé de multiples partenaires, tout comme a été édifié, d'ailleurs, ce schéma régional biomasse avec l'ADEME, avec la DREAL, mais également avec tous les

partenaires socioprofessionnels, les APNE et l'ensemble des personnes concernées, comme nous faisons habituellement au sein de cette Région Nouvelle-Aquitaine.

Donc le partage des connaissances, la mobilisation durable de la ressource organique qui correspond à la biomasse méthanogène, la valorisation des déchets et les ressources ligneuses.

Je ne sais pas si à cet instant, mon cher Henri, tu veux peut-être faire un petit focus sur le ligneux et la production bois énergie : c'est le moment avant que je ne conclue.

Merci à toi.

M. SABAROT. - Merci Guillaume. L'essentiel a été dit. Je sais les débats de société que peuvent amener en forêt les coupes rases, les lisières, tout cela. Je voudrais tout d'abord affirmer que le bois énergie est une valorisation connexe complémentaire dans la hiérarchie des usages : bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie. À l'image de ce qui se fait pour l'agriculture, pour la production de denrées alimentaires, la sylviculture et l'usage de la forêt ne sont pas prioritaires dans la production d'énergie. Ce que je dois rajouter aussi dans les chiffres que Guillaume a annoncés tout à l'heure est que la moitié de la production est liée aux déchets, que ce soit la sciure, que ce soient les déchets de scieries... Ensuite, les objectifs, malgré tout, en Nouvelle-Aquitaine, dans notre région, doivent être regardés à la lecture des 2 anciennes tempêtes, que ce soit Martin ou Klaus, qui vont amener une forte proportion de bois d'éclaircie qui sont particulièrement utilisés là-dessus.

Pas de culture dédiée, affirmons-le. Et puis mobilisation de la ressource forestière où nous avons pas mal de progrès à faire, de travaux et d'encouragements aussi là-dessus. Dans ce schéma régional biomasse, même si l'on n'aime pas beaucoup le mot « résidu », on ne va pas couper des forêts de production, qu'elles soient en Nouvelle-Aquitaine, dans le Limousin ou ailleurs, en pleine qualité pour faire du bois d'œuvre, pour faire de la construction. C'est basé uniquement sur les rejets d'exploitations forestières, et ensuite de l'industrie - je l'ai déjà dit, sciure, délignage, chutes, ainsi de suite.

M. RIOU. - Merci Henri. Excusez-moi, je n'ai pas complètement fini mon exposé.

En conclusion, ce qu'il serait bon de retenir à mon sens est que sur la ressource organique, nous avons un potentiel de 15 millions de mètres cubes sous-exploités à cet instant. Nous pouvons multiplier par 15 l'usage quant aux disponibilités. Sur le bois énergie, un rapport qui est plutôt de 1 à 2, en tout cas il y a encore un gros potentiel de développement pour atteindre nos objectifs de mix énergétique et de promotion des ENR.

Le plan d'action avec les 12 participations possibles, et puis une révision dans 6 ans, mais une révision au long court puisque ce Comité pourra animer et réviser au long court toutes les dimensions, les perspectives et les enjeux.

Je voudrais aussi vous dire que finalement, ces histoires de biomasse répondent pour moi à une triple possibilité dans le cadre des défis qui sont devant nous, tant en termes géopolitiques qu'en termes de défis climatiques. Il y a un certain nombre de solutions fondées sur l'innovation technologique, et la méthanisation a son caractère, le bois énergie bien sûr aussi. Il y a des choses à mettre en valeur, notamment en termes industriels. Bien sûr, l'ensemble du cortège des solutions fondées sur la nature et la méthanisation, là aussi, tout comme le bois, peut faire valoir ces intérêts et ces solutions fondées sur la nature.

Enfin, les solutions fondées sur les coopérations humaines. Moi, quand je me déplace sur le territoire et que je vais voir de jeunes agriculteurs qui envisagent ou ont déjà créé, ou mettent à cet instant en fonction des méthaniseurs, ils ne sont jamais tout seuls. Ils sont 3, ils sont 5, ils sont 10. Je n'ai encore été les voir mais je vais me déplacer prochainement ; on me dit qu'en Dordogne, une coopérative, la SCAR, envisage mille agriculteurs ensemble qui pourront apporter et venir rechercher les amendements issus du digesteur. Vous voyez, il y a aussi cette notion de coopération humaine. Là, il y a un triptyque extrêmement intéressant, me semble-t-il, pour relever ces défis : innovation technologique, innovation des solutions fondées sur la nature et innovation des coopérations humaines. Essayons d'envisager tout cela à travers le schéma régional biomasse qui vous est présenté.

Merci pour votre écoute. On va répondre à vos questions.

Mme BROUILLE. - Merci Guillaume.

M. COSTE. - Je voudrais saluer tous les rapporteurs de ce schéma qui ont été très mobilisés, parce que c'est un rapport de 350 pages, ce n'est quand même pas rien. Je pense que cela montre aussi tout le poids de la bureaucratie au travers de ce schéma-là ; j'espère que cela ne cachera pas un certain nombre de décisions, et surtout que cela permettra d'avoir une vraie traduction sur un plan d'action, parce que cela reste quand même assez vague et assez touffu.

En tout cas, je voudrais souligner que pour la première fois au Conseil régional, l'élevage est consacré : dans cet hémicycle, on a les pourfendeurs de l'élevage qui voudraient lui tordre le cou, et là voit quand même que l'élevage a toute sa place, à la fois dans l'aménagement du territoire en Nouvelle-Aquitaine, et à la fois sur ce plan biomasse, et aussi sur la capacité, notamment, de nos herbages à capter du carbone et de permettre,

dans le bilan global de notre élevage extensif de Nouvelle-Aquitaine, d'amener beaucoup d'aménités.

Le deuxième volet est autour de la forêt. Je pense qu'il faut que l'on fasse très attention à la hiérarchisation de l'utilisation de la forêt, et que la concurrence qui peut se développer aujourd'hui sur le plan économique entre le bois énergie et le bois d'œuvre - et le papier, et bien d'autres utilisations - amène à avoir des usages qui sont loin des effets écologiques que l'on attend de l'utilisation de la forêt et de la biomasse. Donc je pense qu'il faut quand même que l'on fasse attention à préserver nos forêts patrimoniales, que l'on reste bien dans une gestion très vertueuse, que l'on recycle aussi quand on utilise - comme le disait Henri tout à l'heure - des rémanents ou quand on utilise de la sciure et des déchets industriels à travers le bois : cela va très bien.

Attention, parce que l'on voit aujourd'hui de grandes chaufferies de Nouvelle-Aquitaine qui sont alimentées par des trains de bois qui viennent de l'étranger - Europe et même hors Europe. Donc il faut quand même faire attention et que l'on ait peut-être avec le fonds chaleur sur les politiques à côté, et l'ADEME, des politiques qui n'amènent pas à ce que l'on ait une consommation outrancière du bois énergie, parce que l'on pourrait revenir très vite à de grandes difficultés.

Un point peut-être aussi sur la méthanisation. Ce sont vraiment des filières qu'il faut développer. La petite méthanisation est quand même très difficile à développer. On a quand même çà et là des questions d'acceptabilité aussi. Et puis il faudrait peut-être réfléchir un peu plus sur la collecte des fermentescibles, parce que c'est vrai que le compostage à domicile amène à ce que l'on ait des effets aussi très négatifs sur les gaz à effet de serre. Donc c'est vrai que le compostage avec la collecte des fermentescibles dans des méthaniseurs permettrait justement d'avancer.

Notre groupe votera donc pour ce rapport ; c'est aussi un enjeu stratégique pour notre territoire, avec toute la vigilance nécessaire et l'importance de bien hiérarchiser les usages, quels qu'ils soient, et peut-être de regarder si on ne peut pas avoir des moyens coercitifs lorsque la hiérarchie d'utilisations n'est pas forcément très bien respectée.

Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Madame JOUBERT.

Mme JOUBERT. - Madame la Présidente, chers collègues, oui, la biomasse est incontestablement une filière d'avenir, en particulier en ce qui concerne le bois énergie dont nous avons toujours soutenu le développement. Notons toutefois que pour développer la

filière bois, il faudrait commencer par la protéger de la concurrence déloyale de la Chine. Or, la majorité socialiste a précédemment voté contre notre motion visant à soutenir la filière bois en Nouvelle-Aquitaine. Difficile de faire plus incohérent.

Il serait aussi judicieux d'arrêter de raser des forêts pour y installer d'immenses parcs photovoltaïques comme c'est malheureusement le cas à Saucats avec le projet Horizeo qui verrait disparaître mille hectares de forêt, projet largement soutenu par votre majorité. Encore une incohérence de plus.

M. RIOU. - C'est faux.

Mme JOUBERT. - Je continue. De manière plus générale, votre schéma régional biomasse ne parvient pas à nous convaincre et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, nous nous interrogeons sur la portée réelle de ce document dont vous nous dites qu'il n'a pas de vocation réglementaire. On ne saurait vous le reprocher lorsque l'on voit l'empilement de normes et de règlements auxquels nous devons déjà faire face sur les questions écologiques. Il est vrai qu'entre la feuille de route Néo Terra et le SRADDET, il est souvent difficile d'y voir clair, donc n'ajoutons surtout pas de nouvelles contraintes.

Mais s'il ne sert pas à définir un cadre réglementaire, à quoi va donc servir votre schéma ? On y voit surtout une feuille de route qui se veut pleine de bonnes intentions pour atteindre votre objectif à long terme : 100 % de gaz vert dans notre région à l'horizon 2050. Mais le problème est que pour y parvenir, vous proposez un développement massif de la méthanisation à une échelle que l'on peut qualifier d'industrielle. Les chiffres sont éloquentes : alors qu'en 2020, la méthanisation a mobilisé 1,06 millions de tonnes de gisement, vous projetez la mobilisation de 15,8 millions de tonnes de gisement à horizon 2030. Dans notre région, cela signifierait le passage de 110 unités de méthanisation aujourd'hui à environ 250 unités pour 2030.

Bien sûr, nous avons toujours été favorables au développement de la méthanisation à une échelle humaine : celle d'une ferme, d'une exploitation agricole. Mais ce que vous proposez ici porte les prémices d'une industrialisation du procédé : installer massivement les méthaniseurs, et sur tous nos territoires. Doit-on vous rappeler que la méthanisation suscite certaines critiques et interrogations, et qu'elle est parfois mal acceptée par les populations locales en raison des nuisances qu'elle peut causer ? Il faut aussi entendre ces inquiétudes légitimes des habitants et y répondre autrement que par du mépris. La solution passe sûrement par un développement modéré de ces filières en accord avec les territoires concernés.

Nous souhaiterions aussi pointer un autre risque de dérive : vu qu'il s'agit d'une source de revenus, certains agriculteurs pourraient finir par choisir la méthanisation au détriment de l'élevage, avec le risque que des cultures soient spécialement dédiées à alimenter les méthaniseurs pour produire du gaz. Bien entendu, nous acceptons tout à fait le principe louable de la méthanisation comme revenu complémentaire, mais cela doit se faire sans transformer nos agriculteurs en méthaniseurs. Nous souhaitons que ceux-ci puissent vivre dignement des fruits de leur travail en restant fidèles à leur belle vocation, c'est-à-dire celle de nourrir les hommes. Nous serons particulièrement vigilants sur ce sujet dans les années à venir.

Si nous rejetons l'idée de transformer la méthanisation en filière énergétique de masse, nous ne sommes évidemment pas indifférents à la question de notre indépendance énergétique. Mais des alternatives à la fois écologiques et efficaces existent : cela passe par le développement de la filière hydrogène qui doit s'accélérer, ainsi qu'en mettant sur la géothermie, véritable filière d'avenir et énergie inépuisable, locale et propre. Ce n'est que de cette manière que nous concilierons réellement efficacité énergétique et protection de la nature.

Mme BROUILLE. - Merci de conclure, s'il vous plaît.

Mme JOUBERT. - Oui, j'ai presque fini. Votre volonté sans cesse réaffirmée de remplacer rapidement le gaz russe ne doit pas nous conduire à des choix radicaux et irréfléchis qui pourraient avoir des conséquences regrettables dans nos campagnes.

Alors oui à une méthanisation raisonnée, respectueuse de l'environnement, mais de manière encadrée, limitée en nombre et en taille.

Ainsi, vous l'aurez compris, nous sommes très réservés sur certains éléments de ce schéma régional biomasse et c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Je vous remercie.

Mme MOTOMAN. - Messieurs les Vice-présidents, chers collègues, pour rappel ce schéma a été lancé par la Région en 2017 sous la Vice-présidence de Françoise COUTANT. Nous saluons la concertation ouverte et la co-construction engagée par les parties prenantes, l'inscription dans le schéma de la hiérarchisation des usages, l'évaluation intégrée à son élaboration et le Comité de suivi avec les premiers indicateurs qui restent à affiner. Néanmoins, en première partie de cette délibération, l'évaluation environnementale stratégique du SRB alerte sur les risques d'incidence négative de certaines mesures du SRB, notamment contre la biodiversité, l'eau et les milieux forestiers. Le SRB est

globalement jugé positif dans cette étude, mais le lissage effectué entre les incidences négatives et les incidences positives ne nous permet pas vraiment d'avoir une vision claire, une analyse stratégique à moyen terme, notamment pour les incidents sur la biodiversité, les milieux forestiers et 34 sites Natura 2 000 qui pourraient être impactés. Un flou entraîné par la méthodologie choisie d' « une évaluation des incidences cumulées de la mise en œuvre du SRB, avec une lecture transversale et globale de la stratégie ».

Nous souhaitons qu'une évaluation complémentaire puisse analyser les effets induits de chacune des actions afin que le schéma régional biomasse vise le respect du troisième enjeu majeur défini dans cette délibération, c'est-à-dire de préserver et renforcer la biodiversité et les services éco-systémiques, ainsi qu'un suivi plus fréquent des 30 indicateurs - car les suivis vont de 1 à 6 ans et il nous semble un peu éloigné d'attendre 6 ans. Cela permettrait pour nous de rétablir des écarts entre les actions et les objectifs par rapport aux incidences négatives.

En effet, si le volet biomasse agricole du SRB démontre des incidences plutôt clairement positives par de nouvelles productions de haies, de cultures intermédiaires, la protection et l'augmentation de la matière organique des sols, tout en apportant une meilleure résilience des territoires face aux phénomènes climatiques extrêmes, cette étude nous alerte sur les incidences négatives concernant le volet biomasse forestière. En effet, les estimations de ressources disponibles mises en prospective dans le PRFB et le SRB, projetant des coupes supplémentaires avec un objectif de plus de 12 millions de mètres cubes de bois à l'horizon 2026, et fixées en Nouvelle-Aquitaine à plus de 1,5 million de mètres cubes, doivent être réévaluées en intégrant les nouvelles études du GIEC - parce que cette étude est quand même basée sur les données de 2011. Les nouvelles études du GIEC nous disent qu'il y a 3 ans pour agir. Il faudrait vraiment réviser par rapport à tout cela.

L'intensification des phénomènes climatiques et leurs conséquences - sécheresses, incendies, nouvelles attaques parasitaires ou tempêtes - entraîneront probablement un dépérissement des forêts qui me semble complètement inquantifiable à ce jour. Considérant le contexte de changement climatique et les objectifs du PRFB, l'étude suggère des changements de pratiques sylvicoles et rappelle qu'après une coupe rase, un certain temps est nécessaire pour que la biomasse forestière reconstitue le stock initial. Ce temps de retour carbone dans la biomasse est différent en fonction des essences qui peuvent aller de 10 à 100 ans. Je ne sais pas si l'on a vraiment le temps d'avoir un temps de retour du carbone dans la biomasse.

Afin de prévoir l'adaptation des forêts aux changements climatiques et préserver cette ressource, il est donc urgent de privilégier les mélanges d'essences complémentaires, la diversité structurale et la régénération naturelle : un constat que je partage totalement avec l'étude. Les pratiques à mettre en œuvre et les différentes stratégies d'adaptation en fonction des différents types de peuplement et leur localisation font encore débat car il n'existe pas de mesures universellement applicables. Le SRB est jugé globalement positif, mais limité en raison des prélèvements prévus sur la ressource forestière qui risquent potentiellement d'aggraver la vulnérabilité des territoires aux effets des changements climatiques, et nous devons mieux l'apprécier avec la canicule de la semaine dernière : on voit bien que le couvert végétal est une chose par rapport à notre capacité de résilience.

Enfin, nous considérons que tous les schémas structurants, les politiques publiques, devraient être mis à jour pour des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, pour qu'elles soient plus pertinentes et efficaces à moyen terme. Dans la présentation du SRB, la classification choisie pour le climat est importante. Elle est pour nous un enjeu central et majeur, pas qu'important : c'est un enjeu qui doit vraiment être au cœur de toutes nos décisions politiques.

L'histoire s'accélère. L'objectif de rester en dessous de 1,5 au milieu du siècle s'est éloigné puisque nous sommes à 1,2 déjà en 2022. La canicule extrême de la semaine dernière est à considérer sérieusement. C'est une nouvelle alerte, un appel du 18 juin de la Terre pour accélérer les réponses politiques à apporter.

Dans une volonté de co-construction, notre groupe est prêt à s'investir pleinement dans le travail du Comité de suivi qui sera mis en place, apparemment, fin 2022 : participer à la réflexion de nouveaux indicateurs qui permettront de réorienter les actions, permettant d'atteindre les objectifs du SRB.

Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Je ne voudrais pas être taxée de vouloir censurer les débats, mais juste pour votre information, chers collègues, nous avons 1 h 30 de retard sur les prévisions. Moi, je suis là pour 4 jours, pas de soucis. Mais c'est juste pour que vous l'ayez bien en tête.

Mme TARIOL. - Madame la Présidente, chers collègues, nous votons aujourd'hui le schéma régional biomasse dans lequel nous abordons concrètement un des enjeux du mix énergétique de demain, avec un objectif régional de 50 % d'énergie renouvelable à l'horizon

2030. Il faut donc faire le bilan de ce qui a été mis en œuvre jusqu'à aujourd'hui et des actions que nous pouvons mener à l'avenir.

Un des enjeux principaux traités dans cette délibération est la valorisation de nos déchets, qu'ils soient ménagers ou agricoles. Nous pensons qu'il faut continuer à soutenir la méthanisation collective regroupant agriculteurs et éleveurs pour remplir nos objectifs de transition écologique. Si nous saluons leurs initiatives, il nous faut veiller à ce que ce soient seulement les déchets agricoles qui alimentent les méthaniseurs : en effet, lorsque certains d'entre eux font pousser des céréales et coupent avant qu'elles n'arrivent à maturation pour alimenter ces dispositifs, cette technologie devient un non-sens écologique et social, surtout dans une période où la question de l'alimentation devient de plus en plus prégnante. Les plantes qui servent à l'alimentation ne doivent pas être utilisées pour faire des biocarburants ou du gaz. Certains déchets organiques ne doivent pas être enlevés de la terre car ils sont nécessaires à la régénération des sols. Ils participent à préserver leur fertilité, enjeu majeur de ce schéma régional biomasse.

Concernant les déchets ménagers, une meilleure valorisation est impérative dès lors que l'on continue à enterrer des déchets dans notre pays et dans notre région. Travailler à longue échéance s'impose comme une nécessité, notamment en développant la production d'hydrogène vert. Nous savons aujourd'hui qu'à partir de ces déchets et avant le rejet de l'eau puisée par la géothermie, des possibilités existent pour développer ce type d'énergie renouvelable. La biomasse ne peut pas être réduite à la valorisation des déchets agricoles et ménagers : il convient également de parler de la ressource ligneuse. L'objectif chiffré de 12 millions de mètres cubes de bois mobilisé supplémentaire à l'horizon 2026, afin de satisfaire la demande industrielle et énergétique, est considérable. Un prélèvement excessif de la ressource en bois peut à terme mettre en péril les ressources futures. 93 % de la forêt est privée en Nouvelle-Aquitaine. Il convient donc de donner à l'ONF des pouvoirs d'intervention drastiques sur des bases exclusivement écologiques et de préservation de la forêt, c'est-à-dire - comme le préconise le texte - une exploitation des peuplements et de mobilisation des bois dans le cadre de la gestion durable. Le rapport d'évaluation explique clairement que la biomasse forestière participe au ralentissement du réchauffement climatique. Dans ce cadre, nous souhaitons attirer votre attention sur le projet Florian présenté en décembre 2019 et qui prévoit l'installation d'une scierie industrielle à Lannemezan, dans les Hautes-Pyrénées, l'objectif étant de transformer 50 000 mètres cubes de hêtres de haute qualité par an en bois d'œuvre. L'installation d'une telle usine impliquerait de mettre en vente plus du double, voire du triple de ce qui est pratiqué actuellement.

Les conséquences d'un tel projet sont plurielles : concurrencer directement les scieries de toute la chaîne des Pyrénées et transformer de manière irréversible l'environnement écologique et climatique de ces forêts. Nous souhaitons que les forêts des Pyrénées soient exploitées et gérées dans le respect du milieu naturel et en tenant compte des préconisations du rapport d'évaluation.

La filière forêt/bois représente 50 000 salariés en Nouvelle-Aquitaine. Il est donc nécessaire de sauvegarder les scieries et de manière générale, toutes les entreprises liées de près ou de loin à cette filière. Il est certain que la production de bois commercialisé est en augmentation. C'est pourquoi nous devons accompagner ces entreprises locales afin qu'elles soient en capacité d'améliorer leur technicité, les conditions de travail de leurs salariés et les conditions commerciales d'exploitation. Pour toutes ces raisons, ce type de projet Florian - que j'ai cité - ne doit et ne devra recevoir aucun soutien de quelque sorte que ce soit.

Pour conclure, nous sommes en accord avec le schéma régional biomasse. Il faut utiliser tous les potentiels immédiatement disponibles : le bois, les déchets agricoles, les déchets ménagers, le traitement des boues et veiller à la bonne utilisation de l'eau. Nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. SABAROT. - Une réponse aux belles interventions de Laurence MOTOMAN et de sa collègue, mais je crois que le débat d'aujourd'hui n'est pas un débat sur l'usage de la forêt, sur l'adaptation aux changements climatiques, sur l'adaptation à la biodiversité. Il y a une phrase essentielle que j'ai prononcée et que je vais répéter : l'usage de la biomasse ligneuse est une valorisation connexe complémentaire dans la hiérarchie des usages.

Il est hors de question d'abattre de la forêt pour faire de la biomasse. C'est pour cette raison-là que je vous recommande de lire comme il faut le schéma régional biomasse. La filière doit être alimentée - je l'ai dit - par des résidus de scieries, des déchets de scieries ou alors d'exploitations. Il est hors de question de le tourner de façon différente, et cela d'autant plus que l'adaptation aux changements climatiques qui est une réalité sur la forêt - les forêts multifonctionnelles, les mélanges d'essences - est toujours en ligne, mais quand on regarde les volumes et l'énergie produite par la production ligneuse par rapport à la production agricole, c'est quelque chose de bien moins important. Et quand on parle de progression : oui, il y aura de la progression - et je l'ai dit - chez nous par des effets très directs. Les éclaircies des tempêtes Martin et Klaus qui vont arriver avec des dizaines, voire des

centaines de milliers d'hectares où là, on a une ressource importante et qui est mobilisable, maintenant, par les progrès de la mécanisation pour l'exploitation de ces forêts.

Ne nous trompons pas de débat : on n'est pas en train de dire que l'on va couper tous les arbres des forêts pour faire de la biomasse. Ce n'est pas cela du tout. Ce sont uniquement les rejets, qu'ils soient forestiers ou industriels.

Mme RÉQUENNA. - Madame la Présidente, quelques mots brièvement, d'abord pour remercier Guillaume RIOU ainsi que les services pour le document qui a été produit et la présentation qui en a été faite. Vous faites de la méthanisation une priorité d'investissement pour la Région avec des objectifs ambitieux qui doivent contribuer à nous rendre moins dépendants du gaz naturel, et du gaz russe notamment. Ce schéma présente finalement la part de la Nouvelle-Aquitaine dans une stratégie nationale qui participe à améliorer la souveraineté de la France en matière énergétique. Il définit des objectifs de développement des énergies renouvelables issues de la biomasse.

Bien sûr, nous y adhérons.

Je retiens le chiffre de 560 000 résidences principales approvisionnées en énergie grâce à la méthanisation à l'horizon 2030 : c'est loin d'être négligeable et cela prouve qu'il y a une alternative intéressante à exploiter.

La mise en garde sur la biomasse issue de la sylviculture, en n'oubliant pas le bois matériau, mais je ne reviendrai pas sur ce sujet puisque Henri SABAROT y a largement répondu à 2 reprises.

Un point sur la nécessité de mobiliser prioritairement la biomasse d'origine agricole : on voit que 97 % des gisements de biomasse en Nouvelle-Aquitaine sont issus des substrats agricoles.

J'ai bien noté les incertitudes formulées par le CESER, la position de la Région qui est celle de prioriser les usages en donnant une primauté à l'usage alimentaire. Néanmoins, je veux simplement et très brièvement faire part d'une remarque qui a été faite sur un rapport parlementaire de 2016 par un représentant de la FNSEA qui temporise grandement ce point et ce risque qui peut être perceptible dans le document qui nous est proposé, et qui indiquait donc - on l'évoquait souvent - les conflits d'usages des terres agricoles entre production alimentaire et énergétique. Je pense qu'il faut recadrer le débat sur ce point. En région Lorraine, si l'on mettait 1 % de la surface agricole en culture dédiée pour alimenter à 25 % les méthaniseurs, on réaliserait 4 fois l'objectif fixé pour 2020. On parle bien ici de 1 % des terres agricoles à comparer aux 30 % de gaspillage des produits alimentaires.

Voilà quelques réflexions, je n'irai pas plus loin : les choses ont été dites et les réponses ont été apportées. Bien sûr, la question de la mise en œuvre sur les territoires, l'installation, le fonctionnement et également les nuisances, mais il faudra aussi faire preuve de beaucoup de pédagogie.

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président.

M. RIOU. - Merci Pascale pour vos propos qui sont extrêmement intéressants et qui bouclent finalement avec les interrogations de Pascal COSTE quant aux questions de dialogue territorial.

Pour échafauder tout ce qui vous est présenté, cela nécessitera beaucoup de dialogue territorial. Il faudra former les élus que vous êtes à ces questions, qui sont souvent des questions complexes, techniques ; former les élus de territoires pour qu'ils puissent être aussi des relais auprès des populations pour qu'elles comprennent comment nous devons, sur nos territoires, mettre en équilibre les productions et les usages. A cet égard, nous avons lancé une coopération, un partenariat avec Sciences Po Bordeaux pour essayer, du point de vue des SHS, du point de vue de la sociologie, de comprendre ce qui se passe, pourquoi il y a des blocages et comment nous pouvons les lever.

Je vais répondre maintenant au Rassemblement national. J'espère que ma réponse ne sera pas vaine. Je dégage la question du PV qui est une question hors sujet : il n'a jamais été question pour la Région Nouvelle-Aquitaine et pour le Président - qui s'en est ému dans la presse à plusieurs reprises - de cautionner le projet Horizeo à Saucats. Jamais nous n'avons dit cela. Votre propos est donc une contre-information.

Deuxièmement, concernant quelque chose qui est sur le sujet : le risque d'industrialisation de la méthanisation. Ce n'est pas du tout non plus ce qui vous est proposé. Lisez exactement ce qui vous est proposé, demandez à Valérie ELOPHE qui suit nos travaux en Commission et en GIA n°9 et lisez la plaquette qui vous est fournie à cet instant, qui vous montrera que 90 % des projets que nous suivons, puis que nous finançons, sont des projets issus de fermes familiales pour l'essentiel.

Lorsque vous habitez en périphérie de Bordeaux, vous bénéficiez - c'est particulièrement vrai ici - de réseaux de chaleur, grâce au gaz. Il n'est pas si évident que cela qu'il y ait un méthaniseur en périphérie, caractérisé comme je viens de le dire par de la méthanisation fermière et familiale. Nous devons donc aussi envisager les politiques industrielles au regard du biogaz. Nous aurons aussi besoin de ces politiques industrielles : comment allons nous gérer les déchets de la cité, y compris les déchets organiques humains ?

Nous pouvons très bien méthaniser les déchets alimentaires et beaucoup de choses peuvent être faites à cet égard.

N'objectons pas la possibilité d'une méthanisation industrielle : nous aurons besoin de tous les types de méthanisation. Mais nous, en Nouvelle-Aquitaine, dans nos travaux au niveau de la Direction énergie climat, 90 % de ce que nous finançons est mis sur la méthanisation familiale.

Concernant la réponse à faire à EELV, je salue moi aussi, Laurence MOTOMAN, les travaux que vous aviez initiés dans le mandat précédent, que Françoise COUTANT avait initiés ; et vous le voyez, depuis un an, cela n'a pas été remis en cause et nous continuons ces travaux. Je suis ravie d'entendre que vous allez pouvoir participer au Comité de suivi que va être proposé pour éviter que trop d'externalités négatives soient projetées par cette énergie renouvelable qu'est le biogaz. Il faudra suivre cela de près, c'est vrai. Il faudra veiller à ce qu'il y ait plus d'aménités que d'externalités négatives. Je vous l'accorde, mais vous serez là pour y veiller.

Enfin, peut-être une dernière réponse au parti communiste concernant la question des céréales : la concurrence qu'il peut y avoir entre les céréales pour l'alimentation humaine et celles pour l'alimentation animale. La loi encadre les choses, seulement en France - contrairement à ce qui peut se passer dans d'autres pays européens, et je pense plus particulièrement à l'Allemagne -, nous ne vivons pas ces dérives puisque le législateur a encadré à hauteur de 15 % les cultures dédiées. Quant aux cultures intermédiaires ou industrielles à vocation énergétique, qui sont notamment les CIVE divers représentées essentiellement par le seigle, elles contribuent à la couverture des sols hivernale pour éviter la lixiviation, les pertes d'éléments minéraux et la diffusion de pollution agricole dans les eaux ; et deuxième élément, elles peuvent aussi préparer des cultures estivales qui suivront. Donc il n'y a pas de concurrence. Ce sont des cultures céréalières très spécifiques qui ne rentrent pas en concurrence avec les autres vocations et la vocation première de l'agriculture.

Voilà, Mesdames et Messieurs. En tout cas, lisez bien attentivement la plaquette qui vous est fournie : elle est extrêmement intéressante et reflète très largement ce que je peux observer sur les territoires, les agriculteurs qui s'engagent - avec du risque encore aujourd'hui - très courageusement. J'étais par exemple en Dordogne il y a 2 mois et j'ai été particulièrement marqué par la ferme Guérin qui va lancer la première station bioGNV à la ferme. Demain, tout comme vous allez chercher une barquette de fraises ou un panier de haricots verts, vous pourrez aller faire le plein de votre véhicule à la ferme en Dordogne et

ailleurs, j'espère, dans quelques années. Tout cela est très encourageant et forge un ensemble de solutions, je ne vais pas y revenir, cela a été longuement exposé.

Merci très chers collègues.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Guillaume.

Y a-t-il des oppositions à ce texte ?

Des abstentions ?

Des non-participations au vote ?

Ce texte est adopté.

N° 8

Vote sur «Schéma régional biomasse»

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

▪ **ABSTENTION** : Rassemblement National et Apparentés

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE** : BLANCHARD Gérard (Membre titulaire du CRITT) BONNEFONT Xavier (Président du Centre Hospitalier d'Angoulême) CARUHEL Maud (Membre titulaire de SOLTENA) GUILLEM Jérôme (Membre titulaire d'AREC et AMORCE / Membre suppléant de SOLTENA) RIOU Guillaume (Membre titulaire d'AREC) SABAROT Henri (Membre titulaire de XYLOFUTUR)

**09 - TRANSITION ENERGETIQUE - CONTRAT DE PARTENARIAT COMPETITIVITE
ENERGETIQUE - AVENANT N°1 - SMURFIT KAPPA CELLULOSE DU PIN**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons le contrat de partenariat avec Smurfit Kappa.

M. RIOU. - En 2018 a été engagé un partenariat avec une dizaine d'entreprises qui reflètent l'activité industrielle dans notre région, et particulièrement l'activité autour du bois et de son industrie. C'est le cas - vous l'avez dans la délibération - pour Smurfit Kappa qui, grâce à l'accompagnement de la Région et l'accompagnement de l'ADEME, projette la décroissance de l'utilisation d'énergie. Ce sont de gros consommateurs. Rappelons tout de même que 70 % de l'énergie utilisée par Smurfit Kappa est issue de la biomasse ; pour autant, il reste une part résiduelle de 30 % d'utilisation de gaz et nous pensons que nous devons accompagner ce genre d'entreprise vers plus d'efficacité, et à terme la sortie de l'utilisation des énergies fossiles.

Pour l'instant, ils ont réussi à baisser de 2,2 % leur utilisation fossile. C'est insuffisant, mais le contrat de partenariat a été, comme bien d'autres, un peu mis entre parenthèses avec la crise sanitaire : vous le savez, ils ont reporté leurs investissements et la délibération d'aujourd'hui propose de décaler jusqu'à fin 2025 ce partenariat, donc de le décaler de 2 années correspondant au retard de mise en œuvre de leur réforme interne.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des interventions ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

M. TRIFILETTI. - Abstention, Monsieur le Président, pour le groupe écologiste.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Cette délibération est donc adoptée.

N° 9

Vote sur «Transition énergétique – contrat de partenariat compétitivité énergétique – avenant n°1 – SMURFIT KAPPA Cellulose du pin»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

10 - CLASSEMENT EN RESERVE NATURELLE REGIONALE DU SITE DE SAINT-CYR

M. LE PRÉSIDENT. - On a le classement en réserve naturelle régionale du site de Saint-Cyr, en Vienne, je crois.

M. SAINTE-MARIE. - Chers collègues, vous le savez, la Nouvelle-Aquitaine est dotée d'espaces naturels remarquables qui sont de véritables réservoirs de biodiversité et qui garantissent les fonctions de résilience face aux changements globaux. Pour maintenir ces fonctions, il est donc nécessaire de protéger ces espaces et d'assurer des mesures de gestion adaptées, essentielles à leur conservation et à leur bon état écologique.

Situé dans la Vienne entre Poitiers et Châtelleraut, la réserve ornithologique de Saint-Cyr, ancien site d'extraction de granulats, est aujourd'hui un haut spot de biodiversité reconnue par les écologues, qui constitue une zone humide majeure dans ce département. Au cœur d'une base de loisirs, sa forte fréquentation est un atout pour la sensibilisation, mais s'accompagne malheureusement de dégradations qui nécessitent des moyens supplémentaires de réglementation. Le classement en RNR de ce site, symbole d'une renaturation réussie, constituerait la première RNR dans la Vienne, et également la première RNR Néo Terra.

Aux côtés de l'État, des collectivités et des associations, la Région a une responsabilité particulière en matière d'aires protégées de par son chef de filat biodiversité et sa compétence sur le classement et la gestion des réserves naturelles régionales. Celle-ci sera renforcée au 1^{er} janvier 2023 avec l'animation d'un site Natura 2 000 terrestre tel que prévu par la loi 3DS de février 2002.

Depuis l'adoption de la feuille de route Néo Terra en 2019, de nombreux projets de RNR ont émergé : le projet de Saint-Cyr est donc le premier à franchir toutes les étapes sélectives afin d'accéder au classement régional.

Les critères de classement retenus sont les enjeux écologiques, une répartition territoriale homogène des RNR et un ancrage territorial fort. Les critères écologiques ont été définis avec les scientifiques du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Un projet de RNR s'inscrit donc sur un territoire ; il est porté par les acteurs locaux qui sont partie prenante du processus de classement dès son commencement. Ce ne sont donc pas des

milieux mis sous cloche des activités humaines, mais des espaces où la biodiversité est la préoccupation première et où les activités s'adaptent aux enjeux de préservation.

Au regard de l'intérêt patrimonial du site et des menaces extérieures pesant sur ce patrimoine, il est apparu nécessaire de donner à l'actuelle réserve ornithologique de Saint-Cyr un statut de protection fort : celui de réserve naturelle régionale, RNR. La LPO, actuel gestionnaire du site, a donc fait la demande d'un classement en RNR. Il s'agirait donc - comme je l'ai déjà dit - d'une première RNR dans le département de la Vienne. Le classement du site est fortement porté par les acteurs locaux, mais également par le Grand Poitiers et le département de la Vienne. Il convient de soustraire à ce site toute intervention susceptible de pouvoir le dégrader, et c'est pourquoi il est proposé de le classer en réserve naturelle régionale.

J'en termine en évoquant 5 points précis. Ce classement de Saint-Cyr en RNR permettrait :

- de préserver d'une part le site d'importance régionale pour les oiseaux migrateurs,
- de mettre en place une réglementation pour garantir la préservation du site en limitant les menaces,
- d'allouer des moyens dédiés à la préservation du patrimoine naturel, à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement,
- de porter comme exemple le processus de renaturation après exploitation dont a fait l'objet Saint-Cyr,
- de préserver un réservoir de biodiversité en bon état de conservation et fonctionnel pour les espaces.

Ce classement vous est proposé pour une durée de 10 ans.

J'en ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des oppositions ?

M. GAMACHE. - Monsieur le Président, chers collègues, un RNR - Andde l'a très bien dit - est la mise en valeur d'une portion de territoire, la mise en valeur du travail fait localement sur la valorisation d'un site, d'un espace par les acteurs locaux, les collectivités, associations environnementalistes, chasseurs, État, institutions, organisations universitaires, scientifiques, au service de toutes celles et tous ceux qui aiment la nature : naturalistes, ornithologues, randonneurs, mais aussi citoyennes et citoyens plus largement. C'est le cas à Saint-Cyr, puisque l'on n'est pas loin de Poitiers pour ceux qui veulent se promener.

Sans être une mise sous cloche - comme l'a dit aussi Andde - ce dispositif permet aussi, outre la valorisation par les activités diverses qui peuvent s'y développer, la protection des milieux à travers un plan de gestion notamment. Milieux sensibles, spécifiques, où l'on retrouve des écosystèmes, des sociosystèmes, des anthroposystèmes même, ces espaces doivent faire l'objet d'une attention particulière, l'urgence qui doit animer nos décisions désormais : sauver tout ce qui peut l'être.

J'ai, dans le mandat précédent, travaillé sur ce dossier qui était déjà dans les cartons de longue date dans l'ex-Poitou-Charentes, et je me suis rendu à plusieurs reprises à Saint-Cyr à la rencontre des acteurs. Nous avons lancé une première réunion officielle en février 2017 pour ce projet. Je suis donc bien heureux, évidemment, qu'il aboutisse à cette délibération aujourd'hui et nous voterons évidemment favorablement.

Nous avons toutefois, au-delà de ce projet, une inquiétude, une question sur la politique RNR de la Région. Mon collègue Stéphane TRIFILETTI l'a évoqué lors de ses propos liminaires ce matin : nous avons fixé un objectif de 25 nouvelles RNR supplémentaires aux 9 déjà existantes d'ici à 2030. La question est donc de savoir ce qu'il en est.

Je vous remercie.

M. RIOU. - Chers collègues, peut-être répondre à Nicolas GAMACHE sur la question précise et pertinente : effectivement, la feuille de route Néo Terra avait prévu le classement de 25 réserves naturelles régionales. Nous accompagnions jusqu'alors, par ailleurs, aussi des réserves naturelles nationales. Nous allons accueillir à partir du 1^{er} janvier 2023 la politique européenne Natura 2 000 et tout cela me laisse à penser que je ne sais pas si l'on arrivera à tout faire bien. Je ne sais pas, très honnêtement, si nous arriverons - y compris pour des questions budgétaires, vous le savez, Sandrine DERVILLE a suffisamment et très justement présenté le contexte ce matin - à cet objectif dans 6 ans de 25 réserves naturelles régionales.

Nous sommes en train de regarder tout cela de plus près avec les services. Il est sûr - je pense pouvoir m'engager sous l'autorité du Président - que nous arriverons probablement à 16, 18. Est-ce que nous arriverons jusqu'à 25 ? Je ne peux pas à cet instant vous le garantir. Nous ferons notre possible.

Et puis il y a la question de la revue de projet de tout cela : classer est très bien, mais derrière il faut aussi accompagner. Cela veut dire des autorisations d'engagement pour du fonctionnement, parce que derrière, cela nécessite évidemment de la surveillance, de l'animation sur les territoires, voire des investissements aussi - mais majoritairement du

fonctionnement. Est-ce que le budget nous permettra tout cela ? Cela reste à discuter. En tout cas, la volonté politique reste la même, avec les limites que je viens de décrire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Guillaume. J'ajoute qu'à la différence des Départements qui ont une ressource affectée, l'ex-TDENS, nous n'avons pas de ressources propres dans ce domaine-là.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Je pense que le RN a voté, pas de souci ? LR aussi ? D'accord.

N° 10

Vote sur «Classement en réserve naturelle régionale du site de Saint-Cyr»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES LITTORAUX ET DES RIVAGES LACUSTRES

M. LE PRÉSIDENT. - Henri SABAROT sur la Convention de partenariat avec le Conservatoire des espaces littoraux et rivages lacustres.

M. SABAROT. - Monsieur le Président, chers collègues, la Région Nouvelle-Aquitaine avait démarré en 1999 - c'était l'ex-Aquitaine - avec un soutien historique au Conservatoire du littoral. Conservatoire du littoral qui s'applique sur le littoral océanique comme le dit son nom, mais aussi sur les grands lacs : en particulier dans notre région Nouvelle-Aquitaine, le Conservatoire du littoral est intervenu sur le lac de Vassivière, le lac de Bort-les-Orgues... C'est une autre palette de l'intervention de cet établissement public qui n'est pas toujours connue.

Les missions du conservatoire sont l'acquisition foncière d'espaces naturels littoraux ou lacustres qui sont soumis quelquefois à l'érosion, d'autres fois à une pression d'urbanisme, d'autres fois à une protection particulière liée à la biodiversité qu'ils abritent. L'important dans le soutien et dans cette gestion est que dans la politique du Conservatoire du littoral, auquel nous sommes très attachés par les Conseils de façade, il s'agit de protection et non de sanctuarisation. Le monde agricole, les agriculteurs travaillent sur des espaces du Conservatoire bien souvent par le biais de prêts à usage. On y applique bien évidemment les politiques Néo Terra ; on y pêche, on y chasse... Cela doit rester des territoires vivants, et pour cela nous aidons à l'acquisition, en partenariat avec d'autres collectivités, l'État et parfois les Départements. Et comme vient de le souligner le Président, contrairement aux Départements, nous n'avons pas de recettes affectées telles que la TDENS pour gérer de l'environnement.

Ensuite, sur ces territoires aussi, nous menons des adaptations aux changements climatiques, des actions pilotes, en particulier avec des projets de territoires. La délibération qui vous est proposée - j'ai bien entendu aussi ce que disait notre collègue Guillaume RIOU par rapport au budget qui a fait l'objet de débats ce matin - est une convention-cadre. Nous délibérons à chaque fois de la pertinence d'acquisition de ces territoires suivant les critères que je viens de lister.

Actuellement, il y a un débat : vous avez sans doute entendu parler de la SNAP, la stratégie nationale des aires protégées, où l'on parle de 30 % du territoire en protection, et en particulier 3 ou 10 % en protection forte. Les premiers territoires qui ont été visés sont des territoires appartenant à l'État et aussi au conservatoire. Je voudrais vous assurer de ma vigilance là-dessus : les terrains du Conservatoire du littoral n'ont pas vocation à devenir des réserves naturelles nationales. Que ce soit très clair. Il faut que cela reste des territoires protégés dans les ENR que j'ai cités en début de mes propos, mais il faut maintenir une activité : c'est aussi de la promenade, des études... Car si l'on veut faire partager de bonnes options sur les enjeux de protection de notre environnement, il ne faut pas sanctuariser ce genre de choses.

Nous avons un Conseil d'administration prochainement au sein duquel je renouvellerai cette position Nouvelle-Aquitaine, si bien sûr vous approuvez cette Convention.

Voilà Monsieur le Président.

M. BAUDE. - Monsieur le Président, chers collègues. Simplement pour me réjouir de la reconduction de cette convention qui acte des ambitions communes qu'Henri SABAROT vient de rappeler entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conservatoire du littoral. J'apprécie d'ailleurs cette reconduction personnellement, puisque c'est un travail que j'avais piloté sous la Vice-présidence de Nicolas THIERRY. J'en profite également pour remercier les services qui ont œuvré pour poursuivre ce travail ; même si l'on peut noter un certain nombre de changements, on retrouve une certaine continuité.

J'insisterais, au-delà de la possibilité que vous évoquez, Henri, qu'un certain nombre d'activités puissent se poursuivre sur ces parcelles qui sont acquises par le Conservatoire du littoral, sur la nécessité de la préservation de l'environnement et de la biodiversité qui, malgré tout, est bien mise en avant, voire même en première ligne, dans cette convention. Je m'en félicite. Je pourrais également, pour aller dans votre sens, citer un certain nombre d'aménagements qui ont pu être accompagnés lors du mandat précédent et qui vont se poursuivre, d'après ce que j'ai lu dans cette convention, pour renouer le contact avec la nature, donc entre l'Homme et la nature, et non pas tout mettre sous cloche, même s'il est important qu'un certain nombre de territoires puissent voir réapparaître une certaine biodiversité, un certain nombre d'espèces sauvages, pas forcément pour les chasser comme tu as envie de le faire, mais pour qu'ils puissent s'épanouir, profiter à toutes et tous et être encore là dans quelques générations.

Dernière chose : j'aimerais évoquer un dossier en me réjouissant de l'aide que nous avons apportée lors du mandat précédent pour permettre l'acquisition d'une friche immobilière sur la dune de Labenne : je veux parler du centre hélio-marin, un très beau projet initié lors du mandat précédent et qui se poursuit dans ce mandat, qui va éviter - c'est une des traductions de cette convention - la construction d'un projet immobilier sur ce site-là, qui va permettre la renaturation de ce site qui se trouve qui plus est sur une zone soumise à l'érosion du littoral. C'est d'ailleurs là-bas que nous nous réunirons pour le prochain Conseil d'administration du Conservatoire du littoral.

C'est donc avec beaucoup de satisfaction que nous voterons pour cette délibération.
Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Vital. Pas d'autres observations ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Des votes contre ?

Ce projet est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

N° 11

Vote sur «Convention de partenariat avec le conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE :**

CHARPENEL Frédérique (Membre suppléante du Conservatoire du littoral - Conseil de rivages centre et sud atlantique)

FOULON Yves (Membre titulaire du Conservatoire du littoral - Conseil de rivages centre et sud atlantique)

GUERIT Richard (Membre suppléant du Conservatoire du littoral - Conseil de rivages centre et sud atlantique)

LABICHE David (Membre suppléant du Conservatoire du littoral - Conseil de rivages centre et sud atlantique)

LE YONDRE Nathalie (Membre titulaire du Conservatoire du littoral - Conseil de rivages centre et sud atlantique)

MARIE-REINE SCIARD Joëlle (Membre suppléante du Conservatoire du littoral - Conseil de rivages centre et sud atlantique)

PLAZANET Mélanie (Membre titulaire du Conservatoire du littoral - Conseil de rivages lacs)

SABAROT Henri (Membre titulaire du Conservatoire du littoral - Conseil de rivages centre et sud-atlantique)

SABAROT Henri (Membre titulaire du Conservatoire du littoral - Conseil de rivages lacs)

SAINTE-MARIE Andde (Membre titulaire du Conservatoire du littoral - Conseil de rivages centre et sud atlantique)

WEBER Sophie (Membre titulaire du Conservatoire du littoral - Conseil de rivages centre et sud atlantique)

12 - OBSERVATOIRE DE LA CÔTE NOUVELLE-AQUITAINE : CONVENTION MULTIPARTENARIALE

M. LE PRÉSIDENT. - Henri SABAROT sur l'Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine et la convention.

M. SABAROT. - Là aussi, il s'agit d'une convention-cadre où il n'y a pas de financement recherché. Dans la présentation rapide que je vais faire, je veux dire aussi, malgré tout, que cela a été pour nous l'occasion de clarifier un peu notre partenariat avec le BRGM, j'y reviendrai par la suite. Il est cité dans cette convention pour l'Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine, mais nous travaillons avec le BRGM sur beaucoup d'autres sujets qui ne rentrent pas dans cet observatoire.

Cette convention couvre la période 2022 à 2027. C'est donc le prolongement d'une convention existante qui est prévue au contrat de plan État-Régions. L'Observatoire de la côte aquitaine regroupe 9 partenaires à côté de la Région Nouvelle-Aquitaine : l'État, les départements 17, 33, 40, 64 et le CIBA, des collaborateurs techniques - il y a un Comité technique dans lequel nous retrouvons le GIP littoral en particulier, l'Agence de l'eau, le Conservatoire du littoral.

Les enjeux de cet Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine : notre côte est un territoire de plus de 1 million d'habitants - 1,4 millions prévus en 2040 - et qui sous-tend une activité d'économie touristique qui pèse beaucoup dans le PIB de notre région. Ensuite, par rapport aux considérations et aux études que nous jumelons, le dernier rapport du GIEC qui nous annonce l'élévation du niveau de la mer avec des considérations liées aussi à l'adaptation, donc aux changements climatiques, 50 % du territoire littoral se trouve en aléa moyen, ou fort pour 20 %, ce qui nous oblige. La loi climat et résilience du 22 août 2021 a fait obligation aux collectivités d'intégrer le recul en liaison avec le SRADDET, ce que nous avons déjà pris en compte.

Bien sûr, la feuille de route Néo Terra, en particulier l'ambition 5, nous demande de s'adapter et protéger les populations des risques naturels.

Les missions de cet observatoire sont :

- assurer et optimiser les suivis et la surveillance de l'évolution du littoral,
- apporter de l'expertise et de l'assistance aux acteurs de la gestion littorale,

- renforcer le Centre de ressources régionales et faciliter la mise à disposition des données,
- protéger les connaissances,
- valoriser et communiquer auprès des différents publics,
- confirmer une organisation souple.

Le financement de la Région pour cet observatoire est constant. Il a été revu à la baisse sur l'exercice 2021 : 158 000 euros ont été investis là-dessus. Nous étions à 220 les années précédentes et 300. C'est complété par une part importante de FEDER.

Ce sujet a de l'importance, en particulier de l'importance médiatique : la presse nationale - en particulier *Le Monde* - s'est fait l'écho il y a une dizaine de jours d'un article avec un titre particulièrement accrocheur qui était : « *Le déni face à l'érosion côtière.* »

Là-dessus, s'il y a peut-être quelque fois un déni chez les habitants, ce n'est surtout pas un déni de l'institution régionale et de ces partenaires, car depuis 12 ans maintenant, nous devons l'affirmer : nous avons renoncé à l'inaction, à laisser tomber des édifices comme c'est intitulé dans l'article. La Région est très fortement engagée dans une politique globale qui permet de sortir de la gestion de crise et anticiper les effets du changement climatique pour s'y adapter. Elle a constitué pour ce faire un partenariat, que je viens de citer, avec l'OCNA et les autres collectivités. Je rappellerais que c'est un partenariat unique en France. Même si tous les littoraux sont soumis à ces phénomènes, la Région Nouvelle-Aquitaine peut être citée en exemple, ce qui a d'ailleurs eu comme corollaire que dans la PPA qui a été votée dernièrement, sur 3 dossiers nationaux il y en avait 2 en Nouvelle-Aquitaine : 1 à Saint-Jean-de-Luz et 1 à Lacanau.

Là-dessus, nous nous inscrivons bien sûr dans les objectifs de Néo Terra et du SRADDET. S'il fallait résumer les principes de cette stratégie - et je crois que c'est là-dessus qu'il faut être clair -, ce sont les suivants, et je sais qu'ils sont chers à l'Assemblée :

- Renoncer à tout projet pouvant aggraver les situations futures,
- Agir quand il y a intérêt à le faire sans préjugés, en luttant ou en relocalisant : pour employer l'expression chère à notre Président : faire du judo plutôt que du karaté.
- Laisser la nature faire dans les secteurs de moindre enjeu.

Notre littoral est resté le plus naturel et il faut continuer à le préserver. Pour cela, nous avons besoin de suivi et d'observation que nous développons avec l'OCNA et la totalité des collectivités concernées par notre littoral, y compris en Charente-Maritime puisque nous avons une longue expérience sur le territoire de l'ex-Aquitaine dans les départements 33, 40

et 64 et leur côte sableuse. Nous les avons étendus avec la politique menée avec les élus de Charente-Maritime.

Ce titre-là et cet article qui avaient donné lieu à pas mal d'interprétations sont à bien expliquer, en particulier par les principes forts et importants que je viens de vous citer.

En complément de cette délibération sur l'Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine, nous avons voulu clarifier notre partenariat avec le BRGM. Nous avons une délibération - je crois que c'était à l'avant-dernière plénière - sur l'arrivée à Bordeaux d'une implantation à Pessac de l'unité risques côtiers et changements climatiques, qui était basée jusqu'à ce jour à Orléans. Nous avons délibéré pour qu'il y ait une aide dans l'installation, sachant que bien évidemment, le fonctionnement ensuite en tant qu'établissement de l'État doit être assumé par celui-ci, voire quelquefois en complément sur le budget recherche s'il y a des expertises qui nous intéressent plus particulièrement.

Ensuite, le BRGM a 2 autres rôles qu'il ne faut pas mélanger avec l'Observatoire de la côte aquitaine :

- Le travail sur les eaux souterraines : là-dessus, nous avons un partenariat avec le BRGM qui alimente les réflexions que l'on peut trouver dans les SAGE, dans les EPTB, que nous passons en Commission permanente tous les ans.
- La reprise des réseaux piézométriques de Poitou-Charentes : la Région Poitou-Charentes avait fait un réseau de piézomètres pour suivre les niveaux des nappes superficielles et nappes moyennes qu'elle gérait elle-même. C'étaient d'ailleurs des piézomètres qui étaient en complément du réseau normal - je regarde Stéphane TRIFILETTI qui était intervenu lors de cette délibération. Cela fait partie d'une autre facette du partenariat avec le BRGM qui est complètement indépendant de l'Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine, excepté pour bénéficier de l'intelligence de tous les ingénieurs que nous trouvons dans cet établissement public.

Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Henri. Je dois, paraît-il, me déporter. Je ne sais pas pourquoi. Je préside le Comité de bassin et on me dit que sur ce dossier, je dois me déporter donc je laisse la présidence et l'éventuel débat à Jean-Louis NEMBRINI.

M. COLOMBIER - Président, suite à l'interrogation de ce matin : se déporter, c'est quitter la salle ou simplement ne pas voter ?

M. LE PRÉSIDENT. - Ah, alors bon...

M. BAUDE. - Président, est-il possible d'intervenir avant que vous vous déportiez ?

M. SABAROT. - On va sortir ensemble Président, parce que je suis dans le même cas.

M. BAUDE. - Avant le vote, Président, est-il possible d'intervenir ?

M. LE PRÉSIDENT. - Bien sûr.

M. BAUDE. - Merci Monsieur le Président. Simplement, comme pour la précédente délibération, je souhaite là encore me réjouir de cette convention qui confirme, notamment avec la participation du Département de la Charente-Maritime, la dimension néo-aquitaine de l'Observatoire de la côte qui, auparavant, existait sur les départements de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. Là encore, c'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine mené avec les services lors du mandat précédent et sous la Vice-présidence de Nicolas THIERRY. La stratégie 2022-2027 proposée dans cette convention est une véritable reconnaissance du bilan de la période précédente par l'ensemble des partenaires, qu'ils soient historiques ou nouveaux comme la Charente-Maritime, je viens de le dire, et un renforcement des actions de l'observatoire.

Je veux insister, en complément de ce qu'a évoqué notre collègue Henri SABAROT, sur le rôle fondamental de l'Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine, pour non seulement observer comme vous l'expliquiez très bien, mais aussi éclairer ou venir en appui des collectivités face aux risques littoraux, et appuyer également le GIP littoral. On oublie souvent la capacité que l'Observatoire de la côte peut apporter en termes d'expertise aux collectivités locales qui, souvent, se retrouvent démunies face à cette situation, de la même façon que le GIP littoral apporte une expertise sur le plan méthodologique. Ce n'est donc pas que de l'observation, c'est aussi de l'expertise, d'ailleurs plus de 25 ans d'expertise indépendante, reconnue, en appui des collectivités - je le disais donc - de l'ensemble des acteurs du littoral.

Pour finir, les chiffres que vous évoquiez tout à l'heure ne me rassurent pas : nous espérons, Monsieur le Président - en cohérence avec le nouveau périmètre qui vient d'être confirmé avec la signature de cette convention du département de la Charente-Maritime, avec l'émergence également de nouvelles stratégies locales en Charente-Maritime menées par le GIP littoral et qui ont besoin de l'expertise et du suivi de l'Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine, mais aussi avec l'urgence à anticiper et à adapter notre littoral face au dérèglement climatique, que ce soit vis-à-vis de l'érosion ou de la submersion d'ailleurs - que les moyens soient au rendez-vous pour faire face à ce nouveau périmètre et à ces nouvelles

attentes sur l'ensemble du linéaire néo-aquitain. En attendant, nous voterons pour cette délibération.

M. JLALJI. - Chers collègues, le groupe communiste, écologiste et citoyen salue le projet de convention qu'il nous est proposé d'adopter concernant les travaux de l'Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine, indispensables à notre littoral.

Nous saisissons toutefois cette occasion pour mettre l'accent sur un problème majeur dont notre région est particulièrement victime : le recul du trait de côte. Le canal du Vieux-Boucau noyé, les perrés du Cap Ferret arrachés, la corniche de la Dune du Pyla cédant sur plus de 50 mètres, les tempêtes de 2013-2014 ont causé de nombreux dégâts matériels. A ceci s'ajoutent les ravages irréversibles sur le littoral : l'érosion des côtes rocheuses engendrée par ces intempéries a irrémédiablement modifié l'aspect du bord de mer ; le recul du trait de côte a atteint jusqu'à 40 mètres par endroits.

En 2021, le taux de recul moyen était de 2,5 mètres par an pour les côtes girondines et de 1,7 mètre pour les côtes landaises. L'exemple des blockhaus est criant : construits pendant la Seconde Guerre mondiale au sommet des dunes, ceux-ci se retrouvent aujourd'hui dans le meilleur des cas sur la plage, dans le pire en mer. En Charente-Maritime, la commune des Mathes La Palmyre a perdu en moyenne près de 80 mètres de plage, impactant les pistes cyclables et la forêt de la Courbe.

En avril, une liste de 126 communes, dont 31 en Nouvelle-Aquitaine, dont 10 pour la Charente-Maritime, a été publiée par le Gouvernement. Désignées comme particulièrement vulnérables à l'érosion côtière, elles ont désormais l'obligation de prendre en compte celle-ci dans leur action en matière d'urbanisme et d'aménagement des côtes.

La démarche est louable mais insuffisante : au-delà du fait que ce référencement n'est pas exhaustif, la plupart de ces communes n'ont pas attendu les recommandations du Gouvernement pour prendre des mesures et subissent déjà, depuis longtemps, les conséquences de l'érosion. Or, si la loi climat résilience de 2021 prévoit le financement des études cartographiques de l'érosion dans leur quasi-totalité, rien n'est mentionné concernant le soutien à d'éventuelles mesures d'accompagnement.

Notons aussi que cette loi distingue les dégâts liés à la submersion de ceux liés à l'érosion, rendant ces derniers inéligibles à la garantie catastrophes naturelles et au fonds Barnier et par conséquent, aux indemnisations qui en découleraient. Ce phénomène est lent, certes, mais n'en reste pas moins problématique et symptomatique des ravages de l'urgence climatique : réensablement, construction de digues, végétalisation des dunes sont autant

d'actions à ne pas négliger et dont l'efficacité a fait ses preuves. La préservation du littoral doit s'inscrire dans une démarche globale. Mettre des pansements ne suffit plus. L'érosion côtière fait partie des innombrables conséquences du réchauffement climatique et nous devons agir significativement à tous les niveaux, que ce soit dans nos manières de produire, de consommer, mais également de se divertir. Loin de nous l'idée d'empêcher les vacanciers de jouir du charme des côtes de Nouvelle-Aquitaine, mais il faut appréhender nettement, distinctement, les enjeux du tourisme de masse et ses conséquences ; privilégier l'attractivité à la préservation n'est plus une option.

Nous espérons que les projets de l'Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine puissent continuer à contribuer à la sauvegarde de notre littoral. Nous voterons donc pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. NEMBRINI. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non ?

Je mets donc aux voix. Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Adopté à l'unanimité.

Renaud, c'est à toi.

N° 12

Vote sur «Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine : convention multipartenariale»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : CHARPENEL Frédérique (Membre titulaire du GIP Littoral)**

COLLARD Nathalie (Membre suppléante du GIP Littoral)

FOULON Yves (Président du Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon)

JUSTINIEN Rémi (Membre titulaire du GIP Littoral)

LE YONDRE Nathalie (Membre titulaire de l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine / Motif professionnel / Vice-Présidente du Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon)

ROBERT Fabien (Membre suppléant du GIP Littoral)

ROUSSET Alain (Arrêté de déport n° 2022_048_DARE)

SABAROT Henri (Membre suppléant de l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine / Membre titulaire GIP Littoral)

SARGIACOMO Eric (Motif professionnel)

WEBER Sophie (Membre suppléante du GIP Littoral)

13 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VINCI AUTOROUTES ET NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES POUR UNE AUTOROUTE BAS CARBONE

M. LAGRAVE. - La délibération n°13 concerne une convention soumise au vote entre la Région Nouvelle-Aquitaine, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et Vinci Autoroutes. Il s'agit ni plus ni moins d'intégrer dans une convention un certain nombre de dossiers qui sont connus de toutes et tous.

Le premier est d'abord l'équipement sur les aires d'autoroute qui sont en gestion de Vinci de bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques, qui appartient évidemment au déploiement qui est fait par Vinci directement.

Mais la deuxième partie nous préoccupe de manière plus générale, simplement parce que dans le cadre des études que Nouvelle-Aquitaine Mobilités a pu mener à proximité des agglomérations et en l'occurrence de Bordeaux Métropole, sont apparus un certain nombre de corridors sur lesquels il nous est possible de mettre en place, notamment, des cars express, du covoiturage, du renfort d'offre de cars régionaux. Mais en l'occurrence, il est évoqué là la question des cars express, notamment entre Blaye et Bordeaux.

L'idée, si l'on veut faire des cars express, est bien évidemment de pouvoir avoir des voies réservées ; et faire des voies réservées, pour venir des territoires que je viens de citer, c'est bien évidemment pouvoir avoir à terme des voies réservées sur la partie autoroutière de manière à ce que les cars express puissent passer sur ces voies.

Le troisième volet de cette convention est la donnée : il est évident qu'aujourd'hui, pour pouvoir faire des études multimodales, et notamment de fréquentation à proximité des agglomérations et de la métropole, il faut que l'on ait un certain nombre de données chiffrées. Ces données-là sont aujourd'hui livrées par Vinci et donc il est évidemment inclus dans la convention la possibilité que nous puissions être destinataires de ces études de manière à pouvoir qualifier les corridors et voir les évolutions de l'utilisation de l'autoroute sur ces différents corridors.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Président, on va se réjouir d'abord de voir le Conseil régional travailler avec les acteurs du monde routier. On va effectivement voter pour cette délibération, mais elle pose quand même des problèmes intéressants. On a l'impression de

vous voir sur le chemin de Damas avec cette grande révélation : le réseau routier de demain ne sera plus émetteur de gaz à effet de serre. Alors ça !

Effectivement, c'est cela, la perspective. En 5 ans, la part des véhicules électriques sur le marché de l'automobile a été multipliée par 6,5. Aujourd'hui, cela représente 21,4 % du marché, et cela continue. Cela va être inexorable.

Le Parlement européen vient d'adopter un texte très fort dans le cadre du Green Deal, qui acte la fin de la commercialisation des véhicules thermiques en 2035. Il y a donc une vraie perspective qui est en train de se dessiner pour entrevoir une activité routière plus propre. Aujourd'hui, on est devant cette réalité. Vous avez porté pendant un moment un discours extrêmement clivant, qui était : il faut du transfert modal de la route vers le rail. Bon, le transfert modal de la route vers le rail sera de moins en moins l'alpha et l'omega de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est un changement de perspective.

On a lu cette délibération ; elle est tellement mignonne que l'on va l'encadrer. Par rapport à cela, la question qui est posée - ce n'est pas la délibération qui est bien et que nous allons voter - est : comment travaillez-vous ce changement de perspective ? Comment le travaillez-vous, et par rapport aux choix budgétaires structurants, comment cessez-vous de marginaliser la route, alors que la route est indispensable à la ruralité néo-aquitaine ?

Voilà les questions que l'on a envie de vous poser. Encore une fois, merci de nous répondre sans caricature : il ne s'agit pas de vous demander de basculer tout ce que vous faites sur le rail sur la route. On demande un rééquilibrage, c'est-à-dire ce que font à peu près tous les Conseil régionaux. Est-ce que l'on peut avoir une perspective là-dessus ? Parce qu'effectivement, cette délibération appelle cette réflexion.

M. OBRADOR. - Monsieur le Président, chers collègues. Précédemment dans nos débats, un des collègues d'un autre groupe politique se posait la question : Néo Terra, frein ou avantage ? Nous, sans surprise, nous pensons que c'est un frein. Nous pensons également que vous n'arriverez jamais à vous défaire de l'influence trop importante qu'ont gardée les écologistes sur vous.

Pas une seule des délibérations qui nous sont présentées n'est exemptée de se soumettre à la feuille de route Néo Terra que l'on retrouve absolument partout. Celle qui nous intéresse n'y fait pas exception.

Mme TARIS. - Cela s'appelle une feuille de route...

M. OBRADOR. - Si malgré tout, dans le contenu de cette feuille de délibération, les intentions sont parfois bonnes, vous ne pouvez pas vous empêcher de vous soumettre à un prisme idéologique trop important selon nous. Pourtant, comme je le disais, certains des éléments qui composent cette convention de partenariat semblent parfaitement intéressants à développer : aménagement des infrastructures pour permettre un désengorgement des voies, développement des transports en commun, partage des données de mobilité, mais aussi protection des ressources en eau de biodiversité.

Toutes ces ambitions seraient tout à fait acceptables si elles n'étaient pas trop imprégnées de cette idéologie permanente. Plusieurs éléments qui composent cette convention nous ont également interpellés : en ce qui concerne la production d'énergie renouvelable sur le potentiel foncier disponible, l'objectif est particulièrement flou. De quel type d'énergie renouvelable va-t-il s'agir ? Nous ne pouvons pas donner de cette manière un blanc-seing à Vinci et à son *green washing* sans avoir plus de précisions sur le sujet, et votre amour pour les éoliennes - pardon - nous fait particulièrement douter.

Nous restons également réservés sur la question du covoiturage : s'il est important d'en faire la promotion - nous n'y voyons aucun problème - nous ne pouvons pas oublier que tout le monde n'ait pas nécessairement l'opportunité de pratiquer le covoiturage et aucun usager ne doit être pénalisé dans l'accès aux infrastructures. De plus, on a un retour, notamment dans la métropole où des voies de covoiturage ont été mises en place, et on le voit, notamment aux heures de pointe : ces aires de covoiturage passent complètement à côté de ce pour quoi elles ont été installées, c'est-à-dire qu'elles sont vides et il y a de considérables bouchons dans les voies d'à côté. J'ai un exemple très concret : la longue voie de covoiturage qui sert à désengorger notamment Mérignac en allant vers Saint-Médard-en-Jalles ou Martignas est vide tous les soirs quand ce sont des bouchons de des heures et des heures à côté.

En ce qui concerne l'équipement massif des aires de services de bornes pour recharge électrique, il ne nous semble absolument pas pertinent dans la mesure où cela représenterait inéluctablement des dépenses importantes, alors même que la demande reste relativement faible pour le moment.

Enfin, la composante trop idéologique de cette convention s'appuie sur l'urgence climatique. Oui, très bien. Mais attention encore une fois à ce que cela ne débouche pas sur des décisions qui ne seraient pas comprises par les Néo-Aquitains et sur des positions d'écologie punitive, voire discriminatoire, qui vont venir pénaliser grandement les automobilistes les plus modestes, une fois de plus.

Pour toutes ces raisons et ces doutes qui persistent, nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est vraiment être dans le sens de l'histoire ! Etonnant.

Oui, Néo Terra est la feuille de route. J'en ai passé commande, je la maintiens. Ce n'est pas forcément facile parce qu'il faut embarquer tout le monde. Pour répondre à Jean DIONIS DU SÉJOUR sur son argumentation sur la route, les autres régions, compte tenu du coût de réhabilitation ferroviaire, sont en train de se désengager du routier.

Mme TARIS. - J'ai demandé à intervenir. Mesdames, Messieurs, chers collègues, il nous est proposé ici d'approuver la signature d'une convention de partenariat avec Vinci Autoroutes. Les objectifs qui y sont définis ne peuvent qu'appeler approbation de notre part puisqu'il s'agit de développer l'intermodalité, la complémentarité des différents modes de transport ainsi que la préservation des ressources naturelles.

Dès lors que la délibération ne comporte aucune incidence financière, nous la voterons. Dans le délai le plus bref possible, les études et les aménagements nécessaires doivent être menés à bien sur l'autoroute A10 pour permettre la circulation d'une ligne de car express entre Bordeaux et Blaye. Le désenclavement de la Haute-Gironde est en jeu, même si nous tenons à insister sur ce point : cette solution ne saurait se suffire à elle-même. Parallèlement, la réouverture de la ligne ferroviaire Blaye/Saint-Mariens s'impose comme une perspective incontournable, tout aussi urgente, pour permettre aux Blayais une offre de trains directs jusqu'à Bordeaux.

Nul besoin de revenir sur la réalité des trajets quotidiens et la congestion routière alarmante au nord de Bordeaux. A l'heure actuelle, l'usage de la voiture individuelle est un non-choix pour tous, les habitants de la Haute-Gironde travaillant dans la Métropole. L'absence de réelle alternative de transports publics produit de fait de lourdes conséquences environnementales qui s'ajoutent à un isolement territorial délétère. Plus largement, notre approbation du dossier s'accompagne d'une vigilance sur la suite du partenariat. Il nous est certes impossible de faire l'impasse d'une coopération avec Vinci en l'état actuel si l'on souhaite exprimer nos propres objectifs sur des infrastructures autoroutières qui ne nous appartiennent pas. Mais de toute façon, le choix désastreux de la privatisation en 2006 a conduit de fait à un monopole privé au seul profit des actionnaires. Les usagers de l'infrastructure ne font, depuis, que subir des hausses de tarifs de péages en l'absence de contrôle de la puissance publique et dans l'attente donc d'une renationalisation que nous appelons évidemment de nos vœux.

C'est pourquoi nous veillerons par la suite à ce que la mise en œuvre du partenariat avec Vinci Autoroutes se fasse par leur exclusive contribution financière.

Je vous remercie.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, chers collègues. Je crois qu'il faut se féliciter de cette convention, parce que pour une fois, Vinci, gestionnaire d'autoroutes, va participer à l'amélioration des conditions de circulation. On ne va pas s'en plaindre : je vous rappelle que si l'Europe nous avait laissé conventionner avec Vinci de rallonger de 2 ans la concession, ils auraient payé la mise à 2x3 voies de la rocade sans qu'il y ait d'argent public mis dedans. L'Europe ne nous l'a pas permis, c'est dommage : cela aurait fait une économie de plusieurs dizaines - pourquoi pas davantage - de millions d'euros pour Bordeaux Métropole et pour l'État.

Les mesures qui sont proposées vont plutôt dans le bon sens, notamment pour la ligne de car express Blaye/Bordeaux qui devrait à mon avis avancer plus vite : reconnaissez, Monsieur le Président, que quand on s'est tous mis autour de la table pour faire Créon/Bordeaux, on a réussi à la faire en moins de 2 ans. Et aujourd'hui, elle fonctionne puisque 700 voyageurs par jour la fréquentent. Là, il va falloir attendre presque 3, voire 4 ans pour cette ligne qui n'est pas plus compliquée que l'autre ; simplement, les études poursuivent les études et même si l'amélioration de la vitesse n'est pas parfaite, je crois qu'il faut lancer cette ligne.

Mais comme vient de le dire ma collègue, pendant la campagne des élections régionales, vous vous étiez engagé, Monsieur le Président, à faire l'étude de Saint-Mariens/Blaye. Je n'ai pas d'avis préconçu là-dessus. Si l'étude révèle que c'est intéressant financièrement, techniquement, de la rallonger, banco. Si l'étude ne le montre pas... Je n'ai pas d'idée là-dessus. Ce qui est sûr est que le cas express n'est qu'une position d'attente avant d'avoir une solution qui serait bien évidemment la ligne SNCF, sous réserve que ce soit techniquement et financièrement possible. Je vous invite, Monsieur le Président, à nous faire passer cette étude.

Et puis dans la délibération, il est marqué qu'il n'y a pas d'incidence financière, mais la manière dont c'est rédigé n'est pas claire. Je vais juste faire référence à l'une de vos amies ou anciennes amies : quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. Vous savez qui avait dit cela : Martine AUBRY. Si jamais il y avait une incidence financière, je ne suis pas fermé à tout : c'est quand même une amélioration pour les usagers qui prennent la route et font la queue tous les jours, donc même s'il y a un petit peu à mettre dedans, ce ne serait pas une

catastrophe dès l'instant où cela permettrait sur les derniers kilomètres, aux gens qui font la route tous les jours, de gagner des minutes précieuses matin et soir. Je pense que cela, entre guillemets, n'a pas de prix.

Mme SÉGUINAU. - Cher Président, chers collègues, de premier abord, cette convention pourrait paraître pertinente et utile dans la réalisation des objectifs de réduction de gaz à effet de serre de notre SRADDET et pour l'amélioration des mobilités en auto-partage ou en transports collectifs. Mais malheureusement, comme bien souvent, le diable se cache dans les détails.

Premièrement, il est étonnant que dans cette délibération ne soit pas mentionné que le Conseil syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités a déjà voté cette convention en décembre 2020, alors que signalé et demandé en commission, on ne voit toujours pas de traces sur les stations biogaz, bioGNV, et je rappelle - on en a discuté tout à l'heure avec le schéma régional biomasse - que la Région a vraiment ce souhait de favoriser le développement de cette énergie et nombreux de nos cars interurbains utilisent maintenant ce biogaz, qui permet également de diminuer les gaz à effet de serre.

Sur l'aspect d'utilisation de bandes d'arrêt d'urgence, notamment au nord de Bordeaux, il semble que les études de Vinci soient bien longues, puisque je rappelle que cela a été voté en 2020 à NAME et les travaux ont commencé. Ce travail est bien long.

Malgré tout, est-ce que l'on pourrait avoir, même si ces études ne sont pas finies puisqu'il va falloir bien sûr voir si techniquement, la bande d'arrêt d'urgence peut être utilisée, le temps de parcours qui serait fait entre Blaye et Bordeaux si ces bandes d'arrêt d'urgence pouvaient être utilisées ?

J'en profite également pour rappeler que notre Assemblée régionale a voté une motion qui a été adoptée sur la réouverture de la ligne Blaye/Saint-Mariens - et je remercie les collègues d'en avoir parlé précédemment : c'est pareil, on ne voit rien venir. Par contre, on a toujours les cars express.

Certes, cette convention ne spécifie pas de budget, mais il y est quand même écrit qu'il y a des conventions qui seraient financées par la Région si besoin. Je souhaite rappeler que Vinci Autoroutes a réalisé un chiffre d'affaires de 5,6 milliards d'euros et a eu un résultat de 2,8 milliards d'euros en 2021. Notre règlement des aides aux entreprises exclut en principe toutes celles qui distribuent des dividendes à des actionnaires, ce qui est bien sûr le cas du groupe multinational Vinci. Nous serons donc vigilants à l'avenir s'il y a des conventions avec des conséquences financières pour la Région.

D'autre part, il est très étonnant que l'État ne soit pas associé à cette convention puisqu'au final, c'est lui qui va donner l'autorisation ou pas d'utiliser cette bande d'arrêt d'urgence.

Cette convention ressemble donc plus à un catalogue de bonnes intentions - préservation de la biodiversité, développement de micro-éoliennes, production d'électricité par du photovoltaïque, des intérêts, certes, pour la mobilité partagée - mais qui paraissent un peu faibles pour permettre au final à Vinci Autoroutes de devenir une autoroute bas carbone. Un groupe comme Vinci ne peut en effet résoudre une contradiction fondamentale inhérente à ses raisons d'être : la nécessité de capter encore plus de trafic routier pour maintenir ses profits alors que ce même trafic routier génère un bilan carbone que les véhicules plus « propres » ne viendront pas réduire drastiquement.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, Renaud...

M. LAGRAVE. - Oui, en quelques minutes Président. Juste dire à Jean DIONIS DU SÉJOUR que l'on n'a pas fait de *coming out* sur le routier. Dans la délibération, les choses sont extrêmement claires : on continue les cars express, donc c'est effectivement du report modal, et l'on continue à faire en sorte qu'il y ait des recharges électriques potentiellement pour les usagers partout en Nouvelle-Aquitaine, comme on l'a fait avec les syndicats d'électrification il y a déjà quelques années. Là, on suggère à Vinci d'aller plus loin.

Les questions qui ont été posées par Christine SÉGUINAU, j'y ai répondu en commission, je le redis en plénière : il n'y a pas d'ostracisme sur le bioGNV, si ce n'est que comme je le répète, les aides de la Région pour les stations bioGNV sont réservées à des stations publiques qui ne sont pas portées par de grands groupes. Donc il n'y aura pas de financement de la part de la Région sur les stations bioGNV. Ceci dit, on a indiqué que l'on n'était pas marié qu'à l'électricité, que s'il y avait des stations bioGNV qui pouvaient être dans les stations qui sont sur l'autoroute Vinci, il n'y avait aucun problème : on n'y voyait que des avantages.

Ensuite, dire tout simplement à Jean DIONIS DU SÉJOUR que oui, les sujets sont sur la table, toujours dans le but d'avoir du report modal. L'étude multimodale qui est portée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités, mais comme je crois que tu es la seule agglomération à ne pas être adhérent à NAME en Nouvelle-Aquitaine, cela peut peut-être te pousser justement à adhérer pour que tu puisses prendre connaissance de tout ce que l'on fait. Dans tout ce que l'on fait, il y a justement des études sur les flux routiers qui sont très intéressantes et qui

montrent que contrairement à ce que j'ai entendu sur les aires de covoiturage qui sont vides - il y en a peut-être qui sont vides -, mais il y en a quelques-unes qui sont très pleines. C'est la raison pour laquelle on travaille avec les Conseils départementaux qui sont en train de taper à la porte de Nouvelle-Aquitaine Mobilités pour travailler avec nous sur de nouvelles aires de covoiturage. Ces aires de covoiturage, il faut qu'elles soient accompagnées par des outils pour faire le covoiturage.

Tu ne connais pas, mais je t'invite à te connecter sur Modalis. Depuis quelques jours, on a mis tous les outils de covoiturage possible sur Modalis à l'échelle de toute la Nouvelle-Aquitaine, sauf - vous l'avez compris - sur Agen. Mais sur tout le reste de la Nouvelle-Aquitaine, vous avez les outils pour faire du covoiturage, que l'on facilite avec ces outils-là.

Sur Blaye/Bordeaux en car express, est-ce qu'il faut attendre que les travaux soient faits : la réponse est « non ». On en est déjà au troisième Comité de pilotage. Il y en a un, je crois, dans pas longtemps - je parle sous le contrôle de Sandrine -, on a encore des réunions dans pas longtemps sur le sujet : on avance, si ce n'est que - vous avez l'habitude, Monsieur DUPRAT - il faut du temps pour mettre d'accord les élus locaux pour savoir par où l'on passe, où est-ce que l'on se gare... Je vous passe les détails. On est dans ce temps-là de la discussion avec les élus locaux, pour voir ce que l'on renforce, où est-ce que l'on se gare, etc. Vous connaissez cela aussi bien que moi. Il n'est pas question d'attendre, il est juste question de concertation à l'heure où nous parlons.

Si vous voulez bien, Président, sur la liaison ferroviaire Blaye/Bordeaux, est-ce que vous me permettez de répondre sur la délibération suivante, si cela ne vous dérange pas ? Je pense que cela permettra d'avoir un dialogue un peu plus global par rapport au contrat avec SNCF qui, je pense, mérite pour le coup un vrai débat.

M. LE PRÉSIDENT. - On reporte donc la poursuite sur la prochaine délibération.

Je confirme ce qu'a dit Renaud LAGRAVE. Moi, je vois se multiplier des centres de covoiturage, notamment à l'entrée des autoroutes, sauvages. Je passe par ailleurs régulièrement au parking de covoiturage à côté du cimetière intercommunal de Mérignac et il y a du monde, à chaque heure du jour et de la nuit. Donc le covoiturage fonctionne. Peut-être pas assez, sûrement : le Québec et le Canada ont utilisé des formes qui fonctionnent très bien, mais en tout cas cela fonctionne.

Je mets cette convention aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Cette délibération est donc adoptée.

N° 13

Vote sur «Convention de partenariat avec Vinci Autoroutes et Nouvelle-Aquitaine Mobilité pour une autoroute bas carbone»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ;**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A LA MAJORITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE :**

COLOMBIER Jacques (Membre titulaire Nouvelle-Aquitaine Mobilités)

COUSIN Annick (Membre suppléante Nouvelle-Aquitaine Mobilités)

EMON Jackie (Membre titulaire de Nouvelle-Aquitaine Mobilités)

LACARRERE Florent (Membre suppléant de Nouvelle-Aquitaine Mobilités)

LAGRAVE Renaud (Membre titulaire de Nouvelle-Aquitaine Mobilités)

LEJEUNE Etienne (Membre suppléant de Nouvelle-Aquitaine Mobilités)

MELLIER Frédéric (Membre titulaire de Nouvelle-Aquitaine Mobilités)

OXIBAR Marc (Membre titulaire de Nouvelle-Aquitaine Mobilités)

14 - AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PERFORMANCE ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET SNCF RESEAU

M. LE PRÉSIDENT. - On passe maintenant à l'avenant n°1 : contrat de performance entre Région Nouvelle-Aquitaine et SNCF réseau.

M. LAGRAVE. - Président, on avait délibéré sur la convention initiale le 15 septembre 2021 en vue de respecter la convention générale qui avait été signée en décembre 2019, à savoir de pouvoir avoir dans la Nouvelle-Aquitaine une régularité pour les usagers de 95 % des trains dans la région. Sur ces 95 %, il a été admis qu'un pourcentage non négligeable était dû à SNCF Réseau. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité à l'époque commencer à mettre en place une convention avec SNCF Réseau, permettant ainsi qu'ils puissent respecter les engagements qui visent à avoir cette régularité pour les usagers, à hauteur - je le rappelle - de 95 % tel qu'indiqué dans la convention.

Cette première convention prévoyait un certain nombre d'éléments, mais il vous est proposé dans cet avenant de préciser un certain nombre de questions :

- sur les restitutions tardives suite à des travaux,
- sur le taux de suppression pour cause interne à Réseau,
- sur les engagements côté Région à réserver des sillons le plus rapidement possible et le plus régulièrement possible,
- la liste des lignes pour lesquelles une troisième période horaire dans le service annuel est souhaitée,
- et enfin, redéfinir les engagements territoriaux de Réseau en matière de responsabilité sociétale et environnementale au niveau de Réseau Nouvelle-Aquitaine.

Vous l'avez vu dans la délibération, on a mis en place également des mécanismes incitatifs de bonus/malus selon les taux de performance qui sont faits par SNCF Réseau et qui nous permettent ainsi de fixer un certain nombre d'objectifs pour les prochaines années à SNCF Réseau, pour que ce taux de régularité à 95 % qui, pour le coup, concerne directement les usagers, puisse être une réalité. Les choses se sont améliorées depuis le début de la convention. Il faut que l'on atteigne ce chiffre-là dans les meilleurs délais.

Je vous le disais, Président, je souhaite dire à l'occasion de cette convention toute notre inquiétude, voire au-delà, sur ce qui s'est passé le 20 avril dernier, date à laquelle l'État,

entre 2 tours d'élection, a signé en total catimini le contrat d'objectifs entre l'État et SNCF Réseau. Pour celles et ceux qui se rappellent, la loi sur la mobilité prévoyait qu'il était nécessaire qu'à l'échelle de la nation française, une somme de 3,9 milliards d'euros soit dépensée par an en travaux pour maintenir le réseau ferroviaire français. Cette loi a été votée - cela ne vous a pas échappé - par l'ancienne majorité. Elle faisait suite à des discussions nombreuses sur tous les territoires dont Nouvelle-Aquitaine, et nous avons nous-mêmes, en Région, expliqué qu'il fallait une somme non négligeable par an - *grosso modo* entre 400 et 500 millions d'euros - pour pouvoir mettre à niveau le réseau de Nouvelle-Aquitaine qui est un de ceux qui sont le plus en danger, avec déjà des lignes suspendues et des lignes qui sont proches de la suspension dans les prochains mois ou les prochaines années.

Le contrat de performance qui a été signé par l'État et Réseau fait état d'une somme annuelle de travaux de 2,8 milliards d'euros par an, c'est-à-dire 1 milliard de moins, ce qui aujourd'hui crée des conditions dans lesquelles le réseau ferroviaire français, qui est déjà dans un sale état, le sera encore plus dans les prochaines années et - tenez-vous bien - un an après avoir signé un protocole dit « des petites lignes ferroviaires » avec l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine vient d'apprendre la semaine dernière que SNCF Réseau abandonnerait les lignes 4 à 6 : vous vous rappelez que l'on a fait un protocole sur les lignes 7 à 9, dites « petites lignes » vues de Paris - 60 % de notre réseau. Ce protocole aujourd'hui n'a aucun engagement financier de la part de l'État, puisqu'il n'y a pas de part mobilité dans le CPER, ni aucun autre contrat qui nous a été proposé. Et la semaine dernière, on nous explique que ce sont les lignes 4 à 6 : pour que tout le monde ait une idée, il ne restera plus dans cette région en entretien de réseau que :

- la ligne Bordeaux-Toulouse telle qu'elle est aujourd'hui,
- la ligne Bordeaux/Hendaye,
- la ligne Bordeaux/Paris, ancienne ligne/nouvelle ligne,

Barataclau, c'est tout. Toutes les autres lignes ne seront plus entretenues par la SNCF.

Je voulais à cette occasion, Président, vous indiquer que s'il devait y avoir un ou une ministre nommé.e aux transports, puisqu'il n'y en avait pas jusqu'à aujourd'hui, il est urgent, très urgent - au-delà d'ailleurs de la Région Nouvelle-Aquitaine parce que je peux vous dire que tous les Vice-présidents, quelle que soit leur obédience politique, et tous les Présidents de Régions aujourd'hui ont émis l'idée selon laquelle si l'on explique à tout le monde qu'il faut faire du report modal et qu'il y a de plus en plus de gens qui prennent le train, et que de l'autre côté, il n'y a plus du tout de travaux sur le réseau ferroviaire, on ne voit pas bien

comment on va faire. Il n'y a pas besoin d'avoir fait Bac +5 en SNCF pour comprendre de quoi je suis en train de parler.

Ce que je veux juste vous dire à travers ce message est que je suis d'accord pour toutes les réouvertures : on peut en parler des heures, mais à un moment donné, il faudrait que l'on aille à l'essentiel. Aujourd'hui, ne serait-ce que pour éviter des fermetures de lignes et non des moindres, il y a une mobilisation générale à avoir. A partir du moment où l'on aura - comme c'est le cas aujourd'hui - des fréquentations qui sont largement en hausse : rendez-vous compte, +16 % d'abonnements annuels, +15 % d'abonnements mensuels, +14 % d'abonnements hebdomadaires si on se compare à 2019 - je vous enlève la période du Covid, c'est-à-dire en ce moment, là où nous parlons. De plus en plus de concitoyens prennent le TER et c'est tant mieux, mais si demain il n'y a plus de lignes, je ne vois pas ce qu'ils prendront.

On peut parler de toutes les lignes. J'en ai 50 à vous servir et 50 à rouvrir. Ce n'est pas le problème. Je veux juste vous dire qu'il faut que l'on soit, les uns et les autres, responsables dans cette période du fait que si l'on ne met pas l'accent sur le fait qu'il faut que le réseau actuel soit régénéré et que Réseau et l'État fassent et tiennent leurs engagements, alors on ne parlera plus jamais des lignes qui sont à rouvrir. On parlera de fermetures de lignes, et non des moindres, parce que c'est cela qui nous pend au nez à l'heure où nous parlons.

Je profitais juste de ce moment-là pour vous dire - cela ne fait évidemment pas partie de la délibération, je m'en excuse, je n'ai pas l'habitude de parler d'autre chose que des délibérations que je présente - que là, la situation est suffisamment grave pour que chacun dans cet hémicycle soit bien informé du fait qu'aujourd'hui, s'il n'y a pas une prise de conscience sur le réseau ferroviaire, alors effectivement Jean DIONIS DU SÉJOUR aura gagné : tout le monde reprendra sa voiture.

M. LE PRÉSIDENT. - Belle chute.

M. MELLIER. - Juste une réaction parce que je partage à 99 % ce que vient de dire Renaud dans son intervention. Je nuancerais parce que Réseau n'est que l'opérateur, la dent de la politique de l'État. Tu viens de citer les 2,8 milliards d'euros annuels en comparaison avec l'Allemagne qui, aujourd'hui, est à 86 milliards sur 10 ans, c'est-à-dire 8 milliards d'euros. Je le dis personnellement, mais on mène chacun nos batailles à notre manière : j'étais à Florence il y a un mois de cela pour une mobilisation sur la réouverture de la ligne Agen-Auch. Je suis content que l'ancien Premier ministre veuille que ce soit ouvert

aux voyageurs, on le partage tous. Ceci étant dit, il faudrait qu'à un moment donné, on arrête les déclarations et qu'il y ait de l'argent qui soit mis sur la table. C'est valable pour Mont-de-Marsan/Bagnères-de-Bigorre et comme tu l'as dit, on pourrait citer toute une série de lignes qui auraient besoin aujourd'hui de rouvrir. Je partage totalement l'idée que l'on a une bataille à mener en direction de l'État : quelle que soit la forme du Gouvernement, quels que soient les ministres qu'il y aura, on a besoin d'un vrai plan ferroviaire d'urgence dans ce pays qui permette de répondre aux défis climatiques et aux besoins sociaux qui existent. Je crois que ce sont des batailles que nous pouvons mener avec les citoyens, parce que l'on a des citoyens qui se mobilisent sur les territoires, mais en pointant bien que la responsabilité première de la situation de notre réseau ferroviaire dans notre région est celle des politiques qui sont menées, et donc de l'argent qui aujourd'hui n'est pas mis sur la table.

Pour conclure, juste pour vous dire que sur le contrat de performance, notre groupe est moyennement en accord avec cette forme-là de contractualisation, donc on s'abstiendra sur le contenu du contrat.

M. OXIBAR. - Monsieur le Vice-président, si vous cherchez les lignes à ne pas rouvrir, je peux vous en suggérer une, vous vous en doutez bien.

Je comprends votre colère et je la partage. Monsieur le Président, évidemment, vous êtes associé à cette proposition : je vous propose d'abandonner la réouverture de Pau/Canfranc, vous l'aurez compris.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela, c'est une surprise !

M. OXIBAR. - Mais je n'avais pas prévu de parler de cela. Vous m'avez donné l'occasion de rappeler notre opposition au projet.

Sur cet avenant au contrat de performance entre la Région et SNCF Réseau, le groupe Les Républicains va s'abstenir, dans la logique des précédents votes relatifs à la convention d'exploitation TER entre la Région et la SNCF pour 2019-2024 et l'adoption du contrat de performance Région/SNCF Réseau. Je ne reviendrai pas sur les détails des discussions que nous avons eues à l'époque qui aient justifié notre abstention, mais à ce moment-là, nous avons déjà relevé quelques sujets qui nous laissaient à penser qu'il aurait fallu durcir la position de la Région face à la SNCF pour exiger des efforts plus importants afin de réduire les dysfonctionnements constants du service et répondre aux réclamations des usagers. C'était sur la ponctualité, la régularité, les clauses de bonus/malus, la contribution financière régionale et la possibilité, aussi, de mise en concurrence.

Sur le contrat de performance que nous jugions insuffisants, vous ne ciblez que la régularité et pas la ponctualité, et nous avons relevé une inéquité sur les bonus/malus en faveur de la SNCF, et donc en défaveur de la Région.

Aujourd'hui, il nous a proposé de valider cet avenant au contrat de performance, preuve s'il en est que le contrat initial n'était peut-être pas suffisant. Que nous révèle cet avenant ? Est-ce un hasard si la SNCF a opportunément atteint un taux d'irrégularité de 2,6 %, lorsqu'un taux de 2,7 % l'aurait contrainte à verser un malus qui pouvait aller jusqu'à 400 000 euros ? Qui contrôle ce calcul, ces 2,6 % ? Est-ce que la Région a accès à ces chiffres ? J'ose espérer que oui. En ce qui concerne les bonus/malus pour la maîtrise des restitutions tardives des chantiers - vous en avez parlé, Monsieur LAGRAVE - nous considérons que le premier montant de pénalité de 500 euros par jour pour arriver au palier de 10 % n'est pas de nature à inciter à l'amélioration, et qu'il aurait peut-être fallu essayer de durcir les paliers et d'aller au-delà d'une pénalité qui nous semble assez faible de 500 euros par jour de 0 à 10 % de restitution tardive. Si c'est cela l'avenant, est-ce qu'il fallait réellement un avenant pour insérer un tel dispositif qui n'est visiblement pas incitatif ?

Vous ajoutez un nouvel indicateur dans le bonus/malus sur la régularité : c'est la suppression des TER pour cause interne SNCF. Vous avez des difficultés pour des causes liées à la SNCF. Ce malus d'un montant de 100 000 euros par an paraît important, est important ; sauf que comme l'enveloppe globale des bonus/malus reste à 500 000 euros et que ce montant global n'augmente pas, est-ce que cela signifie qu'il va y avoir des réductions sur d'autres pénalités ou que l'on va oublier d'autres pénalités ? Cela, c'est une autre question que je pose.

Enfin, un autre point : l'engagement de la Région à commander au minimum 80 % des trains dans le catalogue élaboré par SNCF Réseau. Ce sont les sillons supplémentaires dont vous avez parlé. À ce niveau, il nous paraît impossible pour la Région de demander de nouveaux sillons réguliers. Est-ce que ce n'est pas un peu trop contraignant pour la Région de devoir partir sur minimum 80 % sur des trains dans le catalogue ? Que nous propose SNCF Réseau en contrepartie ? Apparemment rien.

Je terminerai là. Nous ne voyons pas très clairement les marges de progression qui sont demandées à SNCF Réseau et donc dans la lignée de nos votes précédents, nous nous abstiendrons sur cet avenant également.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Avant que je redonne la parole à Renaud LAGRAVE, y a-t-il d'autres observations ?

Mme SEGUINAU. - Je souhaitais intervenir pour aussi rappeler que sur les financements, on n'a pas non plus le renouvellement du CPER qui a été prolongé de 2020 à 2022 sans financement supplémentaire, et on a bien vu que nos travaux sur les petites lignes prennent du retard. Il n'y a pas non plus de financement. Donc j'apprends également ce désengagement de l'État, le fait que ce protocole de petites lignes ne tient plus. Je rappelle quand même que notre groupe des écologistes - et à l'époque, on se moquait un peu de nous - avait alerté sur le fait qu'il n'y avait aucun engagement financier de l'État et que ce protocole de petites lignes nous paraissait un peu hasardeux. Aujourd'hui, malheureusement, je m'aperçois que nous avons raison.

D'autre part, ce désinvestissement de l'État depuis plus de 20 ans et les réformes ferroviaires ont conduit à la dégradation de notre réseau. Aujourd'hui, si l'on a encore une perte de financement, est-ce que nous, Région, devons mettre encore une pression sur SNCF Réseau en lui appliquant des bonus/malus sur éventuellement les retards de travaux sur les lignes à régénérer ? Puisqu'on l'avait bien vu dans le premier contrat : la problématique de SNCF Réseau était le manque de personnel. Donc si je prends ce qui est dit également dans cette délibération, nous voyons qu'en 2021, le bonus/malus est équivalent à zéro. Cela veut dire que la somme qui était prévue - de mémoire à peu près 250 000 euros - ne va pas alimenter le fonds travaux, donc ne va pas pouvoir participer à la rénovation de notre réseau, alors que par exemple, sur la ligne du Médoc dont on avait parlé à la dernière plénière, les caténaires sont complètement HS. Il faut donc savoir qu'à l'heure où l'on prône la Région Nouvelle-Aquitaine, première Région éco-responsable, première Région avec un objectif de réduction des gaz à effet de serre vraiment très important, actuellement tous les trains qui circulent entre Le Verdon et Bordeaux sont des trains qui fonctionnent au Diesel, parce que les caténaires sont foutus.

Donc ces 250 000 euros, cela aurait peut-être été intéressant de pouvoir les intégrer dans ce fonds travaux. C'est très bien de pouvoir revoir ces objectifs, mais comme nos amis du parti communiste, on sera sur une abstention également parce que donner des contraintes supplémentaires par rapport à la convention que nous avons nous paraît un peu compliqué. On voit bien que si l'on a un bonus/malus qui est équivalent à zéro, que devient l'argent qui avait été provisionné ? On n'a pas du tout de réponses dans cette délibération.

Je voulais simplement aussi faire un petit rappel. Cela va peut-être vous agacer, mais il ne faut pas s'étonner que l'État réduise fortement son engagement sur le contrat de

performance avec SNCF Réseau puisque rappelez-vous, il s'est engagé à verser 4 milliards d'euros pour lancer la LGV Bordeaux/Toulouse. Le « quoi qu'il en coûte » est *a priori* terminé, donc malheureusement, on va payer les pots cassés. Là c'est pareil, on l'avait bien dit : on ne pourra jamais faire une LGV et rénover notre réseau de TER. Donc je pense que cette question-là doit aussi être débattue au sein de notre Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. - J'aurai peut-être quelque chose à dire, Renaud, après toi.

M. LAGRAVE. - Pour ce qui concerne les réflexions de M. OXIBAR, en l'occurrence la convention que l'on avait signée la dernière fois et avec les avenants, j'ai certainement oublié de le dire tout à l'heure dans ma présentation, mais je crois que l'on est la deuxième ou la troisième région à le faire. Cela a été extrêmement compliqué. Je vous le dis parce que Réseau, jusqu'ici, refusait de signer ce type de convention pour tout un tas de raisons, dont le fait qu'elle ne supportait pas qu'il puisse y avoir des bonus/malus. Donc comme on dit, quand on se met autour de la table, quel que soit le jeu de cartes, dans ces cas-là il faut rentrer et essayer de jouer. On joue pour l'instant avec ce que l'on a obtenu. Je suis certain qu'à notre place, vous auriez obtenu mieux. Tout le monde, d'ailleurs, aurait obtenu mieux. Mais on a obtenu cela.

Les autres régions ont obtenu à peu près la même chose, voire un peu moins. Ce sont 2-3 autres régions, je ne sais même plus qui d'ailleurs. Je ne sais pas si l'on peut me le dire. Enfin bon. On a obtenu déjà qu'ils rentrent autour de la table pour pouvoir parler bonus/malus et tous les indicateurs que vous avez évoqués. Oui, on les suit et on a appris d'ailleurs qu'ils n'étaient pas forcément très bien suivis auparavant. C'est pour cela qu'on les a mis dans la convention, notamment sur les travaux, mais on s'est aussi équipé pour pouvoir suivre tous les autres indicateurs.

Par contre, sur la question des sillons, je pense que là, il faut jouer donnant-donnant. C'est-à-dire que l'on ne peut pas d'un côté dire que l'on demande 2, et puis de l'autre commander les sillons 15 jours avant. Ce ne serait pas sérieux, et ce d'autant plus que l'on a tout intérêt à les commander le plus tôt possible. Parce qu'il ne vous a pas échappé qu'il y a d'autres opérateurs et plus cela va aller, plus il va y en avoir d'autres. Il est donc mieux d'avoir justement le maximum de sillons. La vérité est que hors des moments où l'on a de gros changements d'horaires, les sillons, d'une année sur l'autre... Il y a quelques modifications ici où là, suite aux Comités de ligne on essaie de faire évoluer quelques horaires, mais 80 % ne nous paraît pas délirant, surtout qu'à partir du moment où l'on a de gros changements - comme cette année par exemple, sur TGV Atlantique, tous les horaires

ont bougé donc on a bougé quasiment tous nos horaires aussi - on les prévoit longtemps à l'avance avec les autres opérateurs.

Après, dès que l'on pourra monter la fourchette de 500, on l'augmentera. Mais pour l'instant, on a obtenu cela. On essaiera de faire mieux et j'ai compris que vous nous encouragez à faire encore mieux pour les prochaines fois. Est-ce qu'il faut mettre des pénalités là où il y a aujourd'hui des difficultés de financement ? Ce ne sont pas les mêmes critères puisque là, on est sur des critères qui sont sur des critères de régularité. Nous, on a voulu engager Réseau dans cette question essentielle pour nous de 95 % de régularité pour nos concitoyens, et un taux de suppression de trains qui soit en dessous de 1 % sur chaque ligne. Aujourd'hui, TER nous dit : « Oui mais vous comprenez, nous, on a un taux d'irrégularité qui dépend de Réseau. » Et c'est la raison pour laquelle on embarque Réseau pour les mettre aussi devant leurs responsabilités par rapport à cette question essentielle de régularité pour les usagers, parce que je pense que l'on est tous là pour que la convention - celle-là comme d'autres - soit la plus facilitante pour les usagers de Nouvelle-Aquitaine. La preuve est d'ailleurs qu'ils viennent - comme je l'ai dit tout à l'heure - de plus en plus dans les trains et c'est tant mieux. Ce qui veut dire qu'il faut que tout le monde soit bien conscient que l'on travaille tous ensemble pour qu'il y ait cette régularité, qu'il y ait plus de trains et plus d'offre.

Donc non, ce ne sont pas des sommes mirobolantes, mais en même temps cela permet de mettre SNCF Réseau devant, aussi, un certain nombre de responsabilités et d'améliorer les critères que l'on a déjà mis dans cette convention, et peut-être qu'il y en aura d'autres à l'avenir.

Ensuite, vous nous dites que l'on n'aurait pas dû signer le protocole des petites lignes et que vous l'aviez dit, et que vous aviez raison. C'est possible, l'avenir le dira. Mais moi, j'ai toujours une tendance optimiste. C'est-à-dire que si là, il n'y a pas de débat sur le transport public dans les semaines et les mois qui viennent, avec un nouveau ou une nouvelle ministre, c'est vraiment à n'y plus rien comprendre ! On a signé un protocole dans lequel il est marqué les pourcentages de financement de l'État et de la Région, ligne par ligne. On n'est pas 50 000 régions à l'avoir fait. Il y en a d'autres qui ont signé des protocoles en disant « on fera cela, on verra ». Nous, c'est très précis : il y avait un tableau - j'imagine que vous vous en rappelez - dans lequel il y avait marqué « telle ligne : 100 %, 80, 50... ». Très bien.

Donc maintenant, c'est pour cela que j'appelle de mes vœux aujourd'hui une discussion franche et entière avec l'État : c'est que l'on souhaite que par rapport à ce protocole, ils respectent leur engagement. Je n'imagine même pas un instant que ce protocole cale une

armoire normande dans un ministère, ce n'est pas possible ! On ne signe pas un protocole avec une Région comme cela.

Est-ce qu'il faudra que l'on ait à nouveau ce débat ? Bien sûr que l'on aura ce débat, puisqu'à chaque fois qu'il y aura une ligne dans laquelle l'État aura accepté de mettre 50, 60 ou 70 %, on repassera en plénière pour vous dire : voilà le plan de financement. Et peut-être que là, vous serez obligés de nous dire : bravo, vous avez respecté le protocole. On verra bien. Et si cela se trouve, je vous dirai qu'il n'est pas respecté. On verra bien, l'avenir le dira.

Ensuite, vous nous dites qu'ils ne peuvent pas mettre partout... La politique, ce sont des choix. Nous, on a fait les nôtres et je crois qu'ils n'ont pas été validés par tout le monde, mais on a fait les nôtres : le réseau ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine et la grande vitesse au sud de Bordeaux. On continue, et sauf si le Président a décidé quelque chose dans la nuit qui m'a totalement échappé, on n'a pas changé nos choix. Donc on continue à travailler sur le réseau ferroviaire et, évidemment, sur la LGV au sud de Bordeaux.

Dernier point : vous me parlez de caténaires. Oui. C'est pour cela que l'on a lancé les études et que l'on fait pression sur Réseau pour qu'il y ait des études. Avec les pénalités dont on est en train de se parler, je pense que l'on doit pouvoir faire sans mettre de caténaire : je rappelle que c'est 1 million le kilomètre, donc si l'on peut faire 100 mètres de caténaires, on les fera avec les pénalités. Mais on n'est pas à la hauteur des enjeux. La vérité est qu'aujourd'hui, à partir du moment où SNCF Réseau a laissé aussi cette caténaire pourrir - comme d'autres, il n'y a pas que celle-là -, on est dans une solution où effectivement, ce sont des trains Diesel. On peut aussi dire que l'on ne met plus de trains, mais on va partager tous les deux le fait que l'on ne va pas enlever les trains. Cela va, il y a déjà assez de lignes suspendues.

Donc une fois que l'on s'est dit cela... Je le redis, parce qu'il y a peut-être encore des gens qui pensent que c'est la Région qui est propriétaire des lignes. Il faut que l'on arrête de s'auto-flageller. On n'est pas prioritaire du réseau ! On n'est pas gestionnaire du réseau ! C'est l'État et c'est la SNCF. Comme le dit le Président, on est les cochons payeurs. Donc cessons aussi de nous dire individuellement « il n'y a qu'à », « il faut que l'on », « il faut rouvrir », « changeons la caténaire », « faisons ceci »... On n'est pas chez nous ! C'est l'État qui est propriétaire de ce réseau.

On a des engagements, on va essayer de les tenir et j'espère que l'on aura le soutien de toute l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ajoute qu'à travers le projet du Ferrocampus de Saintes, nous sommes en train de travailler à l'électrification des trains et que si l'on règle ce problème d'électrification des trains, si en plus on accompagne la mise en œuvre de trains légers - et il y a un certain nombre de pistes techniques qui existent aujourd'hui - cela nous permettra de baisser le coût de rénovation des voies sur les lignes qui sont peu circulées.

Y a-t-il des oppositions à cet avenant ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 14

Vote sur «Avenant n°1 au contrat de performance entre la Région Nouvelle-Aquitaine et SNCF Réseau»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

15 - TRANSFERT DE COMPETENCE À DES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA MOBILITE (AOM) EN MATIERE DE TRANSPORTS SCOLAIRES : COMPLEMENTS DE TRANSFERTS ET OPTIMISATION DE MOYENS

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais me permettre de demander à la fois au rapporteur et aux collègues dans l'Assemblée de résumer.

M. LAGRAVE. - Cela va aller très vite Président.

La suite des transferts de compétences pour les transports scolaires, en l'occurrence vous vous rappelez que l'on a effectué les transferts à toutes les agglomérations : il s'agit là des ajustements avec quelques AOM que sont Agen, Châtelleraut, des AOM des Landes et du Lot-et-Garonne en vue de mettre en place les périmètres, les dispositifs, et que les transferts puissent se passer dans les meilleures conditions possibles, et c'est le cas.

Je vous remercie.

Mme RÉQUENNA. - Nous voterons favorablement cette délibération. Jean DIONIS DU SÉJOUR vote contre. Je ne vais pas reprendre les discussions qu'il y avait eu ici entre Marie COSTE, Jean DIONIS DU SÉJOUR et Renaud.

Nous, ce sera pour à l'exception d'une voix qui sera contre.

M. LAGRAVE. - Pascale, est-ce que l'on est bien d'accord pour se dire que cela n'a rien à voir avec les lignes régulières ?

Mme RÉQUENNA. - Je ne sais pas. Je ne connais pas bien la délibération. Jean devait intervenir, il est parti.

M. LAGRAVE. - D'accord mais cela n'a rien à voir avec les lignes régulières. Ce sont des transports scolaires qui sont...

Mme RÉQUENNA. - Je pense que c'était lié à cela quand même. Sa position de vote est liée à cela, mais il n'est plus là pour l'expliquer.

M. LE PRÉSIDENT. - On ne revient pas là-dessus.

M. LAGRAVE. - C'est géré par l'agglomération d'Agen. Enfin bon, bref.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'oppositions en dehors de Jean DIONIS DU SÉJOUR ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 15

Vote sur «Transfert de compétences pour des transports scolaires à des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) : compléments de transferts et optimisation de moyens»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, PRG Le Centre Gauche ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **CONTRE : Centre et Indépendants (1)**

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : BAZUS Julien (Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax) CHARPENEL Frédérique (Vice-Présidente de la Communauté de Communes de Maremme Adour Côte-Sud)**

Pour information : Contre signalé au Président de M.DIONIS DU SEJOUR - Centre et Indépendants (1)

**16 - CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE TRANSPORT
PUBLIC MARITIME REGULIER SUR LA LIAISON MARITIME FOURAS - ILE D'AIX**

M. LAGRAVE. - Il s'agit, Président, de donner une délégation de compétence au Département de Charente-Maritime en vue d'exploiter la ligne entre Fouras et l'Île d'Aix, sachant que l'on avait un contrat d'affermage qui avait été conclu il y a quelques années, qui arrive à échéance. L'idée est tout simplement de renouveler d'une année ce contrat d'affermage le temps que le Département de Charente-Maritime - que l'on a rencontré il y a quelques semaines - se porte à la gestion de cette connexion.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce qu'il faisait d'ailleurs avant le transfert.

M. LAGRAVE. - Ce qu'il faisait avant le transfert de 2017, tout à fait.

M. COLOMBIER. - Je rappellerai quand même quelques faits et un peu d'histoire.

Rappelez-vous, la loi NOTRe donnait la possibilité de transférer certaines compétences départementales aux Régions, et ce n'était aucunement une obligation. Ainsi, ce fut le cas des transports scolaires départementaux, et vous vous êtes empressé de prendre cette nouvelle compétence dans votre vision de vouloir toujours et tout régionaliser, quitte à ce que dans certains domaines, vous soyez prêt - vous l'avez un peu évoqué ce matin - à enlever des compétences régaliennes de l'État. Nous étions alors opposés à ces transferts.

Dès 2017, après quelques mois, vous vous êtes aperçu que gérer depuis Bordeaux des centaines de lignes dans 12 départements devenait ingérable. Nous vous avons alors dit que le bon sens voulait que l'échelon le plus proche du terrain était évidemment le plus efficace. N'est-ce pas ? Je le répète, question de bon sens.

Vous avez ainsi redonné aux Départements l'exécution de cette compétence des transports scolaires. Comment, non ? Oui, vous la gérez, mais enfin vous donnez l'exploitation. La compétence, vous l'avez juridiquement, mais ce sont les Départements qui font les...

M. LAGRAVE. – C'est nous qui la gérons. *[Hors micro]*

Non. Au titre de la loi NOTRe, vous avez bien pris la compétence des transports scolaires à l'époque ? Voilà. Ce n'était pas, du reste, une obligation, c'étaient les Départements qui avaient cette compétence auparavant. Vous l'avez donc prise et quelques mois après, on a re-délégué non pas la compétence juridiquement, mais ce sont les Départements qui se sont occupés...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non, non. Il y a des ajustements, et en l'occurrence Fouras/l'Île d'Aix, mais il n'y a pas du tout de subdélégation. D'ailleurs, au niveau national, je crois qu'il devait y avoir simplement 5 Départements à qui certaines Régions ont dû subdéléguer. Mais c'est extrêmement rare. Non, non, il n'y a pas de souci là-dessus.

M. COLOMBIER. - Quoi qu'il en soit, nous voterons cette délibération puisque nous pensons en effet que c'est à l'échelon départemental que l'on peut gérer ce type de problème.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 16

Vote sur «Convention de délégation de compétences en matière de transport public maritime régulier sur la liaison maritime Fouras – Ile d'Aix»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

**17 - PORT DE BAYONNE : ADOPTION D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT POUR LES
SECTEURS SAINT-BERNARD SUR LES COMMUNES DE BAYONNE ET DE BOUCAU -
ENGAGEMENT D'ETUDES PREALABLES D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE**

M. BERGÉ. - Je vous le fais rapidement Monsieur le Président. Ne vous inquiétez pas. Juste, vous aurez des visuels qui passeront pendant ma présentation par rapport à cela.

On est dans le cadre de l'aménagement du port régional de Bayonne, propriété de la région depuis 2007. C'est un port d'entrée d'estuaire. Il y a 145 hectares de terre-plein et l'une des particularités aujourd'hui est qu'il y a à peu près 50 hectares de foncier disponible pour des terrains industrialisables, ce qui est plus que tous les terrains aujourd'hui industrialisables sur le Pays basque. En 2013 a été voté à l'unanimité des 4 communes, les 2 Départements, les 2 intercommunalités, la Région et le délégataire, la CCI, le schéma directeur d'aménagement du port qui prévoit l'avenir à 20 ans du port de Bayonne. Nous avons déjà aménagé toute la rive gauche, notamment avec les 3 tranches des quais Blancpignon. Reste la troisième tranche du quai Gomez et là, nous avons fait valider par les 4 communes, les 2 Départements une fois de plus, la Région et notre délégataire le futur schéma d'aménagement de la zone Saint-Bernard qui est divisée en 3 zones. La particularité de cette zone est qu'il y a des terrains à acquérir, des fonciers qui sont historiquement pollués et qui sont en voie de dépollution.

Ce que nous souhaitons faire pour pouvoir accompagner ces futurs aménagements est de commencer d'ores et déjà à lancer des études. Que trouvera-t-on sur cette zone ? Du report modal avec un atelier ferroviaire et l'OFP ; on retrouvera de la maintenance des énergies marines renouvelables ; on retrouvera également l'accompagnement du projet Aqualines ; et on retrouvera de la gestion de vrac.

J'ai reçu la Commission infrastructures et transports sur le port de Bayonne. On a pu voir en direct, on a fait une visite en bateau. Cela s'est très bien passé.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. LE PRÉSIDENT. - Super, Mathieu.

Y a-t-il des oppositions ?

Mme BUSSIÈRE. - Monsieur le Président, j'ai une intervention s'il vous plaît. Groupe écologiste.

Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe exprime ses plus vives inquiétudes à la lecture de cette délibération : inquiétude quant au déni de l'état des terrains dont il s'agit, fort pollués. Mathieu BERGÉ vient d'en parler en indiquant que les terrains étaient pollués, mais sans détails. Il y a un terrain où l'entreprise SADEG était présente avant, qui est pollué. Il y a la société Raffinerie du Midi : ce terrain-là est pollué aux hydrocarbures et à la créosote. Il y a le terrain de la société Fertiladour qui est radioactif : il y a un rapport de l'ACRO qui indiquait cette radioactivité. Dernièrement, le dernier rapport en date de l'ARS, de novembre dernier, fait état de taux de pollution au plomb excessif sur le secteur. La liste n'est pas exhaustive.

La population autour du port souffre en silence - notamment des problèmes de santé - or cette délibération envisage un aménagement d'un secteur du port sans évoquer au préalable la dépollution des sites. L'arrivée de l'entreprise Fertiladour du Groupe Roullier dans les années 1970 a fait la fierté du port industriel : enfin des emplois ! Les ouvriers broyaient de la silice et de la monazite au contenu hautement radioactif. Une fois l'entreprise partie, ni emplois, ni santé : santé ni pour les habitants autour, ni pour les ouvriers, ni pour l'environnement durablement souillé. Seulement des friches en déshérence radioactive.

C'est un exemple parmi tant d'autres qui illustre qu'il ne peut pas y avoir de choix entre la préservation de l'environnement et les emplois. Il n'y a pas l'économie d'un côté, l'écologie de l'autre. Il n'y a pas de curseur à trouver entre les deux : il faut à la fois l'économie, les emplois et l'écologie. Ce n'est pas l'un sans l'autre, il n'y a pas d'écologie sans justice sociale. Ce rappel est indispensable pour la suite concernant l'aménagement du port du Bayonne. Il conviendra de retenir les leçons du passé quant au choix ultérieur des activités.

Le Groupe Roullier n'a pas fait en 20 ans les travaux de décontamination et de démolition nécessaires pour rendre ces terrains propres et utilisables. Tout ceci, vous le savez puisque c'est en vertu du principe pollueur-payeur que la Région n'avait pas acheté en l'état les terrains suite à l'alerte des écologistes. Or, dans la délibération, toute cette situation est passée sous silence. Il est fait état d'un projet Néo Terra compatible, d'un potentiel de richesse, de création d'emplois. Nous serons donc particulièrement vigilants sur les études préalables d'opportunité et de faisabilité, sur les études de sol, tout comme sur la concertation avec la population concernée. La population autour est, à juste titre, très inquiète : il faudra en tenir compte. Déni de la situation dramatique du site, une certaine opacité, nécessité d'associer la population : nos interrogations et inquiétudes nous amènent à nous abstenir sur cette délibération. N'ayant pas de doutes sur son adoption, vu votre majorité, nous espérons que notre alerte sera entendue et que concernant cet aménagement

portuaire nécessaire, toute l'attention sera portée sur la préservation de la santé de la population voisine et celle de la nature environnante.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Elle le sera, mais il faut que l'on prenne nos responsabilités dans cette affaire, sinon on va laisser les choses au fil de l'eau.

Le deuxième point - et je donnerai la parole à Mathieu - est que cela montre qu'il y a peut-être des échanges subliminaux entre Pascale RÉQUENNA, son groupe et moi-même puisque l'on avait même, avec ce rapport sur les ports, le développement des ports et l'économie bleue, anticipé grâce à ce rapport. Mais il est impératif que nous ramenions des entreprises sur ce site, sinon nous aurons des difficultés à faire fonctionner l'ensemble du port.

M. BERGÉ. - Je regrette que ma collègue qui est du même territoire que moi ne soit pas venue sur le terrain discuter avec nous de ces dossiers, parce que là, on a répété quelques situations qui sont des situations historiques : les pollutions du port de Bayonne sont des pollutions historiques. La Région est propriétaire depuis 2007 et c'est elle qui fait face, justement, à ces problématiques. Oui, il y a une pollution aux hydrocarbures sur le terrain Raffinerie du Midi et il y a un plan de gestion, l'État est en train de contrôler si la dépollution a été bien faite, pour voir justement si l'on va pouvoir exploiter le terrain. Mais c'est pour cela que nous-mêmes, nous lançons des études complémentaires pour savoir si l'on peut le faire.

Concernant TIMAC AGRO, je suis tout à fait d'accord avec vous : ils ont broyé de la monézite, il y a de la radioactivité résiduelle et c'est pour cela que l'on en est aujourd'hui au troisième plan de gestion piloté par l'ASN. Et nous ne disons jamais que nous allons faire des aménagements sans avoir obtenu une dépollution satisfaisante par rapport à cela. Il n'y aurait rien de pire pour la région et pour notre territoire au Pays basque que d'avoir des jachères industrielles polluées *ad vitam aeternam*. Nous sommes donc en première ligne pour lutter contre cela.

Deuxième point sur l'opacité : il se trouve que je suis Président du Conseil portuaire et Président du Comité stratégique territorial du port. Il y a une troisième instance, le Syndicat permanent pour la prévention des pollutions industrielles. Depuis 2 mandats, je laisse cette Présidence à des élus écologistes, comme vous devez le savoir, pour qu'ils puissent rentrer dans l'ensemble des dossiers. J'ai notamment très bien travaillé avec votre collègue Marie-Ange THÉBAUD d'Europe Ecologie les Verts, qui a assumé cette Présidence pendant des années en totale transparence.

Vous dire que le port de Bayonne est plus qu'exemplaire. Aujourd'hui, nous avons 2 laminoirs et un pôle sidérurgique exceptionnel, 100 % économie circulaire. Matière première : de la ferraille recyclée qui provient de la Nouvelle-Aquitaine et arrive en bateau du monde entier. Ensuite, cela passe dans l'aciérie du Groupe Celsa, et on vient d'avoir un investissement de 50 millions d'euros pour le laminier à chaud avec une économie énergétique équivalente à 50 millions d'euros par an.

Un autre projet : la ferme houlomotrice sur le port de Bayonne. Nous avons identifié 2 zones de production. Une au large d'Anglet-Biarritz, une autre au large des Landes. Nous sommes en train de faire toutes les études environnementales pour que quand il y aura une technologie à maturité, une ferme houlomotrice productive puisse venir s'installer sur le port de Bayonne.

Nous avons le projet Aqualines, qui sont des hydravions modernes qui fonctionnent sur l'effet de sol avec potentiellement une motorisation à l'hydrogène.

Bayonne a des pollutions d'un port industriel du XIX^e siècle. Nous sommes en train de travailler au port du XXI^e siècle, voire du XXII^e siècle, et je vous aurais remerciés de voter pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci et bravo, Mathieu.

M. DEVEZE. - Je vais être très rapide. Il a quasiment tout dit. Je ne suis pas systématiquement d'accord avec Mathieu, y compris au niveau de l'agglomération - quand j'y étais en tout cas - mais j'avoue que là, pour des élus du territoire, je suis très surpris de l'intervention de Sophie BUSSIERE. Quand on a l'habitude de fréquenter ces lieux, c'est vrai que l'on reste davantage du côté de Bayonne et il est difficile d'aller du côté de la rive droite, du côté quasiment landais. Mais on est là sur Le Boucau et ces friches, c'est vrai qu'heureusement qu'il y a des dispositions qui vont être prises pour en sortir. C'est un terrain en déshérence. Je salue l'initiative qui est prise ici.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

C'est terrible. On améliore la situation santé, environnement et... décidément. Ce rapport est donc adopté.

N° 17

Vote sur «Port de Bayonne : adoption d'orientations d'aménagement pour les secteurs Saint-Bernard sur les communes de Bayonne et de Boucau – engagement d'études préalables d'opportunité et de faisabilité»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE :**

ALONSO Emilie (Membre suppléante du Comité stratégique territorial pour le développement économique du port de Bayonne et de l'estuaire de l'Adour)

AROSTEGUY Maïder (Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays-Basque)

DERVILLE Sandrine (Membre titulaire du Comité stratégique territorial pour le développement économique du port de Bayonne et de l'estuaire de l'Adour / Conseillère communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque)

ETCHEAHARRETA Bixente (Membre titulaire du Comité stratégique territorial pour le développement économique du port de Bayonne et de l'estuaire de l'Adour)

LAGRAVE Renaud (Membre suppléant du Comité stratégique territorial pour le développement économique du port de Bayonne et de l'estuaire de l'Adour)

SAINTE-MARIE Andde (Membre titulaire du Comité stratégique territorial pour le développement économique du port de Bayonne et de l'estuaire de l'Adour)

TARIOL Béatrice (Membre suppléante du Comité stratégique territorial pour le développement économique du port de Bayonne et de l'estuaire de l'Adour)

VERRIERE François (Membre titulaire du Comité stratégique territorial pour le développement économique du port de Bayonne et de l'estuaire de l'Adour)

Mme BUSSIERE - Monsieur le Président, c'est grâce à l'alerte des écologistes de terrain...

M. LE PRÉSIDENT. - C'est toujours grâce à l'alerte des écologistes. Parfois oui, mais pas là.

Mme BUSSIERE. - Si, si, si.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non, non. Vous n'étiez pas là quand on a pris la responsabilité du port.

18 - LABEL REGIONAL "CAMPUS TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE" - MISE À JOUR DU CAHIER DES CHARGES ET LABELLISATION DE 4 NOUVEAUX CAMPUS

M. NEMBRINI. - Le festival sera de courte durée, Monsieur le Président. Je vais aller très vite sur cette délibération Territoires et Talents Nouvelle-Aquitaine, car j'ai eu l'occasion de présenter ce label à 2 reprises devant cette Assemblée. Donc je ne reviens pas sur des éléments qui sont dans la délibération et que vous connaissez, sauf s'il y a des questions.

Il s'agit essentiellement d'un ajustement technique de cette délibération concernant l'attribution de ce label que l'on a prévu pour 3 ans et dans certains cas en phase d'amorçage pour 1 an. Mais surtout, l'intérêt là est l'extension, après les 7 labellisations que vous avez acceptées, à 4 autres campus des métiers et des qualifications :

- le campus cuir, textiles, mode et luxe de Thiviers, que vous connaissez bien,
- le projet de campus - qui n'existe pas mais qui est extrêmement important, dont nous avons parlé ici également - sur sports et animations,
- le projet d'école régionale de la restauration collective qui va s'installer à Poitiers sur le site de Grand-Pont dont j'ai eu l'occasion aussi de parler,
- le projet Viti-vini Campus, un campus extrêmement intéressant avec le ministère de l'Agriculture, la DRAAF, qui reliera les lycées agricoles-viticoles de notre région.

Je suis à votre disposition pour des questions s'il y en a.

Mme COLOMBIER. - Madame la Présidente, chers collègues, nous ne jugeons pas de la pertinence de ces campus qui sont, bien sûr, d'excellente qualité et qui répondent à un besoin de main-d'œuvre dans des secteurs qui sont stratégiques, mais de l'intérêt de leur labellisation régionale. Lors de la dernière séance plénière, mon excellent collègue Philippe CHAGNIAT avait soulevé plusieurs réserves sur ce label qui visait à obtenir des éclaircissements. Très sincèrement, mis à part l'élargissement de 7 à 11 campus, aucune de nos autres interrogations n'a trouvé de réponse.

Je me permets de les rappeler :

- Une plus-value discutable vis-à-vis du label national Campus des métiers et qualifications : est-ce qu'il n'y a pas une sorte de concurrence de labels ? On n'en voit pas vraiment l'intérêt et l'on n'a pas eu de réponse très claire.
- La durée de labellisation inadaptée, qui est trop courte à notre sens.

- Une enveloppe financière qui est quand même nébuleuse et dont les perspectives ne sont pas vraiment connues.
- Une gouvernance complexe et pas très lisible, qui d'ailleurs avait été soulignée par le CESER.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstenons sur la délibération à nouveau.

M. NEMBRINI. - Ecoutez, j'ai déjà donné toutes les réponses là-dessus vraiment très précisément. Je vous renvoie à ce que j'ai déjà dit. Quant à la gouvernance, regardez ce qu'il se passe à l'Aérocampus : elle est expérimentée depuis plus de 10 ans maintenant, avec un succès que beaucoup de régions nous envient.

Mme COLOMBIER. - Je vous entends bien, mais ce n'était pas clair.

Mme BROUILLE. - Nous passons au vote. Y a-t-il des contre ?

Des abstentions ? C'est donc noté pour le RN.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

N° 18

Vote sur «Label régional « Campus talents et territoires de Nouvelle-Aquitaine – mise à jour du cahier des charges et labellisation de 4 nouveaux campus»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

19 - JEUNESSE ET CITOYENNETÉ : MESURES DE SOUTIEN POUR L'AIDE ALIMENTAIRE DES JEUNES EN SITUATION DE PRECARITE

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons sur les mesures de soutien pour l'aide alimentaire des jeunes en situation de précarité.

Mme LANZI. - Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération vise à soutenir et renforcer l'aide alimentaire des jeunes en situation de précarité. Rappelez-vous, le 17 décembre 2020, nous votions une aide alimentaire d'urgence aux jeunes de 15 à 30 ans : 145 000 paniers, 1 200 tonnes de denrées distribuées grâce à des partenaires fidèles, les centres sociaux culturels, l'URHAJ, les associations de territoires. Conscients que les jeunes sont toujours en situation précaire et qu'ils sont toujours notre priorité, nous avons décidé cette année 2022 de les accompagner à travers un autre programme, à travers des réseaux et des acteurs autour de l'aide à l'investissement pour équiper, stocker, transporter, transformer, et l'aide à l'ingénierie pour accompagner les associations qui ont des projets concrets sur des actions d'aide alimentaire pour nos jeunes.

Au final, nous confirmons notre volonté d'accompagner l'ensemble de la jeunesse dans la lutte contre la précarité en Nouvelle-Aquitaine.

Je vous remercie.

Mme LAPOUGE. - Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom de l'intergroupe centriste sur cette délibération qui nous présente à la fois une synthèse du bilan de ces mesures de synthèse pour l'aide alimentaire des jeunes précaires, mais aussi de nouvelles aides régionales à l'ingénierie et à l'investissement pour les structures jeunesse qui sont au cœur de la distribution de ces aides alimentaires. Bien évidemment, nous soutenons l'initiative qui semble être intéressante, mais sur la partie bilan du dispositif, nous sommes plus interrogatifs que vous semblez l'être.

Je reviens sur les interrogations que j'ai exprimées en commission, car je n'ai pas obtenu toutes les réponses à mes questions. Celles-ci portaient sur le public cible du dispositif : après de rapides calculs, d'après les chiffres que vous nous avez fournis, nous avons constaté que seulement 0,2 % des jeunes Néo-Aquitains auraient été touchés par ce dispositif. Il m'a été répondu qu'il s'agissait d'un fléchage très précis du dispositif vers les jeunes précaires invisibles et que cela expliquait pourquoi la cible était toujours si resserrée.

Ceci ouvre donc d'autres interrogations. D'abord, quels sont les critères de détermination des invisibles ? Ensuite, s'il est absolument essentiel d'aller chercher ces invisibles, est-ce à dire que les précaires visibles devraient être moins ciblés ? L'important n'est-il pas d'aller chercher les jeunes précaires et tous les jeunes précaires ?

Enfin, quelles sont les méthodes qui ont été mises en œuvre pour aller chercher ces invisibles qui, par définition, sont hors des radars ?

En commission, Madame LANZI nous a indiqué qu'un travail de fourmi avait été mené pour y parvenir. Je n'en doute pas une seule seconde, néanmoins les chiffres sont là : 0,2 % de la population potentielle touchée par le dispositif est-il suffisant pour s'en satisfaire ? Je pense en particulier aux jeunes en zones rurales. Vous dites vous appuyer sur les têtes de réseaux pour identifier vos cibles. En agglomération et de manière générale, en zone urbaine, la stratégie se tient bien sûr ; mais *quid* des zones rurales ?

Si j'insiste sur la ruralité, c'est parce qu'une étude de l'Insee parue en janvier 2019 fait le constat que les EPCI ruraux sont les plus touchés par la pauvreté. Dans notre région, la Creuse est particulièrement concernée, mais aussi le sud de la Charente, le Lot-et-Garonne, le Périgord et bien d'autres encore. Sur un tel sujet, il est de notre responsabilité de porter l'effort sur ces territoires en particulier.

Ma deuxième interrogation porte sur le processus pour récupérer ses paniers repas. En consultant la page qui est consacrée sur le site de la Région, sur lequel des modifications substantielles ont étonnamment été effectuées depuis la semaine dernière, on constate qu'il est très disparate en fonction des départements : tantôt un formulaire Google à remplir en ligne, tantôt une adresse mail à laquelle écrire ou un numéro à appeler. Parfois, il n'est même plus possible de remplir le formulaire, comme dans les Landes ou en Corrèze. Plus problématique encore : certains jeunes n'ont même pas de porte d'entrée. Dans les Pyrénées-Atlantiques, par exemple, un seul, le Béarn, est identifié.

Bref, Madame la Présidente, je le redis : nous soutenons cette politique régionale et c'est parce que nous la soutenons que nous souhaitons qu'elle soit la plus efficiente possible. Alors j'ai une suggestion à vous faire : pourquoi ne pas soumettre ce dispositif à l'évaluation de la SEPP ? Non seulement ce serait enfin l'occasion de la réunir, mais surtout cela permettrait d'identifier les axes potentiels d'amélioration. Spontanément, j'ai déjà 3 propositions qui me viennent :

- La première serait un maillage plus fin du territoire avec un point-relais identifié dans tous les territoires où le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne régionale.

- En deuxième proposition, il y aurait une meilleure utilisation du canal des lycées, compétence de la Région. On peut identifier grâce à cela les jeunes de 15 à 18 ans en situation difficile plus rapidement.
- Une troisième proposition serait un processus uniformisé, simplifié, et qui puisse aussi limiter les délais de traitement pour les demandes.

Comparaison n'est pas raison, me direz-vous. Mais en région Occitanie - encore une fois avec Carole DELGA - où un dispositif similaire a été lancé, on recense 500 points de collecte, un formulaire unique et 3,4 millions d'euros de budget quand en Nouvelle-Aquitaine, nous y mettons moins de la moitié.

Tout ceci pour dire que les intentions sont bonnes, mais que nous pouvons faire mieux. Nous voterons bien sûr cette délibération, nous soutiendrons le dispositif, mais nous vous demandons d'être très attentifs au maillage territorial tout comme à l'élargissement du public visé.

Je vous remercie.

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme BROUILLE. - Merci Madame LAPOUGE. Effectivement, sur l'évaluation, *why not* ? Ma collègue Sandrine DERVILLE me dit que cette instance va se réunir au plus tard à la rentrée. Cela pourra donc être un premier sujet, effectivement.

M. COSTE. - Madame la Vice-présidente, chers collègues. Je confirme ce qui vient d'être dit sur l'accès au formulaire, notamment dans notre département. Cela ne fonctionne pas vraiment. Je pense qu'il y a besoin de véritablement cibler ce public invisible, mieux le définir. On est à 21,5 % de jeunes de moins de 25 ans qui sont en dessous des seuils de pauvreté. Quand on regarde la question aujourd'hui du pouvoir d'achat, l'essence, un certain nombre de coûts qui augmentent pour ces jeunes-là, on est à ce que plus de 50 % des jeunes basculent en dessous des seuils de pauvreté dans l'année qui vient.

La situation est donc très grave. Je voulais revenir sur 2 sujets complémentaires à ce qui a été dit. La précarité est aussi en milieu rural et je pense qu'il y a besoin de travailler de manière beaucoup plus étroite, d'articuler le dispositif, avec les Départements dont c'est une des missions et qui travaillent aussi sur le plan pauvreté, et peut-être avec un certain nombre de CCAS ou de centres intercommunaux d'action sociale. Parce que jusque là, ce n'est pas

trop la culture de la Région, mais c'est certainement un levier important. L'autre sujet est sur l'aide alimentaire ; l'aide alimentaire, oui, mais je pense qu'il faut que l'on favorise les producteurs locaux et de Nouvelle-Aquitaine. C'est bien toute la difficulté dans les prévisions, y compris nationales, dans le cadre de la loi qui risque d'être votée si l'Assemblée arrive à se mettre en place sur toute la question de l'inflation. Sur le chèque alimentaire, si c'est pour financer des produits importés à bas prix... je pense quand même qu'il faut que l'on fasse attention.

Le dernier sujet est qu'il y a un réseau type ProxiDon qui permet justement de pouvoir développer la question du restaurateur, par exemple, qui a un repas à 13 h 00, 13 h 30, enfin dans la journée, ou un commerçant à qui il reste des produits frais et qui peut libérer un panier très rapidement. Un certain nombre sont en train de travailler sur cette plateforme. Il y a des régions comme le Haut-Rhin qui ont avancé sur le sujet. Je pense que c'est important que l'on puisse, avec les autres collectivités, peut-être regarder comment mettre en place ce dispositif pour que l'on ait une réactivité sur le terrain et plus de souplesse.

Le groupe votera bien entendu ce rapport, mais je pense que l'on a besoin de travailler encore plus en lien avec ceux qui sont présents sur le terrain, plus que de réinventer des dispositifs régionaux.

Mme BROUILLE. - Merci pour cette intervention. Jean-Louis, des précisions ?

M. COSTE. - Vous avez en visioconférence, je crois.

Mme LARROUY. - Voilà, pour le groupe communiste. Décidément.

Mme BROUILLE. - C'est que l'on ne vous voit pas, Madame LARROUY, donc n'en prenez pas ombrage. Dites simplement peut-être à vos collègues de nous faire signe.

Mme LARROUY. - C'est que vous tournez le dos à l'écran.

Madame la Vice-présidente, Monsieur le Vice-président et mes chers collègues, nous saluons cette délibération portant sur les mesures de soutien pour l'aide alimentaire des jeunes en situation de précarité. En effet, en France, ce sont 1,5 million de jeunes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Nous avons tous en mémoire ces images malheureuses de files d'attente devant les épiceries solidaires et locales associatives. Si la crise de la Covid-19 a lourdement pesé sur leur quotidien et leurs conditions de vie, cette situation n'est malheureusement pas nouvelle. En exacerbant les inégalités, la crise sanitaire a seulement fait en sorte que plus personne ne puisse désormais ignorer ces réalités. Face aux difficultés rencontrées par nos jeunes urbains et ruraux, la Région Nouvelle-Aquitaine a réagi dès 2020

en mettant en place un plan de soutien à l'aide alimentaire. Comme rappelé dans la délibération, cette mesure a permis la distribution de plus de 145 000 paniers composés de denrées alimentaires et de produits d'hygiène.

A l'origine, ce plan était de nature exceptionnelle et nous nous félicitons de cette volonté aujourd'hui de construire une réponse durable contre la précarité de nos jeunes citoyens et citoyennes, notamment ceux et celles les plus éloigné.e.s des structures de soutien. Ces aides à l'investissement et à l'ingénierie vont permettre aux structures de continuer d'agir de manière plus efficace encore. A elles seules, les Régions et plus largement les collectivités territoriales ne peuvent pas éradiquer la pauvreté et la précarité. Par contre, couplé à des aides d'État telles que l'allocation d'autonomie pour les jeunes d'un montant de 1 063 euros, ce plan pourrait permettre de réduire drastiquement les difficultés auxquelles fait face notre jeunesse.

C'est ainsi que nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je laisse la parole à Jean-Louis NEMBRINI.

M. NEMBRINI. - Quelques éléments sur les chiffres, Madame LAPOUGE, qu'Isabelle LARROUY vient de rappeler : depuis mars 2021, nous avons distribué 2 300 paniers en moyenne par semaine, 145 000 paniers, 10 repas par panier, 1,5 million de repas distribués. Ce n'est sans doute pas suffisant, eut égard à l'état de la misère dans notre pays, j'en suis d'accord. Mais c'est quand même très significatif et je remercie Isabelle LARROUY de l'avoir signalé.

Ensuite, l'adaptation territoriale : qu'il y ait des différences départementales, c'est justement parce que nous voulons nous adapter aux spécificités locales. Je suis très attentif à ce qu'a dit Pascal COSTE tout à l'heure : toucher les jeunes, c'est s'adapter au territoire tel qu'il est. J'ai sous les yeux une carte qui montre l'action territoriale - elle est à votre disposition - et vous verrez que cette capacité d'adaptation permet d'atteindre au plus profond de notre territoire. Ce ne sont peut-être pas des modalités identiques partout, mais effectivement cela permet de toucher au mieux. Et puis si vous souhaitez que l'on améliore notre dispositif, je suis tout à fait d'accord, sous réserve de l'accord du Président bien évidemment, pour que l'on observe ensemble pour améliorer les choses. Mais ne critiquons pas *a priori* un dispositif qui est là pour être extrêmement souple.

Mme LAPOUGE. - Je n'ai pas critiqué. J'ai même bien dit qu'on le soutenait.

M. NEMBRINI. - Je ne l'ai pas vécu comme une critique, je l'ai vécu bien entendu comme une volonté d'aller plus loin ensemble en prenant en compte les éléments qu'évoquait Pascal COSTE tout à l'heure.

Mme BROUILLE. - Merci Jean-Louis.

Y a-t-il des contre ? Des abstentions ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 19

Vote sur «Jeunesse et citoyenneté : mesures de soutien pour l'aide alimentaire des jeunes en situation de précarité»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - FUSION DES LYCEES LEONCE VIELJEUX À LA ROCHELLE (17) ET DES LYCEES ANTOINE DE SAINT-EXUPERY À PARENTIS-EN-BORN (40)

M. NEMBRINI. - Nous vous présentons 2 fusions de lycées. De quoi s'agit-il ? A Parentis et à La Rochelle, nous avons au lycée de Parentis Antoine-Saint-Exupéry 2 lycées côte à côte : 1 professionnel et 1 général. Alors puisque l'on parle sans cesse d'égalité de traitement, d'égalité d'excellence, je crois qu'à chaque fois que l'on a l'occasion de les fusionner, il faut le faire.

Je sais qu'il pourrait y avoir des préventions, car souvent quand l'État propose des fusions, c'est aussi pour faire une économie de moyens. Ce n'est pas toujours une mauvaise chose de faire des économies. En l'occurrence, ce n'est pas le cas ici du tout, car les structures restent identiques, mais les jeunes vont avoir une même direction, une même vie scolaire, une même Maison des lycéens, qu'ils soient de la voie professionnelle ou qu'ils soient de la voie générale ou technologique.

Nous l'avons fait à Villeneuve-sur-Lot au grand bénéfice du lycée professionnel, je le rappelle. Ceci est fait à Parentis et proposé également au lycée Vieljeux à La Rochelle, accord du Conseil d'administration. Je crois que ceci est très important.

En commission, une question a été posée - je crois que c'était Isabelle LARROUY, je me permets de lui répondre au cas où elle aurait envie de refaire une intervention pour dire les mêmes choses : elle s'inquiétait du fait que comme nous avons 2 établissements, lorsque les demandes de voyages arriveraient à la Région, on ne les considère plus que comme un seul établissement et que du coup, ils aient moins de voyages. Je vous dis que je veillerai - et Nathalie est là, le témoin et l'actrice qu'elle a été dans la précédente mandature et qu'elle continue d'être aujourd'hui -, nous allons veiller à ce que les lycéens de la voie professionnelle aient le même accès aux voyages. Vous savez que notre délibération est spécifiquement faite pour venir à l'appui des jeunes les plus en difficulté et qui viennent de milieux défavorisés. C'est souvent le cas encore en milieu professionnel, malgré tous les discours sur l'excellence et l'égalité de traitement. Nous allons y veiller très attentivement.

Donc je vous propose d'adopter cette délibération.

M. JLALJI. - Je suis au Conseil d'administration du lycée Saint-Exupéry. Il y a eu des questions dans mon groupe, justement par rapport au fait de regrouper les 2 lycées, etc., donc j'ai rassuré dans mon groupe et je rassure ici aussi : les 2 Conseils d'administration

sont d'accord, d'ailleurs ils se tenaient déjà en même temps depuis longtemps, avec au moment du vote un vote séparé selon que l'on soit au CA du professionnel ou celui du général. Donc il n'y a pas d'inquiétude à avoir, que ce soit les syndicats, que ce soit les parents d'élèves, tout le monde est d'accord donc il n'y a pas de soucis particuliers sur cette question.

Mme BROUILLE. - Merci pour ce retour terrain. S'il n'y a pas de problématique, c'est une délibération adoptée à l'unanimité ?

Merci. Nous passons donc au plan régional de réduction des tensions de recrutement avec le soutien à l'évolution et la reconversion professionnelle des actifs.

N° 20

Vote sur «Fusions des lycées Léonce Vieljeux à La Rochelle (17) et des lycées Antoine De Saint-Exupery à Parentis-en-Born (40)»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**21 - PLAN REGIONAL DE REDUCTION DES TENSIONS DE RECRUTEMENT : SOUTIEN À
L'EVOLUTION ET LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE DES CHERCHEURS
D'EMPLOI**

Mme DESROSES. - Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. Vous le savez, depuis près d'un an, le marché du travail connaît un dynamisme fort sous l'effet d'une reprise économique sans précédent depuis 2009. Ce contexte se traduit par de fortes tensions de recrutement des entreprises, comme nous l'avons déjà évoqué lors de la séance plénière du 7 février 2022 lorsqu'a été adopté par l'Assemblée plénière le plan régional de réduction des tensions de recrutement.

Il existe quand même un paradoxe, car nous avons actuellement toujours un nombre record d'offres d'emplois disponibles et le maintien d'un niveau encore élevé de chômage, notamment celui de longue durée, sans compter que la crise sanitaire a eu une grande influence sur l'envie de se réorienter. En effet, en 2021, c'est près de 33 % des actifs souhaitant se former qui le faisaient pour cela.

La combinaison de ces phénomènes nous mène donc à devoir trouver de nouveaux leviers d'action pour que les actifs se saisissent de nombreuses opportunités d'emplois pouvant répondre à leur aspiration d'évolution professionnelle, sans bien sûr freiner les entreprises dans leur développement.

La Région Nouvelle-Aquitaine se mobilise pour répondre à ces enjeux ; ainsi, par avenant du pacte régional d'investissement dans les compétences et sur la base d'une dotation de l'État de près de 24 millions pour la réalisation de 3 429 parcours supplémentaires, la Région déploie un plan d'action autour de 4 axes, dont l'un vise à soutenir l'évolution et la reconversion professionnelle des actifs, ce dont nous allons parler.

Il s'agit d'abord sur la demande de formation des actifs en favorisant l'orientation vers les secteurs d'activité en tension : ce que nous proposons ici est de développer les aides individuelles à la formation et à la qualification, en appui bien sûr d'un projet professionnel d'évolution ou de reconversion professionnelle, et en complémentarité avec l'offre collective de formation. De plus, la Région souhaite déployer un dispositif d'abondement du compte personnel de formation des demandeurs d'emploi en ciblant des formations supérieures qui sont, nous le savons tous, les plus coûteuses. Nous voulons aussi viser les formations amenant à l'exercice de métiers en tension. Cet abondement sera assuré par la Caisse des

dépôts et consignations qui gère le CPF, et fera évidemment l'objet d'une convention qui précisera les conditions de mise en œuvre de l'enveloppe financière qui sera déléguée par la Région à la caisse.

Il est également proposé de modifier le règlement d'intervention des aides individuelles régionales, afin d'allonger la durée de prise en charge des formations, mais aussi de relever le plafond de l'aide par bénéficiaire en vue de mieux couvrir les coûts de formation, notamment pour ceux qui n'ont pas ou très peu de crédits sur leur compte personnel de formation ; mais aussi de fluidifier les paiements auprès des organismes accompagnateurs de la validation des acquis de l'expérience, et d'adapter le montant de l'aide aux parcours actuellement financés.

Enfin, sur l'incidence financière régionale, le partenariat avec la Caisse des dépôts a pour objectif de dynamiser le soutien financier régional en faveur des parcours professionnels et de la formation tout au long de la vie. Le budget 2022 prévoit 3,5 millions d'autorisations d'engagements sur les crédits régionaux, et je vous rappelle qu'une enveloppe complémentaire de 2 millions sera mobilisée dans le cadre des dépenses prévues au titre du plan de réduction des tensions de recrutement sur la période de mise en œuvre dudit plan.

M. DARTIGOLLES. - Madame la Vice-présidente, chers collègues, le groupe Centre et Indépendants votera pour et sans réserve cette délibération visant à allonger la durée de prise en charge des aides individuelles régionales, à relever le plafond des aides couvrant les coûts de formation et - vous l'avez dit Madame DESROSES - en partenariat avec la Caisse des dépôts et des consignations, abonder le dispositif du compte personnel de formation.

Ces décisions vont dans le bon sens, car fluidifiant et renforçant l'accompagnement des transitions professionnelles des actifs, et cela dans un contexte de tension de recrutement sans précédent, que nous devons impérativement résoudre afin de ne pas freiner la croissance des entreprises. Désormais, on connaît parfaitement les causes des tensions de recrutement :

- Tout d'abord, une amélioration historique du marché du travail en Nouvelle-Aquitaine - sans doute aussi en Occitanie - avec un taux de chômage de 6,6 %, en dessous de 7 %, -0,6 points par rapport à la moyenne nationale ;
- Une baisse annuelle de 17 % des demandeurs d'emploi sans activité ;

- En 2022, un nombre de projets de recrutement de 331 000 emplois, soit une hausse de 11 % dont près de 70 % de ces mêmes projets seront difficiles à pourvoir.
- Une faible attractivité des métiers les plus porteurs - services à la personne, cafés/hôtels/restaurants, BTP, industrie, etc. - due à la fois à une méconnaissance de ces métiers, mais également aux conditions de travail : pénibilité, évolution professionnelle ou rémunération.
- Une inadéquation entre formation des actifs et profils recherchés par les entreprises, inadéquation pouvant être résolue avec l'adoption de solutions analogues à celles présentées dans la délibération qui nous est proposée au vote.

Mme GAGNEUR. - Madame la Présidente, chers collègues, la problématique des tensions de recrutement revêt une ampleur telle que les acteurs économiques de premier plan comme la Région s'en saisissent légitimement à travers ce plan de réduction des tensions qui nous est présenté. Il y a effectivement urgence à agir, mais il convient fondamentalement de se questionner sur la causalité. Comment et pourquoi, dans certains secteurs d'activité, tant d'emplois demeurent non pourvus alors qu'il existe dans notre pays, dans notre région, un nombre de personnes privées d'emploi très élevé, trop élevé ? Parmi ces explications, l'orientation professionnelle des jeunes est susceptible de poser question d'une manière générale. Nous le voyons dans nos territoires, bon nombre de jeunes quittent leur cursus scolaire sans aucune formation, sans diplôme, avec souvent même des difficultés pour lire et écrire.

Dès lors, cet état de fait dresse les contours d'un frein évident dans l'insertion des jeunes et de l'emploi, laissant donc des postes non pourvus par inadéquation. A notre sens, un volet découverte devrait être développé afin d'aller vers l'objectif d'acquérir un métier et des savoir-faire à travers une vocation. Les fameuses crises de vocation, trop souvent analysées hors de leurs causes sociales, trouvent précisément leurs origines dans la dévalorisation des métiers, des conditions de travail et des rémunérations. La récente et médiatique séquence du recrutement des professeurs en *speed dating* a été une navrante et révoltante illustration des effets de cette dévalorisation. Elle se traduit désormais par de réelles difficultés de recrutement dans la profession.

Les services de la Région, de l'État et Pôle Emploi ont établi une liste des métiers en tension, dont la longueur confirme la légitimité et l'urgence de traiter cet enjeu. Quelques chiffres et exemples plus précis viendront étayer l'ampleur de la problématique en France : ce sont 40 000 à 50 000 chauffeurs routiers qui manquent aux entreprises du transport routier, 15 000 conducteurs pour assurer le service de transport scolaire en France pour la

prochaine rentrée scolaire de nos enfants. La SNCF peine aussi à recruter des conducteurs de train : il en manque une centaine. Sans parler des personnels de santé, dont la situation a été évoquée par mon collègue Alain BACHÉ en introduction de séance.

Tout cela doit évidemment nous interpeller. Il y a tout lieu de s'interroger sur la question même du travail, du rapport que les salariés en ont, tout comme les employeurs. Comment l'individu est-il reconnu du point de vue intellectuel, du bien-être, de la reconnaissance et de la rémunération ? L'emploi doit passer selon nous par la reconnaissance de l'utilité sociale à l'entreprise et à l'être humain, donc par des garanties protectrices qui consolideront l'attractivité du métier.

C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas rester inertes face à la destruction des statuts, des conventions, des droits individuels et collectifs, et au fait essentiel de percevoir un salaire pour pouvoir tout simplement vivre, et vivre bien. Dans l'enseignement, ce sont 107 243 agents non titulaires ; dans les hôpitaux, ils sont au nombre de 160 000. Face à ce constat, nous insistons sur la question du lien social et de son utilité en relation avec la qualité des conditions de travail.

Nous voterons bien évidemment favorablement cette délibération. Merci.

Mme BROUILLE. - Merci Madame GAGNEUR.

On va passer au vote.

Y a-t-il des contre ? Des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité. Bravo Madame DESROSES.

N° 21

Vote sur «Plan régional de réduction des tensions de recrutement : soutien à l'évolution et à la reconversion professionnelle des chercheurs d'emploi»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : ETCHEÇAHARRETA Bixente (Arrêté de déport n° 2022_054_DARE)**

**22 - SERVICE PUBLIC REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE :
RECONDUCTION DES 2 HABILITATIONS DE SERVICE PUBLIC (HSP) SOCLE DE
COMPETENCES ET PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION**

Mme BROUILLE. - Nous passons à la suivante sur le service public régional de formation professionnelle : reconduction des 2 habilitations de service public, socle de compétences et premier niveau de qualification.

Mme DESROSES. - Merci Madame la Vice-présidente. La Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix - vous le savez - de recourir aux habilitations de service public dans le cadre du service public régional de formation professionnelle qu'elle organise et finance avec l'appui du Pacte régional d'investissement dans les compétences. Le but est de pouvoir permettre la qualification des personnes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés d'insertion et/ou d'apprentissage. L'habilitation de service public permet de sécuriser les parcours de formation des publics ciblés, mais offre également un cadre de stabilité aux organismes de formation, avec des conventions de mandat d'une durée de 5 ans. Depuis 2020, la Région a mis en place 2 habilitations de service public :

- Une habilitation premier niveau de qualification permettant à des chercheurs d'emploi sans qualification d'acquérir, au travers de parcours sans couture et sécurisés (rémunération majorée, hébergement, restauration), une qualification professionnelle dans 7 secteurs d'activité à fort potentiel d'emploi sur le territoire régional. Ces formations sont notamment mises en œuvre par des opérateurs publics, des opérateurs privés, mais aussi associatifs.
- Une deuxième habilitation, celle de socle de compétences, qui offre cette fois-ci aux actifs de la région un accès aux 8 compétences-clés qui permettent à chaque citoyen de s'adapter aux changements de la société, d'étudier, de travailler, d'accompagner ses enfants et d'évoluer professionnellement.

Il est à noter qu'en à peine 18 mois et malgré l'impact de la pandémie sur les entrées en formation en 2020, ces 2 dispositifs ont permis de former plus de 31 000 personnes en Nouvelle-Aquitaine. Une évaluation de ces 2 habilitations est en cours.

Ces 2 HSP avaient une durée initiale de 3 ans, avec une reconduite optionnelle en 2023, en cohérence avec le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022. L'avenant n°2 du pacte voté, je vous le rappelle, lors de la séance plénière du 7 février

2022, a prolongé la durée de ce dernier jusqu'au 31 décembre 2023 et permet donc d'étendre la durée des HSP et de maintenir leur capacité de formation actuelle sur toute l'année 2023. Notez que cette prolongation permet ainsi d'assurer une continuité de l'offre de formation dans l'attente de l'adoption du prochain contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle, et de sa déclinaison en une nouvelle stratégie régionale de formation.

Les opérateurs de formation doivent être prévenus de sa reconduction dans un délai raisonnable avant la date d'échéance. Un avenant aux conventions-cadres sera présenté au vote lors d'une prochaine séance plénière et les autorisations d'engagement nécessaires pour couvrir l'année de reconduction et les fins de parcours de formations en 2024 seront également soumises au vote de l'Assemblée plénière lors de la présentation de la prochaine décision modificative du budget.

Sur les incidences financières, notez que le montant maximal des AE nécessaires pour ces reconductions et prolongations est estimé de façon prévisionnelle à 98 millions. Elles seront inscrites au budget supplémentaire 2022, en lien avec la prolongation du pacte régional d'investissement dans les compétences qui est l'objet de l'avenant n°2 adopté lors de la séance plénière du 7 mars 2022. Néanmoins, je tiens à vous signaler que la durée des parcours de formation est moins longue que prévu, amenant donc - et cela va faire plaisir à Sandrine DERVILLE - des coûts de formation moins élevés également.

M. GUERIT. - Oui, merci Madame la Vice-présidente. Sur le papier, nous aurions pu voter cette délibération. Nous sommes tous d'accord pour effectuer un effort important pour aider les Néo-Aquitains les plus éloignés de l'emploi à se diriger vers une formation, en particulier les personnes en situation d'illettrisme ou d'illectronisme, et les jeunes sans la moindre qualification. Certes, je l'ai déjà dit : on nous demande de compenser à travers la formation professionnelle tous les échecs de l'Education nationale. Mais dans notre position, nous devons bien sûr agir pour aider ces personnes.

Cependant, encore une fois, c'est sur le papier. Dans les faits, votre action pour les Néo-Aquitains dans la souffrance est bien moindre que ce que vous nous vendez : votre attention est en effet bien trop retenue par d'autres publics, en premier lieu - vous l'aurez compris - les migrants.

Par exemple, l'habilitation socle de compétences contient le fameux dispositif Français Langue Étrangère, un tonneau des Danaïdes dont le but est d'apprendre à ces migrants les bases du français, mais aussi nos codes culturels. Entre parenthèses, l'objectif de ces

formations est aussi d'orienter les bénéficiaires vers des métiers en tension. Désolé de vous le dire, mais ce n'est pas en apprenant à des immigrés à lire le français et ce qu'est la laïcité qu'ils vont devenir employables dans les domaines en manque de main-d'œuvre comme la pharmaceutique ou la cybersécurité. Fin de parenthèse.

Mais ce qui est le plus scandaleux avec ce dispositif Français Langue Étrangère est qu'il est très loin d'être marginal. Vous y mettez le paquet. C'est vous-mêmes qui nous aviez donné des chiffres très éloquentes lors de la plénière de décembre dernier, au cours du bilan d'étape du Pacte régional d'investissement dans les compétences. Vous avez consacré 96 millions d'euros au financement de cette habilitation socle de compétences au cours des 4 dernières années. 42 des places de formations créées dans ce cadre l'ont été pour ce dispositif Français Langue Étrangère. C'est un véritable scandale : on s'éloigne beaucoup de promesses d'agir en priorité pour les habitants des zones rurales, les porteurs de handicap ou les parents isolés, auxquels devait s'appliquer prioritairement cette habilitation.

C'est ainsi que dans chaque Commission permanente, ce sont des centaines de milliers d'euros, voire parfois des millions d'euros, que nous voyons distribués pour l'organisation de formations au profit des migrants. Près de 300 000 euros dans la commission qui va suivre cette plénière ; plus de 200 000 euros à la commission de mai ; 150 000 dans celle de février et 200 000 euros dans celle de mars. Et l'on pourrait continuer la liste pendant très longtemps.

A ce scandale s'en ajoutent d'autres, car les aides au bénéfice des migrants se répandent aussi dans bien d'autres dispositifs.

Mme JOUVE. - Le racisme est un délit, Monsieur. Vos propos depuis tout à l'heure sont insupportables.

M. GUERIT. - Notamment la lutte contre l'illettrisme...

M. COLOMBIER. - Et bien saisissez les tribunaux, mais laissez-nous parler.

M. GUERIT. - ...premier niveau de qualification, aux fameux mineurs isolés étrangers qui sont, pour beaucoup, aussi mineurs que je suis archevêque.

Vous l'aurez compris : face à cette préférence étrangère, le groupe Rassemblement national s'opposera bien évidemment à la reconduction de ces 2 habilitations de service public.

Mme BROUILLE. - Monsieur DARTIGOLLES...

Mme DESROSES. - Est-ce que je peux répondre ? Je vais répondre d'abord. Les migrants ont le droit de se former. Les migrants ont le droit de travailler. Et quand vous dites que je mets le paquet, je continuerai de mettre le paquet et tant que je serai Vice-présidente, je mettrai le paquet.

Et vous pourrez continuer à chaque séance plénière de me ressasser toujours les mêmes choses, je vous redirai toujours les mêmes choses.

M. COLOMBIER. - Voilà, vous êtes contents, vous vous faites applaudir, c'est bien. C'est votre choix.

Mme DESROSES. - Je n'ai rien demandé. Je n'ai pas demandé à ce que l'on m'applaudisse.

M. COLOMBIER. - Il n'y a pas de sous-élus. C'est votre choix, nous avons le nôtre, c'est tout.

Mme BROUILLE. - Monsieur DARTIGOLLES.

[Interventions hors micro]

Mme DESROSES. - Venez avec moi lors des visites, vous verrez.

M. COLOMBIER. - Pas de leçon de morale de la part de la gauche.

Mme DESROSES. - Mais si, justement. Venez sur le terrain pour voir.

Mme BROUILLE. - La parole s'il vous plaît !

M. COLOMBIER. - Vos hurlements ne changeront rien au problème.

Mme BROUILLE. - Monsieur COLOMBIER, la parole est à Monsieur DARTIGOLLES. Merci.

M. DARTIGOLLES. - Vous avez fini ? Alors, Madame la Présidente, chers collègues et chère Karine, Madame la Vice-présidente, vous allez mettre le paquet et nous serons à vos côtés. Vous m'entendez ? Voilà.

Je ne vous ai pas interrompu.

M. COLOMBIER. - Vous faire applaudir vous aussi. Allez, applaudissements !

M. DARTIGOLLES. - Ces discours haineux ! En plus, vous ne connaissez pas les dossiers.

M. COLOMBIER. - Mais oui, on connaît cela depuis 30 ans.

M. DARTIGOLLES. - Je vais vous lire la fiche de la CSP et vous verrez que ce que vous êtes en train de déclarer ne sont que des fantômes. C'est pour faire peur, tout simplement. C'est inadmissible !

M. COLOMBIER. - Arrêtez vos rengaines.

M. DARTIGOLLES. - L'HSP socle de compétences, la fiche technique - désolé de vous imposer cela, chers collègues, mais quand même - a pour ambition de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, de proposer également des formations de français/langue étrangère et de permettre l'acquisition de l'anglais, du numérique, de la remise à niveau d'un public visé. Le public visé est toute personne de 16 ans et plus à la recherche d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion et/ou d'apprentissage, les salariés en insertion par l'activité économique, tous ceux qui travaillent ou vivent dans des quartiers prioritaires de la ville.

Vous voyez ? Donc c'est vraiment un levier et un outil indispensable, et entre autres à l'heure actuelle avec la crise internationale, nous avons les déplacés ukrainiens qui bénéficient avantageusement de cette HSP. Je tenais à le dire.

A travers cette délibération, il est donc proposé de reconduire d'une année 2 habilitations de service public, et ainsi de permettre aux stagiaires de terminer les parcours qu'ils auront engagés durant cette dernière année de reconduction. Au regard des objectifs visés par les 2 habilitations de service public, dont ceux d'acquérir un premier niveau de qualification professionnelle ou de lutter contre l'illettrisme, le groupe Centre et Indépendants votera cette délibération tout en souhaitant - et vous l'avez dit Karine - une évaluation effective et qualitative de ces 2 dispositifs qui ont permis de former plus de 31 000 demandeurs en 18 mois, avec 2 points de vigilance :

- Ces HSP ont pour ambition de permettre des parcours individualisés, des parcours sans couture ni rupture, en lien avec le besoin des personnes. Est-ce réellement le cas ? On a dans la délibération le nombre de 31 000 personnes, ce qui est énorme ; maintenant il va falloir regarder ce que cela donne concrètement.
- Nous souhaitons une évaluation sur la simplification de l'accès à la formation pour des personnes qui n'auraient pas pu s'y engager sans les HSP.

Mais bien évidemment, avec force et conviction, nous votons cette délibération.

Mme BROUILLE. - Merci Monsieur DARTIGOLLES. Madame GAGNEUR.

Mme GAGNEUR. - Je voudrais répondre à notre collègue du RN, même si le mot « collègue » dans son cas me donne envie de vomir.

M. COLOMBIER. - Ce n'est pas la peine, je n'attends pas de réponse de votre part. Cela fait 30 ans que vous dites la même chose et 30 ans que l'on dit la nôtre. C'est cela, la démocratie, ma chère collègue. C'est la démocratie.

M. JLALJI. - Supportez que l'on vous réponde ! C'est cela, la démocratie : supportez que l'on vous réponde.

M. COLOMBIER. - Moi, je ne hurle pas. On fait une intervention, c'est tout.

Mme BROUILLE. - S'il vous plaît, stop !

M. COLOMBIER. - Arrêtez votre cinéma, voilà.

Mme BROUILLE. - Je donne la parole à Madame GAGNEUR.

Mme GAGNEUR. - C'est vous qui faites du cinéma. Je ne vous ai pas interrompu. Le minimum est que vous me laissiez parler.

M. COLOMBIER. - C'est cela, écoutez, faites-vous élire comme l'on se fait élire maintenant dans ce pays et vous reviendrez nous en parler, car nous avons les Français à côté de nous. C'est tout. Vos leçons de morale ne nous impressionnent pas. Mais moi, je le dis calmement. Je ne hurle pas comme l'une de nos collègues, c'est tout.

Mme BROUILLE. - Monsieur COLOMBIER, je ne vous ai pas donné la parole. Vous respectez Madame GAGNEUR jusqu'à la fin...

M. COLOMBIER. - Cela m'est égal.

Mme BROUILLE. - Monsieur COLOMBIER, cela suffit. Vous n'avez pas la parole, c'est Madame GAGNEUR.

M. COLOMBIER. - Je ne suis pas un élu moins élu qu'un autre. Si l'on nous invective, dans ce cas-là nous répondrons avec ou sans votre permission, Madame la Présidente de séance.

Mme BROUILLE. - Je ne vous traite pas comme vous traitez Madame GAGNEUR. S'il vous plaît, taisez-vous !

Mme REQUENNA. - Est-ce que vous pouvez respecter la Présidente ?!

Mme BROUILLE. - Madame GAGNEUR, allez-y.

[Interventions hors micro]

Mme BROUILLE. - Madame GAGNEUR, je vous écoute.

M. COLOMBIER. - Madame la Présidente, je vous demande de faire respecter un peu la police de l'Assemblée ! Allons !

Mme BROUILLE. - Si vous pouviez simplement m'aider en vous taisant, ce serait déjà pas mal, Monsieur COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Si vous dites la même chose à votre collègue.

Mme BROUILLE. - Madame GAGNEUR.

Mme GAGNEUR. - La réaction me semble d'autant plus injustifiée que ce qui dérange en permanence le RN depuis de très nombreuses années est le fait que les migrants refusent de s'intégrer et d'apprendre le français. Il me semble que là, c'est un pas qui va dans votre direction. Leur permettre d'apprendre le français, de s'intégrer, d'apprendre la laïcité et toutes les autres matières qui leur permettent de vivre dans notre pays est juste la base de l'accueil. Il me semble que l'on est une terre d'accueil.

M. COLOMBIER. - Cela ne marche pas, c'est un échec.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Nous allons passer au vote.

M. COLOMBIER. - On peut faire un débat national si vous voulez, je ne crois pas que cela...

Mme BROUILLE. - ...Y a-t-il des contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Cette très belle délibération est adoptée avec une très belle majorité et je vous remercie.

N° 22

Vote sur «Service public régional de formation professionnelle : reconduction des deux Habilitations de Service Public (HSP) Socle de compétences et Premier niveau de qualification »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A LA MAJORITE

23 - PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) POUR LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Mme BROUILLE. - Nous passons au Pacte territorial d'insertion pour le département des Deux-Sèvres.

Mme DESROSES. - Merci Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. Je ne vous apprends rien en vous disant que la Région Nouvelle-Aquitaine, tout comme les Départements, porte une attention particulière à l'accès à la formation et à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle, notamment les bénéficiaires du revenu de solidarité active.

La crise sanitaire qui a lieu en France depuis 2020 a vu le nombre de bénéficiaires du RSA en Nouvelle-Aquitaine fortement augmenter pour atteindre un pic au mois de novembre de 152 400 foyers allocataires. Avec la reprise de l'activité économique, le nombre d'allocataires est cependant revenu à son niveau d'avant-crise, soit 142 000 en juin 2021. Toutefois, parmi ceux déjà présents avant la crise, on relève un accroissement de la précarité en un an et demi, avec un taux de dépendance aux prestations sociales bien plus important.

La Région Nouvelle-Aquitaine participe depuis plusieurs années à la mise en œuvre des Pactes territoriaux d'insertion portés par les Départements en mobilisant l'ensemble de ses leviers pour la formation professionnelle et l'emploi. Il faut noter qu'en 2021, les allocataires du RSA représentaient 27 % des entrées sur les dispositifs de formations de la Région alors que leur part dans la demande d'emploi se situe à 12 %. Pour rappel, le PTI organise la coordination des acteurs de l'insertion et de l'emploi pour la mise en œuvre des actions d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, visant leur insertion sociale et professionnelle. Mais bien entendu, la mobilisation et la coopération de l'ensemble des partenaires est indispensable à la réussite des politiques d'insertion.

La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Deux-Sèvres avaient déjà noué des partenariats au travers d'un précédent PTI allant de 2014 à 2020 et concrétisé ensemble des objectifs communs. Le Département a d'ailleurs mené une évaluation pour le nouveau pacte, et de nombreuses concertations auxquelles la Région Nouvelle-Aquitaine a été associée. Ce nouveau PTI, qui aura lieu de 2022 à 2027, repose sur 4 axes majeurs :

- Renforcer l'accompagnement et garantir les parcours sans couture vers l'emploi et la qualification,
- Optimiser les ressources mobilisables sur les territoires,
- Développer les appuis auprès des personnes afin de surmonter les obstacles de l'insertion,
- Favoriser l'accès à l'emploi.

Bien entendu, il faut, pour atteindre ces objectifs, que le PTI prévoie la montée en compétence des publics ciblés ainsi que leur insertion professionnelle. Pour ce faire, il faut agir notamment sur l'accès à la formation des publics peu qualifiés, sur l'attractivité des métiers dans les filières en tension et sur l'accompagnement des personnes vers et dans l'emploi.

Notre souhait est que cette dynamique de collaboration conduise à un renforcement de la qualité du service public rendu aux jeunes et aux adultes pour qu'ils accèdent à une insertion professionnelle pérenne, et dans un secteur dans lequel ils pourront s'épanouir.

Il est à noter que cette décision permettra de valoriser les financements régionaux consacrés à l'accès à la formation et à la qualification professionnelle des bénéficiaires du RSA. Les opérations conduites se réaliseront dans le cadre budgétaire annuel adopté par le Conseil régional.

Je vous remercie.

M. GUERIT. - Merci Madame la Vice-présidente. Nous partageons bien évidemment l'esprit de ce Pacte territorial d'insertion et sa volonté de lever les freins qui s'imposent aux allocataires du RSA dans l'accès à un emploi durable. Au-delà de la formation, les questions de mobilité, de santé et d'insertion sociale sont majeures, et votre diagnostic va dans le bon sens.

Cependant, permettez-nous d'être très réservés sur l'efficacité de ce pacte ; il suffit de lire les retours d'expérience sur sa précédente mouture pour le comprendre rapidement. Je vous ferai l'économie de vous lire l'ensemble des critiques émises par les acteurs de l'insertion et me contenterai de vous rappeler les plus significatives présentes dans ce rapport. Je cite : « On a un pacte territorial d'insertion très nébuleux. On ne sait pas quelle a été son existence, on n'en a aucune sur les territoires. » Ou encore : « L'offre de formation n'est pas toujours bien connue et appropriée par les acteurs. » Ou enfin : « Le PTI, c'est un affichage. Ce sont des réunions formelles, mais il n'y a aucune réalité opérationnelle. »

En résumé, personne n'y comprend rien, mais je tiens à vous rassurer : ce n'est pas le seul Pacte d'insertion concerné. Le constat est le même partout ailleurs, que ce soit dans les Régions ou non. Il faudrait alors peut-être commencer à se demander pourquoi c'est aussi illisible. Je vous avouerais que j'ai ma petite idée. Quand on voit qu'interviennent dans ce pacte le Conseil régional, le Conseil départemental, l'État, l'agglomération de Niort, Pôle Emploi, la CAF, la MSA, l'agence régionale de santé, les missions locales, des Maisons de l'emploi, des CBE, on ne peut évidemment que pondre une usine à gaz. Comme dans beaucoup de domaines, le millefeuille territorial et administratif est le cœur du problème ; il est évident qu'aucun dispositif ne peut être lisible et efficace en combinant les interventions d'autant d'acteurs.

Evidemment, vous ne remettez nullement à plat ce système, mais tentez d'en simplifier la gouvernance. Le problème avec les technocrates est que quand ils essaient de simplifier une usine à gaz, ils arrivent à nous pondre une usine à gaz encore plus complexe. Quand je vois - je cite - que « dans un souci de lisibilité », vous comptez créer une instance supplémentaire regroupant les SPIE, les PTI, les SPE et une instance usagers participative animée par un chargé de mission formé aux techniques de participation, je me dis que la simplification n'est vraiment pas pour demain.

Puisque vous ne vous attaquez pas au cœur du problème, il est évident que lorsque l'on devra faire le bilan de ce nouveau Pacte d'insertion en 2027, le constat sera malheureusement le même que pour celui qui s'achève : un dispositif illisible et inefficace.

En conséquence, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il d'autres prises de parole avant que Karine DESROSES apporte des éléments ?

Mme DESROSES. - Oui, juste une petite réflexion : comme nous allons sur un nouveau PTI, l'objectif est de corriger les quelques erreurs qui potentiellement auraient pu être commises lors du précédent PTI.

M. GUERIT. - C'est très bien, merci.

Mme BROUILLE. - Merci. On a donc noté l'abstention du RN.

Y a-t-il des contre ? D'autres abstentions ?

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

N° 23

Vote sur «Pacte Territorial d'Insertion (PTI) pour le département des Deux-Sèvres »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE :**

DARTIGOLLES Daniel (Motif professionnel)

DUFORESTEL Pascal (Membre suppléant de Mission locale Sud-Deux-Sèvres)

LANZI Nathalie (Membre titulaire Maison de l'emploi et des entreprises Parthenay et Gâtine / Membre suppléante de CBE Niortais et Haut Val de Sèvre)

24 - AGIR AVEC LES TERRITOIRES POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI : PARTENARIAT AVEC LES PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Mme BROUILLE. - Délibération 24, agir avec les territoires pour l'insertion et l'emploi, partenariat avec les plans locaux pour l'insertion et l'emploi.

Mme DESROSES. - Mes chers collègues, nous l'avons dit au cours de cette séance : les créations d'emplois ont vigoureusement repris au second semestre 2021 et révélé des tensions croissantes de recrutement dans de nombreux secteurs et dans de nombreuses entreprises. Dans ce contexte, travailler sur l'accès à l'emploi suppose d'actionner de nombreux leviers structurels et conjoncturels pour que la diminution du chômage ne soit pas un frein au développement économique, mais qu'au contraire elle soit l'opportunité de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de celles et ceux qui se sont trouvé.e.s éloigné.e.s par un défaut de qualification adaptée en particulier.

Pour rappel, les plans locaux pour l'insertion et l'emploi ont été initiés par les communes et les intercommunalités afin d'accompagner des publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle vers la formation et l'emploi. On en trouve 24 en Nouvelle-Aquitaine pour couvrir 50 % du territoire régional. Les PLIE font partie des acteurs mobilisés par la Région pour le développement de l'accès à la formation et à l'emploi dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, signé avec l'État, et du plan régional de mobilisation pour l'accès à la formation adopté en décembre 2020. Chaque PLIE inscrit son action dans un protocole d'accord qui présente un diagnostic du territoire et précise des objectifs partagés avec les partenaires institutionnels et socio-économiques locaux. Le renouvellement de ces protocoles se fait à l'occasion de la mise en œuvre de la nouvelle programmation des fonds européens pour la période 2022-2027. Il souhaite offrir la perspective de renforcer les synergies entre la Région et les communes et intercommunalités du territoire, en faveur de l'insertion et de l'emploi qui est un combat de tous.

En devenant signataire des protocoles d'accord pris dans le prolongement de la convention-cadre avec le réseau régional Alliance pour l'insertion et l'emploi en Nouvelle-Aquitaine, la Région souhaite contribuer, en particulier par l'accès à la formation des chercheurs d'emploi les moins qualifiés, à l'inclusion sociale et à la vitalité de chacun des territoires concernés. A noter que le soutien régional des plans locaux pour l'insertion et l'emploi s'inscrit dans le cadre budgétaire annuel adopté par le Conseil régional.

Merci de votre écoute.

M. GUERIT. - Madame la Vice-présidente, nous avons 2 importantes réserves sur ces partenariats avec les plans locaux pour l'insertion et l'emploi.

La première est que ces plans sont une injustice sociale et territoriale. Pour cause, ils se concentrent quasiment tous sur des périmètres très urbanisés, voire métropolitains. Une fois de plus, la ruralité est la grande oubliée. Pourtant, c'est bien dans cette ruralité que se concentrent la pauvreté, les difficultés d'insertion professionnelle, d'accès à une formation, à la santé ou à la mobilité. Autrement dit, ceux qui devraient être les publics prioritaires des PLIE sont ceux qui sont situés hors de leur périmètre. Alors certes, cela ne veut pas pour autant dire que d'autres dispositifs ne s'y appliquent pas ; mais ils sont loin de proposer un accompagnement aussi individualisé que ces PLIE. Certes également, je sais que ces PLIE sont le fruit d'initiatives locales et que ce sont des structures souvent trop lourdes pour les territoires ruraux, qui nécessitent des moyens à la fois humains et en ingénierie qu'ils n'ont pas forcément. Cependant, c'est là que vous avez un rôle à jouer en accompagnant ces territoires et en leur facilitant la mise en place de tels plans.

Leur absence dans ces territoires est une forme de discrimination entre les publics en difficulté et de la ruralité, et ceux des villes qui bénéficient, eux, d'un accompagnement renforcé.

La seconde de nos réserves touche encore une fois aux publics qui en bénéficient dans ces villes. Évidemment, ces plans accordent une nouvelle fois toute leur attention aux publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Décidément, après avoir gavé ces quartiers d'argent public, y avoir réalisé des investissements sans précédent et y avoir largement développé les services publics, voilà qu'ils bénéficient encore d'un avantage supplémentaire.

Au final, ces quartiers ont droit à tout ce qu'ont les autres territoires, mais en mieux. Loin de la fable des quartiers défavorisés, ce sont en réalité des quartiers privilégiés de la République. Surtout, encore une fois, je suis obligé de m'indigner face à la préférence étrangère pratiquée par ces plans pour l'insertion et l'emploi. En effet, une très large partie d'entre eux font de l'intégration des migrants une priorité, notamment avec le fameux dispositif Français Langue Étrangère dont on parlait tout à l'heure.

Je vous invite, Madame la Vice-présidente, à relire très attentivement le PLIE de Limoges : il est, de très loin, le plus scandaleux, mais aussi peut-être le plus honnête. Il nous indique que 48 % des bénéficiaires de ce PLIE sont de nationalité étrangère. 1 sur 2 ! Est-ce

que vous croyez sincèrement que nous avons été élus par les Néo-Aquitains pour dilapider leur argent dans l'immigration ? Est-ce que vous croyez qu'il n'y a pas suffisamment à faire pour nos chômeurs, nos familles monoparentales, nos allocataires du RSA ou de jeunes pour les aider à s'en sortir ? En tout cas, pour nous, au Rassemblement national, ce seront toujours les nôtres avant les autres.

Nous voterons contre cette délibération.

Mme DESROSES. - Les PLIE sont décidés par les communes et les intercommunalités. Donc s'il n'y a pas de PLIE, voilà. Et sur les communes rurales où il n'y a pas de PLIE, on peut les orienter sur les PTI parce qu'il y a un PTI dans chaque commune. On peut donc trouver une solution.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il d'autres interventions ? Des votes contre ? Des abstentions ?
Cette délibération est adoptée à la majorité.

N° 24

Vote sur «Agir avec les territoires pour l'insertion et l'emploi : partenariat avec les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE :**

ANFRAY Stéphanie (Conseillère communautaire de Bordeaux Métropole / Conseillère municipale de la Commune de Villenave d'Ornon)

AROSTEGUY Maïder (Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays-Basque)

ASTIER Dominique (Adjoint au maire de la Commune de Cenon)

BLANCHARD Gérard (Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle)

BOULTAM Yasmina (Adjointe au maire de la Commune de Lormont)

BOUSQUET-PITT Pascale (Adjointe au maire de la Commune de Bordeaux / Conseillère communautaire de Bordeaux Métropole)

DARTIGOLLES Daniel (Motif professionnel)

DERVILLE Sandrine (Conseillère communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays-Basque)

DUPRAT Christophe (Conseiller communautaire de Bordeaux Métropole)

FLORIAN Nicolas (Conseiller municipal de Bordeaux / Conseiller communautaire de Bordeaux Métropole)

HAZOUARD Mathieu (Adjoint au maire de la Commune de Bordeaux / Motif professionnel)

HERNANDEZ Sandrine (Motif professionnel)

JOUBERT Florence (Membre titulaire de Mission locale du Bergeracois)

LABAILS Delphine (Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux)

LABROUSSE Mathieu (Motif professionnel)

LACARRERE Florent (Conseiller communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nay)

LANZY Nathalie (Membre titulaire de la Maison de l'emploi et des entreprises Parthenay et Gâtine)

LE YONDRE Nathalie (Motif professionnel)

MARCHIVE Bastien (Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais)

MAURIN Baptiste (Conseiller municipal de la Commune de Bordeaux / Conseiller communautaire de Bordeaux Métropole)

PRIOLEAUD Jonathan (Président de la Mission locale du Bergeracois)

RECHAGNEUX Julie (Conseillère municipale de la Commune de Lormont)

ROBERT Fabien (Conseiller municipal de la Commune de Bordeaux / Conseiller communautaire de Bordeaux Métropole)

SARGIOCOMO Eric (Motif professionnel)

TARIS Isabelle (Conseillère Municipale, Commune de Bègles)

VALLOIS-ROUET (Motif professionnel)

25 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'ASSOCIATION EUSKAL MONETA

Mme BROUILLE. - Nous passons à la délibération 25 sur le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Euskal Moneta.

Mme CARUHEL. - Merci Madame la Vice-présidente. Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons été interpellés par la CRC, la Chambre régionale des comptes, concernant l'association Euskal Moneta située dans le Pays basque, en tant que tiers concerné par rapport aux subventions que nous avons allouées à cette association.

Cette association porte une monnaie locale. C'est la première monnaie locale en Europe. Elle génère des flux à hauteur de 3 millions d'euros. Dans ce cadre, nous, Région Nouvelle-Aquitaine, avons versé des subventions à l'amorçage. Plusieurs services sont intervenus sur ces subventions : le service ESS à hauteur d'un peu plus de 38 000 euros, le service tourisme à hauteur d'un peu plus de 30 000 euros, et également le service de la vie associative à même hauteur, donc dans le cadre de subventions d'équipement. Il y a également eu un versement concernant la création d'un emploi associatif sur cette association, à hauteur de 21 000 euros. Il nous fallait donc justifier de l'attribution de ces subventions à cette association du Pays basque, et également préciser qu'il n'y avait pas de doublon dans les subventions versées par les différents services concernés de la Région Nouvelle-Aquitaine. Un courrier a été renvoyé en ce sens à la CRC. Nous avons, à la demande de la CRC, présenté en séance plénière notre retour par écrit, et vous avez dans la délibération les différentes recommandations qui ont été faites à l'association Euskal Moneta pour consolider leur modèle économique.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. DEVEZE. - Vous l'avez compris, nous ne sommes pas en Occitanie, nous sommes bien au Pays basque, enfin.

Plus sérieusement, cette association Euskal Moneta a été subventionnée - vous l'avez décliné - à plus de 100 000 euros par la Région, même au-delà de ce qu'a pu faire notre communauté d'agglomération Pays basque. C'est significatif. Elle a subi le contrôle de la CRC, sur son fonctionnement ou plutôt, au terme des 7 recommandations qui ont été

formulées, la mise en exergue de certains dysfonctionnements. Pendant une certaine période depuis sa création, ce que souligne la CRC est qu'il n'existait pas dans les statuts de mode de désignation du Président, il n'y avait pas de précisions sur le mode de fonctionnement et la manière de gérer ces fonds... On fonctionnait un peu comme les chèques-restaurant : il n'y avait pas de retour. Les personnes qui étaient susceptibles de gérer tout cela étaient plus ou moins bien contrôlées.

Bref, on est quand même dans du monétaire, même si c'est l'Eusko - encore que l'Eusko est à parité avec l'euro. Vous avez rappelé que les transactions dépassent actuellement les 3 millions d'euros ; ce n'est pas neutre donc il convient de mettre en place des contrôles. C'est la sixième recommandation. Ce n'est pas par corporatisme que j'interviens, mais simplement pour dire que l'association a répondu également en précisant qu'elle avait fait nommer un Commissaire aux comptes en 2021 qui allait contrôler les comptes. Ce que je souhaiterais, dans cette incertitude depuis sa création, est que la totalité des exercices soient vérifiés depuis la constitution, ou plutôt depuis le fonctionnement, depuis que l'on a dépassé les seuils, c'est-à-dire l'année 2019 je crois. Cela peut tout à fait se faire, et que l'on ait un rapport du Commissaire aux comptes qui nous tranquillise.

Vous savez, le signal qui est donné par la Région, le réceptacle local, on se glorifie des subventions que l'on a pu recevoir aussi bien de la Région que de la CAPB, voire des autres villes : elles sont peu mais il y a quelques villes - la mienne n'y est pas - significatives de la côte, et même un petit peu de l'intérieur, qui soutiennent ces projets. Moi j'y suis tout à fait favorable, la clause est noble, mais il faut voir un peu comment cela fonctionne. Quand on donne une subvention à ce niveau, il faut contrôler un peu ce qui se passe, me semble-t-il.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais tout est sous contrôle. Non ?

L'Assemblée donne acte ? Je vous remercie.

N° 25

sur «Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Euskal Moneta »

L'Assemblée DONNE ACTE

Mme DERVILLE. - Président, chers collègues, rapidement : il s'agit de faire évoluer le cadre d'application du télétravail, à l'issue de négociations, de compromis avec les organisations syndicales. Simplement vous redire que le télétravail est déployé au sein de la collectivité depuis juin 2019, mais il s'est considérablement renforcé depuis la crise sanitaire, la preuve : y compris cette séance plénière se tient aussi en format hybride. Cette évolution de nos modes de travail, d'organisation, mais aussi de management a soulevé des questions nouvelles sur les plans juridique et opérationnel. Les principales modifications sont de permettre aux agents volontaires, après accord bien sûr de leur responsable hiérarchique et à condition que ceux-ci soient cohérents avec les schémas de service et avec la continuité du service public, de bénéficier non plus de 2 jours par semaine de télétravail, mais de 10 jours par mois, pouvant aller jusqu'à un maximum de 3 jours par semaine, donc augmenter un petit peu la quotité maximale à laquelle nos agents ont droit.

Et évidemment, rappeler que le télétravail est ouvert à tout agent volontaire de la collectivité, à condition que ses missions le permettent évidemment, et à condition que cette évolution de l'organisation du travail - je le redis - soit compatible avec la continuité et la qualité du service qui doivent être traduites au travers des schémas de service. L'objectif est aussi d'améliorer la qualité de vie au travail et le sens du travail, de permettre de concilier vie professionnelle et vie personnelle, de limiter le nombre de déplacements. Nous serons bien sûr attentifs à l'évaluation de ce dispositif : hormis la période de crise sanitaire où tout le monde était en télétravail, dès que l'on pourra - et cela semble être le cas - avoir une année normale d'exercice du travail, je souhaite que l'on puisse, au bout d'1 an, 1 an et demi, 2 ans, évaluer les acquis de ce télétravail. Qu'est-ce que cela a apporté à la collectivité, y compris en termes de report de charge sur les agents qui ne télétravaillent pas ? Est-ce que l'on a vraiment amélioré ou en tout cas assuré la continuité du service public ?

En tout cas, je m'engage aussi à en faire une évaluation régulière, pourquoi pas via la Commission d'évaluation des politiques publiques qui a été citée précédemment.

Voilà Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Pas d'oppositions à ce rapport ?

Mme FORGENEUF. - Monsieur le Président, je voudrais faire une intervention si c'est possible.

Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir que la Région ait décidé de réviser la charte du télétravail élaborée en 2019 suite au nouvel accord national élargissant les possibilités d'accès au télétravail.

Néanmoins, toutes les possibilités offertes par cet accord n'ont pas été adoptées. Concernant la quotité et les jours de travail, nous regrettons notamment que les 3 jours demandés par les organisations syndicales n'aient pas été accordés. De plus, l'article 8.3 ajoute des freins à cette possibilité de télétravail hebdomadaire : en effet, les agents étant absents pour congés ou autorisation d'absence une partie de la semaine ne pourront pas télétravailler cette même semaine. Une dérogation est par contre possible pour les agents étant absents pour déplacement.

Ces choix pourraient préjuger d'un certain manque de confiance et de considération portée aux agents de la collectivité. J'espère qu'il s'agit là d'une mauvaise interprétation de ma part.

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention de l'Assemblée sur certains points pour lesquels il nous semble important d'être vigilants. Nous saluons une avancée particulière de la charte qui établit que ce sont dorénavant les activités qui détermineront le télétravail et non plus les postes. Sachant que le télétravail est limité par les schémas de service, il nous semble important d'être néanmoins très vigilants afin de s'assurer que l'égalité d'accès au télétravail soit bien garantie dans les différents schémas de service. Concernant l'équipement au domicile avec un deuxième écran, ce point ne nous semble pas assez précis. Certains agents travaillent déjà depuis 2 ans sans ce deuxième écran. Il devient donc très urgent de déployer ces équipements afin de prévenir les risques professionnels et d'assurer de bonnes conditions de travail. Proposer un plan pluriannuel n'augure en rien une rapidité de déploiement.

Quant au réaménagement des espaces de travail sur les sites, nous vous invitons à la prudence et à associer dès le début de cette réflexion les organisations syndicales via le CHSCT. En effet, une réorganisation mal réfléchie pourrait dégrader leurs conditions de travail, notamment les espaces de travail partagés qui sont rarement générateurs de qualité de vie au travail. Le télétravail a sans aucun doute cet avantage d'améliorer les conditions de travail des agents qui exercent leurs fonctions sur site.

Enfin, nous regrettons que les organisations syndicales n'aient pas été entendues à l'échelle régionale concernant l'indemnisation forfaitaire des agents pratiquant une partie de leurs missions en télétravail, ces mêmes organisations syndicales ayant obtenu au niveau national la mise en place d'une indemnité forfaitaire de 2,5 euros par jour dans la limite de 220 euros annuels pour compenser les frais induits par ce télétravail qu'il n'est pas possible de nier, tels que les frais énergétiques notamment. Pourtant, cette indemnité symbolique aurait sans aucun doute été la bienvenue.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, je mets aux voix cette charte.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Cette charte est adoptée.

N° 26

Vote sur « Nouvelle charte du télétravail »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE

**27 - VACATIONS : CONDITIONS GENERALES DE RECOURS À DES AGENTS
VACATAIRES**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons maintenant, Pierre CHÉRET, les vacances.

M. CHÉRET. - Juste un détail, puisque c'est uniquement la mise à jour de la vacation du magistrat pour Présidence d'un Conseil de discipline qui a été revalorisée, conformément aux textes réglementaires, Monsieur le Président, par rapport aux fois précédentes.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'oppositions ? Si ?

M. DUFAY. - Une intervention.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous en prie.

M. DUFAY. - Très courte. C'est juste pour dire que nous demandons depuis un certain temps des informations sur cet usage de personnels extérieurs à la Région. En attendant d'avoir plus d'informations, nous voterons contre...

M. LE PRÉSIDENT. - Contre ? Vous ne vous abstenez pas ?

M. DUFAY. - On s'abstient, pardon. Excusez-moi.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce sont des questions qui doivent être posées en commission.

M. DUFAY. - C'est posé en commission.

Mme DERVILLE. - Et les réponses vous sont apportées en partie en commission, et je vous ai dit à la dernière Commission des finances que nous vous apporterions le détail exhaustif concernant ce que cela représente sur le plan budgétaire. Donc on le fera. La dernière Commission des finances était jeudi, laissez-nous juste un tout petit peu de temps pour récupérer l'ensemble des éléments.

M. DUFAY. - Pas de souci. C'est pour cela que l'on ne fait que s'abstenir.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc abstention du Rassemblement national. Y a-t-il d'autres abstentions ou oppositions ?

S'il n'y en a pas, ce dossier est donc adopté.

N° 27

Vote sur « Vacations : conditions générales de recours à des agents vacataires »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. CHÉRET. - Je vais tâcher d'être aussi très synthétique compte tenu de l'heure qui avance. Des choses très traditionnelles avec toutes les transformations d'emplois qui correspondent à l'évolution des grades pour les emplois permanents. Par contre, elle était un tout petit peu plus fournie que d'habitude puisqu'il y a un certain nombre de créations d'emplois qui correspondent quasiment exclusivement à des transferts de compétences, notamment le FEADER, Natura 2 000 et puis aussi - c'est un élément extrêmement important auquel nous tenons avec la Vice-présidente - la création des emplois pour les lycées du Barp et de Créon, pour que l'on puisse faire face à leur ouverture en septembre 2023.

Un dernier détail : il y a aussi la création - et c'est cela qui peut parfois amener des questions - de 5 emplois support parce qu'il le faut bien quand on crée des nouveaux emplois. Lors des dernières séances, nous n'avons pas fait évoluer les fonctions support, là c'était nécessaire. Donc il y a 5 fonctions support qui sont créées :

- 1 à la RH,
- 2 à la DSI,
- 1 à l'achat notamment pour faire face à ces nouvelles compétences et nouvelles contraintes.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Et sur les emplois liés à la gestion du FEADER ou du FEDER - du FEADER notamment -, ces emplois sont gagés par les crédits d'ingénierie de...

M. CHÉRET. - Oui, il y a les crédits d'assistance technique qui permettent évidemment de couvrir, y compris pour l'essentiel des fonctions support d'ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Et l'État finance une partie, me dit-on.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ? Abstention du RN.

Il en est ainsi décidé.

N° 28

Vote sur «Tableau des emplois»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A LA MAJORITE

28bis - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR : REUNION DU CONSEIL REGIONAL ET DE SA COMMISSION PERMANENTE PAR VISIOCONFERENCE

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la modification du Règlement intérieur par visioconférence pour que l'on puisse continuer à fonctionner en visioconférence.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 28 bis

Vote sur «Modification du règlement intérieur : réunion du conseil régional et de sa commission permanente par visioconférence»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme CLAVEAU. - Monsieur le Président, chers collègues. Je vous propose d'adopter nos nouvelles règles d'accompagnement financier en investissement pour la construction, la rénovation ou l'équipement de lieux culturels. On parle donc de salles de spectacle, de cinémas, de médiathèques entre autres. Quelques éléments de contexte : nous n'avons pas de règlement d'intervention harmonisé à l'échelle de notre grande région jusque-là. Nous avons plutôt des règles d'usage et alors que la DATAR et Laurence ROUEDE portent le travail sur les contrats de territoires - nous allons d'ailleurs en adopter quelques-uns demain - nous avons jugé bon de formaliser et préciser nos règles d'intervention afin de clarifier auprès de nos partenaires sur quels équipements nous intervenons et comment nous pouvons le faire. Vous trouverez donc dans cette délibération une liste exhaustive.

Également vous signifier que nous avons adopté un taux d'intervention de 20 % pour l'ensemble des équipements, assorti de plafonds qui dépendent du type d'équipement dont il s'agit.

Un élément nouveau de méthodologie, puisque nous avons décidé de nous adjoindre le conseil d'un Comité consultatif qui réunit notamment la Direction de la DATAR, la Direction de la culture, nos agences régionales en matière culturelle, ainsi que des têtes de réseaux, et à la demande du CESER, nous avons également ajouté une représentation de la COFA qui est la Coordination des fédérations et associations de la culture, l'objectif étant de tâcher de porter un regard plus dynamique sur les propositions de projets, à savoir passer d'une politique de lieu à une politique de lien entre les différents projets culturels dans les lieux culturels que nous aiderons.

Je reste à votre disposition pour toute question et précision sur ce règlement d'intervention.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des observations ? Des abstentions ? Des oppositions ?

Ce rapport est donc adopté. Merci Charline.

N° 34

Vote sur «Règlement d'intervention en faveur des Equipements culturels»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE :**

CHEVALERIAS Thomas (Membre titulaire de l'ALCA)

CLAVEAU Charline (Représentante du Président CRNA pour ALCA / Membre titulaire de l'OARA et APMAC)

CUVELIER Marie-Laure (Membre titulaire d'ALCA)

DUFORESTEL Pascal (Membre titulaire de l'OARA)

GARRAUD Pauline (Membre titulaire de l'OARA)

GUILLEM Jérôme (Membre titulaire de l'OARA)

JLALJI Brahim (Membre titulaire de l'ALCA)

LA DUNE Catherine (Membre titulaire de l'OARA)

OBRADOR Damien (Membre titulaire de l'ALCA)

PINVILLE Martine (Membre titulaire de l'ALCA)

35 - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Mme CLAVEAU. - Sur le rapport n° 35, nous vous proposons d'adopter cette convention pluriannuelle d'objectifs qui correspondent à 7 projets culturels artistiques sur notre territoire.

Ces projets concernent 2 scènes nationales à Niort et Poitiers, 3 scènes d'intérêt national à Saint-Junien, Périgueux et Bellac, et l'association Diff'art à Parthenay.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des remarques ?

M. COLOMBIER. - Nous nous abstenons sur ce dossier, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord.

M. TAUZIN. - Président, je voudrais intervenir sur la délibération sur les équipements culturels - on la votera bien entendu - pour rappeler que le monde des spectacles est en crise, que plusieurs salles de petite jauge sont aujourd'hui en délégation de service public et ne trouvent pas de preneur pour assurer la suite, puisqu'il y a une baisse de fréquentation et les artistes privilégient les grandes scènes au détriment des petites salles. Il y a donc toute une économie qui est à réinventer.

En ce sens, je trouve que la délibération, tel que je l'ai dit à la commission, me paraît importante afin de privilégier des systèmes mixtes qui n'oublient pas l'implication du tissu associatif, une ouverture aux pratiques notamment de la jeunesse, au travers des écoles et des mouvements associatifs. En ce sens, j'espère que cette délibération nous permettra de ne pas oublier le déploiement des équipements culturels en milieu rural qui me semble être une priorité, de façon à privilégier un accès à la culture à tous. Il y a quelques ouvertures dans la délibération sur des projets innovants, sur de nouveaux modèles ; j'espère que la commission qui est chargée d'instruire ces dossiers fera preuve d'ouverture de façon à ne pas simplement se centrer sur les projets professionnels, mais de ne pas oublier les projets en milieu rural qui peuvent émerger, de façon à partager une ambition - je crois - commune, qui est celle de privilégier la culture ; une culture malheureusement trop souvent oubliée par les politiques nationales alors qu'elle fait société. Je pense que c'est un objectif partagé par l'ensemble du groupe de notre Assemblée.

Mme CLAVEAU. - Une réponse rapide pour vous dire que nous partageons ce constat, à savoir qu'aujourd'hui le paysage culturel, notamment les lieux, a changé, et il continue

d'être bouleversé notamment par la pandémie. Vous avez raison de dire que les salles de spectacle ont du mal à retrouver une fréquentation qui était celle de l'avant-crise, et de plus en plus, nous voyons émerger des projets plus hybrides, qui mêlent plusieurs composantes et pas seulement la composante culturelle, et parfois qui s'apparentent plutôt à des projets globaux de lien social. Nous sommes conscients de ces mutations. A ce titre, nous avons ouvert une ligne, en concertation avec l'État dans le cadre du contrat de plan État-Régions que nous avons intitulé « Fiches culturelles » et qui a vocation à faire en sorte que l'on puisse se saisir de ces nouveaux projets, au-delà d'un regard très en silo.

Nous sommes attentifs à ces transformations et vous avez raison de dire qu'elles sont importantes, notamment pour les milieux ruraux.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Charline.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Nous levons la séance si vous voulez bien.

M. COLOMBIER. - Excusez-moi. Pour le 35, j'ai demandé l'abstention. Je pense que c'est le n°35, le dernier dossier.

M. LE PRÉSIDENT. - Notre régie Marie-Pia LARÉE l'a bien noté.

N° 35

Vote sur «Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : BONNEFONT Xavier (Motif personnel) CLAVEAU Charline (Représentante du Président CRNA pour le Théâtre Auditorium de Poitiers Scène nationale) LA DUNE Catherine (Représentante du Président CRNA EPCC Vienne Glane) TIRANT Benoît (Membre titulaire du Théâtre Auditorium de Poitiers Scène nationale)**

M. LE PRÉSIDENT. - On n'a pas encore toutes les informations sur l'épisode orage-grêle qui a traversé au moins 2 départements : la Gironde et la Charente. Peut-être le sud de la Vienne et la Dordogne : Cubzacais et Bergeracois. En tout cas, c'était très violent et je pense, Jean-Pierre, qu'il faudra que l'on regarde avec les viticulteurs...

On a à vous présenter 7 contrats de développement et de transition qui sont la réplique, Laurence, des premiers contrats de territoires que nous avons signés dans la mandature précédente.

**29 - APPROBATION DE 7 CONTRATS DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS :
GATINE, HAUT LIMOUSIN, VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE, PERIGORD
VERT, CŒUR-ENTRE-DEUX MERS, SUD GIRONDE, VALLEE DU LOT**

Mme ROUEDE. - Monsieur le Président, chers collègues, en effet on avait lancé cette contractualisation lors de la précédente mandature, et on a relancé pendant l'année 2022 une réflexion avec les territoires concernés à l'échelle de 53 périmètres pour une nouvelle vague de contractualisations 2023-2024-2025. Nous en avons voté les principes lors de la plénière du mois de mars. Je les rappelle à grands traits :

Un principe de contractualisation pluriannuel qui s'attache à une coopération entre la Région et les territoires de contractualisation, ce qui leur donne de la visibilité sur les accompagnements que la Région va pouvoir leur proposer au plus près. C'est la formule de la DATAR de l'aménagement du territoire : penser loin à travers de grands schémas, mais agir près à travers cette proposition de contractualisation où ce sont les territoires qui choisissent, qui déterminent avec nous quels sont leurs enjeux, leurs stratégies et quels sont les projets qu'ils souhaitent porter à notre connaissance pour que nous puissions les accompagner, étant donné bien sûr que nous accompagnons des projets dans le cadre de nos compétences régionales.

Avec cette nouvelle vague de contractualisations, on souhaite renforcer des dispositifs et des accompagnements sur le sujet des transitions - environnementale, énergétique, agro-écologique. Et puis sur la ruralité, on souhaite, à travers ces contrats, avoir un regard particulier pour les territoires les plus ruraux. On est donc dans cette recherche de proximité. Je veux saluer le travail de l'ensemble des services de la DATAR et de l'ensemble des services de la Région parce qu'à travers ces contrats de territoires, on vient ouvrir et donner l'accès à tout le champ des politiques sectorielles de la Région, et puis ce travail en proximité avec l' élu référent de territoire, ce binôme élu référent de territoire / chargé de mission territorial qui travaille beaucoup, cette année 2022, à l'échelle des 53 contrats pour finir la contractualisation achevée, dégager de nouveaux enjeux et de nouveaux plans d'action. Mais cela ne veut pas dire que l'on ne se voit qu'en 2022 et on se reverra après à la fin, en 2026. Non : tout au long de la vie du contrat, ce binôme d'hyper-proximité élu référent de territoire / chargé de mission territorial restera et sera aux côtés des territoires pour le déroulement de leur plan d'action, voire même l'amendement de ce plan d'action.

Aujourd'hui, on vous propose les 7 premiers contrats. Ils vont tous être passés durant l'année 2022, en tout cas c'est l'un des objectifs que l'on se fixe, et on a aujourd'hui, pour cette plénière de juin, les 7 premiers qui concernent des territoires ruraux et des territoires qui sont d'une certaine vulnérabilité - soit intermédiaire, soit forte - et on voulait pouvoir dès le mois de juin mettre l'accent sur cet accompagnement de ces territoires ruraux avec une vulnérabilité socio-économique qu'il nous semble important de soutenir plus particulièrement. Notre dispositif de contractualisation prévoit un soutien supplémentaire pour les territoires qui sont dans ces zones de vulnérabilité socio-économique.

Je vais passer la parole à mes collègues élus référents de territoires sur les contrats. J'excuse Annabelle REYDY, je présenterai à sa place le contrat de la Vallée de la Dordogne corrézienne. Mes collègues référents vont vous présenter l'un après l'autre les grands éléments de ces contrats, en allant vraiment dans un résumé qui ne rendra pas forcément complètement justice à tout le travail qui a été mené pour en arriver à cette proposition aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. - Désolé de redire le mot de Laurence ROUEDE : résumez.

Mme LANZI. - Merci. Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, j'ai la chance de présenter le contrat développement de Gâtine. La Gâtine est le cœur des Deux-Sèvres, vous l'avez vu certainement sur la carte : un territoire agricole, un élevage diversifié, un château d'eau du Poitou comme on l'appelle, une qualité environnementale, paysagère et culturelle, avec la création d'un parc naturel régional et une vulnérabilité - comme l'a dit la Vice-présidente - socio-économique forte.

Comme vous le voyez, les axes stratégiques sont :

- Développer l'attractivité du territoire : équipements de service, cela peut être des commerces de proximité, mais également une maison de santé à Secondigny.
- Accompagner les acteurs économiques du territoire en soutenant - comme vous le lisez - la filière de Gâtine, en l'occurrence la création d'un pôle d'artisans d'art dans la ville médiévale de Parthenay.
- Structurer l'identité gâtine-poitevine par un tourisme durable, parce qu'effectivement c'est un des atouts de ce territoire et c'est à la demande bien sûr des partenaires, des maires et des associations.
- Faire de ce paysage et tout au moins de ce pays un territoire ambitieux dans le cadre de notre programme Néo Terra, avec la protection et la sensibilisation à la biodiversité sur les berges de Thouet et l'ensemble des cours d'eau et paysages de

cette Gâtine. Il est important de soutenir enfin les projets patrimoniaux de ce territoire.

Je remercie les services. Effectivement c'est un très beau travail que nous avons mené ensemble.

Je vous remercie.

Mme LA DUNE. - Madame la Vice-présidente, cher Président, chers collègues. Le territoire du Limousin pour lequel je suis élue référente se situe au nord du département de la Haute-Vienne, au cœur de l'axe Limoges-Poitiers. Il regroupe 2 communautés de communes : Gartempe/Saint-Pardoux autour de Châteauponsac et le Haut Limousin en marche autour de Bellac.

Ce territoire de caractéristique très rurale est peuplé de près de 30 000 habitants et habitantes. Le contrat de développement et de transition que vous nous proposons de signer avec les 2 communautés de communes vise à renforcer l'attractivité du territoire et la qualité de vie de ses habitants. En effet, il est exposé à un déclin démographique et un vieillissement de la population, laquelle perçoit par ailleurs un revenu médian inférieur à la moyenne régionale. En cause notamment, un manque de services et d'équipements structurants.

3 axes stratégiques fondent le contrat :

- Concourir à l'attractivité du territoire en mettant la qualité de vie au cœur des projets communaux et communautaires, comme vous le voyez apparaître sur la diapositive,
- Accompagner le territoire dans la mise en œuvre des différents leviers de la transition écologique pour en tirer des remontées économiques,
- Encourager la relance économique à l'échelon local.

Par ce contrat, il y avait quelques exemples de projets opérationnels que vous voyez apparaître en diapositive à droite : la Région a la volonté non seulement de relancer l'économie locale, mais aussi de contribuer à une meilleure attractivité du territoire avec pour finalité de faire de cette partie de la Haute-Vienne un endroit où il fait bon vivre.

Je vous remercie et remercie également les services avec lesquels j'ai travaillé.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. La Vallée de la Dordogne corrézienne.

Mme ROUEDE. - Oui, donc en excusant Annabelle REYDY qui ne peut pas être avec nous, je vais faire la présentation. La Vallée de la Dordogne corrézienne est un territoire très rural : moins de 25 000 habitants avec 2 communautés de communes. Mais c'est quand

même un territoire rural et très dynamique. A noter que c'est un territoire qui était entré avec nous très tôt dans l'expérimentation Néo Terra et qui a une forte volonté de coopération territoriale et également avec nous.

Il y a plusieurs priorités : vous voyez qu'il y a 6 axes stratégiques qui ont été dégagés dans ce contrat, qui partent et sont en continuité du travail qui avait déjà été mené lors de la précédente contractualisation avec des priorités très tournées bien sûr sur le tourisme, l'agriculture, la sylviculture et également un travail qui va être développé plus encore dans cette nouvelle phase de contractualisation sur des sujets de revitalisation : revitalisation des centres-bourgs, urbanisme, rénovation énergétique, réduction des déchets. Et puis un travail - je l'ai dit, c'est un territoire expérimental Néo Terra - sur la transition environnementale et énergétique et la recherche de la sécurisation de la ressource en eau, avec à noter une collaboration avec le Conservatoire des espaces naturels.

Un certain nombre de projets ont été ressortis en exemples. Bien sûr, les plans d'action développent beaucoup plus de projets, mais on en a à chaque fois sorti quelques-uns pour les mettre en exergue. Donc là, c'est :

- le programme alimentaire territorial,
- une démarche GPECT sur la gestion prévisionnelle des emplois sur le territoire,
- la restauration et la mise en tourisme des Tours de Merle,
- la création d'un pôle de Néandertal, centre d'interprétation sur la préhistoire,
- des logements passerelles à Argentat,
- un travail - je le disais - sur la gestion multi-usages de l'eau à Beaulieu.

Donc un contrat qui est rural, qui est dynamique et qui montre beaucoup d'axes prioritaires qui rejoignent les priorités régionales.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Laurence. J'aime bien l'idée autour de Néandertal. Cela va nous apprendre plein de choses. N'est-ce pas Pascale ?

On passe au Périgord vert. Colette LANGLADE.

Mme LANGLADE. - Oui Président. Tout d'abord, 3 éléments principaux qui caractérisent ce territoire, ce Périgord vert :

- un territoire qui dispose d'atouts liés à l'économie diversifiés, entraînés par une activité touristique prégnante ;

- un territoire qui bénéficie d'un appareil productif industriel important parce qu'il regroupe plus du tiers des salariés, et qui jouit d'une tradition d'excellence dans le luxe, le cuir et l'artisanat local ;
- un bassin de vie qui sait préserver la qualité de l'environnement et la qualité de vie. De nombreuses communes adhèrent au parc naturel régional Périgord-Limousin. C'est donc un territoire dynamique.

Le contrat qui est présenté a été travaillé avec les 6 Présidents d'EPCI, le Président du SCoT et le Président du PNR.

- Axe 1 : renforcer l'attractivité du territoire de projet pays Périgord vert. Nous avons travaillé sur la valorisation de la forge royale de Forgeneuve à Javerlhac, qui se situe sur le territoire nontronnais, avec tout un chemin, une découverte sur l'histoire industrielle de ce bassin de vie.
- Axe 2 : maintenir et développer le tissu économique en accompagnant la structuration de la filière cuir Nouvelle-Aquitaine. La Région - je le précise encore - accompagne le programme du cluster réseau cuir et on va accompagner aussi les abattoirs de Thiviers qui ont été repris dernièrement.
- Axe 3 : agir, gérer et préserver l'environnement commercial. Nous aidons un dernier commerce, la création d'un multiple rural à Villeteureix, dans le canton de Ribérac, avec un espace partagé. Nous travaillons aussi pour maintenir l'activité du bois de châtaignier avec nos voisins de la Haute-Vienne, la châtaigneraie limousine.

Voilà pour le contrat du Périgord vert, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Colette. On passe au Cœur Entre-deux-mers. Francis WILSIUS.

M. WILSIUS. - Oui. Cœur Entre-deux-mers, un territoire dynamique qui est déjà animé depuis plusieurs années par un projet de territoire qui s'appelle Ambition 2030 et qui nous a permis, par rapport à ces axes qu'ils avaient choisis, de bien nous accorder avec le contrat de territoire. Une partie de ce territoire est périurbain, proche de la métropole, et une autre partie plus éloignée est rurale, mais la répartition des projets s'est bien faite. On a donc un contrat qui couvre bien l'ensemble du territoire.

Par contre, je souhaitais - en dehors de ce qui est affiché sur l'écran - mettre surtout en avant les 2 projets accompagnés sur la partie vulnérable et rurale de ce contrat :

- La partie santé avec la création d'une maison de santé sur Blasimon ;

- Un côté formation en amorçage à un chantier de formation sur ces 4 communes rurales qui est bien nécessaire pour ces territoires éloignés de Bordeaux et donc important pour former des jeunes et des gens en insertion.

Je voulais aussi saluer l'initiative de poursuivre sur ce territoire - comme sur d'autres, je l'espère - le soutien à l'ingénierie qui est bien nécessaire sur ces territoires qui n'ont pas les moyens financiers de prendre en charge des ingénieurs ou des techniciens de bon niveau pour amener des projets constructifs sur ces territoires.

Voilà ce que je voulais dire sur le territoire du cœur d'Entre-deux-mers, en plus de ce qui vous est affiché à l'écran.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Francis. Je disais à Xavier CSERWINSKI que je vois là « lieu hybride dédié à la réduction des déchets et à l'économie circulaire » : vous savez que c'est la Région qui pilote la stratégie déchets, on en a parlé avec Maud CARUHEL à diverses reprises et avec le maire de Langon. Il faut absolument que l'on pousse aussi les territoires, quels qu'ils soient d'ailleurs, à reprendre en main cette politique de réduction des déchets, sinon on n'y arrivera pas.

Jérôme GUILLEM, Sud Gironde.

M. GUILLEM. - Oui, chers Président, Vice-présidente, chers collègues, je présente le contrat sur le Sud Gironde. Sud Gironde est un territoire très rural : 23 % seulement vivent dans des zones urbaines. Un contrat qui existait déjà, qui se prolonge avec une volonté forte d'intégrer les ambitions de Néo Terra.

Les axes stratégiques :

- Bien vivre ensemble en Sud Gironde,
- Accompagner l'innovation économique, locale et la consommation locale,
- Accélérer la transition écologique. Pour faire un peu résonance à ce que le Président a évoqué sur l'économie circulaire, il y a sur ce territoire de Sud Gironde la volonté de développer des réflexions sur l'économie circulaire : il y a un projet assez important porté par le Sictom du Sud Gironde, une conserverie pour les agriculteurs de la ferme LAB agro-écologique.
- Une ambition nouvelle et qui sera en lien aussi avec le projet alimentaire de territoire, la redynamisation de certaines centralités que sont Langon et La Réole.
- Et enfin, un ADN assez important sur le Sud Gironde, puisqu'il y a un travail fort autour des réflexions sur la santé avec un contrat local de santé avec l'approche One Health.

J'en profite pour remercier les services qui nous accompagnent.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Jérôme. Ensuite on passe à la Vallée du Lot et des Bastides avec Guillaume MOLIÉRAC.

M. MOLIÉRAC. - Merci. Bonjour à toutes et tous. La Vallée du Lot, c'est 5 EPCI situés le long de la rivière et plus au nord sur la terre des Bastides. Ce contrat est basé sur 5 axes définis par les élus locaux :

- Soutenir l'économie et l'économie industrielle en particulier,
- Rapprocher les besoins des entreprises et la demande d'emplois pour un meilleur recrutement. D'ailleurs, par rapport à la remarque du maire d'Agen hier, je rappelle que la Région a mis en place un CADET, un chargé de mission dédié au développement économique pour ce territoire vulnérable.
- Construire une offre touristique cohérente et différenciée, avec le projet de liaison cyclable Villeneuve-sur-Lot et Penne d'Agenais par exemple. Pour information, les 4 plus beaux villages de France du département sont dans ce secteur.
- Renforcer les centres-bourgs dans leur rôle de centralité avec le programme Entreprendre la ruralité pour faire émerger des projets de créations d'entreprises.
- Accélérer les transitions environnementales avec la création d'une structure de rétrofit pour des garages automobiles solidaires.

Merci à vous.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, chers collègues, au Rassemblement national nous sommes très favorables à la revitalisation des zones rurales, territoires oubliés de la République où vit cette France des invisibles. Évidemment, un certain nombre de ces contrats de territoires vont dans le bon sens en encourageant la relance économique locale et la redynamisation, notamment des centres-bourgs. Pour notre part, nous défendons depuis de nombreuses années le développement des circuits courts : produire et consommer localement, au plus près des producteurs d'un territoire, luttant ainsi contre le globalisme et la métropolisation à outrance.

Ainsi, le développement d'une agriculture locale et d'une alimentation locale avec le renforcement d'une offre touristique attractive assure la promotion de ces territoires. De même, la création de filières industrielles avec le retour, en parallèle, de services publics de qualité doit être grandement encouragée.

Cependant, nous notons malheureusement que les nombreuses priorités définies par ces contrats incluent votre philosophie écologiste autour de la transition écologique et du développement durable. Ainsi, il est question - je vous cite, Monsieur le Président - d'« assurer les transitions environnementales et la transition écologique », ou encore de « sensibiliser et encourager les citoyens à la transition environnementale et écologique ». Quelle sémantique, Monsieur le Président ! Selon votre vision écolo-socialiste, tout doit être toujours durable et néoterrien. En ce qui nous concerne, la priorité absolue reste le développement économique de ces territoires ruraux qui ont avant tout besoin d'emplois et non de ces principes quelque peu obscurs et abscons.

C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra pour cette délibération. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ces contrats, ce rapport. Je ne sais pas si Laurence veut ajouter quelque chose...

Le groupe RN s'abstient ou vous votez contre ? Abstention.

Les autres groupes votent pour. Donc ce rapport est adopté.

N° 29

Vote sur «Approbation de sept Contrats de développement et de transitions : Gâtine, Haut Limousin, Vallée de la Dordogne Corrézienne, Périgord Vert, Cœur-Entre-Deux-Mers, Sud Gironde, Vallée du Lot »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : COSTES Marie (Vice-Présidente de la Communauté de communes Fumel-Vallée du Lot) GUILLEM Jérôme (Président de la Communauté de communes du Sud-Gironde)**

**30 - CONTRACTUALISATION ETAT-REGIONS 2021-2027 : APPROBATION DES
CONTRATS DE PLAN INTERREGIONAUX ETAT-REGIONS (CPIER) 2021-2027 MASSIF
DES PYRENEES, MASSIF CENTRAL, PLAN LOIRE, PLAN GARONNE ET PLAN LOT**

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a la contractualisation État-Régions 2021-2027, avec l'approbation des contrats de plan interrégionaux (CPIER) : les Pyrénées, le Massif central, la Loire, la Garonne et le Lot.

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

En l'absence momentanée du Président,

Mme ROUEDE. - En effet les 5 CPER : c'est de la contractualisation entre l'État et plusieurs Régions pour 5 territoires spécifiques, c'est le principe de ces contrats de plan interrégionaux qui concernent des territoires qui ont des enjeux spécifiques, qui sont fragiles ou emblématiques, et surtout qui dépassent les limites régionales et demandent une coopération interrégionale.

Donc il y a 2 territoires de montagnes : Massif des Pyrénées et Massif central. Et 3 plans pour les principaux bassins-versants interrégionaux que sont la Loire, la Garonne et la Vallée du Lot.

Pour chaque CPER, il y a une gouvernance qui est spécifique et qui est évidemment convenue entre les signataires. Sont concernés l'État, les Régions, les Départements et les collectivités infrarégionales évidemment de ce secteur-là, les agences de l'eau aussi. Ces contrats obéissent à un principe qui est celui de l'outil contractuel, donc on définit ensemble des axes stratégiques que l'on valorise, et ensuite on accompagne des projets en présentant ce que je vais vous présenter aujourd'hui : ce sont pour les 5 contrats les grands axes stratégiques et les maquettes financières qui nous permettrons d'agir jusqu'en 2027 sur ces territoires-là.

Pour les CPER Massif central et Massif des Pyrénées, évidemment, l'objectif est des enjeux de préservation de l'environnement, du patrimoine naturel et culturel dans ces zones de montagnes ; l'idée évidemment aussi de renforcer l'économie de filière de ces territoires de montagnes, avec des objectifs de résilience et d'adaptation au changement climatique.

Le CPER Massif des Pyrénées 2021-2027 a 4 grands objectifs :

- La cohésion des territoires du Massif des Pyrénées,
- La préservation et valorisation du patrimoine naturel,
- Le soutien aux activités économiques et filières propres,
- Le fait de connaître, faire connaître et promouvoir les Pyrénées.

Pour la maquette financière, l'État s'engage - et c'est en continuité du plan Avenir Montagnes 2021-2022, donc en tenant compte de cet engagement de l'État et des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie - à hauteur de 80 millions d'euros, et Nouvelle-Aquitaine et Occitanie s'engagent également sur le même principe de parité à hauteur de 80 millions d'euros, étant entendu - et c'est évidemment en fonction de la géographie - que la Nouvelle-Aquitaine participe pour 25 % et la Région Occitanie pour 75 %. C'est un contrat qui est coordonné par le Préfet d'Occitanie.

Pour ce qui est du Massif central 2021-2027, la coordination interrégionale revient à la NCT - sur aucun des contrats la Région Nouvelle-Aquitaine n'est en coordination. 4 régions sont concernées par ce CPER : l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Bourgogne-Franche-Comté, l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine. 3 axes ont été identifiés :

- Faire du Massif central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et des milieux naturels,
- Accompagner la transformation des filières économiques du massif,
- Amplifier l'attractivité des territoires du Massif central au bénéfice de toutes les populations.

Là aussi, ces 3 axes ont des déclinaisons et des engagements de maquette financière entre l'État, les Régions et d'autres financeurs. Je ne l'ai pas dit mais bien sûr, ces CPER peuvent être renforcés par des fonds européens, par d'autres dispositifs de l'État ou par d'autres dispositifs des Régions qui peuvent aussi venir financer des projets sur ces secteurs-là.

L'engagement des régions est à hauteur de 94 millions d'euros pour le Massif central.

Sur les 2 CPER de montagnes, il y a d'abord la continuité avec le plan Avenir Montagnes - je l'ai dit - avec des axes notamment sur l'offre touristique, ses transitions, sa diversification et la transformation notamment des lieux d'hébergement touristique, et puis un lien aussi avec les sujets d'agropastoralisme bien entendu, qui est un des axes de la stratégie régionale de Nouvelle-Aquitaine sur laquelle on intervient, sur ces zones de production agricole en montagne qui fait l'objet d'une attention particulière de la Région.

Ensuite, les 3 plans qui sont sur les rivières, les contrats de fleuves et de rivières, pareil :

- aménagement résilient et durable des bassins-versants,
- réalisation de politiques cohérentes en matière de prévention du risque inondation,
- mise en valeur du patrimoine naturel et culturel,
- soutien de la transition écologique et énergétique des activités des populations,
- développement de l'attractivité touristique de ces territoires.

Le premier est le plan Garonne avec État, Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et le Président du Comité de bassin Adour-Garonne - j'imagine que c'est la raison pour laquelle le Président est sorti. 3 grands objectifs :

- Adaptation et atténuation face au changement climatique,
- Réduction de la vulnérabilité des populations,
- Appropriation des enjeux du fleuve par sa population.

Là aussi, il y a un partage entre Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. La Nouvelle-Aquitaine s'engagera à hauteur de 9 700 000 euros sur ce plan.

La plan Lot 2021-2027, 3 Régions : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes. 5 Départements concernés. Là aussi, c'est le Préfet de Région Occitanie qui est le coordonnateur de ce plan. Les axes :

- Accompagnement à la définition et la mise en œuvre d'une gouvernance interrégionale d'investissement à long terme,
- Structuration de la destination touristique Lot,
- Préservation et restauration des ressources en eau, des espèces et des espaces,
- Prévention des risques inondation.

Là aussi, au prorata, la Nouvelle-Aquitaine s'engage à hauteur de 3 500 000 euros sur ce plan.

Le CPER bassin de la Loire 2021-2027 : là, la coordination interrégionale revient au Préfet de la Région Centre-Val de Loire et il y a 5 Régions concernées ainsi que l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur ce CPER. L'objectif est cet engagement pour le plan Loire Grandeur Nature, préserver et restaurer le caractère naturel du bassin de la Loire tout en mettant en valeur la richesse de son patrimoine. Là également, vous avez les 9 objectifs stratégiques qui sont concernés et l'engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine qui est à hauteur d'un peu plus de 2 millions d'euros, encore une fois au prorata de son territoire.

Pour en finir, juste vous dire que ces contrats sont évidemment comme le CPER : ils sont en consultation et ont été menés par les différents Préfets coordonnateurs des consultations du public, et que les démarches sur le Massif des Pyrénées, plan Garonne et plan Vallée du Lot ont été réalisés et se sont achevés le 14 juin 2022 ; et les démarches Massif central et plan Loire avaient déjà été réalisées et achevées.

Voilà chers collègues.

Mme BROUILLE. - Merci Laurence. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. TRIFILETTI. - J'avais une petite intervention ou si vous voulez que l'on fasse plus court, on peut même faire une explication de vote.

Je vais revenir un petit peu en arrière et je sais que cela va vous poser problème, mais j'avais posé en Commission 5 un certain nombre de questions. On m'avait promis que j'allais les recevoir, et puis c'est vrai que notre secrétariat de groupe avait relancé, mais on attend encore les réponses donc je vais me permettre en plénière, s'il vous plaît, d'en reposer un certain nombre, notamment sur tout ce qui concernait la Garonne. Globalement, c'était sur la compagnie d'aménagement et de gestion des coteaux de Gascogne. Je ne vais pas reprendre, c'était à la page 221 - si les services sont derrière vous, ils pourront peut-être nous donner un petit coup de main. Transfert du patrimoine de cette société d'aménagement des coteaux de Gascogne : il y a une négociation à l'heure actuelle entre 2 ministères, celui de l'Agriculture et celui de la Transition énergétique, et cela doit donner lieu à une convention de déclinaison. Je vous ai posé un certain nombre de questions, je ne les ai jamais obtenues.

D'autre part, puisque j'ai la parole, je note que le CESER a quand même émis toute une série de points de vigilance par rapport à ce CPIER, notamment sur la gestion de l'eau, qui rejoint la thématique que je viens d'évoquer sur le foncier et sur les mobilités. Donc par rapport à ce document, notamment sur l'agro-écologie, je vous parlais des sols, il y avait un certain nombre de limites qui étaient évoquées par le CESER, sur le tourisme également, et plus globalement sur les méthodes de production, avec une espèce d'opposition systématique entre les massifs dédiés plutôt au tourisme et les plaines plutôt dédiées à la production, notamment végétale.

Par rapport à cela, un premier point de vigilance et une première question à laquelle je souhaiterais que l'on puisse répondre. Désolé de faire perdre un petit peu de temps, mais je répète : on aurait pu avancer en amont si l'on avait eu les réponses à l'issue de la Commission 5.

Un deuxième point de vigilance par rapport à ces coteaux d'aménagement, les coteaux de Gascogne. Vous savez que c'est une société qui est dédiée à l'irrigation. C'est d'ailleurs un gouffre financier qui a été renfloué en millions par la Région à la fois Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. D'ailleurs, la Cour des comptes régionale avait rendu un rapport - vous vous en souvenez - particulièrement sévère en novembre 2020. Plus récemment, cette société a été condamnée à 40 000 euros d'amende en 2021 pour avoir mis à sec un affluent de la Garonne. Donc vous m'excusez de revenir sur ces aspects-là, mais c'est quand même un peu fondamental, vous imaginez bien.

Dernière petite question sur le CPIER dédié, lui, au Massif central : qu'est-ce qui motive - et c'est un autre pan de la réflexion sur lequel nous n'avons pas de réponse - l'investissement de 10 millions d'EDF ?

Voilà, je voulais avoir un certain nombre de réponses, et par rapport aux réponses qui nous seront faites aujourd'hui, bien entendu on vous donnera une consigne de vote, Madame la Présidente, à l'issue.

Mme ROUEDE. - Des éléments qui vont être très partiels, parce que moi-même je n'ai pas forcément toutes les réponses. Comme cela vous a été dit en commission quand vous avez posé ces questions, il y a un certain nombre de réunions : je l'ai dit, la Région Nouvelle-Aquitaine n'est coordinatrice d'aucun de ces contrats donc on doit se référer aux réunions de coordination qui sont organisées. Ce que je vous propose, c'est que l'on vous fera passer par écrit et officiellement les réponses précises à vos questions sur lesquelles je n'ai pas de réponse aujourd'hui.

Oui, on a bien noté l'avis du CESER qui souligne quand même un certain nombre de sujets qui sont des sujets de satisfaction dans ces contrats de plan, notamment sur les prises en compte des dérives du tourisme de masse et ce type de sujet, mais qui en effet pointe des nécessités pour mettre davantage en avant certains enjeux et notamment les enjeux du foncier, et qui rappelle aussi que les enjeux sur l'eau sont clairement identifiés dans ces contrats de plan et qu'il doivent être mis en cohérence avec les actions des SDAGE et des SAGE qui sont ceux qui portent les stratégies d'aménagement et de gestion des eaux. L'alerte du CESER, de ce point de vue-là, en tout cas les demandes d'aller plus loin de la part du CESER ont été entendues. On les portera dans le cadre des réunions de travail et de coordination avec les autres Régions et avec l'État.

Pour ce qui est d'EDF, c'est une participation effectivement sur les projets d'eau/énergie/environnement. Ce sont des prêts aux entreprises, mais je poserai également la question sur

l'historique. Je pense que tout le monde comprend l'historique de la participation d'EDF au plan Massif central.

Mme BROUILLE. - Merci Laurence.

M. TRIFILETTI. - Madame la Présidente, avant peut-être de passer au vote, évidemment, je suis désolé mais les réponses qui sont faites aujourd'hui sont très parcellaires. Donc vous imaginez bien que le groupe écologiste s'abstiendra, parce que nous n'avons malheureusement pas les éléments nous permettant d'avoir une analyse fine de ce dossier-là.

Mme BROUILLE. - C'est noté.

Donc y a-t-il des contre ? Des abstentions ?

Cette délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

N° 30

Vote sur «CONTRACTUALISATION ETAT-REGIONS 2021-2027»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : ROUSSET Alain (Arrêté de déport n° 2022_048_DARE)**

**31 - CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT : CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE
SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT
(CEREMA)**

Mme BROUILLE. - Peut-être quelqu'un peut-il aller chercher le Président en attendant que je lance la délibération sur la convention-cadre de partenariat : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

Mme ROUEDE. - Le CEREMA est un partenaire de la Région avec lequel on travaille : on utilise l'expertise de cet établissement public dédié au sujet des risques, environnement, mobilité et aménagement. On propose ici une convention-cadre 2022-2024 qui nous permet de définir les axes stratégiques sur lesquels nous travaillerons en collaboration et nous utiliserons l'expertise du CEREMA en particulier sur les sujets d'aménagement du territoire et de revitalisation, environnement, risques naturels - je l'ai dit -, les questions de performance environnementales du bâtiment aussi, et puis l'adaptation au changement climatique et résilience du territoire. Il y aura chaque année une convention avec des objectifs financiers en fonction des besoins que nous aurons du CEREMA année après année.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

Y a-t-il des contre ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 31

Vote sur «Convention-cadre de partenariat - CEREMA»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

32 - PLAN DE SOUTIEN À LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE POUR LES ANIMAUX DE RENTE 2022-2026

Mme BROUILLE. - Nous passons au plan de soutien à la médecine vétérinaire pour les animaux de rente, et je laisse la parole à Claire JACQUINET.

Mme JACQUINET. - Bonjour à tous chers collègues. Je vous propose un plan de soutien à la médecine vétérinaire pour les animaux d'élevage 2026. Le plan régional de soutien à la médecine vétérinaire pour les animaux d'élevage en région Nouvelle-Aquitaine 2022-2026 propose un panel de mesures allant de la formation des jeunes vétérinaires - avec un projet de cinquième école à Limoges, accueil des première année vétérinaires, bourse d'études, indemnité logement et déplacements, stage tutoré - à la pérennité du maillage vétérinaire - soutien aux expérimentations de nouveaux modèles, aide à l'installation, soutien aux investissements.

En plus de s'inscrire dans la stratégie régionale Une seule santé, One Health, il s'appuiera sur une approche territoriale différenciée forte pour orienter le maillage vétérinaire dans les zones les plus pertinentes en termes de besoins de filière animale régionale, afin de garantir la pérennité des élevages en Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce que je rajouterai si vous me le permettez est un peu de contexte : pourquoi ce plan ? Repositionnons quelques éléments. La région Nouvelle-Aquitaine - on l'a déjà dit hier et plusieurs fois - est la première région agricole de France, avec une volonté de soutenir l'élevage pour assurer une sûreté alimentaire locale. On ajoutera aussi que près de 75 % des maladies émergentes sont d'origine animale : on l'a très bien vu avec la crise Covid, et que par-dessus tout, le vétérinaire va se retrouver intégré avec tous les partenaires dans une stratégie Une seule santé afin, entre autres, d'anticiper les futures crises sanitaires.

Vous l'aurez compris, il faudra des vétérinaires parce qu'il faudra des éleveurs ; et pour qu'il y ait des éleveurs, il faudra des vétérinaires et il en manque. Il en manque 2 000 actuellement en France, et en Nouvelle-Aquitaine il en manque aussi. Il va falloir prévoir le remplacement des vétérinaires, notamment dans certaines zones rurales qui vont partir à la retraite. On estime que l'on a déjà perdu 20 % en 5 ans.

Concernant la formation, il faut savoir qu'un vétérinaire sur 2 qui entre sur le marché du travail a été formé à l'étranger. Pour le dire autrement, la France, premier pays agricole d'Europe, ne forme plus assez de vétérinaires. En conséquence, ce projet est ambitieux : il

ambitionne de répondre aux besoins du terrain, tant pour le milieu vétérinaire qu'agricole, parce que tout cela est extrêmement lié, alliant donc la formation de jeunes vétérinaires à la pérennité du maillage vétérinaire, car comme dans le monde de la médecine humaine, la solution unique n'existe pas. Il faudra trouver des solutions.

Un mot sur le projet de cinquième école à Limoges. Pourquoi Limoges ? Car l'on va capitaliser sur la plateforme de l'Université de Limoges qui comprend déjà un master Une seule santé. Pourquoi publique ? Parce que la formation vétérinaire, diplôme d'État, métier de santé publique, doit permettre à tout le monde d'envisager ces études-là. Je rappellerai que les études à l'étranger ou même privées, il faut compter environ 5 000 euros par an au plus bas, jusqu'à 17 000 euros par an, quand une école publique est plutôt de l'ordre de 2 500 euros par an.

Bien sûr, c'est un projet à moyen terme, ambitieux à construire, on l'a bien compris, qui doit mobiliser tous les acteurs et qui mobilise déjà tous les acteurs. Je remercie les services pour les travaux préparatoires qui ont été faits sur ce projet-là, avec tous les acteurs en présence ; et il faudra penser une école innovante pour en optimiser le coût, pour aller chercher des profils déjà ancrés dans la Nouvelle-Aquitaine, en alternance, en apprentissage... ne pas se fermer de nouvelles possibilités. Aller donc recruter des profils d'élèves issus de ce monde-là. Et puis utiliser des formations de plus en plus pratiques, et pour cela, allier ce maillage des cliniques vétérinaires actuellement sur le territoire pour nous aider à la formation des futurs vétérinaires.

J'en profite d'ailleurs pour dire que c'est un sujet qui aura besoin de bouger certaines lignes et que les nouveaux élus seront sollicités pour porter ce projet-là en haut lieu.

Voilà pour l'instant ce que je pouvais vous dire sur ce projet. Merci.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Claire.

M. COSTE. - Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais dire toute l'importance d'avoir un plan vétérinaire. Je partage un certain nombre de choses qu'a évoquées Claire. Sur « plan ambitieux », je pense que ce n'est pas le cas, pour être très clair. Il faut donner sens au mot, parce que juste à titre d'exemple, la première collectivité de France à avoir un plan vétérinaire est le département de la Corrèze depuis le mois de mars de cette année,

parce que la loi ne nous le permet que depuis. Comme l'ensemble des collectivités, c'est le double de crédits sur la même période. Donc je pense qu'il faut juste remettre les choses dans leur contexte par rapport au mot.

Cela veut dire que oui, c'est très important : vous avez fait un contrat qui est juste. Vous avez juste oublié de rappeler que l'on a une tranche d'âge de vétérinaires qui partent à la retraite qui est très importante, et qu'il va falloir près de 300 vétérinaires en rural dans les 5 ans qui viennent en Nouvelle-Aquitaine. Je trouve dommage que l'on ne justifie ce plan que sur l'approche de santé humaine et One Health plutôt que par la véritable nécessité de maintenir de l'élevage extensif sur nos territoires qui sont un puits de carbone et qui ont un rôle d'aménagement du territoire important. Je pense que c'est dommage de passer à côté d'arguments aussi forts.

Sur le soutien à la cinquième école : il faut parler aujourd'hui de la sixième, en fait, parce que la cinquième est privée, c'est celle d'Amiens qui a été créée il n'y a pas si longtemps que cela. Il y a un soutien total de notre groupe sur la création d'une école vétérinaire : on en a besoin. C'est 56 % des vétérinaires qui sont formés en dehors de notre pays aujourd'hui et qui s'installent en France. Par contre, il y a quand même un lever de boucliers de tout le monde sur cette création d'école, donc est-ce que finalement une école privée sur un plateau de ce type-là n'est pas aussi la solution ? Parce que l'on a vu que la cinquième a été créée, que nous, on attend toujours et qu'il n'y a pas d'avancée. Ce n'est pas un reproche au Conseil régional, parce que la volonté est là, mais je pense que sur la stratégie, il faut quand même que l'on regarde de plus près.

Très bien sur le master 2. Sur les stages tutorés, 15 par rapport au besoin de 300 vétérinaires sur la Nouvelle-Aquitaine, je pense que c'est peu. Quand on parlait d'ambition, je pense que c'est une première vague : on aura l'occasion certainement d'en rajouter si cela fonctionne au fur et à mesure, je prends cela plutôt dans ce sens-là.

Sur les nouveaux modèles, là par contre, on n'a aucun chiffrage de rien du tout. C'est-à-dire que ce plan arrive de manière un peu rapide, comme un cheveu sur la soupe, sans être vraiment très préparé. Le premier SAVU vétérinaire va voir le jour en Corrèze, nous venons de réaliser l'appel d'offres. C'est quand même très compliqué, parce que pour les vétérinaires, c'est comme pour les médecins : la question de la garde est quelque chose de difficile et l'on voit bien que la régulation par de véritables vétérinaires - on a un médecin régulateur ici, on voit ce que cela donne sur la santé humaine - est très compliquée, avec une grosse réticence des cabinets ruraux sur ce type de régulation, parce qu'ils ont peur de perdre la clientèle. Derrière, il y a tout l'enjeu des médicaments et de leurs revenus. C'est

donc très important que l'on puisse peut-être - et moi, je le redis ici - travailler main dans la main sur ce laboratoire corrézien sur le SAVU, sur un certain nombre de mesures avec la Région, pour compléter ces dispositifs.

Sur l'indemnité de logement et de déplacement, pareil, ce n'est pas chiffré. Le soutien aux investissements est un vœu pieux, mais je suis prêt à ce qu'on le teste chez nous : on a déjà des choses qui sont en route. Dans l'installation, les premières ont été versées.

Nous sommes donc prêts à ce que l'on puisse collaborer de manière beaucoup plus forte pour que l'on ait un vrai plan complémentaire. Je terminerai peut-être en disant que ce serait bien que d'autres collectivités locales se joignent à ces politiques-là, parce que l'on est dans un désert vétérinaire, surtout en ce qui concerne les vétérinaires ruraux.

Donc oui à ce plan, et vraisemblablement plus de collaboration, plus de précisions, et certainement, rapidement plus de moyens.

Merci à tous.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Pascal. On est d'accord sur l'objectif et sur le fond. Après, les commentaires, chacun est libre.

Juste pour compléter ce que Claire JACQUINET disait tout à l'heure : pourquoi une école publique ? L'information qui nous est revenue sur le projet d'école privée à Amiens : mettre les frais d'inscription jusqu'à 17 000 euros, je ne vois pas comment un fils ou une fille de paysan ou de milieu rural pourrait faire cette école. Donc nous tenons à une école publique. Après, il faut faire bouger les lignes au niveau national. On l'a fait avec d'autres laboratoires : quand on a lancé l'idée d'un Institut Supérieur de la vigne et du vin, Paris n'avait pas eu l'idée. Il faut que l'État se rapatrie sur ses fonctions régaliennes et ne s'occupe pas de pistes cyclables ou de ce qu'il fait aujourd'hui. Mais c'est à l'État de mettre les moyens.

Ensuite, on met le pied dans la porte avec le stage d'insertion, avec l'année de master, avec le grand projet de laboratoire sur les trois santés au CHU de Limoges. Le Limousin est en plus une terre d'élevage et il y a bien là un enjeu - Claire JACQUINET l'a dit - lié au maintien de l'agriculture. Je crois qu'elle a beaucoup insisté là-dessus et je veux y insister de nouveau.

Mme TARIOL. - Chers collègues, aujourd'hui il nous est proposé de voter cette belle délibération qui lancera de manière concrète le plan de soutien de la médecine vétérinaire pour les animaux de rente. Nous souhaitons rappeler notre soutien à un tel projet. Il s'inscrit

en effet dans un contexte d'insuffisance de l'offre publique en France qui oblige nos jeunes à partir se former dans d'autres pays européens. Ce déficit de formation publique entraîne une pénurie de professionnels qualifiés pour nos éleveurs, particulièrement en milieu rural. La création et le financement par la Région de cette école vétérinaire publique à Limoges nous paraît tout à fait pertinent. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le bien-être, la santé animale, et plus globalement la santé publique. Nous constatons que les moyens alloués à ce plan sont à la hauteur de cette ambition régionale.

Cette délibération n'est pas seulement la concrétisation d'un projet : c'est également son ancrage dans le temps pour l'accompagnement des étudiants et futurs étudiants tout au long de leur parcours scolaire. Cette prise en charge des professionnels de demain s'effectue au moyen de plusieurs dispositifs : soutien à l'intégration, accompagnement des étudiants par le biais de stages tutorés, et appui à l'installation permettant de pérenniser la médecine vétérinaire en milieu rural.

À terme, le développement de cette école publique sera peut-être un déclencheur supplémentaire pour que la filière élevage se re-déploie sur l'ensemble du territoire néo-aquitain.

Pour toutes ces raisons, nous voterons bien évidemment favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je crois qu'il y a Jean-Louis PAGES qui attend à l'autre bout de l'image.

M. PAGES. - Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous.

Nous, dès qu'il s'agit du statut de l'animal et du vivant, vous pensez bien que les écologistes ont leur pierre à apporter. Effectivement, cette délibération tente d'apporter des solutions à la désertification vétérinaire qui serait un peu symétrique à la désertification médicale. Mais pour nous, c'est une approche qui est un peu technicienne et qui oublie un peu quand même un aspect important qui est tout le défi que nous avons dans notre relation au vivant.

Effectivement, il n'y a pas assez de vétérinaires pour les animaux d'élevage et en Limousin, on constate cette lente érosion. Je crois qu'en Corrèze, c'est pourtant moins pire qu'en Creuse ou qu'en Haute-Vienne. C'est un constat. Les symptômes sont effectivement multifactoriels : je crois qu'il y a une très jolie étude qui a été faite par GDS Creuse qui est le Groupement Sanitaire creusois. Il y a un déficit de vétérinaires en France et une population qui est majoritairement maintenant féminine : en Nouvelle-Aquitaine, il y a autant de

vétérinaires femmes que d'hommes et les jeunes diplômés qui arrivent sont souvent des femmes, en plus urbaines. Donc il y a un manque d'attrait évident pour la vie à la campagne et les suggestions que cela implique.

Il y a 2 choses qui viennent à l'esprit : la première est ce qui est pointé par la délibération, de former plus de vétérinaires. C'est ce à quoi s'emploie la première partie de la délibération qui correspond à une promesse de campagne de notre Président, qui est peut-être imprudente parce que quand l'on voit les difficultés et les réticences des pouvoirs publics, on a bien peur que les instituts privés comme celui d'UniLaSalle n'aillent beaucoup plus vite que les pouvoirs publics, ce qui est bien dommage parce que l'on a compté qu'une formation UniLaSalle - pour rejoindre ce qu'a dit Monsieur COSTE - doit être un peu en dessous de 100 000 euros parce que le tarif de la formation est progressif au fur et à mesure que s'écoulent les années, qui sont quand même des sommes colossales. Là, on ne sait pas ce qu'il va en advenir. En revanche, on voit le panel de mesures qui est proposé pour répondre au manque d'attraits, souvent, de la ruralité.

Ce que l'on voudrait dire, c'est qu'il y a un problème encore plus profond que cela et je vous renvoie à une étude récente - je ne sais pas si vous l'avez vue, chers collègues - qui a été faite par l'Université de Franche-Comté sur l'état psychologique de la population vétérinaire en France, qui est absolument dramatique. Je ne sais pas si vous le savez, mais l'état psychique tel qu'il est recensé par cette étude montre qu'il est 5 fois pire que celui de la population. Il montre aussi d'1/5^e de nos vétérinaires ont eu des tendances suicidaires pendant l'année passée. C'est quelque chose de très grave qui montre qu'eux qui sont en première ligne dans notre rapport au vivant... Cela ne me fait pas rire Monsieur le Président, je trouve que c'est dramatique. Le rapport au vivant, tel qu'il est à l'heure actuelle, est en train de se dégrader, et je pense que les problèmes que l'on rencontre sont là également.

Nous, on fait un diagnostic qui est beaucoup plus systémique : le rapport au vivant vient du fait que les vétérinaires sont confrontés à des élevages industriels, à un type d'agriculture et un type d'élevage intensif qui les met en difficulté et je crois que globalement, on aurait à revoir dans l'approche One Health - et c'est là que l'on est un peu déçu - une approche qui tienne plus compte globalement du fait que dans la chaîne alimentaire, le bien-être du vivant est important.

Soit dit en passant, Brive est une ville qui abrite un Centre de recherches sur le droit de l'animal et qui montre bien que le vivant est en train de prendre une place très importante, et le bien-être animal aussi.

On va s'abstenir pour cette délibération parce que l'on pense que toute cette facette de rapport au vivant, d'appel à des associations qui s'occupent du bien-être animal, est complètement occultée dans ce panel de mesures. On pense que globalement, le problème vétérinaire va beaucoup plus loin que le simple manque de vétérinaires ou la désaffection pour la pratique dite rurale chez nos vétérinaires.

Voilà les raisons - manque d'ambition, manque de prise en compte de ce qu'est réellement One Health - pour lesquelles notre groupe va s'abstenir, Monsieur le Président.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Quel courage !

Il n'y a pas d'idées, mais on vote contre les idées des autres quand cela joue sur One Health, cela joue sur la santé, cela joue sur l'agriculture. Qu'est-ce que c'est beau !

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, Claire, vous voulez peut-être ajouter quelque chose ?

Mme JACQUINET. - Oui, peut-être 2 mots effectivement. Je salue au passage les initiatives départementales, notamment - comme le disait Pascal - sur le plan Corrèze. Effectivement, je n'ai peut-être pas été suffisamment claire dans ce que j'ai dit : oui, bien sûr, il y a tout un tas de vétérinaires prochainement à la retraite qui sont à remplacer. Selon comment on voit les études, on a essayé de chiffrer et de mettre les nombres en place. C'est un peu l'épaisseur du trait, mais bien sûr, on en a absolument tenu compte.

Sinon, que pourrais-je ajouter de plus ? Je pense que l'essentiel a été dit.

Si ! Important aussi parce que Pascal disait : on n'a pas tout chiffré. Oui, aussi, on a fait les propositions, donc comme on le disait, un panel de mesures en 2 temps : une partie chiffrée et une partie qui sont des pistes de travail. On a besoin d'innover. Il y a des choses qui sont sur la table que l'on ne peut pas pour l'instant chiffrer, donc on a proposé de le faire en 2 temps.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Claire. En tout cas, c'est un joli combat à mener, qui n'est pas évident, qui ne sera pas gagné du premier coup. J'ai le souvenir de la bataille que l'on a menée sur l'Institut des sciences de la vigne et du vin, l'Institut d'optique ou d'autres Centres de formation ou de recherches. Il est évident que Paris, au départ n'ayant pas eu l'idée, ne va pas forcément nous aider. On a aplani, même si c'est compliqué - pour les avoir rencontrées plusieurs fois -, la position des 4 écoles qui existent aujourd'hui. Les Directeurs ou Directrices étaient plutôt réservés. On a l'accord de l'Ordre des vétérinaires et des

syndicats dans ce domaine-là. Je pense qu'après, la puissance de feu, nous allons la mettre en place parce que c'est un projet qui est à la fois original et essentiel.

Je vais le mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Cela ne va pas vous faire gagner des voix dans le milieu agricole, les amis... ni dans le milieu médical.

Ce rapport est donc adopté.

N° 32

Vote sur «Plan de soutien à la médecine vétérinaire pour les animaux de rente 2022-2026»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRÉSIDENT. - On a ensuite le règlement d'intervention en faveur des Tiers-Lieux.

M. HAZOUARD. - Bonjour Monsieur le Président, chers collègues. J'ai donc le plaisir de vous présenter ce nouveau règlement d'intervention en faveur des Tiers-Lieux. Ce nouveau règlement est le fruit d'un travail coopératif avec mes collègues Maud CARUHEL, Laurence ROUEDE, Karine DESROSES et Marie-Laure CUVELIER que je veux saluer.

Quelques mots d'abord pour parler de la sémantique des Tiers-Lieux, parce que souvent, dès lors que l'on parle de Tiers-Lieux, on nous interroge : qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce que cela veut dire derrière ? Globalement - et c'est l'essence même du soutien de la Région - ces lieux-là doivent d'abord proposer des espaces liés à la dimension du travail, du développement économique, ce que l'on appelle du coworking. À partir de ce cœur viennent s'ajouter d'autres briques : parfois des fab-labs, parfois une dimension agricole et j'y reviendrai. Mais ces Tiers-Lieux doivent répondre à un certain nombre de critères qui sont importants pour nous :

- La dimension d'ouverture à tous,
- La capacité d'accueillir autant un entrepreneur qu'un jeune qui fait ses études. Evidemment le lieu doit être humain, accessible et puis avoir un très bon accès au très haut débit, et cela fait le lien avec une autre action du Conseil régional.
- L'implication des utilisateurs, des coworkers est importante dans la gestion et l'animation de ces lieux.

On l'a vu dans ces 2 dernières années de crise sanitaire, ces Tiers-Lieux furent aussi une réponse à des enjeux à la fois de mobilité ou de démobilité et de renouvellement des modes de travail qui font qu'un certain nombre de professionnels - on le voit là, plus de 50 000 - sont venus travailler dans ces Tiers-Lieux.

Enfin, la vraie richesse de ces lieux est qu'ils sont hybrides et proposent de nombreuses activités qui vont de la formation à la dimension culturelle, la médiation numérique ou encore des boutiques et des épiceries, et ils contribuent à l'attractivité des territoires. En matière de bilan, c'est important puisqu'au début de la dernière mandature, nous nous étions fixé comme objectif 300 Tiers-Lieux. Cet objectif est quasiment atteint fin 2021 avec 280 Tiers-Lieux, mais surtout, l'élément le plus important est qu'aujourd'hui, quasiment chaque habitant

de la Nouvelle-Aquitaine dispose d'un Tiers-Lieux à moins de 20 minutes de chez lui. Le deuxième élément important est que la Région Nouvelle-Aquitaine est aujourd'hui à la pointe de l'action nationale qui est notée dans les différents rapports avec - et c'est important pour nous dans notre action d'aménagement du territoire - le fait que 54 % des Tiers-Lieux sont ruraux.

Je le disais tout à l'heure : un des facteurs-clés de succès est la mobilisation des coworkers, donc des associations qui font vivre ces lieux en lien avec les collectivités partenaires. Je relèverai un des points du CESER : le CESER nous demande d'avoir une attention au modèle économique de ces lieux. Pourquoi j'en parle ? Parce qu'à la fois une partie des Tiers-Lieux - on voit le chiffre, 60 % - considèrent que le modèle économique est toujours compliqué à trouver, mais en même temps, en Nouvelle-Aquitaine, on voit un taux de survie élevé de ces Tiers-Lieux puisque 90 % des Tiers-Lieux aidés sont toujours en activité. C'est le fruit d'un travail partenarial entre la Région Nouvelle-Aquitaine qui a mobilisé près de 10 000 d'euros sur la période 2016-2020 avec de nombreuses délégations en interne des services de la Région chapeautés par Eugénie MICHARDIERE - qui est là et que je veux remercier -, et un travail également partenarial avec la coopérative des Tiers-Lieux qui vient apporter tout son savoir-faire en ingénierie.

Je parlais de bilan : rien de mieux qu'une carte, c'est la diapositive suivante. Il y a aujourd'hui 311 Tiers-Lieux ouverts en Nouvelle-Aquitaine en mai 2022, on le voit. On voit surtout que malheureusement, il reste quelques régions de la Nouvelle-Aquitaine qui ne sont pas encore couvertes. On peut parler - sans jeter l'opprobre sur certains territoires - de la Creuse, la Corrèze, la Dordogne ou encore le Lot-et-Garonne et le Mélois-Ruffécois où il nous faut donc poursuivre notre action pour finaliser cette couverture territoriale, ce maillage territorial. C'est justement un des 2 objectifs de ce nouvel AMI Tiers-Lieux : faire en sorte que la couverture soit la plus fine possible. Le deuxième point, qui est là pour le coup peut-être plus important, est de consolider le secteur des Tiers-Lieux, en particulier d'apporter des moyens supplémentaires pour renforcer les Tiers-Lieux existants sous 4 axes :

- Le premier est important : la dimension de formation, d'orientation pour qu'au plus proche des lieux de vie, ceux qui ont besoin de se former puissent trouver une réponse dans ces Tiers-Lieux.
- La dimension du travail et de la « production autrement » dans 2 champs : l'artisanat, le savoir-faire - j'ai été bluffé lors de ma visite la semaine dernière aux Journées portes ouvertes aux Tiers-Lieux sur des Tiers-Lieux autour du bois, donc

on vient renforcer ce savoir-faire - et l'agriculture, avec des Tiers-Lieux un peu nouveaux à inventer sur ce champ.

- Laisser le champ libre aux Tiers-Lieux qui nous proposeront d'expérimenter et d'innover.

En conclusion, et vous l'aurez compris et vu, les Tiers-Lieux sont évidemment un sujet transversal au cœur de nos dynamiques, en particulier de Néo Terra, et ils s'inscrivent pleinement dans la politique contractuelle : Laurence ROUEDE le sait puisqu'elle vient de nous parler tout à l'heure d'un certain nombre de contrats de développement et de transition, ces lieux sont vus comme des réponses et au cœur des politiques contractuelles.

Et pour terminer parce que l'on n'a pas forcément de bonnes nouvelles de la part de l'État, mais là on peut le dire : on va avoir un complément de 4,5 millions d'euros sur le volet « se former autrement », donc il faut le noter.

Voilà mes chers collègues, cher Président, ce que je pouvais vous dire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Mathieu, et on est, je crois, de loin la première Région française ?

M. HAZOUARD. - On est de loin la première Région française.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, Madame.

Mme COLOMBIER. - Monsieur le Président, chers collègues, nous soutiendrons bien évidemment ce règlement d'intervention en faveur des Tiers-Lieux, car le développement de ces espaces de travail partagés et d'ateliers de fabrication est une réponse vraiment importante à la mobilité contrainte à l'heure où prendre sa voiture, notamment pour se rendre au travail, coûte de plus en plus cher. On ne peut donc d'approuver ce type d'initiative permettant aux Néo-Aquitains de travailler au plus près de chez eux.

Je vais me permettre d'évoquer 2 points de vigilance que vous avez d'ailleurs évoqués, en tout cas le premier.

Le premier est d'ailleurs le principal : il va falloir bien sûr sérieusement accélérer le déploiement de ces Tiers-Lieux pour avoir un maillage territorial complet. Vous venez de le souligner et vous avez le mérite d'être lucide sur ce point. Que ce soit en Corrèze, dans l'est de la Creuse, de la Dordogne, une grande partie du Lot-et-Garonne ou encore le nord-Charente, des pans entiers de la région en sont jusqu'ici privés. Nous veillerons donc bien évidemment à une accélération du déploiement sur ces territoires. Des territoires qui ont bien sûr tous une particularité d'être enclavés et mal desservis en infrastructures et en services

publics. On doit faire face à une grande faiblesse de votre politique qu'il faudra donc corriger urgemment. Les territoires qui ont le plus besoin de Tiers-Lieux sont ceux qui en ont le moins. Il faut donc étendre, étendre, étendre.

Notre second point de vigilance sera sur la santé financière des structures : 60 % d'entre elles n'ont toujours pas trouvé le modèle économique pérenne. Certes, leur création reste récente et ce n'est pas encore une grosse inquiétude, mais cela pourrait le devenir si nous ne voyons pas de solidification de leur modèle d'ici à la fin de la période d'application de ce règlement d'intervention.

Mme BOULMIER. - Merci de cette initiative telle qu'elle nous est présentée. Bien sûr, dans un tout autre modèle et un autre esprit, il n'empêche que cela rejoint cette volonté d'aménagement de notre territoire d'un point de vue économique. Hier, nous avons regardé le lourd dossier de l'industrialisation ; aujourd'hui nous sommes dans un modèle de maillage évidemment plus modeste, mais où les éléments essentiels se retrouvent, c'est-à-dire l'activité, le numérique, la mobilité - puisque nous évoquons les 20 minutes - et puis le logement puisque bien entendu, c'est au cœur du débat.

L'activité, nous l'avons bien comprise. J'insiste sur la viabilité de ces structures. Nous avons dans un certain nombre de nos territoires plus ruraux des initiatives qui étaient toutes faites par des passionnés qui voulaient donner cette vie à des territoires qui en manquaient, et certaines se sont développées mais l'essentiel n'a pas pu continuer. On voit que l'on parle là du coworking économique ; néanmoins, depuis les épidémies, on voit bien qu'il y a le sujet du télétravail et l'aménagement du logement pour permettre de télétravailler quand c'est possible - bien entendu. Je me demande comment vont être calibrés les projets qui vont nous être proposés : est-ce qu'ils vont devoir répondre chacun aux conditions que nous avons évoquées, c'est-à-dire aussi une partie télétravail ? Quel lien ferons-nous avec les entreprises de celles et ceux qui viendraient y travailler ? Je pense qu'il est important de garder ce lien-là parce que cela participe aux éléments que j'évoquais tout à l'heure, cette compilation d'éléments qui ne sont pas dissociables.

Ensuite, cela repose un sujet qui nous est cher à tous, qui est la mobilité. Comment est-ce que nous apprécions ? 20 minutes de quoi ? Quel est l'épicentre à partir duquel nous allons mesurer les 20 minutes ? Voilà, ce sont des questions. L'initiative, nous la soutiendrons. Des éléments de précision nous seraient sans doute utiles, tout au moins ensuite pour en suivre le développement.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous savez Muriel, les précisions sont dans les 311 Tiers-Lieux que nous avons créés non pas *from scratch*, parce que ce sont les territoires aussi qui ont pris ce type d'initiative. Un des points importants auxquels on tient beaucoup avec Mathieu et avec l'équipe est désisoler les personnes de chez elles et pouvoir trouver des lieux de formation agiles sur tous les territoires.

Mme MAGNE. - Un mot pour saluer cette délibération, Monsieur le Président, parce qu'effectivement les Tiers-Lieux sont des leviers de la revitalisation de nos territoires. L'accompagnement des pouvoirs publics aux Tiers-Lieux vient asseoir leur légitimité. Une pluralité d'acteurs publics/privés interviennent en soutien et en accompagnement des Tiers-Lieux. Un rapport remis il y a quelques mois au Premier ministre vise ainsi à renforcer les coordinations interministérielles et les liens entre les collectivités locales et la filière professionnelle pour amplifier le mouvement des Tiers-Lieux. Il me semble que cette délibération poursuit ces objectifs.

La force des Tiers-Lieux est que ce sont des lieux hybrides entre vie professionnelle et vie sociale qui contribuent à la transformation et à l'animation de nos territoires. Mais il s'agit aujourd'hui, il me semble, de trouver un équilibre, le bon équilibre entre les exigences d'utilité territoriale, voire de mission de service public, et l'esprit d'agilité et d'initiative expérimentale qui sont au cœur de l'ADN des Tiers-Lieux.

On entend de plus en plus qu'il y a Tiers-Lieux et Tiers-Lieux : la définition est volontairement floue mais cela suscite des questionnements. D'une part, certaines réflexions menées sur le sujet poussent à poser un cadre clair d'implication des collectivités territoriales, et finalement le respect d'un cahier des charges établi. Il s'agit notamment de limiter un éventuel effet d'aubaine : c'est le sens de ce règlement d'intervention. D'autre part, si la dynamique est là, on peut tout de même constater un déficit de lisibilité et de visibilité auprès des citoyens. C'est ce que j'ai pu constater notamment à Bellac où se situe le seul Tiers-Lieu du nord de la Haute-Vienne qui n'a pas obtenu le label de l'État Fabrique des territoires et qui peut souffrir d'un manque de visibilité malgré une démarche proactive.

Certaines régions, comme l'Occitane notamment, ont misé sur un dispositif de labellisation des Tiers-Lieux au plus près du terrain, dans la perspective d'assurer leur promotion, mais aussi de garantir le respect d'un cadre de confiance.

Est-il envisagé ou envisageable d'aller plus loin que ce règlement d'intervention via un dispositif de labellisation ? Tout en respectant ce caractère hybride et protéiforme, il peut

être judicieux d'initier une forme de certification régionale dans le but de renforcer l'implantation, l'identité, et d'assurer la pérennité des Tiers-Lieux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas ce qu'en pense Mathieu HAZOUARD. Moi, je ne suis pas contre une labellisation. Dans la coopération avec l'État, comme pour la formation professionnelle, on est accompagné, l'État a les moyens et nous accompagne ; mais ce que je ne voudrais surtout pas, c'est que l'Administration centrale s'en mêle. Parce que si l'on veut ficher en l'air un modèle intéressant, il faut mettre la technocratie parisienne sur le coup. C'est insupportable ! Et je le redirai : surtout que Paris ne s'en mêle pas.

M. HAZOUARD. - J'ajoute quelques éléments de réponse.

Effectivement, une labellisation peut être intéressante. Après, il ne faut pas que cela rajoute une confusion entre l'ensemble des dispositifs. Je pense qu'aujourd'hui, les règlements d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine sont bien installés. On a une longue tradition d'intervention et de soutien. Peut-être une capacité à informer supplémentaire me semble importante.

Sur la dimension des 20 minutes : c'est 20 minutes à partir de son lieu d'habitation, tout simplement. L'idée est de ne pas se déplacer énormément.

Sur la question du télétravail, Président, vous avez posé le terme juste : nous sommes dans la dynamique visant à désisoler les personnes, qu'elles viennent suivre une formation, mais surtout qu'elles puissent travailler. La dimension de télétravail est importante : oui, nous faisons le lien avec les entreprises qui acceptent qu'un certain nombre de leurs salariés viennent une ou plusieurs journées dans les Tiers-Lieux. Il faut aussi noter que le Conseil régional permet aussi à quelques agents de télétravailler dans ces Tiers-Lieux et nous allons accentuer ce point-là.

La dimension de la santé financière, tout le monde l'a relevée. Je note aussi au passage vos avis plutôt intéressés et positifs sur le dispositif, c'est un point important pour nous. Mais sur la dimension du modèle économique, oui, c'est toujours un équilibre subtil entre un certain nombre d'acteurs, de personnes qui acceptent de mettre en commun, de se fédérer, de porter un projet, et puis le soutien des collectivités qui doivent être présentes. A la fin, il faut donc trouver ce modèle économique qui s'appuie à la fois sur une dimension d'intérêt général et de services qui sont rémunérateurs, et donc qui permettent d'inscrire le Tiers-Lieu dans la durée.

Voilà, Président, les quelques points que je pouvais ajouter.

Mme CASTAGNEDE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous nous réjouissons de constater que le règlement d'intervention qu'il nous est proposé d'adopter consacre une logique de préservation et de développement des Tiers-Lieux, politique que nous soutenons notamment au vu de la diversité des initiatives engagées, de leur nombre en constante augmentation, ainsi que de leur taux de maintien : près de 90 % entre 2016 et 2020 pour ceux soutenus par la Région.

Accompagner l'implantation des Tiers-Lieux en priorité dans les zones rurales contribue à la cohésion sociale et au maillage des territoires, en particulier grâce aux initiatives telles que les fab-labs qui tendent à atténuer la fracture numérique. Par cette délibération, l'occasion nous est donnée de revenir sur ce qui, selon nous, caractérise ces démarches citoyennes singulières. Il s'agit de penser les Tiers-Lieux comme des laboratoires fondés sur la mise en commun des savoirs et des compétences, permettant de faire émerger de nouvelles formes de pouvoir. De leur approche collaborative émane une volonté des citoyens de créer de nouveaux modèles économiques ; des modèles qui s'émancipent du rapport vertical prescrit par les stratégies de domination managériale.

Loin d'un système entrepreneurial ascendant, la recherche de modes de production autonomes fondés sur une économie d'échelle y est grandement privilégiée. C'est pourquoi il nous paraît fondamental de veiller à la mise en œuvre effective de ce terrain d'échange au sein des Tiers-Lieux de la région Nouvelle-Aquitaine. A l'inverse, ce serait courir le risque de voir ces espaces réduits à de simples bureaux partagés qui malheureusement, dans certains cas, n'ont de partagés que les 4 murs du bâtiment.

Nous insistons donc sur la capacité des Tiers-Lieux à renforcer la vitalité démocratique locale. C'est en ce sens qu'il faut envisager un axe de développement tourné vers des enjeux participatifs et populaires qui, eux seuls, seront vecteurs d'une dynamique de changement dans nos manières de travailler, mais également de produire, de consommer et de communiquer.

Ces lieux portent les défis d'une transition écologique et citoyenne à l'échelle de nos territoires ; espaces d'expérimentation de nouveaux modèles d'agriculture, acteurs de la réinsertion professionnelle et lieux d'inclusion, ils reflètent la façon dont les citoyens se conçoivent en commun dans la diversité de leurs idées et de leurs savoir-faire. Il ne s'agit pas pour les Tiers-Lieux de se substituer aux missions que nous estimons être celles du service public, ni d'en être dépendants, mais de donner la possibilité aux habitants de

consolider territorialement le lien social et repenser la participation citoyenne. Sachant l'intérêt qui sera porté aux aspirations participatives et solidaires que suppose ce règlement d'intervention, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Fanny. Y a-t-il d'autres interventions ?

On va passer au vote. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N° 33

Vote sur «Règlement d'intervention en faveur des Tiers-Lieux 2022-2024»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE :**

CUVELIER Marie-Laure (Motif personnel)

GAGNEUR Edwige (Motif personnel)

**36 - REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS : CONVENTION-CADRE
D'ACCOMPAGNEMENT PLURIANNUELLE POUR HAGETMAU (40)**

M. LE PRÉSIDENT. - On a ensuite la revitalisation des centres-bourgs : convention pour une commune assez célèbre maintenant, depuis quelques mois : Hagetmau.

Je propose que Pascale RÉQUENNA n'écoute pas tout le bien que l'on va dire.

Mme HERNANDEZ. - Monsieur le Président, chers collègues, vous commencez à être habitués à ce type de délibération qui fait suite à l'appel à manifestation d'intérêt régional revitalisation des centres-villes et centres-bourgs lancé en 2019, avant le dispositif Petites villes de demain. Comme vous le savez, la Région Nouvelle-Aquitaine porte une attention particulière aux problématiques de dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Elle a en ce sens adopté un dispositif spécifique et accompagne maintenant 36 territoires dans leur projet de revitalisation.

Ce dispositif, en complément des politiques sectorielles et de la politique contractuelle, apporte des moyens sur des facteurs déterminants d'un projet de revitalisation : l'ingénierie de projet, la mutation d'îlots stratégiques en centre-bourg, le soutien à l'adaptation du commerce et de l'artisanat et le soutien à l'innovation favorisant l'émergence de nouvelles formes d'activités, de commerces et de services en centralité.

La commune d'Hagetmau a souhaité s'engager dans la démarche de revitalisation et a déposé sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt ; il vous est proposé dans cette délibération de retenir sa candidature et de vous présenter la convention-cadre pluriannuelle. La stratégie de revitalisation d'Hagetmau s'organise autour de 4 axes :

- Réinvestir le cœur de ville à destination des habitants,
- Apaiser la ville et soutenir les mobilités douces,
- Valoriser et conforter l'offre commerciale,
- Reconquérir et diversifier le parc de logement.

La convention-cadre annexée à la présente délibération détaille les problématiques propres au centre-ville d'Hagetmau, les grands axes de son projet ainsi que le soutien régional dont bénéficiera Hagetmau au titre de la revitalisation. Les montants des soutiens régionaux feront l'objet de décisions annuelles d'attribution en Commission permanente, en

cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité pour chaque année comprise dans la convention pluriannuelle.

Voici, mes chers collègues, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Sandrine.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N° 36

Vote sur «Revitalisation des centres bourgs : convention cadre d'accompagnement pluriannuelle pour Hagetmau (40)»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE :**

ETCHEÇAHARRETA Bixente (Arrêté de déport n° 2022_054_DARE)

REQUENNA Pascale (Maire de la Commune d'Hagetmau / Présidente de la Communauté de communes Chalosse Tursan)

37 - ACCOMPAGNEMENT DE L'OPAH-RU DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT ET DE L'OPAH-RU D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE/SAINT-PRIVAT

M. LE PRÉSIDENT. - Florent LACARRERE pour l'accompagnement de l'OPAH de Sainte-Livrade.

M. LACARRERE. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Dans la continuité de la délibération présentée par Sandrine HERNANDEZ, la Région accompagne également la revitalisation des centres-bourgs par notre politique en matière d'habitat. C'est en l'occurrence par le soutien aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain.

Je vous rappelle que ces programmes sont engagés sur 5 ans en général. Ils permettent de sélectionner un opérateur qui va permettre d'accompagner les ménages modestes sur le montage et le financement de leur projet de réhabilitation globale. Ils s'inscrivent dans une dynamique plus globale de revitalisation des bourgs et pour ces opérations, la Région Nouvelle-Aquitaine ne finance plus directement les travaux, mais apporte un complément de financement de 15 000 euros par an à la collectivité, soit 75 000 euros sur les 5 ans.

En l'occurrence, il s'agit donc de 2 OPAH à Sainte-Livrade-sur-Lot et Argentat-sur-Dordogne/Saint-Privat sur les champs d'intervention suivants :

- L'amélioration au niveau énergétique,
- L'adaptation à la perte d'autonomie,
- La lutte contre l'habitat indigne,
- L'accompagnement des projets locatifs à loyer maîtrisé,
- La qualité résidentielle de l'habitat du centre ancien,
- La lutte contre la vacance globale.

La première opération à Sainte-Livrade est sur une commune de 6 500 habitants dans le Grand Villeneuvois, ville-centre d'une communauté de communes de 23 000 habitants. Son centre-ville est défini quartier prioritaire de la ville depuis 2014 et cumule des problématiques multiples.

La seconde OPAH est située dans un territoire rural de Corrèze, en marge de l'influence de Tulle et de Brive, 2 cœurs de bourgs d'Argentat-sur-Dordogne et de Saint-Privat, qui eux aussi rencontrent des problématiques similaires.

Dans la cohérence de notre action en faveur de l'équilibre et de l'égalité des territoires, nous luttons là aussi avec ces opérations contre la déprise territoriale, main dans la main avec les territoires. Que ce soit par le développement économique, par nos politiques d'aménagement du territoire ou par le soutien à ces opérations en matière d'habitat, nous permettons de soutenir les territoires les plus fragiles.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter cette délibération, en vous précisant comme l'a fait Sandrine que ces attributions de financement seront examinées chaque année en Commission permanente.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 37

Vote sur «Accompagnement de l'OPAH-RU de Sainte-Livrade-sur-Lot et de l'OPAH-RU d'Argentat-sur-Dordogne / Saint-Privat»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE :**

BOULMIER Muriel (Motif personnel)

COSTE Pascal (Président du Département de la Corrèze)

**38 - FILIERE SANTE/SILVER ECONOMIE : SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE
DU PAYS BASSIN D'ARCACHON - VAL DE L'EYRE (BARVAL)**

M. LE PRÉSIDENT. - On passe maintenant à la filière santé, silver économie.

Mme JEANSON. - Monsieur le Président, chers collègues, je vous propose aujourd'hui d'approuver la signature par le Conseil régional du contrat local de santé du pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre. Ces contrats locaux de santé sont des projets multipartenariaux d'amélioration de l'état de santé des populations sur un territoire. Ils sont en général - et même toujours - impulsés par l'ARS à la demande d'un territoire. Ils ont pour objectif de fédérer les habitants, les professionnels de santé, les collectivités, les administrations autour d'actions co-portées qui doivent améliorer tant l'accès aux soins que l'accompagnement des personnes âgées et les questions de santé et environnement. Ils se basent sur un diagnostic territorial qui doit être largement partagé et se déclinent ensuite en plein d'actions.

Nous ne signons pas tous les contrats locaux de santé. Celui-ci, nous nous proposons de le signer parce que nous estimons que 2 de ses objectifs sur 5 concernent des sujets qui sont particulièrement portés par le Conseil régional. L'un est le renforcement de l'offre de soins, et l'autre est la question de la création d'environnement favorable à la santé sur un territoire particulièrement fragile. Il y en a un troisième qui concerne l'accompagnement des personnes âgées et dans le cadre d'un territoire qui est l'un des plus âgés de la région avec plus de 33 % de personnes qui ont plus de 60 ans, il nous paraît aussi pertinent de partager cet accord-cadre.

Je vous propose donc de signer ce contrat local qui sera ensuite travaillé avec l'ensemble des partenaires du territoire pour en faire un plan d'action efficace dans lequel nous pourrions intervenir au travers de nos différentes compétences, que ce soient les compétences en santé, le plan santé environnement, le plan silver économie ou d'autres compétences régionales.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Françoise. Il y a un amendement, je crois, du groupe EELV. Qui le présente ?

M. BAUDE. - Oui, le groupe écologiste, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Comment ? Je n'ai pas compris.

M. BAUDE. - Je précisais qu'il s'agit du groupe écologiste. Je vais présenter l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai compris, oui. J'ai donné la parole au groupe EELV. Ce n'est plus cela, votre nom ?

M. BAUDE. - Ecologiste et citoyen, c'est un tout petit peu plus élargi, mais ce n'est pas grave. Et solidaire, oui, pardon.

M. TRIFILETTI. - Vous vous rappelez, Monsieur le Président, que l'on a des Génération.s parmi nous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Vital BAUDE.

M. BAUDE. - Merci Monsieur le Président. Vous nous proposez, Madame la Vice-présidente, un contrat local de santé du pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre qui a pour intention, entre autres, d'agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé et souligne les répercussions des conditions de vie et de travail sur la santé. Pourtant, malgré l'étude de juin 2020 de l'Observatoire régional de la santé qui définit la pollution de l'air comme un point noir majeur de ce territoire, ce contrat n'évoque pas une seule fois cette problématique ; pas un mot concernant la pollution liée au trafic routier, malgré des seuils qui sont mis en évidence dans cette étude de l'ORS, notamment en matière d'oxyde d'azote et de particules fines qui sont - je ne vais pas vous citer les chiffres - bien supérieures que ce soit à la moyenne de Nouvelle-Aquitaine ou même de Gironde. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons avec cet amendement d'être cohérents avec la feuille de route santé du Conseil régional et de prendre en compte cette réalité en conditionnant la signature de ce contrat local de santé à la mise en place d'évaluations d'impact sur la santé préalablement aux décisions concernant les grandes infrastructures routières de ce territoire, et notamment le prolongement de l'A660 jusqu'à Arcachon et la mise en 2x3 voies de l'A63 qui bien évidemment risquerait, si jamais elle intervenait, d'aggraver ces problématiques de santé.

Ensuite, concernant globalement ce contrat local de santé, rappeler que c'est un outil - un peu comme vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente - qui permet de corriger des faiblesses territoriales et d'accentuer les efforts en coordonnant l'action des acteurs. La Région, par sa politique de santé, de notre point de vue, lorsqu'elle affiche des ambitions volontaristes, aurait pu être un acteur important pour faire levier et impulser des politiques de santé innovantes. En l'état, ce contrat local de santé, au-delà de la faiblesse, voire de l'indigence que nous ressentons sur sa prévention, et qui a d'ailleurs justifié la proposition de l'amendement que j'évoquais juste avant, comprend 3 points d'étonnement que je vais évoquer :

- Le premier, peut-être le plus inquiétant, est l'absence de signature des URPS, médecins et infirmiers, alors même que les risques liés à la faiblesse de la présence des médecins sont diagnostiqués dans ce contrat local de santé, notamment dans la partie est du territoire. Le fait que seuls les chirurgiens-dentistes et les pharmaciens soient signataires nous donne l'impression en réalité d'un contrat assez mal ficelé pour atteindre l'objectif revendiqué de renforcer l'offre de soins et la prise en charge des malades.
- Le deuxième point, mis en lumière par l'Observatoire régional de santé, est relatif au passage aux urgences des plus de 75 ans qui sont nombreux sur ce territoire : catégorie de population supérieure de 27 % à la moyenne régionale et 46 % à la moyenne de la Gironde. C'est vraiment un indicateur de faiblesse de la première ligne du système de santé, en plus d'être une vraie source de souffrance pour cette partie de la population, notamment pour nos aînés. Nous aurions attendu que ce contrat local de santé en fasse une priorité pour voir comment améliorer cette situation, alors qu'il n'y a pas un mot dans l'axe 1 sur la prise en charge de ces publics bien spécifiques dans ces conditions-là, dans ce CLS.
- Le troisième point est l'absence de référence à One Health - alors qu'il en a été question hier et aujourd'hui encore, ce matin - s'agissant d'un territoire en première ligne, notamment face au problème de qualité des eaux du Bassin d'Arcachon, avec des impacts que nous connaissons tous sur la santé des écosystèmes, sur la santé humaine ou encore sur les produits de la mer et l'activité économique qui en découle. Pas un mot non plus en la matière pour passer des déclarations d'intention, un vrai changement de paradigme, notamment sur ce territoire.

Pour conclure, mes chers collègues, même si chaque amélioration est bonne - et en fonction de vos réponses, nous voterons peut-être ce contrat local de santé -, très franchement, il est difficile de comprendre - au-delà d'un certain nombre de généralités, voire même d'une impression de copié-collé dans ce contrat local de santé sans beaucoup d'ambition, notamment sur les 3 points que j'évoquais - la plus-value qui justifie la signature de la Région.

Merci.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, chers collègues, je n'avais pas forcément prévu d'intervenir puisque ce dossier ne posait pas forcément de difficulté majeure. C'est plutôt un bon pas en avant. Mais c'est ce que je viens d'entendre qui me force à intervenir.

Le groupe écologiste et citoyen vient de dire qu'il ne fallait pas procéder à la mise à 2x3 voies de l'A63 et la mise à 2x3 voies de la partie...

M. BAUDE. - Je n'ai pas du tout dit cela. Je reviendrai après votre intervention pour préciser et expliquer en quoi vous avez dit n'importe quoi.

M. DUPRAT. - Mais attendez Monsieur, si vous me frappez aujourd'hui d'indignité parce qu'avant que je parle, je dis n'importe quoi... Laissez-moi au moins parler, c'est comme cela que l'on fait entre citoyens.

M. BAUDE. - J'ai juste évoqué...

M. LE PRÉSIDENT. - Vital, vous laissez parler Christophe.

M. DUPRAT. - Vous venez de dire que la mise à 2x3 voies de l'A63 pose des difficultés, ainsi que la mise à 2x3 voies d'une autre partie d'agglomération. Ces routes sont encombrées tous les jours par des poids lourds et je rappelle juste qu'il ne faut pas raisonner égoïstement en Aquitains, il faut raisonner en Européens : c'est l'axe nord-sud européen. On peut dire tout ce que l'on veut, on peut clamer tout ce que l'on veut, c'est ainsi. La mise à 2x3 voies - et toutes les études le prouvent - va améliorer la qualité de l'air parce que nous n'aurons plus des bouchons tous les jours, parce que cela va se dégager et ce sera beaucoup plus efficace, parce que l'on n'enlèvera pas, ni dans les mois qui viennent, ni dans les années qui viennent, les poids lourds. Il nous faudra du temps.

Donc arrêtez de laisser penser aux pauvres gens qui sont tous les jours dans les bouchons que parce que l'on ne met pas 2x3 voies, il y aura moins de pollution. C'est la queue tous les jours, ce sont des problèmes tous les jours et pensez aux gens qui sont riverains de ces routes et qui aujourd'hui ont une pollution permanente alors qu'en aillant une voie supplémentaire, cela permettrait de dégager.

Je suis, en tant qu'Européen, convaincu : je suis favorable à ce que cet axe nord-sud européen puisse être plus fluide et que nous puissions - même si le bouchon de Bordeaux, cela fait plaisir, cela fait partie des traditions - éviter ce genre de choses. Raisonçons un peu plus loin que le territoire qui est le nôtre.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien, revenons à la santé.

M. BAUDE. - Monsieur le Président, pour répondre très rapidement...

M. LE PRÉSIDENT. - Non. On revient à la santé, je n'ouvre pas le débat.

M. BAUDE. - S'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non, non. Vous vous êtes suffisamment longtemps exprimé...

M. BAUDE. - Mon propos est justement de proposer une étude d'impact en santé.

M. LE PRÉSIDENT. - On n'est pas dans des débats à l'intérieur de cet hémicycle, on est dans des débats globaux.

M. BAUDE. - Oui, mais c'est difficile d'entendre des contre-vérités.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc je donne la parole à Françoise JEANSON pour vous répondre.

Mme JEANSON. - Plusieurs points pour rester techniquement sur les questions de santé.

D'abord, les études d'impact en santé sont déjà des études qui sont faites largement et qui sont systématiques lorsqu'il y a un projet routier. Il n'est donc pas forcément obligatoire de le rajouter puisque de toute façon, il sera fait.

Deuxième remarque sur la question de la pollution routière : c'est vrai que l'on sait que l'un des endroits les plus pollués est sur l'A10 et c'est une des raisons pour lesquelles il y a un projet de ligne de train supplémentaire pour essayer de dégager les camions de cette route.

Troisième sujet, l'absence de signature des URPS, médecins et infirmiers : c'est un projet qui est écrit collectivement. Effectivement, cela manque. Est-ce pour autant qu'il faudrait ne pas avoir de contrat local de santé ni de dynamique santé sur un territoire dont vous avez bien dit qu'il est particulièrement fragile, et en particulier à cause des enjeux environnementaux et de l'âge d'une partie de ces habitants, puisqu'il est effectivement extrêmement varié ?

Ensuite, sur la question de One Health, il y a quand même un objectif sur 5 qui est complètement consacré à l'air extérieur et à la santé/environnement. Il me semble que One Health et la santé/environnement sont quand même étroitement liés. Est-ce que c'est une question de mots ou est-ce que c'est une question de volonté et d'actes ? Je pense que c'est plutôt une question de volonté et d'actes et pas forcément de mots, surtout que c'est un mot qui n'est pas encore entièrement partagé par tous les partenaires sur les territoires.

Voilà pour les quelques réponses que je peux vous apporter.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'amendement.

Mme CHADOURNE. - Contre l'amendement et pour le dossier.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord.

Mme REQUENNA. - Idem.

M. LE PRÉSIDENT. - Françoise ? Sur l'amendement ?

Mme JEANSON. - Contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis d'adopter l'amendement ?

M. BAUDE. - Nous sommes d'avis d'adopter l'amendement, Président, bien évidemment puisque nous le proposons. Simplement pour préciser que cet amendement venait justement avec une étude d'impact en santé arbitrer le type de débat que nous avons pu avoir juste avant, et de scientifiquement regarder dans quelle mesure cela va impacter la qualité de l'air ou pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais Françoise JEANSON vous explique que systématiquement, il y a des études santé quand il y a un projet d'infrastructure.

M. BAUDE. - Quel est le problème pour adopter l'amendement alors ?

M. LE PRÉSIDENT. - C'est superfétatoire. Deuxièmement, il y a un autre argument : je suis un peu gêné parce que tout cela a été élaboré sur le territoire et par le territoire, et il faudrait que d'ici, on donne des ordres. Je trouve que c'est une conception peu démocratique de la relation que l'on a avec les territoires. On a déjà donné un axe très précis Néo Terra, ce que me reproche régulièrement le Rassemblement national. Attention à ne pas jouer les Père Fouettard à l'égard des territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

Donc je redemande : qui est pour cet amendement ?

Qui est contre ?

Cet amendement est donc rejeté.

N° 38

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et citoyen

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Communiste, Ecologique, Citoyen**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains**

Sur le dossier lui-même, qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie, il en est ainsi décidé.

N° 38

Vote sur «Filière Santé/Silver Economie : contrat local de santé du Pays du Bassin d’Arcachon – Val de l’Eyre (Barval)»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L’UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE :**

FOULON Yves (Vice-Président de la Communauté d’Agglomération du Bassin d’Arcachon Sud / Président du Centre Hospitalier d’Arcachon)

LE YONDRE Nathalie (Vice-Présidente de la Communauté d’Agglomération Bassin d’Arcachon Nord / Motif professionnel)

Avant de passer aux vœux, simplement, quand vous quitterez la maison, passez dans le hall : il y a 3 élèves du lycée des métiers du bâtiment de Felletin qui ont installé une réplique des corps de garde de Notre-Dame de Paris. Vous savez que l’on a engagé un travail important de toute la Région, de tous les apprentis, des compagnons, etc., autour de Notre-Dame. Felletin est le cœur de ce dispositif. Je ne sais pas si ces jeunes sont en train de nous écouter ou s’ils sont encore dans le hall, mais on ira faire un tour tout à l’heure.

Deuxième information : la salle 115 du premier étage a été baptisée Salle Jean LACOUTURE, en hommage à l’œuvre foisonnante, au style, à la personnalité... Il y aura un buste d’ailleurs qui nous a été offert par la famille LACOUTURE. Je rappelle que Jean LACOUTURE a été un des inventeurs des Vendanges de Malagar, la manifestation qui a lieu tous les ans à Malagar.

Dernière information avant de passer aux vœux : le 6 juillet, *save the date*, une formation aura lieu en présentiel et en visioconférence, de 9 h 00 à 13 h 00, dans le cadre des formations obligatoires à dispenser la première année de mandat aux élus ayant reçu délégation, année qui se clôture en juillet. J’ai demandé à ce que cette formation soit ouverte à l’ensemble des élus. L’intitulé de cette formation est : *Que fait l’administration ? La direction des Assemblées et de la relation aux élus.*

Voilà. Vous sécurisez et facilitez l'exercice de vos missions. Cerise sur le gâteau, la formation sera suivie d'un déjeuner.

VŒUX ET MOTIONS

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons une série de vœux avec d'abord, présenté par le groupe communiste, la réouverture aux voyageurs de la ligne Agen-Auch.

MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE COMMUNISTE, ECOLOGIQUE, CITOYEN POUR LA « REOUVERTURE AUX VOYAGEURS DE LA LIGNE AGEN-AUCH »

M. MELLIER. - Je vais aller très vite parce qu'en plus, on a eu un bout du débat hier en séance plénière. On a eu une intervention de Jean CASTEX quand il était encore Premier ministre sur la volonté de la réouverture de la ligne Agen-Auch aux voyageurs, et je précise qu'il y a déjà un projet de réouverture au fret. On partage l'ambition de la réouverture aux voyageurs, mais l'on demande que l'État prenne ses responsabilités sur ce territoire en permettant de désenclaver notamment un bout du Gers.

Je tiens à préciser que dans le vœu, nous avons intégré une partie des idées qu'a développées le Vice-président Renaud LAGRAVE hier sur les responsabilités de l'État sur les travaux à faire sur l'ensemble de notre réseau ferroviaire régional. C'est donc un ajout qui a été fait à l'intérieur de la motion. L'idée est : oui à la réouverture de la ligne Agen-Auch avec un État qui prenne l'ensemble de ses responsabilités pour désenclaver ce territoire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci cher Frédéric. Tu m'avais fait peur, parce que l'on a déjà sur les épaules - comme Renaud LAGRAVE a eu l'occasion de l'exprimer - énormément de choses.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Oui, si vous le permettez, un petit commentaire : effectivement nous voterons pour. Plusieurs raisons à cela. Cela a été dit : la ligne existe. On est en train de la moderniser pour le trafic de marchandises. Je rappelle qu'il y a un gros bassin céréalier dans cette partie est du Lot-et-Garonne et dans la partie nord du département du Gers, la Lomagne, etc., donc il y a un gros travail qui est fait, et il y a, à notre avis, un complément à faire pour les voyageurs.

J'ai trouvé cette motion très bien. Il y avait notamment le fait de dire que cela assurera l'intermodalité et en tout cas la liaison ferroviaire entre Auch et la future gare LGV d'Agen. Il faut le dire clairement, c'est un objectif final de cette liaison.

Enfin, je suis juste surpris de sa formulation. Cette affaire appellera un tour de table complet dans lequel il y aura effectivement l'État ; il devra y avoir les 2 Régions concernées puisque cela concerne Agen et Auch, la nôtre, la Région Nouvelle-Aquitaine, et la Région Occitanie. Je signale aussi que cela peut concerner l'agglomération d'Agen : il y a sur cette ligne 3 gares qui sont sur le territoire de l'agglomération d'Agen, celle d'Astaffort, celle de Layrac et celle de Boé. Donc c'est quelque chose qui peut aussi nous intéresser sur le transport du quotidien.

Nous voterons donc pour. Cela semble être une très bonne initiative et cela fait avancer le débat sur ce point précis.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc tu n'es pas favorable aux co-routes?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Voilà. Et hier, c'était délicieux. Monsieur LAGRAVE m'a dit que les voitures vont gagner, etc. Moi, je suis train/vélo tous les jours. Il faut faire attention aux caricatures.

M. DELBOSQ. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Une très brève explication de vote pour expliquer notre position quant à cette motion portant sur la réouverture d'une ligne fermée aux voyageurs depuis 1970. Cela permettrait de mettre Auch à 50 minutes d'Agen au lieu d'1 h 40 actuellement par les autocars, soit moitié moins de temps. Aujourd'hui, c'est en moyenne 200 passagers par jour malgré les contraintes d'un temps de trajet non négligeable, ce qui en fait une ligne bien plus importante que l'on aurait pu le croire.

De plus, beaucoup utilisent la voiture aujourd'hui sur cette RN21 accidentogène tel que je l'ai fait personnellement pendant 6 mois, vivant à Agen et ayant travaillé à Auch un laps de temps. Une ligne efficace permettra là aussi un désengorgement de cet axe et attirera davantage de voyageurs.

Enfin, le fret devait rouvrir en 2018, ce sera finalement pour 2023. Malgré les retards, il faut s'en réjouir. Rouvrir cette ligne au public rapprochera également le Gers pas seulement d'Agen mais aussi de Bordeaux et de Paris. Remettre du service public en ruralité, c'est rapprocher les hommes, c'est aussi une de nos batailles depuis longtemps, notamment ici pour les communes intermédiaires qui se rapprocheront de fait des Préfectures - comme tu le disais, Jean, pour Boé, Lectoure, Astaffort, Florence. Cela rapprochera également ces villes-là des Préfectures occitanes et agenaises, vecteurs de plus de services publics.

L'ancien Premier ministre Jean CASTEX avait annoncé réfléchir à cette solution. Les élections sont passées, les personnes ont changé et nous demandons donc à vous,

Monsieur le Président, à la Région Nouvelle-Aquitaine de ne pas lâcher l'État afin de plancher sur cette réouverture et son financement. Nos nombreux députés appuieront s'il le faut, bien sûr, toute action en ce sens. Nous en parlions hier : on se bat déjà pour conserver les lignes existantes, et nous en appelons aujourd'hui à la mobilisation générale pour cette ligne.

Nous approuvons donc sans réserve cette motion. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Unanimité ?

Mme SEGUINAU. - Président, je voulais simplement donner une explication de vote. Nous voterons pour cette délibération parce que comme l'a précisé Frédéric MELLIER, il y a eu les ajouts par rapport aux propos qu'avaient tenus hier Renaud LAGRAVE et pour redemander à l'État de réinvestir plus massivement sur la rénovation des lignes, mais également a été sorti le passage qui faisait référence à la nouvelle gare d'Agen, et c'est pour cela que nous la voterons.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc il y a une unanimité.

Vote sur la motion présentée par le Groupe Communiste, Ecologique, Citoyen :
«réouverture aux voyageurs de la ligne Agen-Auch» (ci-annexée)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants; Rassemblement National et Apparentés**

MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

▪ **NON-PARTICIPATION : Les Républicains**

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE ECOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN :
« UN VELO POUR CHAQUE LYCEEN.NE ET APPRENTI.E EN NOUVELLE-AQUITAINE »**

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a les vélos.

M. TRIFILETTI. - Oui Monsieur le Président. Cette motion est la mise en selle d'une vélorution innovante pour la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région s'engageant à un prêt de vélo à chaque lycéen apprenti sur la base du volontariat. Si les lycéens apprentis représentent l'avenir de Nouvelle-Aquitaine, leur expérience précoce de l'éco-mobilité est un levier indispensable participant à une meilleure santé, une aide à l'attention en classe, contribuant de façon indirecte à la réussite scolaire et civique face aux défis du siècle. Il y a bel et bien une convergence aujourd'hui entre éco-mobilité décarbonée, climat, peak-oil, économie, réindustrialisation et - vous en avez parlé hier, Président, c'est un pan vraiment important auquel nous pouvons participer, qui est en concomitance d'ailleurs avec la politique que vous portez - géopolitique d'une part et santé globale des jeunes d'autre part.

C'est une convergence - vous l'aurez compris - gagnant-gagnant, sans parler de l'autonomie autour de l'autoréparation, par exemple, pour les lycéens.

Cette motion est donc une opportunité de rebond vertueux pour tous dans nos territoires. En plus de toutes les aménités positives - santé, climat, diminution des pollutions, apaisement, développement économique d'une filière endogène dans notre région -, cette motion s'articule en synergie avec les objectifs majeurs du plan vélo national :

- Développement d'aménagements cyclables de qualité et plus généralement sécurité routière,
- Incitation autour de la mise en place d'un cadre adapté, reconnaissant pleinement le vélo comme un mode de transport pertinent et vertueux,
- Développement finalement d'une culture vélo.

Ce levier régional est de plus une opportunité pour massifier et irriguer les éco-mobilités partout dans nos territoires. On va sans doute nous dire : oui, et le coût ? Alors oui, Président, c'est une ambition qui a un coût notable pour notre collectivité. Nous en sommes conscients. Le montant d'une telle mesure, nous l'avons chiffré : c'est environ 25 millions d'euros. Toutefois, ce coût doit se comparer à d'autres choix faits par notre collectivité en termes de transports qui se chiffrent, eux, en milliards, et qui trop souvent fragmentent, opposent et divisent via l'effet tunnel et la métropolisation. Nous assumons ce choix du développement massif des éco-mobilités, car nous souhaitons apaiser nos territoires et

favoriser un report modal décarboné. Pour reprendre une vieille dialectique du géographe de la ruralité Armand FREMONT : « *Apaisons nos territoires à l'échelle de l'espace vécu.* »

Ruralité justement. On va sans doute nous dire que le vélo est un truc d'urbains. Juste un témoignage : dans mon petit village à Port-d'Envaux, c'est une file continue, tous les matins, des parents qui déposent leurs enfants qui vont prendre le bus pour aller au lycée. Donc usage du vélo à la campagne : oui, c'est possible et c'est souhaitable, y compris pour aller prendre le bus le matin lorsque l'on est lycéen. Combien de trajets en voiture évités sur ces micro-trajets de souvent moins de 3 kilomètres si nous gagnons à terme la bataille culturelle du vélo chez les lycéens ruraux ?

Cette motion est une opportunité, chers collègues, qui contribuera - vous l'avez compris - à l'accompagnement de la transition. Nous l'espérons au-delà de nos approches partisans que vous soutiendrez pleinement cette motion pour la jeunesse, au cœur de notre engagement commun pour l'intérêt général.

Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Stéphane.

M. ELOPHE. - Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, en tant que Corrèzien, je voulais partager avec vous tout mon enthousiasme à l'égard de la motion du groupe EELV. Prenons un exemple concret : en ce moment, je pense à Chloé qui sera l'an prochain en première, Bac professionnel restauration au lycée Cassin de Tulle et en apprentissage au Café de La Poste à Brive. Elle habite Noailhac, charmant petit bourg du midi corrézien. Elle sera ravie de profiter de cette avancée technologique formidable proposée par nos collègues écolo-bobos. Noailhac/lycée Cassin, cela représente 2 h 09, 36 kilomètres, avec 600 de dénivelé positif. Noailhac/Brive, cela représente 1 h 00, 16 kilomètres avec 400 mètres de dénivelé positif.

Imaginons aussi les parents de Chloé, ravis d'apprendre tout ce que la Région fait pour eux, toutes ces économies de carburant qui vont permettre d'améliorer leur pouvoir d'achat.

Difficile de faire plus déconnecté de la réalité que cette motion qui semble avoir été faite par des bobos urbains ignorant totalement le quotidien des Néo-Aquitains vivant dans la ruralité et qui auront un besoin impératif d'une voiture. Une fois encore, les écolos rêvent dans leur microcosme urbanisé et hors sol.

Bien évidemment, nous voterons contre cette motion et contre le fait qu'ils se mettent des vélos dans la tête. Merci.

Mme DEWAELE. - Il y a des Corrèziens ruraux dans les écolos, vous savez Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Jean ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Oui Président. J'interviendrai à titre personnel sur cette motion.

Cette motion est perfectible, mais je vais la voter, parce qu'elle pointe aujourd'hui, à mon avis, une politique du vélo de notre Région qui est trop timide. Nous ne sommes pas sur les pistes cyclables, nous sommes uniquement sur ce que l'on appelle les vélos...

M. LE PRÉSIDENT. - Si, si.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Président, non ! Vous êtes sur les vélos-routes touristiques, mais globalement vous n'êtes pas sur les pistes cyclables, assumez-le.

Deuxièmement, nous ne sommes pas - et c'est clé, c'est en cela que le discours notamment du dernier collègue est à mon avis un peu archaïque - sur l'acquisition du vélo électrique. Or le vélo électrique change tout. Cela veut dire qu'en termes de déplacements domicile-travail, le vélo pour le moment était pertinent dans un rayon de 4 kilomètres. Il devient maintenant pertinent dans un rayon de 10 kilomètres. Ce n'est pas l'idéal pour Thuir, mais par exemple pour la périphérie agenaise, cela le fait.

Mme COUSIN. - Je ne me vois pas aller de Tayrac à Agen en vélo.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Mais j'ai compris cela. J'ai compris, le Président est assez grand pour le dire tout seul. La photo aujourd'hui est que l'usage du vélo progresse très fortement dans les métropoles et dans les villes moyennes, et il progresse parce que les gens ont compris que c'était bon pour la santé, bon pour le portefeuille, bon aussi pour l'écologie. Il progresse aussi à cause du vélo électrique. Donc il y a un moment où il faut que l'on y aille. Globalement, dans cette direction-là, cette motion ouvre un débat qui est salubre.

Donc je la voterai parce qu'elle va dans la bonne direction, même si elle est largement perfectible.

M. ELOPHE. - Excusez-moi, vous connaissez le coût d'acquisition d'un vélo électrique ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Mais bien sûr. Cela fait en moyenne 800 euros et l'agglomération d'Agen y met 200 euros à l'achat.

M. ELOPHE. - Ce sont les collectivités qui vont acheter un vélo électrique à tout le monde ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Vous voyez, c'est cela, une politique responsable sur le vélo électrique.

M. ELOPHE. - Pas toutes les collectivités le font et je vous en félicite.

Mme COUSIN. - Tayrac/Agen, ce n'est pas possible.

M. LE PRÉSIDENT. - Pascale ?

Mme RÉQUENNA. - Oui Monsieur le Président. Effectivement, Jean a une position propre que nous respectons tout à fait ; néanmoins, nous nous abstenons, nous, sur cette motion. Franchement, elle me paraît à titre personnel complètement déconnectée de nos problématiques sur les ruralités. En règle générale, nous avons des lycées à 30 ou 35 kilomètres. Nos élèves sont internes parce qu'ils ne peuvent pas faire des allers-retours. Donc globalement, qu'il y ait une réflexion sur le vélo en Nouvelle-Aquitaine, j'ai entendu l'accompagnement des pistes cyclables, cela, ce sont des choses intéressantes, mais nous ne pouvons soutenir une telle motion. Donc nous nous abstenons à l'exception de Jean qui votera favorablement.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout le monde est pour le vélo ici, Jean. Tout le monde est pour le vélo, mais je vais faire le calcul un jour de tout ce que vous aurez proposé dans une Assemblée plénière de dépenses nouvelles et d'actions nouvelles pour la Région. On va faire le calcul. Cela va être pharaonique, vertigineux.

M. ELOPHE. - Il y a peut-être des économies à faire aussi.

M. LE PRÉSIDENT. - Et la Région intervient sur les pistes cyclables structurantes, oui, mais pas sur les pistes d'Agen, de Bordeaux ou d'autres. N'oubliez pas aussi une chose, c'est que si nous commençons à intervenir sur ces actions-là, la ville de Bordeaux récupérerait 50 à 60 % de l'argent de la Région. C'est clair.

Rémi JUSTINIEN.

M. JUSTINIEN. - Oui, merci Monsieur le Président. Le groupe appelle à voter contre cette motion qui est trop générale pour être efficace, qui ne prend pas suffisamment en compte les ressources des parents, des lycéens et des apprentis. On pense également à un lycéen qui est à Eymoutiers et qui se rend au lycée de Saint-Léonard-de-Noblat et qui traverse les montagnes, c'est quand même assez utopique. Et puis la Région fait déjà des choses sur les mobilités douces, sur le lien TER-vélo, sur des formations également à la réparation des deux-roues.

Donc trop générale pour être efficace, pas suffisamment de prise en compte de la géographie ni des ressources.

Donc contre.

M. BACHÉ. - Très rapidement Monsieur le Président, pour vous dire que sur cette question des vélos, il y a des agglomérations et des collectivités qui se sont engagées : je prendrai la collectivité montoise où effectivement, on a mis en place un service participation financière. Ensuite, sur la proposition, on votera contre la motion qui est proposée, mais je vais faire simplement un comparatif par rapport à ce que nous demandons ; nous, vous le savez, nous demandons la gratuité des transports scolaires. Sur les 25 millions qui sont proposés, on pourrait faire en sorte de mettre la gratuité des transports scolaires au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - On vient de me donner un calcul au prix du vélo électrique qu'a évoqué Jean DIONIS DU SÉJOUR. Si l'on équipait 20 % des 300 000 lycéens, le coût global pour la Région serait de 50 millions d'euros.

M. TRIFILETTI. - 2 400 lycéens, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Voilà. Simplement 20 %. 50 000 millions d'euros.

M. TRIFILETTI. - On n'a pas parlé de vélos électriques, Président, mais bon.

M. LE PRÉSIDENT. - Et comment répondez-vous à ceux qui ont des dénivelés et qui font 35 kilomètres ?

M. TRIFILETTI. - Simplement, vous l'avez compris. Vous n'avez pas écouté mon intervention, Président.

Mme REQUÉNNA. - Autant faire à pied alors, franchement. On va faire des économies et ce sera aussi très bon pour la santé.

M. LE PRÉSIDENT. - Ecoutez, je vais mettre aux voix cette motion.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

M. TRIFILETTI. - Laissez-moi... Président, vous avez laissé réagir y compris le RN et vous ne me laissez pas réagir.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui le vote ? Vous vous êtes déjà exprimé longuement.

M. TRIFILETTI. - Oui, mais vous remarquerez quand même qu'il y a 2 poids, 2 mesures Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, pas du tout.

M. TRIFILETTI. - Si, et nous l'avons vu aujourd'hui et vous êtes en roue libre parfois. C'est pour cela que nous ne sommes pas en tandem avec vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Cette motion est donc rejetée.

Vote sur la motion présentée par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : «un vélo pour chaque lycéen-ne et apprenti-e en Nouvelle-Aquitaine» (ci-annexée)

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants (1)**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

MOTION REJETEE

- **NON-PARTICIPATION : Les Républicains**

Pour information : Pour signalé au Président de M.DIONIS DU SEJOUR - Centre et Indépendants (1)

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE ECOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN :
« POUR DES ETUDES ET DES PROCEDURES RENFORCEES SUR LE PROJET PURE
SALMON »**

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a le projet d'une ferme d'élevage de saumons en haut du Médoc. Le projet Pure Salmon. Qui s'exprime ? Christine ? Allez-y.

Mme SÉGUINAU. - Moi Président. Merci. Nous vous présentons cette motion que, j'espère, vous avez lue avec attention. On a déposé cette motion pour pouvoir premièrement informer tous les élus régionaux de ce projet qui est à la phase d'étude ; ce n'est pas du tout une motion pour critiquer le projet, mais simplement pour établir les questions que nous pouvons nous poser par rapport à ce projet qui prévoit l'implantation de la première - et la plus grande - ferme aquacole en France, puisqu'elle ferait 10 000 tonnes de saumon par an. Il y a donc énormément de questions qui peuvent se poser au niveau de la ressource en eau, de la préservation de la biodiversité, du bien-être animal qui peut-être, à un moment, interrogera nos politiques régionales.

C'est pour cela que nous avons souhaité poser cette motion, pour pouvoir lister toutes les questions puisque ce projet se fait sur un site industriel clé en main, mis en œuvre par Monsieur MACRON. Du coup, cela simplifie énormément les démarches. Nous, ce que nous demandons dans cette motion est à l'État de pouvoir organiser un véritable débat avec, par exemple, les habitants, les collectivités, les associations de pêcheurs qui sont aussi très inquiets, de façon à pouvoir se donner un avis sur ce projet.

Je vous remercie de voter favorablement.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je n'ai pas vu de dossier, pour ce qui nous concerne, que l'on aurait en Commission permanente dans ce domaine-là. Je veux rassurer Christine : il y aura les études environnementales, on l'a vérifié. Il y aura bien toutes les études qui seront faites, comme pour toute entreprise de cette taille.

M. SARGIACOMO. - Quelques mots, Président, sur ce sujet. La motion nous propose de condamner *a priori* ce dossier. En matière de développement économique, je pense qu'il faut être plus prudent, étudier complètement les dossiers et en faire une analyse *in fine* coûts/avantages. L'intérêt pour la filière, nous le connaissons. Nous importons aujourd'hui 99 % du saumon que nous consommons en France : c'est 200 000 tonnes. Le projet se propose de couvrir à peu près 5 % du marché français en frais et 10 % du marché en fumé.

Aujourd'hui, c'est une filière qui a notamment une empreinte carbone très élevée, et pourtant c'est une filière d'excellence dans laquelle la Nouvelle-Aquitaine a quelques fleurons, notamment dans le département des Landes. Concernant l'intérêt pour le territoire, chacun connaît la situation économique de cette zone du Médoc, la déprise, le sentiment de délaissement profond des populations et tirer un trait de façon irrémédiable sur un projet économique me paraît un peu trop aventureux. Il convient quand même de l'étudier à fond.

Aujourd'hui, c'est un projet qui porterait sur 250 emplois et quand même un investissement de 275 millions d'euros.

Sur l'impact environnemental, comme vous l'avez souligné, Président, il ne s'agit pas de faire l'impasse sur les études : il y aura des études ICPE, il y aura aussi des études Loi sur l'eau et nous verrons *in fine* s'il y a des raisons rédhibitoires de ne pas faire ce projet-là. Mais ce que nous demandons - et c'est pour cela que nous voterons contre, en tant que groupe socialiste, Place publique et apparentés, la motion qui est présentée - est donc que l'on fasse une évaluation vraiment globale de ce projet pour le territoire pour l'environnement.

Mme RÉQUENNA. - N'ayant pas connaissance de ce dossier, nous ne participerons pas au vote.

M. BACHE. - Idem pour notre groupe, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Donc qui est d'avis de voter cette motion ?

M. DELBOSQ. - Monsieur le Président, pareil, pour les mêmes raisons, mais l'on s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Qui est d'avis de voter cette motion ?

Mme SÉGUINAU. - Je voudrais simplement rajouter que je suis un peu choquée par les propos qui viennent d'être tenus. Cela fait plusieurs fois dans cette séance plénière que nos propos sont complètement déformés. Monsieur, il n'est pas du tout question d'émettre un avis ni de lancer un débat au sein de cette Assemblée sur ce projet de ferme-usine, c'est simplement de poser les éléments puisque Pascale RÉQUENNA vient de le dire, elle ne connaissait pas le dossier. C'était vraiment pour vous donner ces informations, pas du tout de donner un avis sur ce projet. C'est simplement de demander à l'État de renforcer les études au-delà de l'ICPE qui est la seule obligation, puisque c'est un site industriel clé en main.

Donc je ne vois vraiment pas pourquoi nos propos sont déformés systématiquement. C'est quand même un scandale. Donc en tant qu'élue régionale, il me semble quand même

que les personnes qui sont élues ont le devoir de lire leurs dossiers et attentivement pour pouvoir prendre de bonnes décisions de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais à ce moment-là Christine, ce n'est pas un vœu qu'il faut déposer. C'est une information, ce n'est pas un vœu, surtout si le vœu s'adresse à l'État. Il faut écrire à la Préfète de Région à ce moment-là. C'est un peu étonnant, parce qu'amener un débat ici - on voit bien les arrière-pensées - autour d'un vœu qui va forcément cliver les votes, ce n'est pas comme cela qu'il faut procéder.

Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait de la part des autres groupes une réponse telle que celle-ci, en plus surtout - et vous pensez bien qu'on l'a fait vérifier - que toutes les études seront faites, et je peux vous dire que les études portées par les services de la DREAL sont particulièrement sévères.

J'ai mis aux voix, donc il y a le vote pour du groupe EELV.

M. TRIFILETTI. - Non Président. Je le répète, c'est important. C'est le groupe écologiste, solidaire et citoyen, puisqu'il y a 4 composantes à l'intérieur d'EELV : la société civile, Génération E et Génération.s. Merci.

Mme RÉQUENNA. - Dites NUPES, cela ira plus vite !

M. TRIFILETTI. - Caricatural ! Nous ne sommes pas dupes.

M. LE PRÉSIDENT. - Pascale est tellement heureuse que l'on ait passé sa convention avec Hagetmau qu'elle en fait des plaisanteries.

Donc le groupe majoritaire votant contre, les autres groupes s'abstenant, ce vœu tombe.

Vote sur la motion présentée par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : «pour des études et des procédures renforcées sur le projet Pure Salmon» (ci-annexée)

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

MOTION REJETEE

- **NON-PARTICIPATION : Communiste, Ecologique, Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous signale ce que vous avait promis Andréa BROUILLE : un excellent document fabriqué par nos services de communication interne sur le résumé du SRDEII que vous avez tous adopté avec une unanimité extraordinaire, avec une abstention parfois bienveillante, ce qui a ravi, bien entendu, la première Vice-présidente.

Mes chers collègues, la séance est levée et nous allons passer à la Commission permanente pour ceux qui en font partie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	La République en Marche
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	La République en Marche
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIÈRE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de l'Innovation sociale)	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants
DARRIEUSSECQ Geneviève	(40)	Centre et indépendants

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National
EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
ETCHECAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FLORIAN Nicolas	(33)	Les Républicains
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National
GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	La République en Marche
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JOUVE Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JUSTINIEN Rémi	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	La République en Marche
MARCHIVE Bastien	(79)	Centre et indépendants
MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientaion, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	La République en Marche
PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RECHAGNEUX Julie	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ^{ème} Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9 ^{ème} Vice-Présidente en charge du Développement, de l'équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
THIERRY Nicolas	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIOULET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche

Bordeaux, le 02 juin 2022

Objet : Convocation Séance Plénière du 20 juin 2022 et son prolongement le 21 juin 2022

Madame la Conseillère Régionale,
Monsieur le Conseiller Régional,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion plénière du Conseil Régional qui aura lieu le :

Lundi 20 juin 2022 à 10h00
(et son prolongement éventuel le mardi 21 juin 2022)

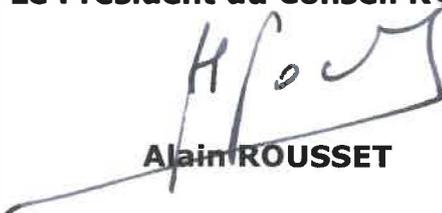
Le mode opératoire de cette séance organisée à la fois en présentiel à l'Hôtel de Région à Bordeaux et sur les sites de Limoges et Poitiers (pour un nombre défini d'élus, dans le respect des mesures de protection sanitaire) et en visioconférence vous sera transmis prochainement.

Vous voudrez bien trouver ci-annexé l'ordre du jour détaillé de cette séance.

La présente convocation ainsi que les projets de délibérations seront accessibles sur votre tablette en version dématérialisée.

Vous remerciant de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Conseiller Régional, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil Régional



Alain ROUSSET

SEANCE PLENIERE du CONSEIL REGIONAL de NOUVELLE-AQUITAINE

LUNDI 20 JUIN 2022

et son prolongement éventuel le mardi 21 juin 2022

Saisine du CESER : titres des dossiers en gras

Commissions

		Commissions
	Approbation du procès verbal de la séance précédente	
01a	Compte administratif et compte de gestion 2021 Budget Principal	Toutes
01b	Compte administratif et compte de gestion 2021 Budget Annexe "Agence Régionale de l'Innovation"	Toutes
01c	Compte administratif et compte de gestion 2021 Budget Annexe "Régie Cinéma"	Toutes
01d	Compte administratif et compte de gestion 2021 Budget Annexe "Fonds Européens"	Toutes
01e	Compte administratif et compte de gestion 2021 Budget Annexe "Service Public Local - production d'énergie photovoltaïque"	Toutes
02a	Affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget Principal	Toutes
02b	Affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget Annexe "Agence Régionale de l'Innovation"	Toutes
02c	Affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget Annexe "Régie Cinéma"	Toutes
02d	Affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget Annexe "Fonds Européens"	Toutes
02e	Affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget Annexe "Service Public Local production d'énergie photovoltaïque"	Toutes
03	Rapport d'Activités 2021	Toutes
04	Demande d'exercer la qualité d'Autorité de gestion régionale du FEADER Nouvelle-Aquitaine	1, 8
05	Fonctionnement du Conseil régional : délégation de pouvoir du Conseil régional à son Président en matière de fonds européens	1
06	Demande d'exercer la fonction d'Autorité Nationale des programmes de coopération territoriale européenne INTERREG POCTEFA et Espace Atlantique	1
07	Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation	Toutes
08	Schéma Régional biomasse	8, 9
09	Transition énergétique - Contrat de partenariat Compétitivité énergétique - Avenant n°1 - Smurfit Kappa Cellulose du Pin	4, 9
10	Classement en Réserve Naturelle Régionale du site de Saint-Cyr	9

11	Convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres	5, 9
12	Observatoire de la Côte de Nouvelle-Aquitaine : convention multipartenariale.	2, 9
13	Convention de partenariat avec VINCI autoroutes et Nouvelle-Aquitaine Mobilité pour une Autoroute Bas Carbone	7
14	Avenant n°1 au contrat de performance entre la Région Nouvelle-Aquitaine et SNCF Réseau	7
15	Transfert de compétence à des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) en matière de transports scolaires : compléments de transferts et optimisation de moyens	7
16	Convention de délégation de compétences en matière de transport public maritime régulier sur la liaison maritime Fouras – Ile d’Aix	7
17	Port de Bayonne : Adoption d'orientations d'aménagement pour les secteurs Saint-Bernard sur les communes de Bayonne et de Boucau - Engagement d'études préalables d'opportunité et de faisabilité	7
18	Label régional "Campus Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine" - Mise à jour du cahier des charges et labellisation de 4 nouveaux campus.	2, 3, 4
19	Jeunesse et Citoyenneté : Mesures de soutien pour l'aide alimentaire des jeunes en situation de précarité	2, 3
20	Fusions des lycées Léonce Vieljeux à La Rochelle (17) et des lycées Antoine de Saint-Exupéry à Parentis-en-Born (40)	2
21	Plan régional de réduction des tensions de recrutement : soutien à l'évolution et à la reconversion professionnelle des chercheurs d'emploi	3
22	Service public régional de formation professionnelle : reconduction des deux Habilitations de Service Public (HSP) Socle de compétences et Premier niveau de qualification	3
23	Pacte Territorial d'Insertion (PTI) pour le département des Deux-Sèvres	3
24	Agir avec les territoires pour l'insertion et l'emploi : partenariat avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	3
25	Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Euskal Moneta	1, 5
26	Nouvelle charte du télétravail	1
27	Vacations : conditions générales de recours à des agents vacataires	1
28	Tableau des emplois	1
28bis	Modification du règlement intérieur : réunion du conseil régional et de sa commission permanente par visioconférence	1
29	Approbation de sept Contrats de développement et de transitions: Gâtine, Haut Limousin, Vallée de la Dordogne Corrézienne, Périgord Vert, Cœur-Entre-Deux-Mers, Sud Gironde, Vallée du Lot	6

30	Contractualisation Etat-Régions 2021-2027 Approbation des Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) 2021-2027 Massif des Pyrénées, Massif Central, Plan Loire, Plan Garonne et Plan Lot	1, 5, 6, 8, 9, 10
31	Convention-cadre de partenariat - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)	6, 7, 9
32	Plan de soutien à la médecine vétérinaire pour les animaux de rente 2022-2026	2, 6, 8
33	Règlement d'intervention en faveur des Tiers-Lieux 2022-2024	4, 6
34	Règlement d'intervention en faveur des Equipements culturels	10
35	Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine	10
36	Revitalisation des centres bourgs : convention cadre d'accompagnement pluriannuelle pour Hagetmau (40)	6
37	Accompagnement de l'OPAH-RU de Sainte-Livrade-sur-Lot et de l'OPAH-RU d'Argentat-sur-Dordogne/Saint-Privat	6
38	Filière Santé/Silver Economie : Signature du Contrat local de Santé du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (Barval)	4, 6

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
La République en Marche
UDI et Territoires



LA RÉPUBLIQUE
En Marche !



CONSEIL RÉGIONAL DU 20 JUIN 2022

Amendement à la délibération n° 5 :

Fonctionnement du Conseil régional : délégation de pouvoir du Conseil régional à son Président en matière de fonds européens

Il est proposé de modifier la délibération en apportant l'ajout suivant :

14. Procéder, après avis des comités régionaux de programmation, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions **inférieures à 100 000 euros** liées à la gestion des programmes européens dont la Région est l'autorité de gestion ou l'organisme intermédiaire ou, dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural, l'autorité de gestion régionale.

Et d'y ajouter un second alinéa en conséquence, rédigé ainsi :

- **D'ajouter à la délibération 2021.1228.SP du 19 juillet 2021 concernant la liste des attributions déléguées à la commission permanente :**

44. Se prononcer sur les dossiers FEDER, FSE, FEADER dépassant le montant d'attribution de 100 000 euros pour lesquels le conseil régional est autorisé de gestion ou organisme intermédiaire.

Exposé des motifs :

L'article L. 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil régional de déléguer une partie de ses attributions à sa commission permanente, à l'exception de celles expressément exclues en matière budgétaire et comptable. L'ordonnance du 26 janvier 2022 a modifié cet article pour permettre au Conseil régional de déléguer à son Président le pouvoir de procéder à l'attribution et la mise en œuvre des aides au titre du FEADER.

Le groupe Centre et Indépendants avait déjà présenté un amendement en séance plénière du 19 juillet 2021 modifiant cette délégation pour que ce soit la Commission Permanente du Conseil régional qui délibère et vote ces attributions.

Une nouvelle fois, le groupe Centre et Indépendants juge que, compte tenu de l'importance des montants qui peuvent être attribués par la Région au titre de sa compétence d'autorité de gestion des fonds européens, il est légitime de demander que les montants importants soient soumis au vote de la Commission Permanente après avis du comité régional de programmation. Seuls les dossiers dépassant le montant de 100 000 euros seraient donc renvoyés à l'examen et au vote de la commission permanente évitant ainsi de surcharger l'ordre du jour des commissions et GIA. Les autres dossiers resteraient à la seule discrétion du Président du conseil régional par délégation après avis du comité régional de programmation.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
La République en Marche
UDI et Territoires



LA RÉPUBLIQUE
En Marche !



CONSEIL RÉGIONAL DU 20 JUIN 2022

Amendement n°1 à la délibération n° 7 :

**Schéma régional de développement économique,
d'innovation et d'internationalisation**

Il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant à la suite du 4^{ème} paragraphe de l'objectif 2 « Valoriser l'offre de services et d'infrastructures » du chantier 3.4., « Consolider les atouts des territoires » :

Les infrastructures portuaires doivent s'adapter à tous les nouveaux usages : plaisance, lieu de vie, lieu d'activités économiques. Il est essentiel que la Région prenne en compte toutes ces dimensions. Les ports sont à la source de nombreuses innovations et sont aussi des « hubs » en matière de transition énergétique et écologique. Ils sont au cœur d'un enjeu majeur de reconversion des productions et du stockage pétrochimiques présents historiquement dans ces infrastructures vers des productions et du stockage de carburants bio-sourcés. Ils sont aussi au centre de la stratégie de développement de la filière hydrogène.

Et d'ajouter aussi le paragraphe suivant à l'objectif 1 « Déployer une stratégie d'attractivité économique adaptée aux spécificités territoriales » de ce même chantier :

Avec plus de 900 kms de littoral, l'économie bleue doit devenir une véritable filière à part entière de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le potentiel d'innovation, de recherche et de développement, de création de métiers et d'emplois est immense et doit nous permettre à la fois de développer des secteurs émergents (énergies marines, bio-ressources marines dans les domaines de la santé et de l'alimentaire, biomimétisme...) et d'assurer les transitions telles que la transformation des activités portuaires mais aussi un tourisme bleu et une pêche plus durable.

Exposé des motifs :

Le SRDEII ne fait pas clairement apparaître le caractère innovant des infrastructures portuaires et limite leur fonction à la logistique et au report modal. Or, ils sont de véritables écosystèmes à exploiter sous

plusieurs dimensions dont une dimension économique importante qu'il convient de faire clairement apparaître dans ce document stratégique. L'amendement vise donc à corriger ce premier écueil.

La seconde partie de l'amendement met l'accent sur la considération de l'économie bleue (dans laquelle d'ailleurs les ports sont des acteurs importants) comme filière régionale à part entière. Elle n'est citée qu'indirectement et de manière disséminée dans le texte alors qu'une vraie stratégie régionale est à bâtir dans ce domaine. La Région Nouvelle-Aquitaine ne peut limiter ses politiques en la matière qu'à la seule constitution d'un « cluster » de travail dédié à la croissance bleue. Il s'agit là d'une revendication déjà formulée par les groupes centristes (MoDem, Union Centriste) lors de la dernière mandature à laquelle il n'a pas été apporté de réponse concrète. Par ailleurs, un document intitulé « un océan de solutions » a été remis au Président de la République à l'occasion du G7 en août 2019 retraçant en détails les axes de cet amendement.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
La République en Marche
UDI et Territoires



LA RÉPUBLIQUE
En Marche !



CONSEIL RÉGIONAL DU 20 JUIN 2022

Amendement n°2 à la délibération n° 7 :

**Schéma régional de développement économique,
d'innovation et d'internationalisation**

Il est proposé d'ajouter au chantier 3.4., « Consolider les atouts des territoires », l'objectif suivant :

« S'appuyer sur les maisons départementales de la Région pour rapprocher la Région des citoyens et des territoires »

Dans cette perspective, les maisons départementales de la Région se verront confier les missions suivantes :

- Proposer un guichet départemental unique en direction des usagers des services publics régionaux et des acteurs économiques ;
- Développer des actions d'information et de communication adaptées aux spécificités locales, en lien avec les chambres consulaires départementales ;
- Procéder à l'instruction des dossiers dont la demande de subvention n'excède pas 200 000 euros.

Exposé des motifs :

Aujourd'hui, les antennes départementales du Conseil régional sont sous-exploitées. En bâtissant de véritables maisons départementales de la Région auxquelles seront confiées des missions d'accueil, d'information et d'instruction, nous instaurerons une nouvelle proximité entre l'institution régionale et les forces vives économiques des territoires.

Cela permettrait tout à la fois d'« œuvrer à la simplification des processus administratifs des entreprises », conformément à l'ambition du SRDEII (page 86), et d'avancer vers une stratégie économique partiellement différenciée selon les spécificités territoriales. Ne pourront être remontées au siège régional que les demandes d'une certaine taille ou d'une complexité particulière, qui nécessitent un regard plus global.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
La République en Marche
UDI et Territoires



LA RÉPUBLIQUE
En Marche !



CONSEIL RÉGIONAL DU 20 JUIN 2022

Amendement n°3 à la délibération n° 7 :

**Schéma régional de développement économique,
d'innovation et d'internationalisation**

Il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant à l'objectif 4 « Inciter à l'adoption de nouvelles stratégies en matière d'immobilier d'entreprises » du chantier 3.4., « Consolider les atouts des territoires »,

« Le soutien du Conseil régional à l'immobilier d'entreprises sera généralisé à tous les territoires et à tous les EPCI. Les aides régionales viendront en complément du financement de l'EPCI concerné et cibleront prioritairement les TPE/PME. Une bonification pourra être attribuée aux projets défendus sur les territoires classés comme vulnérables. Une participation exceptionnelle en direction des plus grandes entreprises pourra être également envisagée par le Conseil régional dès lors que le projet sera structurant pour le territoire. »

Exposé des motifs :

Une intervention de la Région en matière d'immobilier et de foncier d'entreprise procède de l'équité et de la lutte contre une fracture territoriale encouragée par les disparités en matière de foncier. Il est donc fondamental de généraliser ce soutien au-delà des territoires classés comme vulnérables tout en permettant une bonification des aides à ces derniers comme cela peut être déjà fait dans le cadre d'autres politiques publiques régionales.

La viabilisation des Zones d'Activités Économiques (par des dessertes routières, l'anticipation des réseaux de fluides, une couverture fibre etc.) a un coût de revient quasi-identique sur tout le territoire alors que le prix de revente du foncier aux entreprises peut varier de un à quatre ou cinq (30€/m² à 140-150€/m²) selon les territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, la création de telles zones est adossée à de fortes obligations environnementales (traitement des eaux, des déchets etc.). Ce soutien pourra donc être aussi un levier non négligeable pour favoriser le recours à un immobilier durable et vertueux en accord avec les ambitions régionales de la feuille de route Néo Terra.

Amendement adopté

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
La République en Marche
UDI et Territoires



LA RÉPUBLIQUE
En Marche !



CONSEIL RÉGIONAL DU 20 JUIN 2022

Amendement n°4 à la délibération n° 7 :

**Schéma régional de développement économique,
d'innovation et d'internationalisation**

Il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant à l'objectif 3 « Allonger la durée d'usage par le réemploi, la réutilisation, la réparation et favoriser le recyclage » du chantier 1.2., « Mettre l'économie circulaire au service des transitions »,

« Une nouvelle stratégie régionale pour l'organisation, la collecte et le réemploi du verre sera lancée. L'objet de cette réflexion sera d'accompagner prioritairement les entreprises artisanales, du commerce et du tourisme dans la mise en place d'un système de consigne du verre plus généralisé en Nouvelle-Aquitaine. Elle aura aussi à imaginer avec les acteurs des filières les plus utilisatrices comme la filière viti-vinicoles et spiritueux un modèle de réemploi et de collecte plus vertueux avec un objectif d'accroître la performance des entreprises en les rendant plus compétitives. »

Exposé des motifs :

Bien que la problématique de la consigne du verre ait été intégrée aux activités des recycleries et des ressourceries, il est nécessaire d'aller plus loin dans la réflexion pour une généralisation à l'échelle régionale du réemploi du verre. Certains secteurs en sont d'ailleurs de grands consommateurs comme le commerce ou l'hôtellerie-restauration et ont déjà développé un système organisé de réemploi. En France, la consigne du verre a été abandonnée au début des années 90 au profit des emballages plastiques individuels. Avec l'impact de ces derniers sur l'environnement et la biodiversité, une réflexion plus large sur le retour de la consigne et du réemploi du verre semble plus que jamais d'actualité. D'après une étude de l'ADEME de 2018, 86% du verre est recyclé en France montrant une préférence pour cette solution. Le réemploi permet pourtant de réduire la consommation d'énergie de 75% et d'eau de 33%. La consigne est donc une solution intéressante et plus sobre pour l'environnement.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
La République en Marche
UDI et Territoires



LA RÉPUBLIQUE
En Marche !



CONSEIL RÉGIONAL DU 20 JUIN 2022

Amendement n°5 à la délibération n° 7 :

**Schéma régional de développement économique,
d'innovation et d'internationalisation**

Il est proposé d'ajouter la phrase suivante à l'objectif 1 « Faire de la préservation des ressources naturelles (eau, biodiversité...) un facteur de compétitivité économique » du chantier 3.3., « Préserver et valoriser les ressources régionales pour le développement économique pérenne des territoires », après la phrase « *L'objectif est également de montrer que l'engagement en faveur de la préservation des ressources naturelles apporte une plus-value économique à l'entreprise.* » :

« Il est également primordial d'établir une stratégie de disponibilité de la ressource en eau pour l'agriculture néo-aquitaine. Si l'utilisation raisonnée de la ressource doit être une priorité de la Région, son accessibilité est aussi vitale pour de nombreux secteurs agricoles qu'ils soient conventionnels ou bio. »

Et de proposer dans la liste des actions citées à la suite:

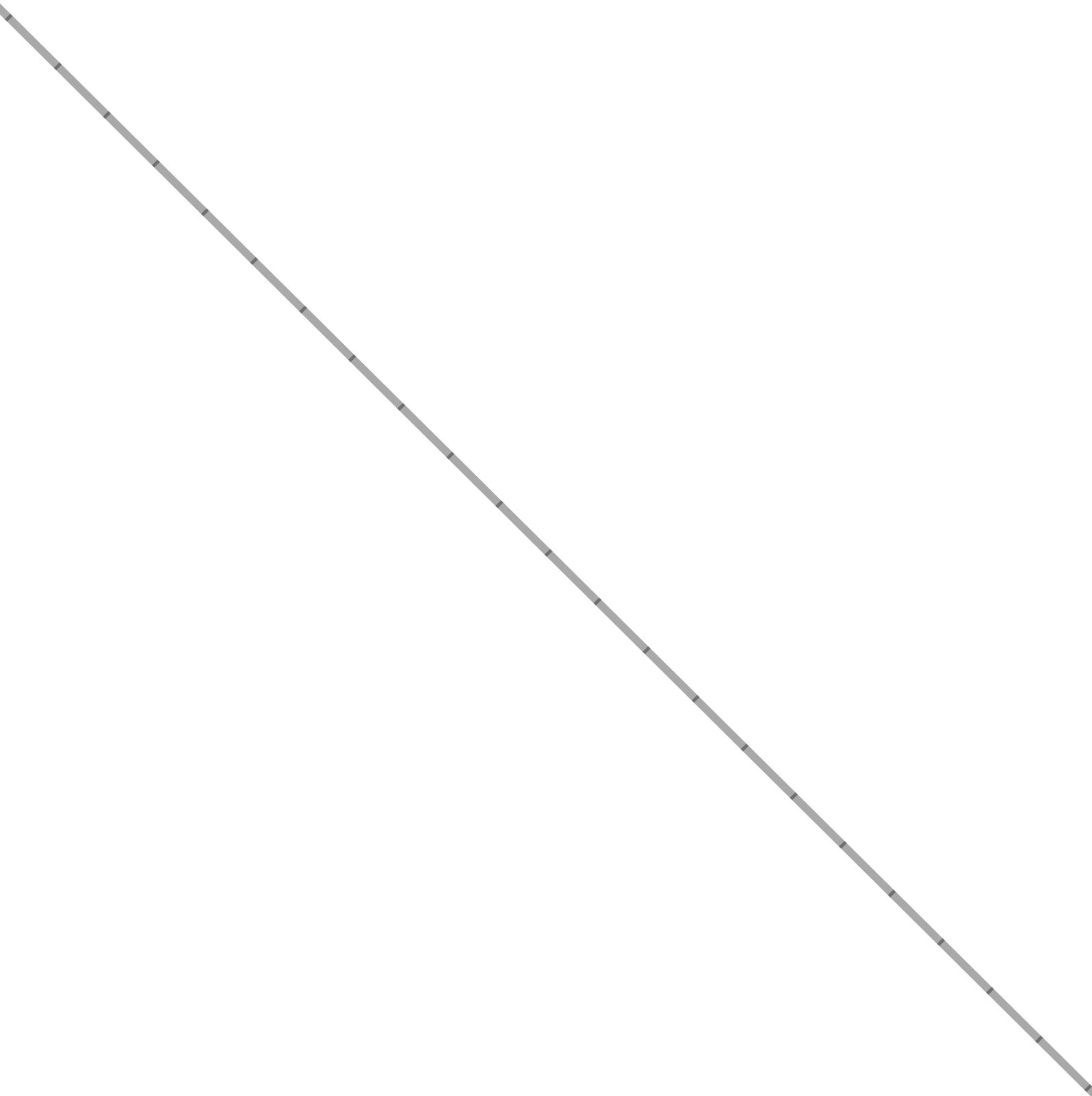
- Développer une stratégie régionale de la gestion de l'eau avec un volet « irrigation » ;
- Accompagner les investissements et actions permettant de sécuriser les productions agricoles face au changement climatique.

Exposé des motifs :

Un état des lieux de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine est présenté dans la délibération. Il y est dit, de nouveau, que la Région est confrontée à d'importants enjeux quantitatifs et qualitatifs. Pour autant, le SRDEII manque d'ambition en la matière et l'action de la Région ne se centre que sur l'économie de la ressource : *"L'objectif est également de montrer que l'engagement en faveur de la préservation des ressources naturelles apporte une plus value économique à l'entreprise"* (p. 69).

L'action régionale sur l'utilisation raisonnée de l'eau et la sensibilisation des acteurs économique, bien que devant être une priorité, ne dispense pas de traiter la question de la disponibilité de la ressource, notamment pour l'agriculture. La stratégie régionale n'évoque pas les infrastructures de retenues d'eau

et l'irrigation. Pour autant, la question de la disponibilité de la ressource est essentiel pour la survie de l'activité agricole grâce à un maintien de débit d'étiage satisfaisant lors des périodes caniculaires que nous connaissons de manière récurrente sur notre territoire. Cet aspect n'est pas non plus en contradiction avec la volonté régionale de soutenir l'agroécologie, puisque toute agriculture nécessite un accès à la ressource en eau.



Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
La République en Marche
UDI et Territoires



LA RÉPUBLIQUE
En Marche !



Séance plénière du 20 juin 2022

Amendement à la délibération n°7 :

Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

Texte de l'amendement :

Au paragraphe 3 : "Un schéma adaptatif, agile et en lien avec les autres cadres stratégiques régionaux", ajouter :

"Un système de suivi permettra son pilotage évolutif.

Pour assurer une égale information de tous les acteurs sur l'ensemble des dispositions du schéma et de son règlement, ce suivi se fondera notamment sur une communication annuelle et territorialisée des avancées obtenues pour chaque chantier, à l'échelle infra départementale.

Pour réduire les inégalités territoriales, ce suivi s'appuiera aussi sur une quantification annuelle du soutien régional aux différentes organisations (entreprises, associations, collectivités...) à l'échelle des territoires de contractualisation.

Pour soutenir l'économie et les emplois du quotidien, ce suivi reposera également sur une qualification et une quantification du soutien financier régional selon la typologie des organisations bénéficiaires (associations, TPE, PME...).

Ce suivi doit permettre de mettre en œuvre les mesures correctives si des disparités non justifiées d'appropriation du schéma et de son règlement sont observées entre les territoires d'une part et les acteurs économiques (associations, TPE, PME...) d'autre part. »

Exposé des motifs :

La région Nouvelle-Aquitaine est composée de 33 zones d'emploi (Source : Insee Analyses – Septembre 2020) répondant à six orientations économiques différentes (diversifiées ou spécialisées dans l'industrie, l'agriculture, le tourisme...).

Le corollaire de cette différenciation économique des territoires est la différenciation des politiques économiques à mettre en œuvre.

De même, la typologie des acteurs économiques potentiellement bénéficiaires des politiques régionales est très diversifiée : communautés d'agglomération, communautés de communes, associations, TPE, PME ...

Cette diversité en termes de taille d'organisation, de structuration et de moyens mobilisables pour s'approprier le Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et son règlement nécessite aussi une approche différenciée dans l'information et l'accompagnement des acteurs économiques.

Les territoires les plus vulnérables sont bien souvent les moins bien dotés en moyens humains et techniques pour s'approprier les politiques économiques régionales.

Les Très Petites Entreprises, qui représentent 83,1% du tissu économique régional (Source INSEE 2018), peuvent rencontrer les mêmes difficultés.

Un suivi qualitatif et quantitatif de l'appropriation des politiques économiques de la Région sous l'angle de l'égalité entre les territoires et entre les acteurs économiques permettra d'adapter régulièrement le pilotage du nouveau SRDEII.

Séance plénière des 20 et 21 juin 2022

**Amendement portant sur la délibération n°38 " Filière Santé/Silver économie :
signature du Contrat Local de Santé du Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre "**

porté par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Dans le contrat local de santé du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, le paragraphe 2 de l'article 3 « Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé », souligne les répercussions des conditions de vie et de travail sur la santé.

La qualité de l'air est le point noir majeur de ce territoire, identifié par l'étude de l'Observatoire régional de la santé (ORS) de juin 2020 (à consulter sur www.ors-na.org). En effet, ce territoire connaît un taux d'émission de NOx (oxyde d'azote) supérieur de 37 % et d'émission de PM2,5 (particules fines) supérieur de 91 % aux moyennes de Nouvelle-Aquitaine.

La présence supérieure d'oxyde d'azote est liée à l'impact du trafic routier et les particules fines PM2,5 à celui d'une proportion importante de véhicules diesel dans le trafic.

La feuille de route santé du Conseil régional, votée le 18 décembre 2017, rappelle qu'investir dans la prévention permet de combattre les facteurs de risque de pathologies lourdes et coûteuses. Elle évoque (page 26) la possibilité de mettre en place des évaluations d'impact sur la santé (EIS). C'est une démarche innovante pour maximiser les points positifs et minimiser les points négatifs.

Considérant que le territoire du Bassin d'Arcachon est concerné à la fois, par la volonté de certains élus de prolonger l'A660 jusqu'à Arcachon et par la mise en 2x3 voies de l'A63,

Le Conseil régional décide de signer le Contrat Local de Santé sous réserve que dans l'axe 5 "**Créer des environnements favorable à la santé**", page 9, soit ajouté après « Améliorer la qualité de l'environnement extérieur » :

« notamment en mettant en place des évaluations d'impacts sur la santé préalablement aux décisions concernant les grandes infrastructures routières, ».



Séance Plénière du 20-21 juin 2022

Vœu présenté par le groupe communiste, écologiste et citoyen :

Objet : Pour la réouverture aux voyageurs de la ligne Agen-Auch

L'urgence environnementale et l'enclavement d'un grand nombre de territoires amènent à considérer la question des mobilités comme un enjeu de premier ordre, en particulier dans notre région.

D'une part considérant la part globale des émissions de gaz à effets de serre et du recours aux énergies fossiles issus des déplacements, l'urgence d'actions climatiques concrètes passe par le déploiement massif de solutions de mobilités les plus décarbonées possibles. Or, le train s'impose de toute évidence comme la première de ces solutions.

D'autre part, le démantèlement de services publics de proximité a engendré le déclassement de nombreux territoires, notamment ruraux. Là aussi, le transport ferroviaire en tant que service public essentiel pour les déplacements doit impérativement y faire son retour.

Lors d'une visite officielle dans le Gers le 14 février dernier, l'ex-Premier Ministre Jean Castex avait annoncé son souhait de voir rouvrir la circulation des trains de voyageurs entre Agen et Auch, en plus du retour du fret ferroviaire déjà programmé pour 2023 sur ce même axe. La très louable déclaration d'intention se heurte néanmoins à une absence d'engagement financier de la part de l'Etat.

Il convient de rappeler en effet que la responsabilité et la propriété du réseau ferroviaire français sont du ressort de l'Etat et de SNCF Réseau. Mais les collectivités locales et prioritairement les régions sont appelées de plus en plus régulièrement à la rescousse pour boucler les plans de financement alors que ce n'est pas leur compétence. La Région Nouvelle-Aquitaine y prend toute sa part notamment au sein du protocole de lignes de desserte fine du territoire voté le 2 avril 2021. Jusqu'en 2032, le budget total des travaux est estimé à 1,520 milliard d'euros, dont 62 % assumés par la Région Nouvelle-Aquitaine et 38 % par l'Etat et SNCF Réseau. Rappelons que les régions paient déjà chaque année des péages prévus pourtant à cet effet.

Notre inquiétude est d'autant plus forte suite au contrat de performance signé récemment par l'Etat et SNCF Réseau. Alors qu'il était prévu 3,9 milliards d'euros par an en travaux pour maintenir le réseau ferroviaire français, celui-ci prévoit finalement d'un engagement 2,8 milliards d'euros, ce qui crée des conditions d'une nouvelle dégradation de ce service public. Rajoutons aussi que les moyens d'ingénierie ne sont pas au rendez-vous pour mettre en œuvre les travaux et les intentions de l'Etat ne sont pas précisées. Sur l'ensemble des lignes de Nouvelle-Aquitaine, une prise de conscience de toutes et tous est nécessaire.

La liaison entre les préfectures du Lot-et-Garonne et du Gers est actuellement assurée par une ligne de bus dont la très forte fréquentation conforte le besoin et donc l'utilité d'une offre de transport améliorée à travers le train. Ainsi, un TER Agen-Auch permettra un désenclavement de tout un territoire au sud de l'agglomération agenaise à cheval entre la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. Il en va d'une amélioration des déplacements du quotidien autant que pour la longue distance, grâce à l'intermodalité rendue possible sur les lignes structurantes Bordeaux-Marseille et Toulouse-Paris. Des arrêts intermédiaires devront se matérialiser à Astaffort (47), Lectoure (32) et Fleurance (32), commune dans laquelle d'importantes mobilisations citoyennes se sont organisées ces dernières semaines pour le retour du train.

Par ce vœu, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine appelle le gouvernement à un engagement financier clair et chiffré en faveur de la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Agen-Auch, afin que celle-ci se concrétise dans les plus brefs délais.

Séance plénière des 20 et 21 juin 2022

Un vélo pour chaque lycéen·ne et apprenti·e en Nouvelle-Aquitaine

motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

A l'échelle nationale, le plan « vélo et mobilités actives » ambitionne de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024. Ces ambitions participent largement à la réduction de l'impact carbone des mobilités ainsi qu'à la reconquête d'une souveraineté énergétique dont la géopolitique nous rappelle la nécessité. La Région Nouvelle-Aquitaine, comme les autres collectivités, doit prendre sa part et investir dans l'écomobilité.

Pour répondre aux recommandations multisectorielles et aux associations de cyclistes qui encouragent le développement des mobilités douces ;

Pour favoriser le développement de la culture vélo via un accompagnement au changement et une planification des expérimentations ;

Pour lutter efficacement contre la sédentarité, facteur aggravant de l'obésité et des risques cardio-vasculaires, en adéquation avec l'ambition One Health de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Pour diminuer le niveau de stress et favoriser une meilleure concentration et disponibilité intellectuelle ;

Pour soutenir les entreprises régionales de la filière vélo, innovantes et créatrices d'emplois ;

Pour réduire la dépendance aux carburants fossiles et répondre aux enjeux de la raréfaction et du renchérissement des ressources ;

Pour sensibiliser les jeunes aux déplacements zéro carbone ;

Pour participer à l'allègement des charges quotidiennes et rendre du pouvoir d'achat aux familles ;

Pour lutter contre la pollution de l'air et le dérèglement climatique ;

Pour apaiser nos mobilités lorsque la densité du trafic automobile est facteur d'insécurité et de stress ;

Pour encourager le report vers des multimodalités avec l'usage du vélo comme allié pratique de l'intermodalité.

Pour toutes ces raisons, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à prêter un vélo à chaque lycéen·ne et chaque apprenti·e le souhaitant pendant la durée de sa scolarité ou de sa formation.

Afin de réussir ce défi, y compris dans la culture et les représentations des nouvelles générations et participer à faire de la Nouvelle-Aquitaine la première région des écomobilités de France, cet objectif « un vélo par lycéen·ne et apprenti·e » s'inscrit dans une approche globale : aménagement, stationnement, services, formation, apprentissage.

Ainsi, en plus de la mise à disposition de vélos, la Région Nouvelle-Aquitaine veillera notamment à :

- **sécuriser l'accès et le stationnement dans et aux abords des lycées et structures professionnelles ;**
- **inscrire la pratique dans le temps scolaire par l'utilisation des vélos mis à disposition dans le cadre de cours de vélo, de déplacements scolaires, voire de sorties ou voyages scolaires à vélo ;**
- **soutenir l'apprentissage à l'autoréparation ;**
- **développer des plans de mobilités scolaires ambitieux avec les acteurs de l'écomobilité pour accompagner les changements de pratiques ;**
- **soutenir les actions de sensibilisation aux mobilités actives et suivre l'évolution de la part modale du vélo.**

Séance plénière des 20 et 21 juin 2022

Pour des études et des procédures renforcées sur le projet Pure Salmon

motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Pure Salmon annonce vouloir créer au Verdon (Gironde) une ferme usine produisant 10 000 tonnes de saumons par an (soit deux millions d'animaux), en s'installant sur un site labellisé « site industriel clé en main » qui permet de bénéficier de procédures administratives accélérées. Il est donc à craindre que les impacts du projet en termes de consommation énergétique, de protection des nappes, de bien-être animal et de risques environnementaux, ne soient pas suffisamment considérés.

Pure Salmon est une société du fonds d'investissement singapourien 8F, qui gère des fermes aquacoles au Japon et aux États-Unis. Ce fonds a été créé en 2016, il a levé 360 millions de dollars (311,4 millions d'euros) en 2020, puis 60 millions de dollars supplémentaires en septembre 2021, pour développer Pure Salmon. Le projet de ferme aquacole est porté par le fonds singapourien et par une filiale de Véolia, avec l'objectif affiché de devenir la première ferme aquacole de saumons française.

Une première tentative d'implantation à Boulogne-sur-Mer a échoué face à une très forte contestation locale, appuyée sur un avis de l'autorité environnementale jugeant le dossier présenté par le promoteur « *très insuffisant* ». L'autorité environnementale recommandait notamment une « *réelle évaluation environnementale* ». Cet avis soulignait aussi que « *la consommation en eau du projet est très importante* » et disait qu'il serait « *nécessaire d'étudier les impacts de ce prélèvement sur la ressource en eau et sur les milieux aquatiques, dont les sites Natura 2000, en prenant en compte le changement climatique* ».

Son promoteur s'est alors rabattu sur l'estuaire de la Gironde, profitant du dispositif de l'État sur les « territoires industriels clés en main » qui vise à permettre de « *déposer sans délai les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementales* », celles-ci ayant été « *anticipées* ».

La promesse de créer 250 emplois est mise en avant pour faire tomber toutes les réticences. Les porteurs de projets essayent également de rendre ce projet plus « vert » en communiquant sur le recyclage de l'eau, la production d'électricité photovoltaïque, les farines bio pour l'alimentation des saumons ou la production locale d'un poisson surconsommé.

Mais bien des interrogations et des inquiétudes s'accumulent déjà.

En effet, pour ne parler que des problématiques déjà identifiées :

- le site concerné s'inscrit dans une zone **Natura 2000** - dont la Région va récupérer la compétence en janvier 2023 -, et dans le **Parc naturel marin** de l'estuaire de la Gironde et du pertuis charentais ;
- les **pêcheurs** et **associations** de protection de l'estuaire évoquent les risques liés aux flux importants engendrés par les rejets dans l'estuaire qui pourraient soulever les sédiments et libérer les métaux lourds qui y sont enfouis ;
- cette **ferme usine** aurait une consommation d'eau de 1 500 m³/jour en moyenne (pouvant monter jusqu'à 2 800 m³), soit la consommation de plus de 10 000 habitants dans un contexte de **grande tension sur la ressource** ;
- la commission locale de l'eau du SAGE Nappes profondes de Gironde, pointe la localisation du projet dans une **zone à risque fort de salinisation de la nappe** dite Eocène moyen et estime qu'un nouveau prélèvement dans l'Eocène moyen par le forage prévu par Pure Salmon « est **incompatible avec une gestion équilibrée** et durable des nappes profondes de Gironde » ;
- même si l'eau était puisée ailleurs que dans les nappes profondes, cela resterait problématique pour des **raisons d'équilibre et d'extrême fragilité** du milieu sur cette zone ;
- la concentration d'animaux est extrêmement préoccupante, tant du point de vue du **bien-être animal** que des **risques sanitaires** intrinsèques à ce type d'élevage ;
- la **concertation en amont** et l'implication des habitantes et habitants, acteurs socio-professionnels, associations, collectivités locales... est jusqu'à aujourd'hui très insuffisante.

D'ores et déjà, le projet Pure Salmon fait se confronter les enjeux économiques, sociétaux, environnementaux et climatiques au lieu de les mettre en synergie.

Il pourrait être incompatible avec les politiques publiques de la Région et sa feuille de route Néo Terra. Un projet aussi spécifique et inédit que gigantesque ne peut donc pas s'affranchir d'études d'impact approfondies, comme recommandé par l'autorité environnementale des Hauts-de-France.

Pour toutes ces raisons, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 20 et 21 juin 2022 :

- **rappelle sa volonté d'accompagner une transition écologique ambitieuse, de veiller à la ressource en eau et de limiter l'impact du dérèglement climatique sur notre territoire ;**
- **souligne les contradictions potentielles du projet Pure Salmon avec les politiques régionales et avec les ambitions affirmées dans la feuille de route Néo Terra ;**
- **demande à l'État d'organiser un débat public et de renforcer les études d'impact et procédures réglementaires sur ce projet.**

Compte administratif – Rapport de présentation – Exercice 2021

Séance plénière des 14 & 15 juin 2022

Les réformes successives sur les ressources régionales tendent vers une forme de tutelle de l'État sur la collectivité, ce que le CESER regrette.

Si les ratios financiers n'ont pas encore retrouvé les niveaux d'avant-crise, la dynamique de rétablissement des équilibres financiers engagée en 2021, malgré un contexte marqué par de nombreuses incertitudes, est à souligner.

Après la dégradation des principaux indicateurs financiers constatée au compte administratif 2020 en raison des effets de la crise sanitaire, l'année 2021 marque une amélioration très sensible de plusieurs indicateurs.

L'amélioration de l'épargne est appréciable, d'autant plus que ce critère est important pour l'obtention de financements, qu'ils soient bancaires ou obligataires, et pour l'obtention d'une bonne notation financière.

Le CESER encourage la gestion prudentielle et le moindre recours à l'emprunt, car si l'encours de la dette est certain, les recettes de fonctionnement peuvent être baissières, ce qui ferait monter le taux d'endettement de la collectivité.

Le CESER note la diversification des financements, en particulier par les émissions d'obligations. Le Conseil régional devrait poursuivre sa stratégie de sécurisation du coût de la dette, dans un contexte financier où les taux sont à la hausse.

Des résultats qui traduisent une forme de consolidation budgétaire et de gestion efficace du budget régional

- Alors qu'il était en baisse en 2019 (avant-crise), la collectivité affichait un résultat de clôture de l'exercice 2020 en hausse. Celui de 2021 fait apparaître un **solde excédentaire de 202,5 M€** (+ 55,5 M€ de résultat de clôture cumulé aux 147 M€ de résultat antérieur).

De même, alors que le Conseil régional avait fait le choix en 2019 de mobiliser légèrement le fonds de roulement à hauteur de 13 M€ pour limiter le recours à l'emprunt, ce compte administratif 2021 fait apparaître une hausse de 43 M€ du fonds de roulement, déjà abondé en 2020 de 12 M€.

Si les ratios financiers n'ont pas encore retrouvé les niveaux d'avant-crise, la dynamique de rétablissement des équilibres financiers engagée en 2021, malgré un contexte marqué par de nombreuses incertitudes, est à souligner.

Après la dégradation des principaux indicateurs financiers constatée au compte administratif 2020 en raison des effets de la crise sanitaire, l'année 2021 marque une amélioration très sensible de plusieurs indicateurs, présentés ci-dessous :

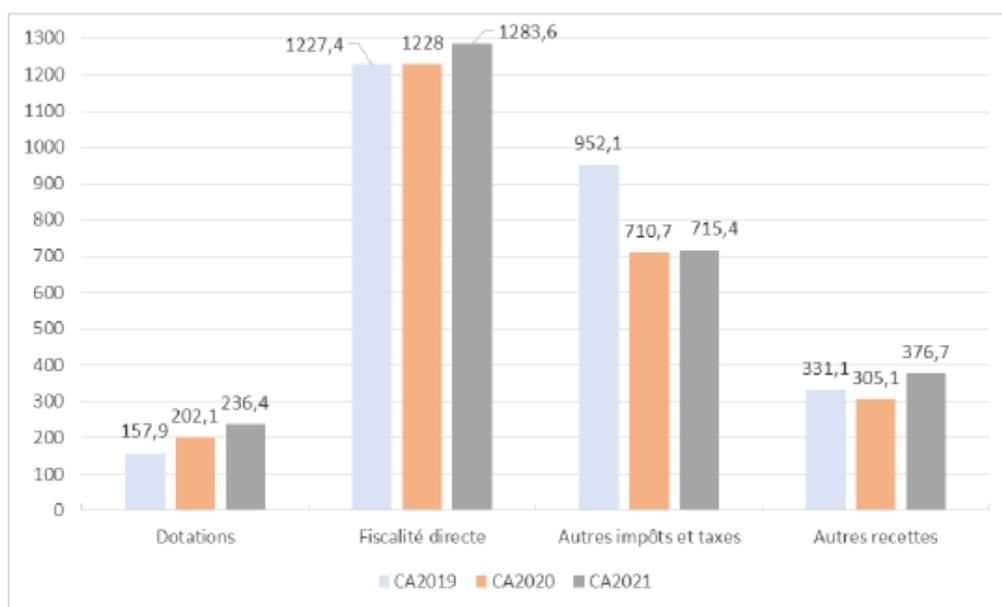
	2017	2018	2019	CA2020	CA2021
épargne brute	453,4 M€	465,5 M€	478,1 M€	331 M€	473 M€
épargne nette	342,1 M€	342,6 M€	348,4 M€	195,1 M€	309,9 M€
emprunts nouveaux	276,4 M€	201 M€	150 M€	456 M€	385 M€
encours de la dette	2 Mds	2,1 Mds	2,1 Mds	2,42 Mds	2,66 Mds
taux d'endettement	85,80 %	86,90 %	84,90 %	108,10 %	111,40 %
capacité de désendettement	4,43 années	4,48 années	4,4 années	7,3 années	5,6 années

L'exercice 2021 se caractérise, en autres, par une hausse de l'épargne brute en raison de la stabilité des dépenses de fonctionnement et une hausse des recettes.

Le niveau de réalisation des dépenses est resté très élevé : 92,4 % en dépenses de fonctionnement pour un volume stable à 1,915 Md€ et 92,5 % en investissement, en hausse par rapport au précédent compte administratif, pour un volume de dépenses de 1,039 Md€ en hausse de + 6 % par rapport à l'année antérieure.

1. Une hausse des ressources régionales

En 2021, le montant des réalisations de recettes, hors emprunt, gestion active de la dette, fonds européens FEADER-FEAMP et reprise des résultats antérieurs, **s'élève à 2,61 Mds€** : 2,39 Mds € au titre de la section de fonctionnement et 224,4 M€ au titre de l'investissement.



Ressources régionales (hors emprunt, gestion active de la dette, fonds européens FEADER-FEAMP, reprise des résultats antérieurs)

Les recettes de fonctionnement

➤ Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 6 % par rapport à 2020 (+ 144,3 M€)

en M€	2020		2021		Evolution 2020-2021 des recettes réalisées	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation		
Fiscalité directe	1 224,7	1 228,0	1 256,8	1 283,6	55,5	5%
Autres impôts et taxes	663,4	710,7	709,0	715,4	4,6	1%
Dotations d'Etat	122,9	123,2	145,4	145,6	22,4	18%
Autres recettes de fonctionnement	201,0	181,3	243,1	243,1	61,8	34%
Total section de fonctionnement (hors FEADER)	2 212,0	2 243,3	2 354,4	2 387,7	144,3	6%

Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

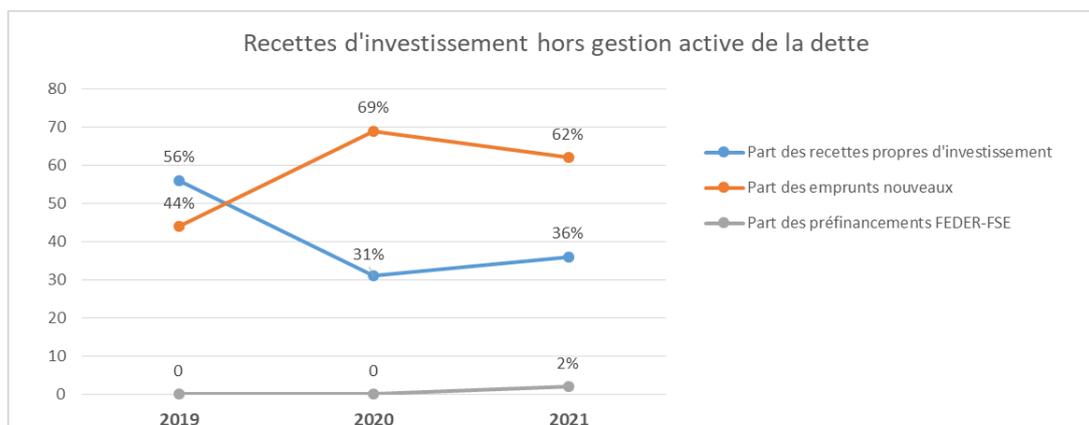
La progression la plus importante concerne la ligne « *Autres recettes de fonctionnement* » (+ 61,8 M€), particulièrement en raison de la mise en œuvre du PACTE et du Plan « Jeunes » (+ 46,6 M€) et du déploiement du Ségur de la Santé (+ 8,2 M€).

Une augmentation de 18 % des dotations de l'État est à noter. Toutefois, il s'agit d'une progression mécanique suite à l'instauration de la dotation de compensation pour perte de frais de gestion de la Taxe d'Habitation (TH).

À l'instar du remplacement de la CVAE par une fraction de TVA, le CESER regrette le remplacement d'une recette en lien avec son territoire par une dotation aléatoire. Les réformes successives tendent vers une forme de tutelle de l'État sur les collectivités et particulièrement pour les Régions qui en sont les premières victimes.

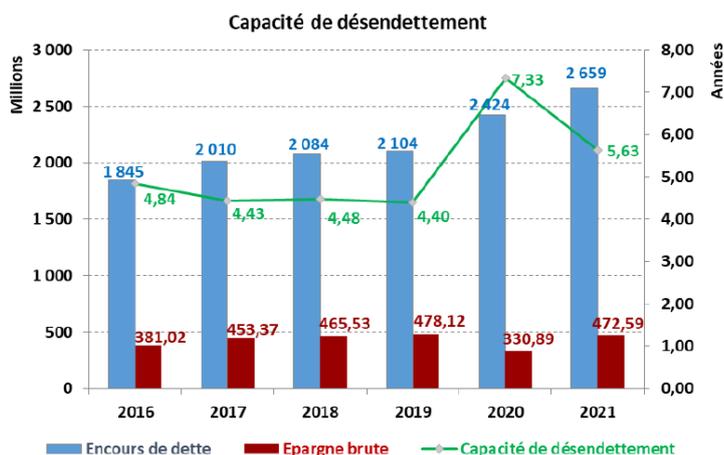
Les recettes d'investissement

- Les recettes d'investissement (hors emprunt) sont en hausse de 11 % (+ 21,9 M€) par rapport à 2020. Cette croissance résulte, pour plus de la moitié, de l'intégration de la nouvelle « dotation régionale d'investissement » (DRI), comptabilisée au sein de cette section. Il s'agit d'une dotation de l'État destinée à soutenir les projets dans les domaines de la rénovation énergétique des bâtiments publics (essentiellement des lycées) et des mobilités durables. La gestion de la DRI est intégralement déléguée aux Préfets de région. La liste des opérations soutenues par la dotation régionale d'investissement est conjointement arrêtée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional.
- Le besoin de financement, s'élève à 342 M€ en diminution par rapport à 2020 de 23 %. Il a été totalement couvert par l'emprunt (385 M€).



2. Un fort rétablissement des équilibres financiers malgré un encours de dette en hausse

L'encours de la dette de la région Nouvelle-Aquitaine s'élève à 2,66 Mds€, en progression de 9,7 %. Malgré cette hausse, l'emprunt d'équilibre est en baisse de 16 % par rapport à 2020 et la capacité de désendettement passe de 7,3 à 5,6 années en raison de l'amélioration de l'épargne brute.



Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

➤ **L'épargne**

L'épargne brute¹ connaît une nette amélioration de 43 % alors qu'elle s'était dégradée en 2020 (- 30,8 %) pour s'établir en 2021 à 473 M€. L'épargne nette (M€), destinée à l'autofinancement des investissements, s'est fortement améliorée (+ 59 %) pour s'établir à 309,9 M€.

L'épargne nette², destinée à l'autofinancement des investissements, s'est fortement améliorée (+ 59 %).

L'amélioration de l'épargne est appréciable, d'autant plus que ce critère est important pour l'obtention de financements, qu'ils soient bancaires ou obligataires, et pour l'obtention d'une bonne notation financière.

➤ **Le taux d'endettement**

Le taux d'endettement est le ratio entre l'encours de la dette et les recettes de fonctionnement. Le taux d'endettement en 2021 est de 111,4 % contre 108,1 % en 2020.

Le CESER encourage la gestion prudentielle et le moindre recours à l'emprunt, car si l'encours de la dette est certain, les recettes de fonctionnement peuvent être baissières, ce qui ferait monter le taux d'endettement de la collectivité.

➤ **La gestion de la dette**

Les financements mobilisés en 2021 se composent de financements bancaires pour 245 M€ et d'obligations, une première pour la collectivité régionale, pour un montant total de 140 M€.

La part des financements à taux fixes atteint 80 % de l'encours fin 2021 (+ 1 %). Le taux moyen atteint 1,51 % fin 2021 contre 1,68 % en 2020.

Le CESER note la diversification des financements, en particulier par les émissions d'obligations. Une bonne notation pour la Région est un élément important pour obtenir satisfaction lors d'émissions d'emprunts obligataires. Le Conseil régional devrait poursuivre sa stratégie de sécurisation du coût de la dette, dans un contexte financier où les taux sont à la hausse.

¹ **Épargne brute** : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit couvrir a minima le remboursement du capital de la dette.

² **Épargne nette** : mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'investissement. Ce ratio s'obtient en déduisant les remboursements de la dette de l'épargne brute.

➤ La trésorerie

La Région disposait au cours de l'année 2021 en trésorerie d'un total disponible de 250 M€. L'utilisation moyenne des lignes de trésorerie a été de 26,9 M€ en 2021 (contre 55,2 M€ en 2020) mais avec une cyclicité importante.

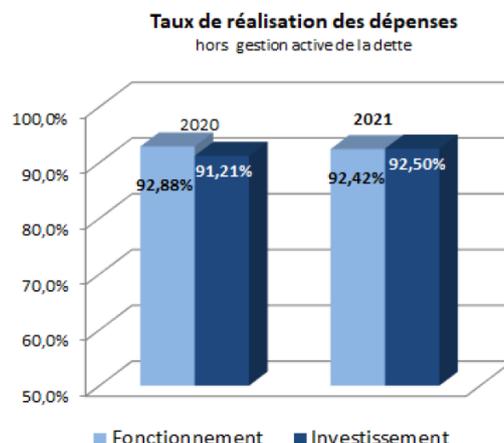
3. Dépenses – Une progression des taux de réalisation

En 2021, le montant des réalisations de dépenses totales s'élève à 2,95 Mds € (hors gestion active de la dette) : 1,9 Md€ au titre de la section de fonctionnement et 1,04 Md€ au titre de l'investissement.

En 2020, le montant des réalisations de dépenses totales s'élevait à 2,9 Mds € : 1,9 Md€ au titre de la section de fonctionnement et 977,6 M € au titre de l'investissement.

Sur la section de fonctionnement, le taux de réalisation, hors fonds européens et gestion active de la dette, progresse de 94,15 % à 94,52 % en 2021.

Sur la section d'investissement, le taux de réalisation, hors fonds européens et gestion active de la dette, progresse de 94,28 % à 97,19 % en 2021.



Avec un montant de près de 1,92 Md€, les dépenses de fonctionnement, sont stables (+ 0,1 %) par rapport à 2020 (+ 2,6 M€). Les dépenses d'interventions s'élèvent à 1,41 Md€ et représentent 73,9 % des dépenses totales de fonctionnement. Elles baissent de 0,3 % en 2021 (- 4 M€). Cette diminution globale comporte à la fois une hausse du secteur du transport portant essentiellement sur la convention TER (ajustement des montants 2020 et 2021 lié aux impacts COVID-19 sur les recettes + indexation des charges) et une baisse de l'action économique (plans d'urgence et de relance en 2020).

Les dépenses d'investissement réalisées sont en hausse de 6 % par rapport à l'année 2020 (+ 61,6 M€) et constituent un nouveau record de réalisation pour la Nouvelle-Aquitaine. Cette hausse résulte à la fois des politiques d'interventions, des fonds européens et du remboursement du capital de la dette.

PILIER 1. Développement Économique – Emploi

Le taux de réalisation est, en 2021, de 85,34 % en fonctionnement et de 98,86 % en investissement (99,65 % en 2020).

PILIER 2. Jeunesse

Le taux de réalisation est, en 2021, de 97,43 % en fonctionnement et de 96,94 % en investissement (82,26 % en 2020).

Un raccourcissement des formations qui interroge

Les parcours de formations professionnelles sont plus courts que ce qui avait été envisagé pour 49 % des entrées 2021. Le CESER alerte à nouveau sur la tendance au raccourcissement des formations, dans l'optique de répondre de manière plus immédiate et plus dans l'urgence aux besoins des employeurs. Il est important de prévoir dans l'offre de formation régionale une adaptation des modalités longues et courtes, ainsi qu'une réflexion sur le contenu pédagogique.

Des risques de déqualification à prévenir

Le phénomène des personnes qui privilégient l'emploi par rapport à la formation, lié en particulier à la crise économique, génère des risques de déqualification importants.

Le CESER préconise de faire réaliser, via l'instance CREFOP, le bilan des conventions avec les OPCO ou Transitions Pro, dans les filières plus spécifiquement concernées.

Le CESER suggère que le CREFOP, suite à ce bilan, analyse et/ou mette en place les accompagnements spécifiques, par filières. Les demandeurs d'emploi ayant renoncé à une formation ou abandonné cette dernière pour répondre à une proposition d'emploi auraient ainsi la possibilité d'accéder à une qualification et d'évoluer.

Des risques importants pour les lycées

Le Conseil régional fait des efforts importants en matière de Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour les lycées.

Il existe néanmoins un décalage entre le PPI des Départements, qui construisent plus rapidement des collèges, et celui de la Région.

Si la contribution du Conseil régional au niveau des lycées devait être refondée, il serait capital de maintenir la gratuité des manuels scolaires.

Au niveau de la conception des lycées, le CESER attire l'attention sur la nécessité de tenir compte des enseignements de la crise sanitaire et du passé pour élaborer les projets à venir.

PILIER 3. Aménagement du territoire

Le taux de réalisation est, en 2021, de 97,06 % en fonctionnement et de 95,11 % en investissement (97,46 % en 2020).

Un bon niveau de réalisation...

Le CESER prend acte du bon niveau global de réalisation des dépenses en 2021 dans les domaines de l'aménagement du territoire et des mobilités durables. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement se maintient à un niveau important (97,06 % pour le pilier 3 « Aménagement du territoire », en légère progression, et 99,51 % pour la mobilité durable). S'il note une progression sensible des dépenses liées aux transports, le CESER relève en revanche :

- les difficultés récurrentes de réalisation des dépenses de fonctionnement liées à la politique contractuelle, que le Conseil régional explique, par la conjonction de différents facteurs³. Le CESER note toutefois que ces dépenses sont en légère progression en 2021 ;
- le recul des réalisations, tant en taux de réalisation que de dépenses effectives, sur l'économie territoriale et la politique de retournement, dont le CESER souhaiterait connaître les raisons.

Après une année 2020 en nette progression, les taux de réalisation des dépenses d'investissement sont en retrait en 2021 : c'est en particulier le cas sur le volet « Mobilité durable et intelligente », où le taux de réalisation passe de 99,02 % à 93,5 %, pour des dépenses en forte progression (de 8,7 à 16,3 M€). Le recul est moins marqué sur le pilier 3, où les réalisations atteignent 95,02 % (- 2,34 %), pour des dépenses en hausse de 6 M€. Le CESER note plus spécifiquement :

- la forte progression des taux de réalisation sur la politique contractuelle, qui passent de 86 % à près de 99 %, tandis que les dépenses progressent significativement (16,2 M€, contre 11 M€ en 2020) ;
- la baisse marquée des dépenses réalisés sur l'économie territoriale et la politique de retournement, qui passent de 30,5 M€ à 23,5 M€ ;
- l'effort toujours soutenu sur l'aménagement numérique du territoire, avec une hausse sensible des dépenses réalisées (64 M€, contre 59 M€ en 2020).

³ Moindre demande de versement d'acomptes et de soldes des actions menées dans le cadre des contrats de territoires, mise en œuvre tardive de l'association Ferrocampus et non réalisation de certaines opérations sur la ruralité liée à la crise sanitaire.

... parfois difficile à apprécier

Le CESER peut voir dans ces taux de réalisation globalement satisfaisants le signe d'une certaine forme de sincérité dans les prévisions budgétaires. Pour autant, cet indicateur ne peut être apprécié sans une connaissance détaillée des facteurs susceptibles d'expliquer la consommation plus ou moins importante des différents crédits. Le CESER note de manière positive que le rapport de présentation du compte administratif s'efforce de replacer les réalisations budgétaires dans leur contexte. Pour autant, il pourrait être envisagé d'enrichir le document qui l'accompagne de tableaux synthétiques qui permettraient de rendre plus lisible l'impact de *Néo Terra* sur les finances régionales.

Des interrogations sur les évolutions des niveaux de réalisation

Les domaines d'intervention (culture, sport, santé, vie associative...) conservent des taux de réalisation de dépenses très élevés aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Toutefois, la baisse importante constatée de ce taux pour les dépenses de fonctionnement en direction de la vie associative et de la solidarité (de 97,7 % en 2020 à 74,35 % en 2021) a de quoi surprendre. Sans doute dus aux effets de la crise sanitaire sur l'activité et sur les emplois dans les associations, ce constat de baisse et ce contexte appellent une réflexion sur les modalités ou procédures de gestion du dispositif régional. Le CESER rappelle que les associations ont sévèrement été impactées par les effets de la crise COVID (baisse des cotisations, perte de bénévoles, baisse des créations d'associations et des emplois...) et se sont vu imposer par l'État de nouvelles contraintes de contrôle administratif au risque parfois de sanctions relevant de l'arbitraire.

PILIER 4. Transition Écologique et Énergétique

Le taux de réalisation est, en 2021, de 98,76 % en fonctionnement et de 98,02 % en investissement (96,39 % en 2020).

Les taux de réalisation sont dans l'ensemble élevés pour ce pilier – davantage pour la section d'investissement que de fonctionnement toutefois. Plusieurs lignes atteignent d'ailleurs des taux de réalisation de près de 100 % : cela peut signifier que davantage de dossiers et projets auraient pu être réalisés avec du budget supplémentaire sur ces lignes stratégiques que sont la biodiversité, le littoral, l'économie circulaire. Le CESER encourage donc à augmenter les financements alloués à ces lignes pour les prochains budgets.

Le CESER prend note du faible taux de réalisation en fonctionnement pour la ligne « *transition énergétique et adaptation aux changements climatiques* », du fait d'un retard dans la mise en œuvre du programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE). Le levier de la rénovation énergétique est majeur pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. À ce titre, et malgré la hausse des coûts de travaux, il est important que le Conseil régional poursuive sa stratégie de rénovation thermique des lycées, sources de gains écologiques et économiques importants à terme.

Un lien qui interroge entre recettes du Conseil régional et transition écologique

Du fait de la rapide reprise économique de 2021, après les différents confinements liés à la pandémie de COVID-19, les recettes du Conseil régional ont été plus élevées que prévues. Or, cette activité économique a repris au détriment des trajectoires d'atteinte des objectifs environnementaux, en particulier climatique.

N'est-il pas paradoxal pour la collectivité régionale, alors même que les enjeux environnementaux et énergétiques nécessiteraient une forte réorientation de son action, de continuer à dépendre, pour ses recettes, d'une consommation soutenue des ménages et de produits énergétiques ?

Ce constat d'incohérence entre recettes et objectifs politiques peut être posé à une échelle plus globale. Il est donc important de mener une réflexion sur les recettes de la Région et sur les risques qu'elles posent par rapport aux nécessaires transitions que le Conseil régional souhaite réaliser.

Au-delà du compte administratif, des inquiétudes pour l'avenir

Si le compte administratif 2021 marque un premier rétablissement des équilibres budgétaires régionaux après la crise sanitaire, le CESER ne peut qu'être sensible aux incertitudes, présentées par

les services du Conseil régional, des prochains exercices.

Alors que des signes d'une relance économique étaient perceptibles fin 2021, le déclenchement de la guerre en Ukraine a provoqué un nouveau choc et accentué diverses difficultés dont l'impact déjà perceptible aura des répercussions sur un plus long terme : hausse des coûts de l'énergie, des prix des produits alimentaires et de certains produits industriels, instabilité géopolitique et risques de pénurie, difficultés d'approvisionnement...

L'inflation devrait avoir des incidences aussi bien sur les dépenses régionales (fonctionnement des lycées, coût des transports interurbains de voyageurs, coût du crédit et impact sur la dette...) que sur les recettes (par exemple baisse des immatriculations et des recettes fiscales associées). De même, l'accroissement de la dette régionale et les risques de hausse des taux pourraient, à l'avenir, peser plus lourdement sur les finances régionales et affecter les stratégies d'investissement. Le plan de remboursement à six ans présenté par le Conseil régional à l'agence de notation, dont le CESER souhaite avoir connaissance, constitue une première base de réflexion.

Face à un cadre budgétaire potentiellement plus contraint, le Conseil régional devra réaffirmer ses priorités : quels seront les politiques, les dispositifs considérés comme prioritaires, sur lesquels l'effort budgétaire devra être concentré ? Sur quels autres la Région devra-t-elle moins s'engager ? Autant de questions sur lesquelles la réflexion devra s'engager.

Cette situation constitue un risque réel d'aggravation des inégalités, de précarité, aussi bien pour les acteurs économiques que pour les populations, notamment celles déjà les plus modestes ou à faibles revenus. Le Conseil régional doit accentuer son effort pour accélérer la mise en œuvre de ses politiques en termes de transition énergétique, écologique et sociale, en s'appuyant sur la prochaine feuille de route *Néo Terra*, sur ses grands schémas structurants et sur la mise en place de critères d'éco-socio-conditionnalités.

■

Proposition de la commission A « Finances régionales »

Rapporteure : Michelle HEIMROTH

Secrétaire : Serge REY

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »

Président : Olivier CHABOT, Rapporteure : Sylvie MACHETEAU

2- « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteure : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD, Rapporteure Valérie FRÉMONT

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU, Rapporteur : Éric ROUX

■

Vote sur l'avis du CESER

« Compte administration – Rapport de présentation – Exercice 2021 »

122 votants

93 pour

0 contre

29 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

LES DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT Axe	2020			2021		
	Total Prévisions	Total Réalisations	% Réalisations	Total Prévisions	Total Réalisations	% Réalisations
1.1 - Economie numérique	2 944 810,96	2 733 514,29	92,82%	3 790 837,47	3 678 237,64	97,03%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	12 674 720,38	12 534 624,20	98,89%	11 708 048,84	11 497 080,43	98,20%
1.3 - Performance industrielle	10 503 190,52	10 292 366,49	97,99%	10 096 800,69	10 095 215,65	99,98%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	24 347 473,73	24 201 512,58	99,40%	28 152 661,36	28 081 413,31	99,75%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	28 814 430,07	28 795 787,04	99,94%	10 471 851,60	9 871 075,02	94,26%
1.6 - Tourisme	13 339 355,40	13 304 678,37	99,74%	9 701 934,45	9 477 260,04	97,68%
1.7 - Agriculture	20 364 985,77	20 364 985,77	100,00%	17 336 649,45	17 099 423,04	98,63%
1.8 - Economie culturelle	10 745 927,59	10 733 987,59	99,89%	9 784 418,74	9 766 867,79	99,82%
1.9 - Economie sociale et solidaire	4 071 314,54	4 071 314,54	100,00%	2 993 000,00	2 928 203,51	97,84%
1.10 - Formation professionnelle continue	289 782 900,33	230 612 004,25	79,58%	293 914 359,49	235 376 895,76	80,08%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	22 251 496,67	20 633 522,14	92,73%	18 732 751,30	17 705 574,45	94,52%
Pilier 1. Développement économique - Emploi	439 840 605,96	378 278 297,26	86,00%	416 683 313,39	355 577 246,64	85,34%
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	18 020 483,00	16 070 554,63	89,18%	20 610 922,21	16 316 324,32	79,16%
2.2 - Apprentissage	18 827 352,00	15 193 137,20	80,70%	17 131 370,00	12 604 212,74	73,57%
2.3 - Education	355 863 805,05	351 238 974,34	98,70%	368 660 286,09	363 730 084,24	98,66%
2.4 - Lycées (bâtiments)	2 728 610,95	1 921 419,25	70,42%	2 517 525,34	2 382 612,28	94,64%
2.5 - Enseignement Supérieur	3 676 000,00	2 935 961,64	79,87%	3 370 000,00	3 135 405,05	93,04%
2.6 - Accompagnement des jeunes	10 378 114,90	10 289 859,90	99,15%	12 413 799,16	12 343 640,76	99,43%
2.7 - Vie quotidienne	218 147 910,01	200 636 044,71	91,97%	200 351 328,67	198 497 966,03	99,07%
Pilier 2. Jeunesse	627 642 275,91	598 285 951,67	95,32%	625 055 231,47	609 010 245,42	97,43%
3.2 - Politique contractuelle	3 728 732,01	3 015 383,99	80,87%	4 519 298,13	3 277 149,94	72,51%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	11 389 047,44	11 227 598,05	98,58%	9 348 217,58	8 728 523,64	93,37%
3.4 - Culture	39 661 318,93	39 270 941,75	99,02%	39 068 040,50	38 672 168,08	98,99%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	1 847 518,40	1 841 413,53	99,67%	1 870 000,00	1 639 498,66	87,67%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	2 625 812,51	2 622 312,49	99,87%	2 485 533,61	2 456 648,61	98,84%
3.7 - Santé	100 585 256,00	97 058 029,63	96,49%	98 059 070,00	95 998 069,52	97,90%
3.8 - Sport	11 250 527,51	11 114 287,73	98,79%	11 432 521,00	10 693 588,48	93,54%
3.9 - Infrastructures, transports	178 971 747,43	172 692 217,28	96,49%	182 504 437,93	179 814 812,18	98,53%
3.10 - Europe et International	5 896 453,01	5 014 387,19	85,04%	5 445 615,26	4 846 679,10	89,00%
3.11 - Vie associative et Egalité	9 783 563,98	9 558 203,05	97,70%	8 048 570,71	5 984 030,52	74,35%
Pilier 3. Aménagement du territoire	365 739 977,22	353 414 774,69	96,63%	362 781 304,72	352 111 168,73	97,06%
4.1 - Biodiversité et PNR	15 082 182,23	15 073 638,59	99,94%	13 294 580,87	13 244 407,70	99,62%
4.2 - Eau - Littoral	3 688 660,99	3 688 660,99	100,00%	3 736 419,13	3 347 343,20	89,59%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	1 917 652,13	1 917 652,13	100,00%	2 300 000,00	2 102 578,73	91,42%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	5 149 726,38	4 884 763,77	94,85%	6 393 424,17	4 227 842,14	66,13%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	307 952 969,68	306 975 122,68	99,68%	330 370 447,00	328 748 641,98	99,51%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique	333 791 191,41	332 539 838,16	99,63%	356 094 871,17	351 670 813,75	98,76%
5.1 - PO AQUITAINE	28 720 536,19	19 220 383,91	66,92%	29 730 380,00	13 133 235,36	44,17%
5.2 - PO LIMOUSIN	6 976 000,00	3 217 285,21	46,12%	7 646 523,00	3 227 813,42	42,21%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	18 688 138,45	823 456,83	4,41%	29 411 350,00	761 976,62	2,59%
Pilier 5. Gestion des fonds européens	54 384 674,64	23 261 125,95	42,77%	66 788 253,00	17 123 025,40	25,64%
6.0 - Modernisation de l'Administration	9 174 574,93	9 069 859,96	98,86%	9 657 242,32	8 989 449,20	93,09%
6.1 - Ressources humaines	135 036 671,89	130 832 639,74	96,89%	136 989 613,00	135 197 665,88	98,69%
6.2 - Élus et Ceser	17 030 247,26	15 595 606,67	91,58%	17 017 806,68	15 182 918,22	89,22%
6.3 - Communication et attractivité	6 156 310,70	5 076 279,47	82,46%	6 517 500,00	3 256 690,04	49,97%
6.4 - Affaires juridiques	3 115 001,00	2 885 764,46	92,64%	3 253 890,40	2 989 419,88	91,87%
6.5 - Moyens généraux	22 788 307,52	20 457 019,10	89,77%	17 905 294,56	14 432 352,62	80,60%
6.6 - Opérations financières	49 250 793,75	42 752 526,91	86,81%	58 383 387,00	49 522 607,46	84,82%
Pilier 6. Administration générale	242 551 907,05	226 669 696,31	93,45%	249 724 733,96	229 571 103,30	91,93%
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 063 950 632,19	1 912 449 684,04	92,66%	2 077 127 707,71	1 915 063 603,24	92,20%
Total hors gestion active de la dette	2 058 950 632,19	1 912 449 684,04	92,88%	2 072 127 707,71	1 915 063 603,24	92,42%
Total hors gestion des fonds européens et gestion active de la dette	2 007 440 977,55	1 890 012 014,92	94,15%	2 008 720 334,71	1 898 702 554,46	94,52%

LES DEPENSES

SECTION D'INVESTISSEMENT	2020			2021		
	Total Prévisions	Total Réalisations	% Réalisations	Total Prévisions	Total Réalisations	% Réalisations
1.1 - Economie numérique	6 689 339,97	6 689 339,97	100,00%	6 948 078,93	6 948 078,93	100,00%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	7 457 032,24	7 457 032,24	100,00%	11 885 675,97	10 662 291,22	89,71%
1.3 - Performance industrielle	69 604 651,41	69 604 637,41	100,00%	68 459 761,35	68 459 761,35	100,00%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	42 870 552,35	42 862 712,08	99,98%	46 306 872,88	46 306 843,08	100,00%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	96 424 477,56	96 424 477,56	100,00%	28 942 120,43	28 942 120,43	100,00%
1.6 - Tourisme	19 245 422,48	19 208 255,58	99,81%	15 471 779,63	15 464 287,64	99,95%
1.7 - Agriculture	55 323 013,50	55 323 013,50	100,00%	51 628 525,77	51 628 525,77	100,00%
1.8 - Economie culturelle	10 568 779,36	10 553 590,48	99,86%	11 345 612,06	11 342 622,38	99,97%
1.9 - Economie sociale et solidaire	5 319 335,37	5 319 335,37	100,00%	5 972 617,39	5 972 617,39	100,00%
1.10 - Formation professionnelle continue	1 859 195,10	913 155,31	49,12%	4 491 223,00	2 865 999,01	63,81%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	100 000,00	0,00	0,00%	274 904,28	274 904,28	100,00%
Pilier 1. Développement économique - Emploi	315 461 799,34	314 355 549,50	99,65%	251 727 171,69	248 868 051,48	98,86%
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	390 000,00	308 650,00	79,14%	580 000,00	60 771,99	10,48%
2.2 - Apprentissage	20 559 026,00	12 719 752,12	61,87%	27 218 782,72	21 847 800,34	80,27%
2.3 - Education	61 469 879,68	52 756 041,31	85,82%	48 583 433,75	47 936 323,71	98,67%
2.4 - Lycées (bâtiments)	157 402 801,78	130 226 593,92	82,73%	200 126 067,19	198 473 332,99	99,17%
2.5 - Enseignement Supérieur	10 395 000,00	9 776 246,30	94,05%	14 125 184,37	14 125 184,37	100,00%
2.6 - Accompagnement des jeunes	24 568,00	24 568,00	100,00%	700 000,00	438 899,91	62,70%
2.7 - Vie quotidienne	4 224 121,34	3 534 643,28	83,68%	5 397 724,51	4 758 491,89	88,16%
Pilier 2. Jeunesse	254 465 396,80	209 346 494,93	82,27%	296 731 192,54	287 640 805,20	96,94%
3.2 - Politique contractuelle	12 807 870,14	11 063 064,61	86,38%	16 355 751,83	16 180 901,85	98,93%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	31 171 370,38	30 520 919,04	97,91%	23 492 174,49	23 492 174,49	100,00%
3.4 - Culture	13 924 300,32	13 789 889,76	99,03%	18 832 200,57	17 207 235,02	91,37%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	58 955 375,43	58 955 375,43	100,00%	64 053 348,97	64 053 348,97	100,00%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	4 523 581,31	3 188 778,91	70,49%	3 116 275,49	2 007 564,68	64,42%
3.7 - Santé	6 545 519,00	6 291 451,68	96,12%	2 085 587,00	1 849 288,09	88,67%
3.8 - Sport	12 038 286,32	12 021 901,17	99,86%	22 585 850,00	19 066 930,83	84,42%
3.9 - Infrastructures, transports	87 167 924,53	85 959 831,00	98,61%	87 553 995,04	83 053 462,09	94,86%
3.10 - Europe et International	1 165 700,00	705 483,49	60,52%	1 973 641,19	1 447 879,29	73,36%
3.11 - Vie associative et Egalité	669 450,00	637 939,43	95,29%	782 250,00	700 144,33	89,50%
Pilier 3. Aménagement du territoire	228 969 377,43	223 134 634,52	97,45%	240 831 074,58	229 058 929,64	95,11%
4.1 - Biodiversité et PNR	5 368 444,71	5 366 435,94	99,96%	3 766 371,43	3 754 001,30	99,67%
4.2 - Eau - Littoral	7 077 718,20	6 686 796,69	94,48%	6 109 889,47	6 106 394,97	99,94%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	2 610 566,85	2 603 066,85	99,71%	3 119 189,10	3 119 189,10	100,00%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	28 115 376,48	26 726 709,54	95,06%	31 609 888,34	31 528 778,11	99,74%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	8 813 723,23	8 727 423,27	99,02%	17 425 821,96	16 292 879,46	93,50%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique	51 985 829,47	50 110 432,29	96,39%	62 031 160,30	60 801 242,94	98,02%
5.1 - PO AQUITAINE	50 059 000,00	21 704 676,56	43,36%	68 865 521,00	31 335 448,58	45,50%
5.2 - PO LIMOUSIN	18 200 000,00	9 749 597,75	53,57%	26 749 627,00	8 917 398,56	33,34%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	30 000,00	15 780,17	52,60%	60 000,00	36 769,67	61,28%
Pilier 5. Gestion des fonds européens	68 289 000,00	31 470 054,48	46,08%	95 675 148,00	40 289 616,81	42,11%
6.0 - Modernisation de l'Administration	6 100 500,00	5 324 657,28	87,28%	6 524 378,07	3 971 003,20	60,86%
6.1 - Ressources humaines	91 000,00	60 307,97	66,27%	85 000,00	72 808,76	85,66%
6.2 - Élus et Ceser	48 500,00	26 302,56	54,23%	101 821,93	92 542,07	90,89%
6.3 - Communication et attractivité	1 121 000,00	968 789,40	86,42%	860 000,00	472 851,88	54,98%
6.5 - Moyens généraux	9 538 146,90	7 029 910,61	73,70%	6 214 467,52	5 301 893,99	85,32%
6.6 - Opérations financières	198 120 000,00	135 774 529,48	68,53%	218 955 400,00	192 643 672,93	87,98%
Pilier 6. Administration générale	215 019 146,90	149 184 497,30	69,38%	232 741 067,52	202 554 772,83	87,03%
TOTAL INVESTISSEMENT	1 134 190 549,94	977 601 663,02	86,19%	1 179 736 814,63	1 069 213 418,90	90,63%
Total hors gestion active de la dette	1 071 850 549,94	977 601 663,02	91,21%	1 123 431 414,63	1 039 213 418,90	92,50%
Total hors gestion des fonds européens et gestion active de la dette	1 003 591 549,94	946 147 388,71	94,28%	1 027 816 266,63	998 960 571,76	97,19%

SRDEII (version au 3 juin 2022)

Séance plénière du 14 et 15 juin 2022

Si les échanges réguliers pendant la phase de révision avec les services et la Première Vice-Présidente du Conseil régional en charge de ce dossier ont été constructifs et appréciés, le CESER regrette vivement de ne pas avoir été destinataire du projet de schéma finalisé, incluant les fiches-filières, au moment de rédiger son avis, s'agissant d'un document aussi structurant que le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Il est donc précisé que le présent avis est basé sur la version du schéma révisé en date du 3 juin 2022 et s'inscrit dans le prolongement de la contribution adoptée le 15 mars 2022.

Le nouveau SRDEII, issu d'un important travail de concertation, est salué par le CESER, notamment pour sa transversalité renforcée par rapport au précédent schéma.

L'ambition de réorienter l'économie régionale pour répondre aux défis énergétique, environnemental, économique et sociétal actuels est partagée par le CESER. L'Assemblée socio-professionnelle sera bien sûr attentive à la traduction concrète de cette ambition dans les orientations budgétaires et dans les règlements d'intervention du Conseil régional.

Parmi les défis actuels, il convient de faire évoluer les emplois et les formations afin de répondre aux nouvelles aspirations des individus tout en répondant aux besoins du monde économique sur le court terme lorsque c'est nécessaire mais surtout sur le moyen et le long terme.

La volonté de la Région d'inscrire le SRDEII en complémentarité avec les autres schémas et en cohérence avec la feuille de route Néo Terra est notée avec satisfaction par le CESER, qui y voit une condition de réussite essentielle.

Le CESER note cependant que la dimension sociale, particulièrement en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, aurait pu être davantage développée dans le nouveau schéma.

Concernant les principes de gouvernance, le CESER note avec intérêt la création d'une conférence annuelle associant l'ensemble des acteurs. Celle-ci devra toutefois être dotée de dispositifs de concertation en amont pour pouvoir être efficace.

Pour le CESER, ce schéma représente un accélérateur des transitions en cours et doit donc participer concrètement au développement de nouveaux modes de production fondés sur une utilisation raisonnée des ressources. Il s'agit d'une ambition politique forte qui doit être corrélée avec des moyens financiers tout aussi forts.

En préambule, le CESER tient à souligner l'importance du travail réalisé pour aboutir à ce nouveau SRDEII.

Celui-ci tranche par le caractère très transversal des orientations proposées, caractérisées par trois grandes priorités et 18 « chantiers », en comparaison du précédent SRDEII, beaucoup plus articulé autour d'axes sectoriels.

Ces priorités affirment une volonté de la collectivité d'orienter l'économie régionale dans une perspective de transition énergétique, écologique, économique voire sociétale.

Si le CESER partage cette orientation, il souligne aussi la difficulté d'appropriation d'un document particulièrement dense qui appellera sans doute un effort de traduction auprès des acteurs économiques néo-aquitains.

L'articulation et la complémentarité des différents schémas régionaux et des politiques publiques sont des enjeux essentiels

Le Conseil régional indique être particulièrement attentif à la cohérence des différents cadres stratégiques d'intervention, présentée comme l'un des chantiers de la mise en œuvre du SRDEII. Comme le CESER l'a indiqué dans sa contribution du mois de mars 2022, cette recherche de la bonne articulation et complémentarité des différents schémas régionaux est un enjeu essentiel. Le SRDEII ne doit en effet pas être conçu comme un schéma isolé, mais s'intégrer de manière cohérente à la feuille de route *Néo Terra* dont il est l'une des déclinaisons, ainsi qu'en parfaite complémentarité avec les autres schémas régionaux. C'est une des ambitions affichée dans le document par le Conseil régional.

Le CESER sera en particulier attentif à l'articulation du SRDEII avec les orientations et objectifs du SRADDET, notamment en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation. Le SRDEII pointe en particulier le manque de foncier d'entreprise, alors que les besoins augmentent du fait de la reprise économique et de la relocalisation d'activités.

De ce point de vue, le CESER note avec intérêt que le SRDEII se donne notamment pour objectif d'inciter à l'adoption de nouvelles stratégies en matière d'immobilier d'entreprises. La sobriété foncière ne doit en effet pas être la variable d'ajustement ; différents leviers existent, comme le rappelle le schéma, pour accompagner le développement économique de la région : recherche des disponibilités foncières dans l'enveloppe déjà urbanisée, densification, reconquête des friches... Tout l'enjeu sera, pour la Région, de veiller à ce qu'ils soient prioritairement mobilisés.

A l'image du travail réalisé pour le Schéma régional biomasse, une représentation schématique de l'articulation du SRDEII avec les différentes politiques publiques permettrait d'illustrer sa place dans l'écosystème des plans et schémas régionaux.

Il sera ensuite nécessaire d'assurer le suivi et l'évaluation du Schéma afin d'identifier comment et dans quelle mesure le SRDEII contribue dans les faits ou non aux objectifs fixés.

S'agissant des principes de gouvernance, le CESER salue l'initiative d'une conférence annuelle associant l'ensemble des acteurs, mais elle devra être dotée de dispositifs de concertation en amont plus réguliers avec les différentes catégories d'acteurs identifiés dans le SRDEII pour être efficace (entreprises, partenaires sociaux, acteurs du territoire, écosystème d'accompagnement, enseignement supérieur, acteurs de la formation, centres de transfert...).

Le SRDEII doit s'inscrire en parfaite complémentarité avec les autres schémas régionaux.

La conférence annuelle devra être dotée de dispositifs de concertation en amont pour garantir son efficacité.

Le SRDEII doit être un accélérateur des transitions

Avec son ambition d'ériger la Nouvelle-Aquitaine en « *première région éco-responsable* » grâce à une économie à la fois « *compétitive, décarbonée et éco-responsable* », le projet de SRDEII tient compte de nombreux défis que le CESER porte fréquemment dans ses avis et qui ont fait l'objet, pour la plupart, de la feuille de route *Neo Terra* : diminuer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, préserver et reconquérir la biodiversité, développer l'économie circulaire, accélérer la transition vers l'agro-écologie, s'engager vers la sobriété numérique, améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau.

Il convient de trouver un équilibre entre la nécessité de compétitivité des entreprises, car une entreprise non compétitive dans un secteur concurrentiel meurt, détruit des emplois, participe à la désertification des territoires et met en péril le financement du système de protection sociale, et la prise en compte des défis environnementaux et sociétaux évoqués plus haut.

Dans ce contexte, le CESER insiste de nouveau sur la nécessité de développer un nouveau mode de production s'appuyant sur une utilisation raisonnée des ressources, comme il l'avait développé dans sa contribution du 15 mars 2022 dans la partie « *Changer les modes de production, de consommation et d'échanges* ». Il partage donc cette priorité avec le Conseil régional qui l'a inscrite dans sa priorité 1 du schéma révisé.

Concernant la priorisation de la transition écologique, elle devra se traduire dans la manière dont le Conseil régional aidera les entreprises (dans les montants des aides comme dans les éco-socio-conditionnalités). Les priorités politiques affichées doivent en effet être corrélées avec les orientations budgétaires.

Le CESER partage l'ambition du Conseil régional de faire évoluer les modes de production pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux.

Cette ambition devra être traduite dans les budgets alloués pour les aides aux entreprises ainsi que dans des éco-socio-conditionnalités.

La prise en compte des nouvelles aspirations des individus comme des entreprises pourrait être renforcée dans le SRDEII

La priorité 3 propose de placer l'Humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement. Cela va dans le sens de plusieurs avis du CESER.

Cependant, le CESER s'étonne que le chantier 3.1 « *Faciliter l'orientation, l'insertion, notamment des jeunes, et la formation tout au long de la vie* » ne parle d'adéquation qu'en matière de relation entre une offre de formation et un besoin de l'entreprise, semblant ne pas prendre en compte les aspirations et l'émancipation des personnes concernées par ces formations. Sur ce point, le Compte Personnel de Formation, même s'il est limité en nombre d'heures, est un dispositif qui permet une prise en charge individuelle en répondant aux aspirations des individus.

En outre, grâce à l'Orientation tout au long de la vie, qui vise à anticiper les métiers de demain et à répondre aux aspirations des individus tout en faisant un cercle vertueux avec les besoins des entreprises, il ne s'agit plus seulement de trouver les personnels pour des emplois existants mais bien de faire évoluer les emplois et les formations pour être en mesure de répondre aux nouveaux métiers et aux nouveaux besoins qui émergent, tant du point de vue des entreprises que des salariés.

Le CESER considère aussi nécessaire d'investir dans des formations plus longues et généralistes qui permettront aux personnes formées de s'adapter plus facilement et avec un coût moindre, plutôt que de financer des formations plus courtes et limitées mais qui peinent à s'appuyer sur des savoirs et des savoirs faire solides. Ces formations ont aussi l'intérêt de permettre à chacune et chacun de saisir plus facilement des opportunités de progression de carrière et ainsi de répondre à la volonté de progrès social dans une perception sur le long terme de l'investissement en formation.

Concernant le chantier 3.2 « *Rendre les entreprises néo-aquitaines plus attractives* », le CESER considère qu'à une époque où les métiers eux-mêmes sont en mutation, ce n'est pas tant un problème de visibilité que de donner l'envie aux candidats : ce sera d'abord par les conditions de travail, la reconnaissance (qualifications proposées, salaires,...), l'implication, le sens, et les perspectives d'évolution que cela passera.

Prendre davantage en compte les aspirations des individus dans les formations et faire évoluer les emplois et les formations pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les personnes comme les entreprises.

La dimension sociale du SRDEII devrait être plus lisible

Le CESER aurait souhaité que la dimension humaine ou sociale de ce SRDEII soit plus clairement affirmée, notamment en matière d'emploi ou de conditions de travail, au-delà de l'affichage concernant la priorité n°3 « Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement ».

Ainsi, la loi NOTRe et le Code Général des Collectivités Territoriales précisent que le SRDEII doit fixer « *les actions menées par la région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* ». Or, cet aspect, pourtant prévu par le législateur, fait défaut dans le document en dépit des actions conduites par le Conseil régional dans ce registre.

Affirmer davantage la dimension sociale et humaine dans le SRDEII, particulièrement dans le domaine de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



Proposition de la commission 4 « Économie »
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »

Président : Olivier CHABOT, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2 – « Développement des territoires et mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU, Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU, Rapporteur : Éric ROUX



Vote sur l'avis du CESER
« SRDEII (version au « juin 2022) »

146 votants
142 pour
0 contre
4 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Schéma régional biomasse (SRB)

Séance plénière des 14 et 15 juin 2022

Le CESER a pris connaissance du projet de Schéma régional biomasse, sans toutefois disposer du temps nécessaire pour pouvoir se livrer à un examen approfondi des éléments fournis. Il tient à faire les remarques suivantes.

- *L'Assemblée souligne l'importance de respecter la hiérarchie des usages de la biomasse, en priorisant les usages alimentaires et matériaux sur les usages énergétiques.*
- *Le CESER s'interroge par ailleurs sur le fait que la biomasse disponible pourrait être moindre que ce qui est souhaité dans le Schéma. Le document gagnerait ainsi à mieux mettre en évidence les hypothèses qui ont conduit aux chiffres proposés de volumes de biomasse mobilisables, notamment celles relatives aux effets du changement climatique. Le document pourrait aussi apporter un éclairage quant aux conséquences de la guerre en Ukraine sur la disponibilité de la biomasse.*
- *Enfin, il est important que la mise en œuvre du Schéma respecte les objectifs environnementaux nationaux et internationaux. Pour cela, le document gagnerait à davantage détailler les impacts environnementaux du Schéma et à proposer les grandes pistes pour éviter, réduire et compenser ces impacts.*

Instauré par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et élaboré conjointement par l'État et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le Schéma régional biomasse (SRB) détermine « les orientations et actions à mettre en œuvre à l'échelle régionale ou infrarégionale pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, en veillant au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment les espaces agricoles et forestiers », selon le projet de délibération du Conseil régional.

Le SRB est non prescriptif ; il s'appuie sur le Programme régional forêt-bois (PRFB) ainsi que sur le volet « déchets » du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Il traite en effet de la ressource ligneuse (biomasse bois forêt et biomasse bois hors forêt – bocage, viticulture, vergers) et de la ressource organique (agricole et déchets).

Outre le diagnostic sur la situation de la production, de la mobilisation et de la consommation de la biomasse en région, le Schéma fixe des objectifs à atteindre en termes de mobilisation de la biomasse à des fins énergétiques. Il prévoit également les mesures permettant d'atteindre ces objectifs ainsi que leurs modalités de suivi et d'évaluation. Les mesures proposées visent à mobiliser les acteurs des différentes filières concernées. Elles se répartissent en quatre axes :

- Partager les connaissances : informer, sensibiliser, former ;
- Mobiliser durablement la ressource organique à des fins énergétiques ;
- Valoriser les déchets verts et ligneux des collectivités ;
- Structurer la valorisation de la ressource ligneuse (c'est-à-dire du bois).

Un schéma pour accompagner la mobilisation d'une biomasse à la disponibilité incertaine ...

Le CESER a pris connaissance du Schéma proposé, de l'état des lieux qu'il comporte, de ses axes, de sa méthode partenariale d'élaboration et du dispositif de suivi proposé. Les informations et orientations contenues dans le document seront utiles aux travaux actuellement menés au sein du CESER sur les conditions du développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine.

Le Schéma rappelle l'impérieuse nécessité de respecter la hiérarchie des usages de la biomasse, en particulier la primauté de l'usage alimentaire sur tous les autres usages, et de n'utiliser la biomasse à des fins de production énergétique qu'en dernier recours. Le succès des biocarburants, que ce soit dans l'automobile ou dans l'aéronautique, pourrait par exemple laisser craindre un déséquilibre de la production au détriment de l'agriculture « nourricière ». Le CESER appelle donc à la vigilance sur la hiérarchie des usages, autant pour la biomasse agricole que pour la filière forêt-bois.

L'Assemblée tient par ailleurs à alerter quant aux risques pesant potentiellement sur la disponibilité de la biomasse :

- Les difficultés d'acceptabilité auprès des populations et des professionnels des secteurs concernés peuvent limiter la disponibilité de la biomasse. En particulier, la biomasse agricole, sous forme d'engrais organiques, est très majoritairement utilisée pour amender les sols, et les agriculteurs et agricultrices se questionnent sur l'usage à des fins énergétiques de cette biomasse.
- Les conséquences du changement climatique sur les forêts - et en particulier sur les feuillus -, qui se matérialisent déjà sous la forme de sécheresses, d'incendies et d'attaques parasitaires, pourraient limiter à terme la disponibilité en bois-énergie.
- La guerre entre la Russie et l'Ukraine conduit par ailleurs à des tensions conjoncturelles sur la ressource en bois, sur les pellets et granulés de bois par exemple.

Le CESER insiste sur la nécessité de respecter la hiérarchie des usages de la biomasse.

Il s'interroge sur le fait que la biomasse disponible pourrait pour des raisons sociétales, environnementales et politiques être moindre que ce qui est souhaité dans le Schéma. Les hypothèses et critères précis ayant conduit aux chiffres de gisement net disponible présentés dans le Schéma pourraient être davantage explicités (au-delà des références aux différents taux de mobilisation), afin d'identifier comment ces interrogations ont été prises en compte dans le cadre de la préparation du Schéma.

... qui doit respecter l'environnement

Si le Schéma a d'abord une vocation énergétique, il est important que sa mise en œuvre se traduise par une réduction effective des émissions de gaz à effet de serre et qu'il n'entre pas en contradiction avec les autres objectifs environnementaux.

A cet égard, il serait important d'apporter un éclairage sur l'empreinte carbone de l'ensemble de la chaîne de production d'énergie à partir de la biomasse - en particulier pour les transports de biomasse depuis et à destination des lieux de méthanisation et du fait des risques de fuites de méthane, un puissant gaz à effet de serre. Comme recommandé par l'Autorité environnementale, il serait utile de fournir pour la bonne information du public les bilans énergétiques et climatiques des différentes technologies de valorisation énergétique de la biomasse identifiées dans le SRB.

Par ailleurs, l'évaluation environnementale du Schéma identifie, sans les quantifier, les incidences de la mobilisation de la biomasse agricole, forestière et des déchets sur l'eau, la biodiversité ou encore la qualité de l'air, qualifiées, selon les cas, de positives, incertaines et « négatives limitées ». Partant de là, le SRB aurait pu présenter les mesures génériques permettant d'éviter, de réduire et de compenser (ERC) les incidences négatives, sachant que certaines actions de mobilisation de la biomasse qui seront mises en œuvre dans le cadre du SRB ne sont pas soumises à étude d'impact (c'est le cas par exemple des prélèvements forestiers effectués hors zone Natura 2000).

Préconisations :

- Assurer une mise en œuvre du Schéma compatible avec les autres objectifs environnementaux.
- Apporter un éclairage sur l’empreinte carbone de l’ensemble de la chaîne de production d’énergie à partir de la biomasse.
- Prévoir dans le document des pistes pour éviter, réduire et compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du SRB.



Proposition de la Commission 3 « *Environnement* »
Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

Avec les contributions de la Commission 4 - « *Économie* »
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse Valérie FRÉMONT



Vote sur l'avis du CESER
« **Schéma régional biomasse (SRB)** »

151 votants
151 pour

Adopté à l’unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

CPIER - Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Régions 2021-2027 Massif des Pyrénées, Massif Central, Plan Loire, Plan Garonne et Plan Lot

Séance plénière des 14 & 15 juin 2022

À l'heure où nos territoires sont confrontés aux bouleversements profonds induits par des crises multiformes et successives, la coopération et la mise en synergie sont une source incontournable de solutions, notamment pour les territoires fragiles faisant face à des problématiques qui dépassent les frontières entre les régions et entre les états. Les Contrats de Plan Interrégionaux Etat Régions s'inscrivent dans cette perspective, pour accompagner des territoires à enjeux spécifiques autour de projets nécessitant une approche transversale et coordonnée de l'Etat et des collectivités. Une priorisation des stratégies et des actions à mener pourrait permettre d'en renforcer l'efficacité.

Le CESER regrette de ne pas avoir eu la possibilité, au regard des délais impartis, de rendre un avis plus structuré et approfondi. Il propose un premier regard sur la manière dont différents enjeux de l'aménagement et du développement durable des territoires (foncier, ressource en eau, tourisme, mobilités...), qu'il porte dans ses différents travaux, sont mobilisés dans le cadre des CPIER.

Complétant cette approche thématique, le CESER s'est enfin attaché à porter un regard plus transversal sur les CPIER, de leur élaboration à leur mise en œuvre. Au-delà des interrogations et points de vigilance, le CESER a souhaité mettre en lumière les bonnes pratiques de certains CPIER en matière d'ingénierie, de suivi ou d'éco-socio-conditionnalités des actions.

Les CPIER : une approche transversale sur des territoires à enjeux spécifiques

Le Conseil régional a renouvelé son intention d'être partie prenante d'une nouvelle génération de Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) relatifs à deux territoires de montagne (le Massif Central et les Pyrénées) et trois bassins versants (la Loire, la Garonne et le Lot). À l'heure où nos territoires sont confrontés aux bouleversements profonds induits par des crises multiformes et successives, la coopération et la mise en synergie sont une source incontournable de solutions, notamment pour les territoires fragiles faisant face à des problématiques qui dépassent les frontières entre les régions et entre les états. Par sa spécificité géographique, la Nouvelle-Aquitaine est particulièrement concernée par les enjeux interrégionaux et transfrontaliers.

Ces contractualisations interrégionales Etat-Régions sont donc pour le CESER particulièrement intéressantes, au regard :

- de leur principe même, par nature fondamentalement transversal : les CPIER répondent à la nécessité d'accompagner des territoires dont les problématiques de massifs ou de bassins versants supposent

une approche et des moyens concertés entre l'Etat et les collectivités territoriales. Au-delà du cadre stratégique qui les sous-tend, les CPIER sont ainsi un moyen d'accompagner, par des soutiens à l'investissement spécifiques, des projets répondant aux enjeux propres de territoires qui dépassent les limites administratives régionales. La présence d'un fleuve crée ainsi, à l'échelle du bassin versant, une interdépendance entre l'amont et l'aval qui nécessitent des approches coordonnées ; il en va de même dans les territoires de montagne, confrontés à des enjeux particuliers d'aménagement et de développement ;

- de leur contenu : les CPIER englobent de nombreuses dimensions, liées aux enjeux d'équilibre des territoires, de mobilité, de lutte contre l'artificialisation, de modèles agricoles, de ressource en eau... au cœur des thématiques travaillées par le CESER. L'Assemblée relève une prédominance de la dimension touristique dans les contrats de massif, sans doute expliquée par la déclinaison dans les CPIER Pyrénées et Massif Central du Plan Avenir Montagne, destiné à accompagner la transition touristique des territoires de montagne. Les CPIER n'ont certes pas vocation à traiter de l'ensemble des composantes qui font l'aménagement et le développement des territoires, et doivent rester complémentaires aux Contrats de Plan Etat-Région ; pour autant, le CESER s'étonne de la relative absence de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les CPIER, alors que les coopérations entre établissements pourraient être un levier d'attractivité et de développement territorial.

Le CESER salue la démarche opérationnelle de ces CPIER qui s'efforcent d'identifier, au-delà des orientations stratégiques, des types d'actions à mener, à défaut toutefois de définir des actions précises. Les documents présentés sont néanmoins inégalement développés. Le CPIER Massif Central semble, par la déclinaison précise de son programme d'actions et de ses conditionnalités, particulièrement abouti et pourrait, à ce titre, constituer une source d'inspiration pour les autres contrats. Par ailleurs, ces contrats cherchent à englober de nombreuses thématiques, sans pour autant prioriser les orientations, les actions prépondérantes, sur lesquelles concentrer l'action.

Au regard de l'intérêt de la démarche, le CESER regrette, du fait des délais impartis, de n'avoir pu être mesure de rendre un avis structuré et approfondi sur ces sujets, qui lui aurait permis d'aborder les questions :

- de la capacité des CPIER 2021-2027 à mieux accompagner la mise en cohérence des actions qui apportent des solutions aux priorités interrégionales et transfrontalières avec une stratégie intégrée ;
- des moyens mis à disposition pour favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques de coopération entre les acteurs régionaux au plus proche du vécu des territoires ;
- de la place accordée par les instruments de gouvernance aux acteurs des territoires et notamment de la société civile.

Le CESER observe d'ailleurs que l'Autorité Environnementale n'a pas été en mesure, de son côté, de rendre d'avis sur quatre des cinq CPIER objets de la délibération, « faute de moyens suffisants pour [les] examiner »¹.

- **Les CPIER apparaissent comme une démarche intéressante pour accompagner des territoires de bassin ou de montagne, à enjeux spécifiques, autour de projets nécessitant une approche transversale et coordonnée de l'Etat et des collectivités. Une priorisation des stratégies et des actions à mener pourrait permettre d'en renforcer l'efficacité.**
- **Au regard de l'intérêt de la démarche, le CESER regrette de n'avoir pu être en mesure de rendre un avis approfondi et souhaite pouvoir, à l'avenir, travailler plus en amont de l'élaboration de ces contractualisations structurantes.**

Foncier, tourisme, eau, mobilité... des enjeux inégalement pris en compte dans les CPIER

Sans forcément pouvoir aller plus avant, l'Assemblée a néanmoins souhaité proposer un premier regard sur la manière dont les différents enjeux de l'aménagement et du développement durable des territoires, qu'elle porte dans ses différents travaux, sont mobilisés dans le cadre des CPIER.

¹ [Les avis rendus en 2021 - CGEDD \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)
Avis – Séance plénière du 14 & 15 juin 2022

- Les différents contrats ont pris en compte les dérives du tourisme de masse. La nécessité de préserver et de valoriser le visuel, le paysage, le foncier et l'agropastoralisme est bien identifiée. Le CESER, qui a adopté fin 2021 un rapport sur les *Patrimoines, leviers de développement des territoires*, ne peut que souscrire à ces approches faisant du patrimoine, et en l'espèce du patrimoine naturel, un facteur d'identité, d'attractivité du territoire et de qualité du cadre de vie.
- Les enjeux de l'eau, exacerbés par les effets de plus en plus prégnants du changement climatique, sont clairement identifiés dans les CPIER. La cohérence des actions doit être pleinement assurée avec les SDAGE et SAGE, qui portent les stratégies d'aménagement et de gestion des eaux. Plus spécifiquement, le CESER regrette que les plans d'actions ne mettent pas davantage l'accent sur l'agro-écologie. Au-delà des actions nécessaires développées dans les différents contrats, il serait ainsi intéressant de s'appuyer plus fortement sur le rôle des sols agricoles dans la gestion de l'eau, à travers par exemple la promotion de pratiques d'absorption des sols.
- Les questions de mobilité sont présentes dans les CPIER de massif. L'approche du CPIER des Pyrénées, qui met en avant les lignes pénétrantes comme un facteur d'attractivité du massif, mérite d'être soulignée. De manière générale, les mobilités semblent traitées, pour une large part :
 - sous l'angle du tourisme durable, tendant à laisser de côté les besoins des usagers du quotidien, dans des territoires où le véhicule individuel est souvent, faute de réseaux de transports collectifs, le seul mode possible de déplacement ;
 - sous l'angle des mobilités individuelles décarbonées : la faible densité de population ne permet pas, dans nombre de territoires ruraux ou de montagne, de se passer des mobilités individuelles ; en ce sens, leur décarbonation est une nécessité dans le cadre des transitions écologiques et énergétiques à mener. Pour autant, il convient d'être vigilant sur la capacité à déployer, au-delà de la seule expérimentation, certaines des solutions proposées (hydrogène notamment) : leur modèle économique et technique devra ainsi être véritablement interrogé. Ces territoires pourraient aussi être des laboratoires d'incubation et d'expérimentations de technologies « low tech », hors des sentiers battus.

Par ailleurs, le CESER invite à ne pas considérer comme inéluctables les mobilités individuelles. Si elles ont vocation, dans des territoires peu denses, à rester une composante importante des déplacements, d'autres alternatives, s'appuyant sur les réseaux de transport collectifs ferroviaires et routiers bien articulés et les mobilités partagées peuvent répondre à certains usages, y compris touristiques (par exemple, déplacement des touristes depuis la gare jusqu'à leurs lieux de villégiature, les principaux sites...).
- Le CESER souhaite que les enjeux fonciers et de lutte contre l'artificialisation soient davantage mis en avant. Ils constituent en effet un prisme privilégié pour poser les bases d'un nouveau modèle d'aménagement et de développement des territoires, plus durable, plus respectueux des ressources locales et préservant les nombreux services écosystémiques du sol dont nous tirons pleinement parti. Protection de la biodiversité, lutte contre le changement climatique et atténuation de ses effets, moindres besoins de mobilité ou encore réduction des coûts économiques et sociaux pour la collectivité... autant d'enjeux directement ou indirectement liés à notre manière d'habiter le territoire.

- **Valoriser l'ensemble des patrimoines comme un levier de développement durable des territoires.**
- **Renforcer la place de l'agro-écologie dans la gestion de l'eau, en valorisant par exemple la capacité d'absorption de sols.**
- **Penser les mobilités non seulement sous le prisme du développement touristique, mais aussi des usages du quotidien ; ne pas envisager les déplacements sous le seul angle de la mobilité individuelle, même décarbonée, mais favoriser ou inventer, pour certains usages appropriés, l'organisation de nouvelles formes de mobilité collectives ou partagées.**
- **Mettre davantage en avant les enjeux fonciers et de lutte contre l'artificialisation des sols, qui peuvent servir de base à un nouveau modèle de développement des territoires.**

Au-delà des dimensions thématiques des différents CPIER, le CESER a souhaité achever son avis par une approche plus transversale. L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de ces CPIER appellent en effet de premières observations et interrogations.

L'un des premiers enjeux pointés par le CESER tient dans la nécessaire mise en cohérence des CPIER avec les différents cadres stratégiques (SRADDET, SDAGE) et contractualisations, au premier rang desquels les Contrats de Plan Etat-Région. A défaut, il ne pourrait en résulter que dispersion, perte de lisibilité et d'efficacité de l'action publique.

L'Assemblée s'interroge également sur le financement du CPIER Massif Central, qui repose, à hauteur de 10 millions d'euros, sur l'engagement d'une entreprise publique : quelles raisons motivent la participation d'EDF ? Pour quels types d'actions ?

Le CESER note par ailleurs qu'un grand nombre d'acteurs interviennent dans les instances des CPIER, ce qui rend la gouvernance d'autant plus complexe. Si la participation des différentes parties prenantes est positive, le risque est toutefois que l'animation et le suivi des CPIER ne soient délégués à des instances techniques. Comment s'assurer, au nom d'une légitime exigence démocratique, de l'implication de l'ensemble des acteurs ? Parallèlement, comment favoriser l'implication des citoyens, acteurs du développement de leur territoire ?

Le CESER a enfin relevé différents dispositifs qui lui paraissent devoir être mis en avant, voire pouvoir servir d'exemple pour de futures contractualisations :

- En matière d'ingénierie, indispensable pour l'émergence et la mise en œuvre des projets des territoires, le CPIER du Massif des Pyrénées peut s'appuyer sur des outils avancés : le CESER note avec intérêt la création d'outils spécifiques au Massif, afin de favoriser la transversalité et l'accompagnement des projets pyrénéens : l'Agence des Pyrénées, née à l'initiative des deux Régions, de l'Etat et des Départements pyrénéens et la Compagnie des Pyrénées, outil d'ingénierie financière à destination des stations.
- S'agissant du suivi du contrat, le CPIER Vallée de la Garonne prévoit une évaluation à mi-parcours, permettant de s'assurer et si besoin d'améliorer sa pertinence, sa cohérence et son efficacité au regard des objectifs fixés au niveau national et interrégional.
- S'agissant des conditionnalités des interventions prévues aux CPIER : le CESER note que le CPIER du Massif Central décline de manière assez précise les conditions auxquelles les porteurs de projet doivent se soumettre. Ces critères d'éligibilité peuvent s'apparenter à des éco-socio-conditionnalités dont le CESER appelle au développement afin d'orienter les projets vers certains enjeux sociaux ou environnementaux. L'Assemblée note toutefois, à l'échelle des cinq CPIER, que les socio-conditionnalités sont moins affirmées que les critères environnementaux.

- **Veiller à la cohérence des CPIER avec les schémas et contractualisations déjà à l'œuvre sur les territoires concernés.**
- **Favoriser une véritable implication des acteurs et des citoyens dans le suivi et la mise en œuvre des CPIER.**
- **Clarifier la participation d'EDF au financement du CPIER Massif Central.**
- **Valoriser, dans les futures contractualisations, les bonnes pratiques observées dans certains CPIER en matière d'ingénierie, de suivi ou d'éco-socio-conditionnalités des actions.**



Proposition de la commission 2 « Développement des territoires & Mobilité »
Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU, Rapporteure : Rima CAMBRAY

Avec la contribution de la commission :

C - « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales - Europe »
Présidente : Rita SILVA VARISCO, Rapporteure : Brigitte LAVIGNE



Vote sur l'avis du CESER
« CPIER - Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Régions 2021-2027
Massif des Pyrénées, Massif Central, Plan Loire, Plan Garonne et Plan Lot »

148 votants
148 pour
0 contre
0 abstention

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Règlement d'intervention en faveur des Tiers-Lieux 2022-2024

Séance plénière du 14 et 15 juin 2022

Le CESER souligne l'intérêt de ce règlement d'intervention en faveur des Tiers-Lieux, qui ne sont pas que des espaces de « co-working ». Ce sont aussi et surtout des lieux de pratiques collectives, de partage ou de mutualisation de projets et de lien social nés souvent de l'initiative de citoyens, d'organisations actives dans les territoires au service de l'intérêt général.

La Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une très forte présence de Tiers-Lieux, la plus importante en région après l'Île-de-France (plus de 300 sur 2500 au plan national en 2021). Ce résultat est le fruit d'une politique régionale de soutien dont le travail d'évaluation a démontré les effets positifs.

Le CESER considère que les Tiers-Lieux constituent de véritables laboratoires d'expérimentation des transitions écologique, économique, sociale et numérique de la société.

La démarche de l'appel à manifestation d'intérêt choisie par le Conseil régional, basée sur un développement ascendant des projets qui partent des besoins des territoires, est, selon le CESER, particulièrement adaptée aux Tiers-Lieux.

Pour parfaire le maillage régional au bénéfice des territoires encore mal pourvus en Tiers-Lieux, le Conseil régional devra identifier les raisons expliquant qu'aucune initiative n'ait vu le jour dans certains territoires, puis susciter et accompagner les projets. Ces derniers, en lien avec les collectivités locales et la Coopérative des Tiers-Lieux, pourraient s'appuyer sur des lieux culturels ou socioculturels existants.

Le CESER sera intéressé pour être destinataire des retours d'expérience concernant les Tiers-Lieux agricoles. Ces dispositifs innovants peuvent en effet participer à la sensibilisation à l'agro-écologie et créer des ponts entre consommateurs et producteurs.

Enfin, le CESER invite de Conseil régional à offrir aux porteurs de projets un soutien en ingénierie avant la fin des deux années d'accompagnement. Le CESER estime que ceci participerait à la pérennisation des lieux.

Le règlement d'intervention est salué par le CESER

Le CESER salue l'esprit de ce règlement d'intervention, empreint de pragmatisme et de souplesse, et est particulièrement sensible à la démarche de l'appel à manifestation d'intérêt, qui repose sur la mobilisation des acteurs d'un territoire autour d'un projet partagé. Il s'agit en effet, pour le CESER, d'une condition de la réussite de la démarche : au-delà de la dimension immobilière, à elle seule insuffisante, tout l'enjeu est en effet d'animer et de faire vivre dans la durée la structure. A ce titre, le CESER soutient la volonté du Conseil régional de renforcer l'ancrage territorial des Tiers-Lieux et de faciliter les coopérations avec les acteurs locaux.

L'un des objectifs du règlement d'intervention est de parfaire le maillage territorial, afin que chaque néo-aquitain puisse trouver un Tiers-Lieu à moins de vingt minutes de son domicile. Le CESER ne peut que partager cette orientation, au nom de l'aménagement équilibré du territoire, tout en considérant qu'elle ne peut constituer une fin en soi. L'initiative doit, pour le CESER, toujours émaner des acteurs du territoire réunis autour d'un projet partagé ; il reviendra au Conseil régional d'identifier les raisons qui expliquent qu'aucune initiative n'ait vu le jour dans certains territoires, puis de susciter et d'accompagner les projets. Dans ce cas, le CESER invite le Conseil régional à rechercher, en lien avec les collectivités locales partenaires et la Coopérative des Tiers-Lieux, la possibilité de s'appuyer sur des lieux culturels ou socioculturels existants pour favoriser l'émergence de nouveaux projets.

Le CESER demande des précisions sur le statut des différents adhérents, et en particulier pour distinguer les indépendants qui en représentent 75%. Il attire également l'attention du Conseil régional quant à la nécessité de veiller à l'adéquation entre les modèles économiques des Tiers-Lieux et les règles et ambitions en matière sociale. Il souligne enfin qu'une visibilité et une clarification des différents modes de gouvernance pouvant exister dans les différents Tiers-Lieux du territoire sont nécessaires.

Par ailleurs, en complémentarité du temps de trajet en voiture, le Conseil régional pourrait inciter les porteurs de projet à intégrer dans leurs réflexions les réseaux de transports collectifs, ainsi que les plans de mobilité douce.

Enfin, le CESER est intéressé par l'expérimentation sur les Tiers-Lieux agricoles, qui sont des espaces émergents et peu connus. Ils peuvent constituer des lieux intéressants de sensibilisation à l'agro-écologie, des lieux pour favoriser une agriculture nourricière de proximité, créer des ponts entre consommateurs et producteurs dans une logique de laboratoire d'innovation. Les retours d'expérience seront examinés avec intérêt par le CESER.

Garantir la pérennité des structures par un soutien en ingénierie

Le CESER partage la volonté du Conseil régional de conforter le modèle économique des Tiers-Lieux existants par la diversification d'activité, tout en notant la priorité affichée sur le volet orientation / formation, attestée par les modalités de financement proposées (200 000 € au lieu de 50 000 €).

Dans ce cadre, il invite le Conseil régional à faire preuve de vigilance sur les conditions de pérennisation des Tiers-Lieux : l'accompagnement du Conseil régional portant sur deux années, il importerait avant le terme de cette échéance d'apporter une forme d'ingénierie aux porteurs de projets afin d'étudier les possibilités d'un éventuel soutien ultérieur de la Région dans le cadre des autres politiques sectorielles (ex : agriculture, culture, formation...).

Apporter un soutien en ingénierie avant l'échéance des deux ans marquant la fin de l'accompagnement du Conseil régional.

■

Proposition de la commission 4 « Économie »
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »
Président : Olivier CHABOT, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2 – « Développement des territoires et mobilité »
Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU, Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »
Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Alain BARREAU, Rapporteur : Éric ROUX

B - « Evaluation des politiques régionales »
Président : Julien RUIZ, Rapporteur : Christian CHASSERIAUD



Vote sur l'avis du CESER
« Règlement d'intervention en faveur des Tiers-Lieux 2022-2024 »

115 votants
111 pour
0 contre
4 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Règlement d'intervention en faveur des équipements culturels

Séance plénière des 14 et 15 juin 2022

Face aux inégalités territoriales persistantes d'accès aux équipements culturels en Nouvelle-Aquitaine, le CESER accueille très favorablement ce nouveau règlement d'intervention, dont il souligne l'intérêt.

Il partage dans ce cadre les principaux objectifs adossés à ce dispositif, en particulier celui consistant à intégrer les droits culturels des personnes dans les projets soutenus.

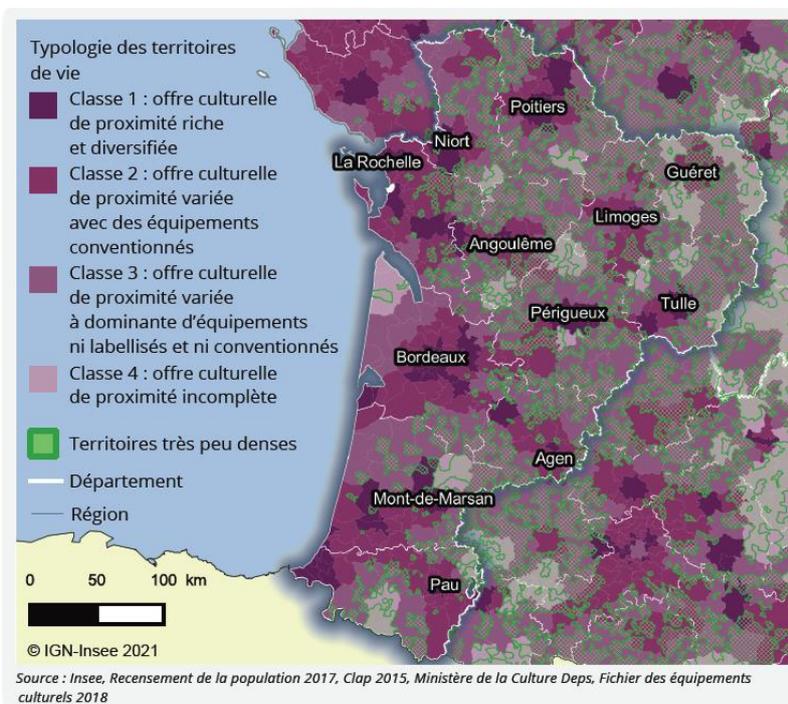
Le CESER formule néanmoins plusieurs propositions d'ajustement portant essentiellement sur les modalités d'intervention, afin de mieux prendre en compte les disparités territoriales et certaines conditionnalités d'intervention.

Enfin, il apprécie la mise en place d'un comité consultatif adossée à ce règlement, tout en formulant une proposition d'élargissement de sa composition.

Inégalités d'accès aux équipements culturels : une réalité en Nouvelle-Aquitaine qui compromet les conditions d'accès aux droits culturels des personnes

Malgré la présence de 12 000 équipements culturels¹ en Nouvelle-Aquitaine, les conditions et temps d'accès à ces derniers sont très variables selon la densité de peuplement des territoires. Ainsi, les temps d'accès à ces équipements varient d'un facteur de 1 à 2 voire 1 à 4 entre les territoires les plus densément peuplés et ceux à très faible densité selon le type d'équipement².

Pour les populations les plus éloignées, cela peut générer des contraintes de déplacement plus ou moins importantes et d'autant plus dissuasives pour les personnes ou familles aux revenus modestes. Ces contraintes aggravent les inégalités de pratiques culturelles et s'ajoutent aux difficultés de nature économique qui pèsent sur les ménages pauvres. Elles constituent de fait un obstacle à la participation effective à la vie culturelle et aux droits culturels des personnes, même si cette participation ne saurait se réduire au simple accès à une offre d'équipements et si l'absence d'équipement culturel ne signifie pas absence de vie culturelle dans les territoires concernés.



¹ Cinémas, commerces de livre, lieux d'enseignement artistique, bibliothèques, lieux de visite et d'exposition, lieux de spectacle vivant – Source : « Des équipements culturels néo-aquitains accessibles, y compris dans les territoires les moins denses » INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine n°96, mai 2021

² Soit de 10 mn à 50 mn selon le type d'équipement et le territoire
Avis – Séance plénière des 14 et 15 juin 2022

Un règlement d'intervention bienvenu qui contribue à une amélioration de la politique culturelle du Conseil régional

Dans ce contexte, le CESER souligne l'intérêt du règlement d'intervention proposé, lequel clarifie les modalités de soutien de la collectivité selon le type d'équipement, à savoir les lieux de spectacle vivant, les médiathèques, les salles de cinémas indépendants de proximité, les Musées de France et Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, les établissements d'enseignement supérieur artistique, les centres d'art et lieux dédiés à la diffusion de l'art contemporain et les lieux de création et de production. Il est d'autant plus opportun que les équipements culturels sont aussi potentiellement concernés par l'application du décret tertiaire du 1^{er} mars 2022 qui impose de nouvelles exigences de performance énergétique et environnementales des constructions³.

Le CESER partage les orientations générales de ce dispositif, en relevant notamment l'intérêt de prise en compte des lieux de création et de production pour les territoires, qui constituent la ressource première des filières artistiques et culturelles.

Il approuve l'intégration des droits culturels comme objectif à prendre en compte dans les projets d'équipements bénéficiant du soutien régional, qui va dans le sens des préconisations formulées par l'assemblée consultative dans son rapport sur les droits culturels et les pratiques en amateur⁴. En termes opérationnels, le CESER suggère que cette intégration puisse donner lieu à la recherche d'une implication d'usagers (ex : associations culturelles locales) ou collectifs d'habitants à la conception des projets.

Des modalités d'intervention qui mériteraient d'être adaptées en fonction des territoires concernés et d'intégrer certains critères

Le règlement d'intervention fixe à 20 % le taux maximum de soutien du Conseil régional au projet, avec des plafonds variables selon la nature des équipements et selon le statut, public ou privé, du porteur de projet (soit de 150 000 € à 1,5 M€ maximum).

Or, l'application d'un taux maximal uniforme sur l'ensemble du territoire régional tend à gommer les inégalités territoriales dans la mesure où ceux dépourvus de tels équipements sont très souvent des territoires aux ressources limitées pour lesquels la capacité de co-financement de tels projets est en conséquence réduite. Certains territoires rencontrent ainsi des difficultés pour rénover ou entretenir des équipements existants (exemple du Centre d'art contemporain d'intérêt national de la Chapelle Jeanne d'Arc à Thouars).

C'est pourquoi le CESER suggère au Conseil régional d'appliquer un taux d'intervention bonifié (25 % ou 30 %) pour des territoires ou collectivités à faible potentiel fiscal.

Par ailleurs, l'assemblée consultative incite le Conseil régional à faire preuve de vigilance et de discernement dans l'application du critère de « *viabilité économique* » comme condition d'éligibilité des projets d'équipement culturel. Il insiste sur le fait que l'accès ou la participation à la vie culturelle et aux équipements culturels, adossés aux droits culturels, ne saurait constituer le premier déterminant de l'action publique en matière culturelle et ne pas se cantonner au seul accès à des biens ou services marchands.

C'est aussi la raison pour laquelle le CESER considère que cette aide à l'équipement devrait comporter un volet complémentaire d'accompagnement des porteurs de projet sur les modalités de gestion à moyen terme et pas uniquement une étude de faisabilité du projet d'investissement en tant que tel. Le CESER estime en effet que l'analyse de tels projets ne saurait se restreindre à la prise en compte du seul investissement mais aussi considérer un projet plus global d'animation culturelle du territoire concerné entendu comme garant ou condition de sa pérennité.

Il invite également dans ce cadre le Conseil régional à prendre en compte autant que possible des projets privilégiant la réhabilitation de bâtiments existants et/ou de friches.

³ Décret n°2022-305 du 1^{er} mars 2022 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments de bureaux et d'enseignement primaire ou secondaire en France métropolitaine

⁴ « *Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique et ambition démocratique* », CESER Nouvelle-Aquitaine, mars 2020

Il suggère également à la collectivité, dans le cadre de ce règlement d'intervention ou d'un autre dispositif, de soutenir la constitution de services de transport dédiés (ou de « bussing ») permettant de favoriser l'accès à des équipements ou à des événements programmés par ces derniers, pour les populations qui en seraient les plus éloignées.

Outre la prise en compte de démarches de responsabilité sociétale dans les projets, le CESER entend la possibilité d'une adaptation ultérieure de ce règlement d'intervention, afin d'intégrer de futurs critères d'éco-socio-conditionnalités. Dans cet esprit et sans attendre un éventuel avenant, le CESER demande à ce que l'aide aux projets de création ou de rénovation de « Centres d'art et lieux dédiés à la diffusion de l'art contemporain » soit conditionnée à un engagement d'acquitter les droits de représentation des artistes-auteurs/autrices.

Mise en place d'un comité consultatif : une démarche de concertation appréciée

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce règlement d'intervention, le Conseil régional propose la création d'un comité consultatif associant, outre les services du Conseil régional (culture, DATAR, économie sociale et solidaire) et de la DRAC, l'ensemble des réseaux potentiellement concernés (APMAC, ASTRE, CINA, REZO MUSA, RIM, 535...). Ce comité consultatif serait appelé à se réunir deux fois par an afin de partager une analyse des enjeux d'aménagement culturel du territoire et de débattre des priorités d'intervention de la collectivité sur la base des projets qui lui sont soumis.

Le CESER salue cette initiative qui marque une volonté de dialogue continu avec les acteurs culturels concernés. Dans cet objectif, il propose d'élargir la composition de ce comité consultatif à des réseaux représentant d'autres catégories d'usagers des équipements, tels que la Coordination des Fédérations et Associations de la Culture et de la communication de Nouvelle-Aquitaine (COFAC).

Un enjeu d'articulation avec d'autres cadres d'intervention et d'autres financeurs

Dans la mesure où le Conseil régional n'apporte qu'une part du financement des projets, l'efficacité de son intervention dépend également de la capacité de mobilisation d'autres financements relevant en particulier de l'État et des collectivités locales (EPCI, communes) intéressées.

Peut-être serait-il pertinent que le Conseil régional instaure, comme cela est le cas dans le domaine sportif, une « conférence des financeurs » ou bien que le sujet des cofinancements en matière d'équipements culturels puisse être mis à l'ordre du jour de l'une des réunions de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

Enfin, d'autres cadres de financements sont susceptibles de contribuer à la réalisation de certains projets, que ce soit au titre du Contrat de Plan État-Région (2,4 M€ en 2022 consacrés aux équipements culturels pour 2,2 M€ dans le budget 2022 du Conseil régional) ou, pour les projets les plus structurants, par le biais des fonds européens (FEDER).



Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Avec les contributions de la commission :

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FRÉMONT ;



Vote sur l'avis du CESER
« Règlement d'intervention en faveur des équipements culturels »

148 votants
148 pour
0 contre
0 abstention

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search>